



CENTRE DE  
PRÉVENTION  
DE LA RADICALISATION  
MENANT À LA VIOLENCE

# RETOURNANTS

Défis, enjeux et réponses pour  
le Canada et le Québec



# TABLE DES MATIÈRES

## INTRODUCTION

<b>Ces volontaires étrangers partis en Irak et en Syrie : racines d'un phénomène pluriel</b>	<b>2</b>
Un phénomène inédit dans l'histoire contemporaine ?	2
Un phénomène porteur d'enjeux multiples pour le Canada	3
La complexité du phénomène des « retournants » : penser au-delà de la simple menace sécuritaire	4
De la compréhension du phénomène aux pistes de réponses : quelles mesures possibles pour le Canada et le Québec ?	6
Notes	7

## 01

<b>« Combattant étranger », « voyageur extrémiste », de quoi et de qui parle-t-on ?</b>	<b>10</b>
1.1 « Combattant étranger » : une diversité de profils et de motivations qui cadre mal ?	10
1.2 « Voyageur extrémiste » et « combattant terroriste étranger » : des qualifications imprécises de la réalité	11
1.3 « Départant » : une dénomination plus juste des ressortissants étrangers partis vers la Syrie et l'Irak	13
1.4 Départants canadiens et québécois partis vers la Syrie et l'Irak : un bref aperçu de la situation	14
Notes	16

## 02

<b>Pourquoi partir ? Comprendre les motivations et le cheminement des départants</b>	<b>18</b>
2.1 Motivations variées et cheminements multiples des départants	18
2.2 Venir en aide et défendre les populations musulmanes : le narratif de victimisation communautaire et humanitaire	19
2.3 Quête d'un islam « intégral » et obligation religieuse d'une émigration : le narratif religieux	19
2.4 Avant-garde de la lutte jihadiste et de la lutte anti-occidentale : le narratif idéologique	20
2.5 À la recherche d'un « ailleurs » meilleur : le narratif escapist	20
Notes	22

## 03

<b>Pourquoi revenir ? Comprendre les motivations diversiformes des « retournants »</b>	<b>24</b>
3.1 Désillusion quant au combat mené par les groupes jihadistes, notamment l'EI	25
3.2 Tensions culturelles et sentiment de rejet des populations locales	26
3.3 Conditions de vie rudes et spartiates	27
3.4 Mécontentement quant aux rôles attribués au sein des groupes armés	27
3.5 Peur de mourir, la volonté de fuir les combats et l'échec du projet de l'EI	27
Notes	29

## 04

<b>Continuum des retournants : des « incorrigibles » aux « déradicalisés ». De l'importance de comprendre la diversité des profils</b>	<b>30</b>
4.1 « Désengagement » vs « déradicalisation » : un continuum pour catégoriser les retournants	31
4.2 Les « incorrigibles » : des retournants opérationnels, porteurs d'une menace réelle	31

4.3 Les « déradicalisés » : des retournants entre désillusions et traumatismes	32
4.4 Les « désengagés » : des retournants entre démobilisation et possible réengagement	33
Notes	34

## 05

<b>Réalité des retournants et risques associés : état des lieux pour le Canada et le Québec</b>	<b>36</b>
5.1 Facteurs contributifs au phénomène des retournants	36
5.2 Facteurs modérateurs du phénomène des retournants	39
5.3 État des lieux sur les retournants au Québec et au Canada : un phénomène relativement restreint et contrôlé	40
5.4 État des lieux sur le retour des enfants et des mineurs	42
Notes	46

## 06

<b>Répression ou réinsertion : quelles réponses adopter à l'égard des retournants ?</b>	<b>50</b>
6.1 Perspective répressive : les retournants comme menace à la sécurité nationale	51
6.2 Perspective réhabilitative ou de réinsertion sociale : comme enjeu psychosocial	55
Notes	61

## 07

<b>Cadre juridique applicable au Canada en matière de gestion des retournants</b>	<b>64</b>
7.1 Loi sur l'enrôlement à l'étranger : un cadre juridique anachronique	64
7.2 Code criminel du Canada : dispositions juridiques d'intérêt pour les retournants canadiens	65
7.3 Les mesures juridiques ou administratives applicables en amont du retour sur le territoire canadien : contourner les limites du Code criminel	68
7.4 Judiciarisation des retournants sur la base d'autres crimes	69
7.5 Engagement de ne pas troubler l'ordre public	69
7.6 Condamnations des retournants : un ratio conséquent ?	71
Notes	73

## CONCLUSION

<b>Vers une approche pluridimensionnelle, intersectorielle et concertée de gestion des retournants au Canada et au Québec ?</b>	<b>76</b>
Les limites d'une application systématique de mesures répressive : un enjeu de ressources avant tout ?	76
Une approche pluridimensionnelle, multisectorielle et concertée de gestion des retournants pour le Canada et le Québec	77
Le cas spécifique des enfants et des mineurs : quelles solutions pour cette catégorie particulière de retournants ?	78
Quelles attentes, quelles limites dans la gestion des retournants au Canada et au Québec ?	79
Notes	80

## BIBLIOGRAPHIE

82

# INTRODUCTION

## Ces volontaires étrangers partis en Irak et en Syrie : racines d'un phénomène pluriel

Selon les chiffres avancés par le Radicalisation Awareness Network (RAN)<sup>1</sup>, ce ne sont pas moins de 42 000 individus, venus de plus de 120 pays, qui auraient rejoint le conflit syro-irakien entre 2011 et 2016; certaines sources présentent une estimation d'environ 40 000 individus<sup>2</sup>, alors que d'autres se veulent plus restrictives avec des chiffres oscillants entre 29 660<sup>3</sup> et 35 000 individus<sup>4</sup>. Au sein de ce vaste contingent, on évalue que le nombre de volontaires occidentaux se situerait entre 5000<sup>5</sup> et 7700 individus<sup>6</sup>, soit selon certaines estimations 5718 personnes issues d'Europe de l'Ouest et 439 venant d'Amérique du Nord<sup>7</sup>.

Si un flou existe quant au nombre exact de ressortissants étrangers ayant conflué vers le conflit syro-irakien depuis 2011, c'est qu'il demeure difficile de cerner adéquatement la réalité du phénomène, et ce, pour différentes raisons : obstacles méthodologiques<sup>8</sup>, variations définitionnelles et de catégorisation<sup>9</sup>, sources éparses et imprécises, et difficultés à cerner les motifs des engagements individuels et des narratifs qui les sous-tendent.

De plus, la multiplicité des acteurs et des groupes<sup>9</sup> opérant dans la région rend plus compliquée encore l'appréciation de la portion de volontaires étrangers qui y sont ou y ont été associés, même si une large majorité serait affiliée à l'État islamique (EI) – environ 33 000 en 2015<sup>10</sup> – et à Hayat Tahrir al-Cham (HTC) (initialement connu sous le nom de Jabhat al-Nosra, puis devenu Jabhat Fatah al-Cham) – dont les effectifs compteraient environ 10 000 combattants, dont 30 % de ressortissants étrangers non-syriens<sup>11</sup>.

## Un phénomène inédit dans l'histoire contemporaine ?

Malgré une médiatisation importante au cours des dernières années, le phénomène de départs de volontaires étrangers vers des théâtres de conflit armé extérieurs à leur pays d'origine ou de résidence (en vue de rejoindre des groupes combattants sur place) n'est pas récent<sup>12</sup> : celui-ci remonte, en réalité, à au moins la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup> et s'est matérialisé lors de plus d'une centaine d'affrontements en l'espace de 250 ans<sup>14</sup>, incluant notamment la guerre civile espagnole (1936-1939), la révolution texane (1835-1836), la guerre d'indépendance israélienne (1947-1949)<sup>15</sup> et, plus récemment, la guerre en Ukraine<sup>16</sup> (qui a attiré plusieurs Canadiens<sup>17</sup>). La mobilisation de volontaires étrangers dans le cadre de conflits touchant le « monde musulman » est elle aussi une manifestation récurrente depuis les années 1980, qu'on a pu observer, entre autres, lors de conflits en Afghanistan (1979-1989), en Bosnie (1992-1995), en Tchétchénie (1994-1996) ou en Irak (2003-2011)<sup>18</sup>. Pour autant, il n'en demeure pas moins que le flux de départs vers la zone syro-irakienne représente le plus important ralliement de volontaires étrangers à destination d'un conflit dans le « monde musulman » depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale<sup>19</sup>.

L'ampleur contemporaine prise par ce phénomène, à l'occasion de l'aggravation de la guerre civile en Syrie depuis la fin de l'année 2011<sup>1</sup>, reste donc sans précédent, particulièrement à la lumière d'épisodes comparables passés<sup>20</sup> : ce caractère inédit s'incarne à travers le volume inégalé<sup>ii</sup> de ressortissants étrangers, y compris canadiens et québécois, engagés auprès des groupes jihadistes et combattants en Syrie ou en Irak<sup>21</sup>.

## Un phénomène porteur d'enjeux multiples pour le Canada

Bien que, depuis 2016, on observe un tarissement de cette affluence de volontaires étrangers en partance vers la zone syro-irakienne<sup>22</sup>, le phénomène demeure un défi de taille pour les États concernés – incluant, bien évidemment, le Canada<sup>23,24,25</sup>.

Se pose en premier lieu la question de la sécurité publique, pour laquelle la quantité importante de volontaires étrangers ayant rejoint les groupes jihadistes combattants sur place (État islamique, Hayat Tahrir al-Cham, Ahrar al-Cham...) représente une menace directe<sup>iii</sup>, qui se déploie sur plusieurs plans incluant la possibilité de planifier ou de mettre en œuvre des actions violentes lors de leur retour dans leur pays d'origine ou de résidence.

*En parallèle, on peut légitimement se soucier de l'évolution des motivations de ces volontaires étrangers entre leur départ initial et leur retour, avec, en entre-deux, des expériences et des rencontres sur place ayant pu influencer leur transition potentielle d'un engagement initial à vocation humanitaire vers un engagement extrémiste motivé par l'idéologie.*

En second lieu, le départ de ces milliers de ressortissants étrangers vers la Syrie et l'Irak soulève l'enjeu de la relative facilité, pour certains, de se rendre dans une zone de conflit et d'en revenir sans être inquiétés ou même contrôlés. Il s'agit là d'un enjeu de gestion des actions ou des gestes illégaux pouvant être posés par des citoyens ou résidents canadiens à l'étranger. Au Canada, ce phénomène d'allers-retours entre le territoire national et la zone syro-irakienne a touché un faible nombre d'individus (en comparaison des flux recensés en Europe) durant la période 2011-2014 – une époque, toutefois, où les autorités canadiennes portaient une attention moins systématique au phénomène<sup>iv</sup>.

Si cette navigation est aujourd'hui rendue plus difficile en raison du resserrement de la surveillance et du contrôle aux frontières, certains individus bénéficiant d'un passeport canadien peuvent tout de même circuler ailleurs dans le monde sans qu'un séjour en Syrie ou en Irak ne soulève d'inquiétudes.

“

Alors que la situation en Irak et en Syrie a considérablement évolué au fil de la perte d'influence de l'État islamique (EI) et de la réduction de son contrôle du territoire, nombreux seront les volontaires étrangers sur place qui choisiront de revenir dans leur pays d'origine, de se rendre vers de nouveaux théâtres de guerre ou de rejoindre d'autres pays pour y trouver refuge : il est donc possible que, plutôt que de revenir au Canada, certains Canadiens soient tentés de gagner des territoires où s'activent des groupes combattants jihadistes (p. ex., la Libye, l'Afghanistan, le Yémen ou l'Indonésie). On peut donc craindre que la problématique se déplace éventuellement vers d'autres zones d'affrontements.

JONES, et collab., *Rolling Back the Islamic State*, 2017.

Bien que, dans ce cas, les volontaires étrangers ne représentent pas une menace directe pour le Canada (du moins dans l'immédiat), ils constituent néanmoins un danger<sup>26</sup> pour d'autres États en agissant pour le compte de groupes combattants jihadistes ou en étant impliqués dans des actions extrémistes<sup>27</sup>. Dès lors, la responsabilité étatique au regard des actions et du sort de ces ressortissants doit être portée au premier plan, tant par souci de responsabilité étatique<sup>28</sup> que dans une optique visant à maintenir de bonnes relations avec les partenaires internationaux et contribuer collectivement, de ce fait, à la sécurité internationale.

i En ce qui concerne le nombre de volontaires en provenance d'Amérique du Nord (Canada et États-Unis), les chiffres demeurent flous. Dans une étude récente, Meleagrou-Hitchens, Huges et Clifford (*The Travelers: American Jihadists in Syria and Iraq*, 2018, p. x-1) soulignent que les statistiques officielles avancées par les autorités américaines (de l'ordre de 250-300) comprennent en réalité tous les ressortissants américains ayant été arrêtés avant leur départ (environ 50), de même que ceux arrêtés après ou décédés depuis ; pour leur part, ces chercheurs ont identifié 64 ressortissants américains dont le départ pour la zone syro-irakienne a pu être confirmé empiriquement. De la même façon, au Canada, les chiffres officiels annoncés par le gouvernement se révèlent incertains, puisqu'ils situent entre 180 et 250 le nombre de volontaires canadiens partis non seulement vers la Syrie et l'Irak, mais également vers d'autres théâtres de conflit où opèrent des groupes jihadistes (tels que le Yémen, la Somalie ou l'Égypte).

ii Comme le soulignent Stern et Berger (*ISIS: The State of Terror*, 2015, p. 78-79), qu'elle émane de la sphère publique ou du monde du renseignement, aucune source ne peut prétendre disposer de données précises au-delà du stade de l'estimation. De plus, cette évaluation même est souvent contestable en raison du vague qui entoure les éléments sur lesquels elle repose (par exemple, si ces données sont restreintes à la zone de conflit syro-irakienne) et de leur nature souvent confidentielle et politisée, notamment au niveau gouvernemental.

i Pour une historiographie récente du conflit en Syrie, on consultera notamment : BACZKO, DORRONSORO et QUESNAY, *Civil War in Syria: Mobilization and Competing Social Orders*, 2017.

ii Il importe de souligner que le « volume inégalé » dont il est question ici fait référence au nombre de ressortissants occidentaux partis combattre dans le cadre d'un conflit au sein du monde arabo-musulman. La tendance médiatique observable actuellement présente le flux de départs pour la zone syro-irakienne comme étant dénué d'équivalence dans l'histoire des conflits passés ; or, les 4000 à 5000 ressortissants occidentaux participant à la présente guerre en Syrie pèsent assez peu dans la balance comparativement, par exemple, aux plus de 40 000 ressortissants étrangers ayant joint les Brigades internationales durant la Guerre civile espagnole, entre 1936 et 1939 (MALET, *Foreign Fighters: Transnational Identity in Civil Conflicts*, 2013, p. 93) : ces 40 000 volontaires incluaient notamment près de 9 000 Français (dont plusieurs centaines de mineurs), 3 000 Polonais, 2 500 Américains, 2 400 Britanniques, 1 700 Belges, 1 650 à 1 700 Canadiens (dont 200 Québécois), 800 Suisses, 650 Néerlandais (JACKSON, *British Women and the Spanish Civil War*, 2002, p. 6; DÉSY, *18 juillet 1936 - Le début d'une guerre "incivile" en Espagne*, 2006; SILL, *La croisade des gosses*, 2001, p. 20; PETROU, *Renegades: Canadians in the Spanish Civil War*, 2008, p. 20; BAKKER, et DE BONT, *Belgian and Dutch Jihadist Foreign Fighters (2012-2015)*, 2016, p. 839; EBSWORTH, *Spanish Civil War - The International Women who Fought for Spain*, 2017).

iii Comme on l'a dit précédemment, à l'instar de la plupart des gouvernements occidentaux, les autorités canadiennes ne peuvent évaluer le nombre exact de leurs ressortissants partis vers la Syrie ou l'Irak depuis l'avènement du conflit syrien en 2011. Si certains d'entre eux ont fait l'objet d'un signalement par leurs proches auprès des autorités compétentes dès leur départ, d'autres ont tout simplement disparu : ont-ils rejoint la zone syro-irakienne ou non ? Quelles étaient les motivations sous-jacentes à leur départ ? Des zones d'ombre qu'admettent volontiers les autorités concernées (BYMAN, et SHAPIRO, *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, 2014, p. 3).

iv Malgré plusieurs vagues de départs de Québécois et de Canadiens dès 2012, le gouvernement fédéral – comme de nombreux autres pays concernés (BARRETT, *Foreign Fighters in Syria*, 2014, p. 9; BYMAN, *The Homecomings: What Happens When Arab Foreign Fighters in Iraq and Syria Return?*, 2015, p. 591) – ne commencera à démontrer un véritable intérêt pour la prévention des départs vers la zone de conflit syro-irakienne qu'à partir de 2014 (et ce, bien qu'il ait consolidé son arsenal répressif en 2013 avec le *Combating Terrorism Act* [SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA,

Ainsi, Michel Coulombe, ancien directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), témoignait en ce sens lors de son audition au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, en mars 2016 : il évoquait alors la responsabilité qui revient à l'État de prévenir les départs de ses citoyens et résidents pour une zone de conflit, non seulement du point de vue de ses obligations à l'international et des ententes qui ont été signées à cet effet, mais également parce qu'il importe d'empêcher les citoyens d'aller se battre à l'étranger et, potentiellement, de commettre des actes illicites<sup>29</sup>.

En définitive, il est essentiel de concevoir que la gestion du phénomène des volontaires canadiens partis pour la Syrie et l'Irak ne se limite pas uniquement à leur retour au pays, mais doit également prendre en compte leurs déplacements vers d'autres espaces géographiques où ils pourraient représenter dès lors un fardeau diplomatique pour le Canada.

### La complexité du phénomène des « retournants »<sup>1</sup> : penser au-delà de la simple menace sécuritaire

Le retour de ces volontaires étrangers partis vers la Syrie et l'Irak, en particulier ceux ayant rejoint des groupes combattants jihadistes, représente un enjeu de taille pour les États, y compris le Canada. Comme le soulignent Forcese et Mamikon, les craintes que suscitent ces retours sont fondées sur des précédents historiques<sup>30</sup>. Par exemple :

- Au cours des années 1980-1990<sup>31</sup>, le retour de combattants jihadistes d'Afghanistan dans leur pays d'origine (Égypte, Tchétchénie, Bosnie, Arabie saoudite, Yémen, Tunisie, Algérie, etc.) contribua de manière significative à l'émergence de plusieurs situations de guerres civiles et de conflits armés, ainsi qu'à une augmentation du risque de violence terroriste<sup>32</sup>.
- Durant la décennie 2000-2010<sup>33</sup>, le retour de ressortissants occidentaux ayant joint des groupes combattants jihadistes en Irak, en Somalie, au Yémen ou en Tchétchénie a contribué à hausser le niveau de menace terroriste en Europe et en Amérique du Nord<sup>34</sup> : plusieurs d'entre eux ont été à l'origine d'actions violentes subséquentes (projets d'attentats réussis ou avortés) ou ont tenu un rôle durable dans la radicalisation et le basculement d'autres individus dans l'extrémisme violent<sup>35</sup>.

En ce qui a trait aux retournants occidentaux en provenance de Syrie et de l'Irak, un avant-gout de ces conséquences sécuritaires s'est déjà fait sentir tel qu'en attestent certaines actions violentes et arrestations préventives qui ont eu lieu au cours de la récente période. Pensons notamment aux événements suivants :

- Arrestation d'Ibrahim Boudina et d'Abdelkader Tliba par les autorités françaises, en janvier 2014, pour tentative d'attentat à l'explosif<sup>37</sup> ;
- Arrestation de Mehdi Nemnouché par les autorités belges, en mai 2014, pour attaque à main armée au Musée Juif de Belgique<sup>38</sup> ;
- Attentats de Paris en novembre 2015<sup>39</sup> ;
- Arrestation de Reda Kriket et d'Abderrahmane Ameroud, en mars 2016, pour un projet d'attentat en sol européen<sup>40</sup>.

Cette liste n'est pas exhaustive et pourrait être allongée : il est possible de recenser pas moins d'une trentaine de ressortissants européens passés par la Syrie et impliqués, depuis 2014, dans des attentats ou des tentatives d'attentats à leur retour sur le territoire européen<sup>41</sup>.



Entre juin 2014 et juin 2017, des 51 attaques terroristes perpétrées à travers l'Europe et l'Amérique du Nord, 18 % des auteurs étaient passés par la zone syro-irakienne.

VIDINO, MARONE et ENTENMANN, *Fear Thy Neighbor: Radicalization and Jihadist Attacks in the West*, 2017, p. 15-16.

En comparaison, l'Amérique du Nord a été, jusqu'à présent, relativement épargnée par cette tendance. En effet, une seule tentative d'attentat a été entreprise par un ressortissant américain ayant séjourné en Syrie (sur un total de 12 retournants recensés par Meleagrou-Hitchens, Hughes et Clifford<sup>42</sup>), et celle-ci a été déjouée par les autorités américaines. En ce qui concerne le Canada, aucun attentat ou tentative d'attentat par un retournant ne sont connus pour l'instant.



Malgré l'implication de retournants occidentaux dans des attaques terroristes menées en Europe entre janvier 2011 et juin 2015, le ratio\* de retournants participant à de telles actions une fois rentrés dans leur pays d'origine ou de résidence est assez faible : 1/360 (11 retournants sur un flux de volontaires occidentaux estimés à 4 000).

HEGGHAMMER, et NESSER, *Assessing the Islamic State's Commitment to Attacking the West*, 2015.

\* Ce ratio ne reflète que la période « initiale » du conflit syro-irakien, précédant le revirement stratégique de l'EI avec le début de la campagne de bombardements des forces de la coalition.

Ainsi, force est de constater<sup>43</sup> que, à ce jour, le nombre de retournants de Syrie et d'Irak impliqués dans des attentats à l'échelle occidentale demeure relativement peu élevé<sup>4</sup>. Pourtant, les craintes d'attaques menées par des retournants produisent des conséquences importantes pour les pays concernés qu'il s'agisse d'une polarisation croissante de l'opinion publique, d'un renforcement des mesures répressives ou encore des risques de tensions communautaires<sup>44</sup>.

Si certains éléments justifient une crainte avérée de certains États vis-à-vis des retournants occidentaux, deux nuances importantes se doivent d'être faites<sup>45</sup>.

On peut d'abord considérer la question sous un angle quantitatif :

- Des 5 000 volontaires occidentaux recensés jusqu'en 2016, la moitié seraient décédés, tandis que 1 700 à 2 000 seraient encore en Syrie et en Irak<sup>46</sup>. Les violents combats qui ont eu lieu depuis le début de 2017 (notamment ceux de Mossoul et de Raqqa, deux bastions de l'EI<sup>47</sup>), alors que la coalition internationale, les forces kurdes et l'armée irakienne reprenaient la plus grande partie du territoire contrôlé par l'EI, ont sans doute fait grimper encore un peu plus le nombre de décès<sup>48</sup>.
- Nombreux sont les combattants étrangers qui ont été capturés par les forces kurdes et irakiennes, ce qui les empêche de revenir clandestinement dans leur pays d'origine.
- En conséquence, le nombre potentiel de retournants occidentaux non connus demeure plus limité qu'il n'y apparaît au premier abord et sans doute extrêmement minime, bien que non négligeable.

D'autre part, van Miert<sup>49</sup> souligne que ce risque associé aux retournants est surestimé et soumis au sensationnalisme, tant médiatiquement que politiquement. Il dissimule une menace bien plus pressante selon lui : celle posée par les individus évoluant au sein de réseaux jihadistes locaux ou encore celle de personnes dont les tentatives de départ pour la zone syro-irakienne sont « contrariées » par les services de sécurité les conduisant à se venger par la commission d'actes terroristes sur le territoire national<sup>50</sup>. Cette dernière catégorie trouve résonance dans le contexte canadien avec les attentats d'Ottawa et de Saint-Jean-sur-Richelieu, en octobre 2014, et les projets de départ avortés des deux auteurs, Michael Zehaf-Bibeau<sup>51</sup> et Martin Couture-Rouleau<sup>52</sup>.

Les trajectoires<sup>53</sup> qu'empruntent les volontaires étrangers au sortir d'un conflit armé sont diverses, traduisent une panoplie de motifs et d'intentions, et n'impliquent pas de *facto* un retour vers le pays d'origine ou de résidence<sup>53</sup>. Cragin<sup>54</sup> souligne ainsi la problématique complexe qui est celle des conflits de priorités et de l'absence de coordination entre États quant au rapatriement éventuel des volontaires étrangers vers leurs pays d'origine ou de résidence à la suite d'une participation à un conflit. En effet, le refus de certains pays de rapatrier leurs ressortissants nationaux par souci sécuritaire a ironiquement pour conséquence d'obscurcir davantage la problématique des retours et d'en aggraver les enjeux sécuritaires.

Pourtant, les individus partis depuis 2011 en Syrie et en Irak, qu'ils aient été engagés ou non dans les combats, ne partagent pas tous les mêmes caractéristiques individuelles ni les mêmes motivations de départ comme de retour<sup>55</sup>, n'ont pas vécu des expériences comparables une fois sur place et ne reviennent pas nécessairement avec des traumatismes similaires. En conséquence, il convient d'entrevoir les enjeux liés au retour des ressortissants étrangers à la lumière d'une complexité mêlant diverses réalités, dynamiques et trajectoires individuelles.

C'est en ce sens que le présent rapport se consacre non pas exclusivement au volet sécuritaire de cette problématique, mais bien aux enjeux plus larges de gestion des retournants pour le Canada et le Québec.

Rapport public de 2014 sur la menace terroriste pour le Canada, 2014, p. 13]] : c'est à cette date que sera mis sur pied un comité de concertation bimensuel (Groupe de gestion des cas de voyageurs à risque élevé / High Risk Traveller Case Management Committee) visant à garder un œil sur ces Canadiens partis à l'étranger et sur ceux dont les intentions de départ nécessitent des mesures préventives.

Sur le plan législatif, ce n'est qu'en mai 2015 que sera passée la *Loi sur la prévention des voyages de terroristes (Prevention of Terrorist Travel Act)*, autorisant l'annulation, le refus et la confiscation de passeports de potentiels candidats au départ (NATIONAL POST, *Would-be terrorists back in Quebec under RCMP watch after leaving for Syria eight months ago*, 2015).

i Le terme de « retournant » (returnee, en anglais) – préféré ici à celui de « revenant » – est utilisé dans le cadre de ce rapport afin de désigner : tout citoyen ou résident (dans le cas présent : canadien) parti depuis 2012 afin de rejoindre la zone de conflit syro-irakienne et les groupes combattants sur place et qui, volontairement ou par contrainte, gagne (si le Canada ne correspond pas au point initial de départ) ou regagne, directement ou non, son pays de citoyenneté ou de résidence (dans le cas présent : le Canada).

i Comme le souligne Hegghammer (*Syria's Foreign Fighters*, 2013), l'un des principaux facteurs susceptibles d'amener les retournants à nourrir un projet de violence en Occident est la présence, en zone de conflit, de groupes affichant une stratégie explicitement anti-occidentale. Hegghammer faisait déjà part de ses inquiétudes, en 2013, quant à la possibilité que la concrétisation de cette présence jihadiste en Syrie débouche éventuellement sur la nécessité d'une intervention de la communauté internationale, avec pour effet potentiel d'engendrer une bifurcation stratégique de l'orientation de groupes jihadistes à portée exclusivement locale vers une dimension globale.

ii Pour une discussion sur les différentes trajectoires qui caractérisent les flux post-conflits et une schématisation de celles-ci, consulter DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, et BAKKER, *Returning Western foreign fighters: The case of Afghanistan, Bosnia and Somalia*, 2014.

## De la compréhension du phénomène aux pistes de réponses : quelles mesures possibles pour le Canada et le Québec ?

Comme le présent rapport en atteste, les individus susceptibles de revenir de Syrie et d'Irak se distinguent non seulement en termes de caractéristiques personnelles, de genre, d'affiliation ou non à des groupes extrémistes sur place, d'engagement ou non dans les combats armés, mais également en termes des motivations mêmes à revenir dans leurs pays d'origine ou de résidence. Ces motivations sont diverses et comportent des éléments de risque de violence ou d'action terroriste plus ou moins élevés, voire même absents dans certains cas.

Il est à préciser, d'autre part, que ces retours de Syrie et d'Irak n'impliquent pas uniquement des individus ayant rejoint un groupe extrémiste de type jihadiste (État islamique, Hayat Tahrir al-Cham, etc.), mais également des individus s'étant engagés aux côtés des forces révolutionnaires syriennes ou autres groupes rebelle affiliés (totalisant, en mars 2015, un estimé de pas moins de 1 600 groupuscules différents)<sup>56</sup> et des groupes combattants kurdes<sup>57</sup> sur place. Si ces personnes sont, à première vue, susceptibles d'être perçues comme posant un risque moindre à la sécurité nationale de leur pays d'origine en comparaison aux retournants émanant de groupes armés jihadistes<sup>58</sup>, il n'en demeure pas moins que leurs actions sur le terrain, leurs expériences de combats ainsi que les traumatismes psychologiques potentiellement subis nécessitent une prise en charge et une évaluation du risque du même ordre que pour leurs homologues passés par les rangs des organisations jihadistes<sup>59</sup>. De manière comparable, rien n'indique que les individus partis en Syrie et en Irak dans le cadre d'une logique non combattante (souvent le cas des femmes, mais pas exclusivement) ne puissent revenir dans leur pays d'origine avec des motivations plus explicitement militantes, voire violentes<sup>59</sup>.

La diversité typologique des profils de retournants impose dès lors de se pencher non seulement sur le degré de risque propre à chacune des catégories auxquelles le terme renvoie, mais également sur les divers enjeux juridiques, pratiques et sociaux existants, et ce, tant au Canada qu'ailleurs en Amérique du Nord et

en Europe<sup>60</sup> : c'est sur ces bases qu'il apparaît fécond d'étayer des pistes de réponses possibles pour le Canada et le Québec.

C'est ici que se confrontent deux perspectives opposées<sup>61</sup> : d'un côté prévaut une perspective sécuritaire du phénomène, mettant l'accent sur la menace et le risque posés par les retournants pour leur pays d'origine ou de résidence ; de l'autre se dégage une perspective de réhabilitation, qui entrevoit les retournants avant tout comme un défi de réinsertion sociale. Si la première approche conçoit la réponse face au phénomène des retournants comme étant du ressort prioritaire des institutions judiciaires et policières – privilégiant ainsi un recours à la judiciarisation et à l'incarcération (parfois préventive) des individus concernés –, la seconde minimise le rôle des institutions étatiques et privilégie une prise en charge de l'individu axée sur son désengagement de l'extrémisme violent et sur sa réinsertion en société.

Une troisième approche, plus pragmatique, se situe à la croisée de ces deux perspectives. Elle vise à faciliter la réintégration des retournants et à diminuer les possibilités de récurrence ou de réengagement dans l'extrémisme violent, sans toutefois dénier les risques qu'ils représentent, sans les excuser ou même renoncer à ce qu'ils assument leurs responsabilités devant la justice en cas d'actions criminelles. Cette approche se veut donc soucieuse tout à la fois du bien-être de la collectivité et de celui des individus concernés.

Il n'existe pas de solution clés en main pour cette problématique complexe, dont les dynamiques demeurent encore peu explorées ou mal comprises. En décomposant les éléments qui caractérisent la nature de ce phénomène et en étudiant les stratégies et bonnes pratiques déjà existantes en Europe et ailleurs dans le monde, le présent rapport s'attache à dresser des pistes de solutions applicables au contexte canadien et québécois.

<sup>56</sup> Cette minimisation du risque liée à ce groupe particulier du contingent de départs met en évidence la perception d'un semblant d'universalité de la menace que comporteraient les groupes jihadistes évoluant en Syrie, particulièrement l'EI. Néanmoins, comme le souligne Bures (*EU's Response to Foreign Fighters: New Threat, Old Challenges?*, 2018, p. 7-8), la conception de la menace élevée représentée par le flux de départs est loin de faire consensus au sein des membres de l'Union européenne : en 2015, seuls 5 pays membres de l'UE affichaient le plus de départs pour la zone syro-irakienne et deux tiers des départs procédaient d'Europe de l'Ouest et des pays scandinaves. De plus, seulement 13 pays membres (EUROJUST, *Foreign Terrorist Fighters: Eurojust's Views on the Phenomenon and the Criminal Justice Response – Third Eurojust Report*, 2015) se disaient « très préoccupés » par les retombées sécuritaires potentielles associées aux départs, 5 États membres en ayant jusqu'à présent fait les frais. D'autre part, Orton (*The Forgotten Foreign Fighters: The PKK in Syria*, 2017, p. 126) relève que le terrorisme d'extrême gauche est particulièrement préoccupant pour les pays membres du sud de l'Europe – notamment la Grèce, un bastion important du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), où la menace liée à l'Islam radical est donc encore considérée comme mineure par rapport à l'extrémisme de droite et de gauche : les enjeux sécuritaires associés à de nombreux militants d'extrême gauche (dont le séjour en Syrie a pu contribuer à la fois à leur formation au combat et à la consolidation de réseaux transnationaux) semblent ainsi évidents.

<sup>59</sup> Nous définissons ici la notion de « réinsertion sociale » comme : l'ensemble des interventions psychosociales qui visent, à la place ou en conjonction avec des mesures judiciaires, à favoriser la réinsertion d'individus auteurs de crimes ou de faits délinquants, et à faciliter leur processus de réintégration au sein de la communauté. La démarche d'accompagnement et de prise en charge a pour objectif, entre autres, de permettre aux individus concernés de développer une réflexion sur les actions commises, leur sentiment d'appartenance à leur communauté ou les compétences permettant de subvenir adéquatement à leurs besoins et à leur bien-être. Afin de faciliter la compréhension, nous utilisons dans le présent document de manière indistincte le terme de « réinsertion sociale » et de « réhabilitation », bien que ces deux termes puissent être différenciés dans d'autres contextes.

## ► NOTES

- 1 RADICALISATION AWARENESS NETWORK, *RAN MANUAL. Responses to returnees: Foreign terrorist fighters and their families*, 2017, p. 8.
- 2 PARRISH, *Stopping flow of foreign fighters to ISIS 'will take years'*, *Army official says*, 2017; Robin WRIGHT, *Are We Nearing the Endgame with ISIS?*, 2017.
- 3 BARRETT, *Beyond the Caliphate: Foreign Fighters and The Threat of Returnees*, 2017, p. 11.
- 4 VIDINO, MARONE et ENTENMANN, *Fear Thy Neighbor: Radicalization and Jihadist Attacks in the West*, 2017, p. 11.
- 5 RADICALISATION AWARENESS NETWORK, *op. cit.*, p. 8.
- 6 VIDINO, MARONE et ENTENMANN, *op. cit.*, p. 11.
- 7 BARRETT, *op. cit.*, p. 11.
- 8 *Ibid.*, p. 9.; STERN, et BERGER, *ISIS: The State of Terror*, 2015, p. 78-79.
- 9 THE SOUFAN GROUP, *The Collapse of Syria's 'Moderate' Rebels*, 2015.
- 10 ZENGERLE, et LANDAY, *CIA Director Says Islamic State Still Serious Threat*, 2016.
- 11 LISTER, *Profiling Jabhat al-Nusra*, 2016, p. 40; AL JAZEERA MEDIA NETWORK, *Nusra Leader: No End to Conflict with ISIL in Syria*, 2015.
- 12 MALET, *The European Experience With Foreign Fighters and Returnees*, 2018, p. 7; *id.*, *Foreign Fighters: Transnational Identity in Civil Conflicts*, 2013; *id.*, *Foreign Fighter Mobilization and Persistence in a Global Context*, 2015; MENDELSON, *Foreign Fighters – Recent Trends*, 2011; GURSKI, *Western Foreign Fighters: The Threat to Homeland and International Security*, 2016; BAKKER, et SINGLETON, *Foreign Fighters in the Syria and Iraq Conflict: Statistics and Characteristics of a Rapidly Growing Phenomenon*, 2016, p. 11.
- 13 ARIELLI, *From Byron to bin Laden: A History of Foreign War Volunteers*, 2017, p. 9.
- 14 MALET, *What does the evidence tell us about the impact of foreign fighters on home-grown radicalization?*, 2015; FLORES, *Foreign Fighters Involvement in National and International Wars: A Historical Survey*, 2016.
- 15 MALET, *Foreign Fighter Mobilization and Persistence in a Global Context*, 2015, p. vii; HOFFMAN, *Anonymous Soldiers: The Struggle for Israel, 1917-1947*, 2016.
- 16 MEDIUM, *The Foreign Fighters Battling for Ukraine*, 2016; *id.*, *A Serb, A Texan and a Colombian*, 2016.
- 17 MACKINNON, *Bypassing official channels, Canada's Ukrainian diaspora finances and fights a war against Russia*, 2017; PETERSON, *Why a Russian is Fighting for Ukraine*, 2015.
- 18 HEGGHAMMER, *Should I Stay or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting*, 2013.
- 19 MISHALI-RAM, *Foreign fighters and transnational Jihad in Syria*, 2018.
- 20 NEUMANN, *Radicalized: New Jihadists and the Threat to the West*, 2016, p. 32-52; HOLMER, et SHTUNI, *Returning Foreign Fighters and the Reintegration Imperative*, 2017, p. 2.
- 21 SCHMID, *Foreign (Terrorist) Fighter Estimates: Conceptual and Data Issues*, 2015; CONGRESSIONAL RESEARCH SERVICE, 2015, p. 9; BAKKER, et SINGLETON, *op. cit.*, p. 23; BARRETT, *op. cit.*, p.12.
- 22 BARRETT, *op. cit.*, p. 9.
- 23 SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *Rapport public de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada*, 2017.
- 24 CRAGIN, *Foreign Fighter 'Hot Potato'*, 2017; MERZ, *Dealing with Jihadist Returnees: A Tough Challenge*, 2017.
- 25 GURSKI, *Western Foreign Fighters: The Threat to Homeland and International Security*, 2017; *Threat From Within. Recognizing Al Qaeda Inspired Terrorism in the West*, 2015.
- 26 REED, POHL et JEGERINGS, *The Four Dimensions of the Foreign Fighter Threat: Making Sense of an Evolving Phenomenon*, 2017.
- 27 *Ibid.*, p. 9.
- 28 SÉNAT DU CANADA. COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE, *Témoignages [42<sup>e</sup> législature, 1<sup>re</sup> session]*, 2016.
- 29 SÉNAT DU CANADA. COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE, *op. cit.*
- 30 FORCESE, et MAMIKON, *Neutrality Law, Anti-Terrorism and Foreign Fighters: Legal Solutions to the Recruitment of Canadians to Foreign Insurgencies*, 2015, p. 6.
- 31 CRAGIN, *op. cit.*
- 32 MENDELSON, *Foreign Fighters – Recent Trends*, 2011, p. 191; DUY-VESTEYN, et PEETERS, *Fickle Foreign Fighters? A Cross-Case Analysis of Seven Muslim Foreign Fighter Mobilisations (1980-2015)*, 2015.
- 33 JOFFÉ, *Global Jihad and Foreign Fighters*, 2016.
- 34 DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, et BAKKER, *Returning Western foreign fighters: The case of Afghanistan, Bosnia and Somalia*, 2014; WRIGHT, *How Dangerous Are Domestic Terror Plotters with Foreign Fighter Experience? The Case of Homegrown Jihadis in the US*, 2016; GURSKI, *Western Foreign Fighters: The Threat to Homeland and International Security*, 2017.
- 35 DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, et BAKKER, *op. cit.*; NESSER, *Chronology of Jihadism in Western Europe 1994 2007: Planned, Prepared, and Executed Terrorist Attacks*, 2008; *id.*, *How did Europe's Global Jihadis Obtain Training for their Militant Causes?*, 2008.
- 36 HEGGHAMMER, et NESSER, *Assessing the Islamic State's Commitment to Attacking the West*, 2015; BAKKER, et DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, *Jihadist Foreign Fighter Phenomenon in Western Europe: A Low-Probability, High-Impact Threat*, 2015, p. 3-6.
- 37 DESCOURS, *Vers un procès de la cellule djihadiste de Cannes-Torcy*, 2015.
- 38 DETTMER, *Foreign Fighters in Syria and the Threat of Domestic Terrorism in Europe*, 2014.
- 39 CALLIMACHI, *How ISIS Built the Machinery of Terror Under Europe's Gaze*, 2016; CRAGIN, *op. cit.*

- 40 BREEDEN, et BLAISE, *Frenchman Plotting 'Imminent' Attack Is Charged With Terrorism*, 2016.
- 41 VIDINO, MARONE et ENTENMANN, *op. cit.*, p. 34-35; BRISARD, et JACKSON, *The Islamic State's External Operations and the French-Belgian Nexus*, 2016; VAN OSTAEYEN, et VAN VLIERDEN, *The Role of Belgian Fighters in the Jihadification of the Syrian War: From Plotting Early in 2011 to the Paris and Brussels Attacks*, 2017, p. 6, 9.
- 42 MELEAGROU-HITCHENS, HUGHES et CLIFFORD, *The Travelers: American Jihadists in Syria and Iraq*, 2018, p. 2.
- 43 *Ibid.*
- 44 BAKKER, et DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, *op. cit.*, p. 7-16.
- 45 DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, *Fearing the Western Muslim Foreign Fighter: The Connection Between Fighting the Defensive Jihad and Terrorist Activity in the West*, 2014.
- 46 NEUMANN, *Returning Jihadis: A Generational Threat*, 2016.
- 47 CLARKE, et AMARASINGAM, *Where Do ISIS Fighters Go When the Caliphate Falls? They have options*, 2017; DAVISON, et FRANCIS, *Final assault starts on Syria's Raqqa as some Islamic State fighters quit*, 2017.
- 48 COOPER, *ISIS Is on Its Heels, but Fighting to the Death*, 2017.
- 49 VAN MIERT, *The Right Target in Sight? Returnees and the Current Jihadist Threat*, 2017, p. 30-33, 38.
- 50 BYMAN, *Frustrated Foreign Fighters*, 2017.
- 51 AHMED, et BOTELHO, *Who is Michael Zehaf-Bibeau, the man behind the deadly Ottawa attack?*, 2014.
- 52 ROACH, et FORCESE, *Legislating in Fearful and Politicized Times: The Limits of Bill C-51's Disruption Powers in Making Us Safer*, 2015, p. 154-155.
- 53 BYMAN, *The Homecomings: What Happens When Arab Foreign Fighters in Iraq and Syria Return?*, 2015, p. 597.
- 54 CRAGIN, *op. cit.*
- 55 THE SOUFAN GROUP, *Foreign Fighters: An Updated Assessment of the Flow of Foreign Fighters into Syria and Iraq*, 2015, p. 6; HELLMUTH, *Of Alienation, Association, and Adventure: Why German Fighters Join ISIL*, 2016, p. 27.
- 56 THE SOUFAN GROUP, *The Collapse of Syria's 'Moderate' Rebels*, 2015.
- 57 TUCK, SILVERMAN et SMALLEY, *"Shooting in the Right Direction": Anti-ISIS Foreign Fighters in Syria & Iraq*, 2016, p. 4; FRITZ, et YOUNG, *Transnational Volunteers: American Foreign Fighters Combating the Islamic State*, 2017; CORNEAU-TREMBLAY, *Tunisian Fighters Joining the War in Syria (and Iraq): A Comparative Study*, 2017.
- 58 TUCK, SILVERMAN et SMALLEY, *op. cit.*, p. 52; AMARASINGAM, et CORNEAU-TREMBLAY, *Stronger position needed on former soldiers joining Kurdish fighters*, 2017.
- 59 BRIGGS (OBE), et SILVERMAN, *Western Foreign Fighters: Innovations in Responding to the Threat*, 2014, p. 37.
- 60 JAWAID, *From Foreign Fighters to Returnees: The Challenges of Rehabilitation and Reintegration Policies*, 2017, p. 102.
- 61 LISTER, *Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration?*, 2015; MERZ, *op. cit.*

01

## « Combattant étranger », « voyageur extrémiste », « départant » :

de quoi et de qui parle-t-on ?

Avant d'entamer une analyse plus approfondie du phénomène des retournants et des enjeux que pose leur retour éventuel pour le Canada et pour le Québec, de même que les pistes de solutions et les actions concrètes qui peuvent être envisagées afin d'assurer un équilibre entre leur réintégration et la préservation d'une sécurité collective, il est essentiel de se pencher sur le lexique en usage à ce propos afin de circonscrire la catégorie d'individus qui fait l'objet du présent rapport.

### 1.1 « COMBATTANT ÉTRANGER » : UNE DIVERSITÉ DE PROFILS ET DE MOTIVATIONS QUI CADRE MAL ?

Premier terme souvent utilisé pour faire référence aux ressortissants étrangers partis rejoindre le théâtre du conflit syro-irakien, celui de « combattant étranger ». Cette première qualification apparaît en réalité imprécise, ambiguë et non uniformisée dans ce qu'elle englobe<sup>1</sup>. Elle soulève ainsi un certain nombre de questions quant à sa capacité réelle de qualifier adéquatement le phénomène visé.

#### « Combattant étranger » : définition

David Malet, chercheur de référence sur cette thématique, définit les « combattants étrangers » comme des « non-citoyens d'États en conflit participant à une guerre civile aux côtés d'un groupe insurgé<sup>2</sup> » [Traduction libre]. Thomas Hegghammer, quant à lui, octroie au terme une définition plus restreinte, percevant le « combattant étranger » comme [Traduction libre] « tout individu prenant part à une activité de nature militaire (formation ou combat), ayant recours à toute tactique (terroriste ou guérilla) à l'encontre de tout adversaire (occidental ou non), pourvu qu'elle soit employée hors Occident<sup>3</sup> ». Comme il le souligne<sup>4</sup>, cette définition inclut une variété très diverse d'intentions et de comportements dans l'engagement, prêtant à des conséquences et à des perceptions très dissemblables :

- Par exemple, il existe une différence marquée entre un individu de nationalité somalo canadienne qui part combattre en Somalie et un individu de nationalité identique optant de partir combattre en Syrie ;
- Il en est de même pour les individus choisissant de se battre en pays tiers contre leurs compatriotes (un citoyen canadien combattant des soldats canadiens en Afghanistan) ou contre des militaires étrangers (un citoyen canadien combattant des soldats américains en Irak) ;
- Enfin, une distinction importante doit être établie selon le choix de joindre un groupe insurgé ou un groupe considéré terroriste (les perceptions à l'égard du combattant étranger diffèrent de manière significative selon son affiliation à l'Armée syrienne libre – ASL – ou à l'État islamique)<sup>5</sup>.

Au regard de cette exemplification, on ne peut que reconnaître que le contexte présent de la situation en Syrie, en raison de ses dynamiques originales, ne peut se satisfaire des définitions conventionnelles données au terme de « combattant étranger » : autant au Canada qu'aux États Unis ou en Europe, le profil des individus qui ont rejoint le conflit syro-irakien étant plus extensif et diversifié que celui auquel la notion de « combattant étranger » fait traditionnellement référence<sup>6</sup>.

#### Des motivations variées qui cadrent mal avec la notion de « combattant étrangers »

Les caractéristiques, les rôles et les motivations des individus participant à ce que l'on a pu qualifier d'« exode » vers la Syrie, nécessitent de dépasser certains éléments constitutifs de la notion de « combattant étranger » – laquelle renvoie, dans sa compréhension générale actuelle, aux ressortissants étrangers motivés par le désir de se rallier à un conflit armé et de prendre les armes aux côtés d'un groupe combattant, insurgé ou terroriste, pour des motifs idéologiques, politiques, religieux et non pécuniaires<sup>7</sup>.

“

Ce constat n'est d'ailleurs pas propre au conflit en Syrie : par exemple, la contribution des volontaires en provenance du monde arabe mobilisés dans le cadre de la première guerre en Afghanistan (1979-1989) n'était pas uniquement combattante\*, mais en tout premier lieu logistique\*\* ; nombre de ces volontaires étrangers occupaient ainsi des rôles de soutien au sein d'agences humanitaires, d'organes médiatiques ou encore de petits groupes de support logistique\*\*\*.

\* MENDELSON, Foreign Fighters – Recent Trends, 2011, p. 190.

\*\* ANAS, The Birth of the Afghani Arabs: A Biography of Abdullah Anas with Mas'oud and Abdullah Azzam, 2002.

\*\*\* HAMID, et FARRALL, The Arabs at War in Afghanistan, 2015.

Or, l'engouement suscité par le conflit syrien pour des milliers d'individus, autant en Occident qu'ailleurs, ne correspond pas exclusivement à un engagement armé auprès de groupes combattants, insurgés ou terroristes : en effet, le contingent de ressortissants étrangers ayant conflué vers la zone de guerre syro-irakienne va au-delà de cette réalité, et ce, quand bien même ils en constituent la part la plus importante. On peut notamment attribuer cet état de fait à la présence substantielle des femmes parmi les volontaires étrangers ayant rejoint le conflit – la moyenne à l'échelle de l'Europe s'élevant à 17 %, la France affichant la plus importante proportion, estimée à 23 %<sup>8</sup> ; ces femmes, qui ont rejoint en particulier les groupes jihadistes sur place, n'occupent pas nécessairement un rôle actif dans le conflit : elles ont souvent des motivations autres que celle de participer à la simple lutte armée et se voient confier des champs d'action plus génériques. Communément appelées *muhajirat*<sup>9</sup>, elles composeraient de 10 à 20 % des effectifs de l'EI<sup>9</sup> et seraient ainsi engagées dans la prestation de soins médicaux, la diffusion de propagande ou encore l'éducation (y compris celle promue par les groupes jihadistes)<sup>10</sup>, des domaines qui, de toute évidence, ne sont pas directement reliés à des activités de combats.

Plus largement encore, de nombreuses recherches indiquent que la volonté de nombreux ressortissants étrangers de rejoindre la Syrie ou l'Irak peut relever bien davantage du désir d'entamer une

nouvelle vie au sein d'une société utopique, régie par un système de lois et un mode de vie islamiques<sup>11</sup> : ce type de motivation, soutenue par l'idée de *hijrah*<sup>12</sup>, se retrouve chez une part importante d'individus ayant choisi de rallier la Syrie accompagnés de leur famille ou de leurs enfants<sup>12</sup>.

Au Canada comme au Québec, les données disponibles abondent également dans le sens d'une diversité des profils et des motivations des individus partis vers la Syrie depuis 2012<sup>13</sup>. Les rapports de recherche portant sur le contexte québécois de même que l'expérience de prise en charge au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV) tendent à confirmer la présence de ces motivations non combattantes chez une part non négligeable des individus concernés par un départ vers la Syrie<sup>14</sup>.

Dans l'optique de dépasser cette préconception d'une vocation combattante généralisée, Borum et Fein<sup>15</sup> proposent ainsi une typologie des multiples logiques d'engagement individuelles au sein d'un groupe insurgé :

1. Participation directe au combat
2. Soutien opérationnel, sur place, à l'effort de guerre
3. Soutien technique (recrutement, reconnaissance, collecte de fonds, diffusion d'informations, stratégie médiatique)
4. Soutien logistique (ravitaillement, financement, hébergement...)

Tous ces éléments démontrent la difficulté de pouvoir qualifier de « combattants étrangers » des individus pour qui le départ vers la zone syro-irakienne n'implique pas nécessairement en soi une logique de lutte armée<sup>16</sup>.

### 1.2 « VOYAGEUR EXTRÊMISTE » ET « COMBATTANT TERRORISTE ÉTRANGER » : DES QUALIFICATIONS IMPRÉCISES DE LA RÉALITÉ

Si les autorités canadiennes privilégient le terme de « voyageur extrémiste » plutôt que celui de « combattant étranger » (bien qu'elles considèrent ces deux expressions comme synonymes)<sup>17</sup>, cette appellation n'en demeure pas moins sujette à débats.

i Au Québec, les estimations du CPRMV indiquent qu'entre 10 à 18 % des Québécois ayant rejoint la Syrie depuis 2013 seraient des femmes. Sur cet aspect, on consultera : CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, et CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente*, 2016.

ii Le terme de *muhajirat* est une notion arabe honorifique désignant la « migrante », autrement dit celle qui fait la *hijrah* vers des territoires considérés comme des « terres d'islam véritables ». Ce terme a été repris par les groupes jihadistes en Syrie et en Irak afin de valoriser le départ des femmes vers ces territoires.

iii La *hijrah* est un terme arabe qui fait référence à l'exil des premiers croyants musulmans avec le prophète Mahomet, de La Mecque vers Yathrib (qui deviendra ensuite Médine). Cette immigration sainte, également appelée « hégire », peut être conçue comme la naissance ou le début de la communauté des croyants musulmans (*oumma*).

Aussi traduit par les termes « rupture » ou « séparation », le terme « *hijrah* » fait aujourd'hui référence au choix de certains croyants musulmans de quitter les pays occidentaux en vue d'émigrer en « terre d'islam » afin de pouvoir y pratiquer un islam jugé comme « véritable ». Certains groupes jihadistes utilisent de nos jours la notion de *hijrah* afin de convaincre leurs recrues potentielles de l'authenticité et de l'obligation religieuses de rejoindre la Syrie, l'Irak ainsi que d'autres territoires où ils sont actifs.

### « Voyageur extrémiste » : définition

Par « voyageur extrémiste », Sécurité publique Canada désigne les individus (dans le cas présent : citoyens, résidents permanents canadiens ou ayant un lien avec le Canada) issus de pays occidentaux « qui adoptent un point de vue extrémiste et violent<sup>18</sup> » et qui rejoignent une zone de conflit afin d'y contribuer de manières différentes, tant violentes et liées au terrorisme que restreintes à une contribution pacifique (propagande, formation, collecte de fonds...)<sup>19</sup>.

Si la définition proposée par Sécurité publique Canada a le mérite de se démarquer de celle de « combattant étranger » – restreinte dans sa portée d'analyse et exclusivement focalisée sur ces individus prenant les armes aux côtés d'un groupe terroriste ou insurgé –, elle comporte d'autres limites.

En effet, la désignation de « voyageur extrémiste » de Sécurité publique Canada sous-entend une causalité nécessaire entre un projet de départ pour une zone de conflit (ici, la Syrie ou l'Irak) et l'adhésion préalable à une idéologie ou à un narratif extrémiste. Au même titre que le terme « combattant étranger », celui de « voyageur extrémiste » limite sa portée à des individus dont le projet de départ concorde nécessairement avec une forme de « pensée extrême »<sup>20</sup> préalable et causale au processus de départ vers une zone de conflit.

Or, dans le cas de la situation syro-irakienne, bien que le contingent de volontaires internationaux inclue des individus que l'on peut qualifier d'extrémistes, il est aussi constitué de personnes, dont les motivations cadrent davantage avec un projet d'ordre plus humanitaire que guerrier ou nourri de croyances extrémistes, et qui sont marquées par un rejet de toute intention de violence à l'encontre du pays d'origine ou de résidence<sup>21</sup>. Sachant également que de nombreux individus entraînent ou ont pu entraîner leur famille avec eux (dont, occasionnellement, des enfants en bas âge<sup>22</sup>), il semble réducteur de leur accoler l'étiquette de « voyageur extrémiste ».

### « Combattant terroriste étranger » : définition

De même, le présent rapport interroge la pertinence de la dénomination de « combattants terroristes étrangers » (« *Foreign terrorist fighters* » – FTF), adoptée en 2014 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, en vertu de la résolution 2178 : « individus qui se rendent dans un État autre que leur État de résidence ou de nationalité, dans le dessein de commettre, d'organiser ou de préparer des actes de terrorisme, ou afin d'y participer ou de dispenser ou recevoir un entraînement au terrorisme, notamment à l'occasion d'un conflit armé<sup>23</sup> ».

Si l'un des enjeux premiers liés à ce terme est celui de définir ce que l'on entend par « terroriste » (l'ONU, à ce jour, n'a pas atteint de consensus quant à l'élaboration d'une définition universelle du terrorisme<sup>24</sup>), un second est de distinguer clairement quels acteurs la résolution 2178 vise précisément à réprimer<sup>1</sup>.

### Problématique de la qualification de « combattant terroriste étranger » et application en vertu du droit international

Si le terme « combattant étranger » est foncièrement réducteur, celui de « combattant terroriste étranger<sup>ii</sup> » est encore plus problématique<sup>25</sup>, car non seulement il ne désigne qu'un segment très restreint d'individus opérant à titre de « combattants »<sup>26</sup>, mais il sous-entend l'utilisation systématique d'actions qualifiables de « terroristes »<sup>iii</sup> par ces acteurs. En ce sens, elle tend à faire de tout combattant un acteur terroriste, au-delà même de son affiliation ou des pratiques combattantes (terroristes ou non) mobilisées.

Cette qualification est par ailleurs trop englobante, tant du fait de la multiplicité des groupes dans cette zone de conflit (estimés à plus de 1 600 en 2015, nombre d'entre eux étant non jihadistes) que du flou quant aux fonctions et aux rôles précis qui y sont endossés. Comme le soulignait, en août 2015, le Groupe de travail sur l'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (Nations Unies) : « Pour déterminer si les combattants étrangers

participent effectivement aux hostilités de manière directe, au sens du droit international humanitaire, encore faut-il en savoir davantage sur leurs fonctions et rôles à l'issue de leur voyage. Il en va de même lorsque le terme "combattant terroriste étranger" est employé<sup>27</sup> ».

Or, on l'a vu plus tôt, pour bon nombre d'individus ayant gagné la zone de conflit syro-irakienne, les motivations initiales à rejoindre les groupes rebelles (incluant les groupes jihadistes) sur place (bien qu'il ne soit pas exclu que ces motivations se transforment à l'épreuve de l'expérience sur place et de l'évolution du positionnement des groupes armés au sein du conflit) sont loin d'être exclusivement liées à une adhésion à un discours extrémiste ou la volonté explicite d'un engagement dans le terrorisme<sup>28</sup>.

Le recours à la qualification généraliste de « combattant terroriste étranger » que préconisent les Nations Unies dans le cadre de la résolution 2178 est donc problématique en raison non seulement du flou qui demeure associé à la qualification de « terrorisme »<sup>29</sup> et des conséquences de son application au regard du principe de présomption d'innocence, mais aussi à cause des dérives potentielles quant aux libertés civiles et aux droits de la personne<sup>30</sup>.

### 1.3 « DÉPARTANT » : UNE DÉNOMINATION PLUS JUSTE DES RESSORTISSANTS ÉTRANGERS PARTIS VERS LA SYRIE ET L'IRAK

Il apparaît donc essentiel de prendre en considération la diversité des profils et des dynamiques d'engagement afin d'établir une définition à la fois pragmatique, dépolitisée et englobante du phénomène des ressortissants étrangers rejoignant un théâtre de conflit – dans le cas présent, le conflit en Syrie. S'impose ainsi l'exercice de qualifier, dans le contexte du conflit syrien, une catégorie d'individus caractérisée par une pluralité de motifs d'engagement, possédant des parcours multiples et dont les motivations ne sont ni exclusives, ni statiques.

En lieu et place des notions de « combattant étranger » ou de « voyageur extrémiste », nous proposons d'y substituer celle, plus objective et plus large, de « départant ». Ce qualificatif très général délaisse volontairement l'étiquette de « combattant » afin de tenir compte de la réalité protéiforme des motivations initiales et des implications réelles (combattre ou contribuer autrement à l'effort de guerre) des individus concernés<sup>31</sup>.

Le terme « départant » véhicule l'idée non seulement de la diversité des profils individuels, mais également de l'évolution, dans le temps, des trajectoires suivies et des groupes d'affiliation<sup>ii</sup> de l'individu, au rythme des développements du conflit armé auquel il participe<sup>iii</sup>. Ainsi – et on l'a observé dans le contexte du conflit syrien<sup>32</sup> –, le terme « départant » introduit la possibilité qu'un individu puisse non seulement passer d'un groupe d'affiliation à un autre, mais également (et surtout) d'une catégorie de groupe d'affiliation à une autre (p. ex., transiter de combattant de l'EI à combattant pour un groupe nationaliste).

### « Départant » : définition

La définition de « départant » que nous avons adoptée dans ce rapport s'inspire de celle proposée par Bakker et Singleton<sup>33</sup>, à laquelle nous avons greffé certains éléments exposés par Hegghammer<sup>34</sup>. Un « départant » peut ainsi être défini comme :

*Un individu qui choisit<sup>iv</sup> de quitter son pays d'origine ou de résidence (dans le cas présent, le Canada), principalement<sup>v</sup> motivé par une idéologie ou des croyances personnelles, afin de rejoindre une zone géographique ou un territoire où s'exerce un conflit armé<sup>iii</sup> au sein duquel il désire s'investir – son implication pouvant prendre plusieurs formes (soutien logistique, propagande, combat, etc.).*

i La résolution 2178 ne s'attache pas à définir quels groupes sont explicitement visés par la définition : on y signale, outre l'EI et Jabhat al-Nosra devenu(désormais) Hayat Tahrir al-Cham), tout autre groupe à la discrétion des États membres, y compris des groupes de contestation pacifiques (TAYLER, *Foreign Terrorist Fighter Laws: Human Rights Rollbacks Under UN Security Council Resolution 2178*, 2016, p. 5). Comme le souligne Taylor (ibid., p. 1), sans définition clairement et universellement adoptée, un qualificatif aussi politisé que « combattant terroriste étranger » laisse le champ libre à l'interprétation et ouvre la voie à l'emploi et à l'application de ce terme à un registre d'actions légitimes et/ou à des individus précédemment immunisés contre une telle désignation en vertu des garanties du droit international humanitaire, tel le personnel médical et soignant (LEWIS, et collab., *Medical Care in Armed Conflict: International Humanitarian Law and State Responses to Terrorism*, 2015).

ii Pour une discussion approfondie sur les enjeux juridiques, définitionnels et pratiques de la résolution 2178 et sur l'emploi du terme « combattant terroriste étranger », voir : KRÄHENMANN, *The Obligations under International Law of the Foreign Fighter's State of Nationality or Habitual Residence, State of Transit and State of Destination*, 2016; TAYLER, *Foreign Terrorist Fighter Laws: Human Rights Rollbacks Under UN Security Council Resolution 2178*, 2016.

iii Dans sa résolution 1566, adoptée à l'unanimité en 2004, le Conseil de sécurité des Nations Unies se limitera à une description et à une définition des actes de terrorisme comme étant des « actes criminels, notamment ceux dirigés contre des civils dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves ou la prise d'otages dans le but de semer la terreur parmi la population, un groupe de personnes ou chez des particuliers, d'intimider une population ou de contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir un acte ou à s'abstenir de le faire, qui sont visés et érigés en infractions dans les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme » (CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, *Résolution 1566 (2004), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5053e séance le 8 octobre 2004*, 2004, p. 2).

i Dans la même lignée, Meleagrou-Hitchens, Hugues et Clifford (*The Travelers: American Jihadists in Syria and Iraq*, 2018, p. 5) proposent le terme de « voyageurs » pour qualifier les départants, évoquant la divergence dans les rôles, les caractéristiques et les motivations des individus décidant de rejoindre la zone syro-irakienne.

ii À noter que le terme de « départant » inclut donc tous les ressortissants quel que soit leur groupe d'engagement, qu'il s'agisse des groupes jihadistes, des groupes pro-régime Assad ou encore des groupes kurdes.

iii Le terme « départant » s'efforce de se démarquer de celui de « combattant étranger », dont l'un des critères de définition (« rejoindre un groupe "insurgé" ») condamne cette appellation à demeurer figée dans le temps, présupposant l'affiliation continue de l'individu à un même groupe (p. ex., l'Armée syrienne libre) ou à une même catégorie de groupe (rebelle, jihadiste, milice pro-gouvernementale).

iv La notion de choix nous semble importante à inclure dans cette définition. Si, de toute évidence, la plupart des départants quittent leur pays d'origine de leur propre chef pour rejoindre une zone de conflit, force est de constater que certains départs dans certains contextes nationaux ont été délibérément encouragés et facilités à des fins préventives (INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *The North Caucasus Insurgency and Syria: An Exported Jihad?*, 2016, p. 16), dès 2011 (ARON, *The Coming of the Russian Jihad, Part II*, 2016), par exemple par les autorités russes, souvent par le moyen de pressions intenses ou d'un ultimatum : partir ou risquer l'incarcération ou la mort (TSVETKOVA, *How Russia allowed homegrown radicals to go and fight in Syria*, 2016).

v Au même titre que les retours, les départs vers la zone de conflit syro-irakienne se caractérisent par des flux qui dépassent la simple corrélation de pays de nationalité/pays de départ. Au décompte de leurs nationaux, de nombreux pays sont également concernés par un flux de départs de résidents de leur territoire national ou de ressortissants binationaux.

vi L'emploi de ce terme vise à souligner la nature volontaire et parfois humanitaire du départant, dont la mobilisation principale puise sa source davantage dans un registre émotionnel (p. ex. : indignation) devant l'imminence d'une menace existentielle envers son groupe d'appartenance (MALET, *Foreign Fighters: Transnational Identity in Civil Conflicts*, 2013, p. 25, 211; SAGEMAN, *Turning to Political Violence: The Emergence of Terrorism*, 2017, p. 3), et non dans l'appât du gain (HEGGHAMMER, *The Rise of Muslim Foreign Fighters: Islam and the Globalization of Jihad*, 2010-2011, p. 58), critère clé de la définition de « mercenaire » (KRÄHENMANN, *Foreign Fighters under International Law*, 2014, p. 16; ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, *A/70/330, Soixante-dixième session*, 2015, p. 5).

vii Cette définition tient ainsi compte des caractéristiques biographiques de certains départants participant au présent conflit syrien (dont des Canadiens et des Québécois) qui sont eux-mêmes des ressortissants de l'un des pays impliqués dans le conflit armé – par exemple, le Canado Syrien Tarek Sakr (DESMARAIS, LAVIGNE et BASTIEN, *Ces Québécois sont secrètement partis combattre en Syrie*, 2016).

Précisons que cette définition n'a nullement l'ambition de nier la validité ou la légitimité des termes « combattant étranger » ou « voyageur extrémiste », qui constituent à cet égard des sous-catégories subsidiaires à celle, plus large et englobante, de « départant ».

Le présent rapport entend s'appuyer sur cette définition afin d'analyser les enjeux et les défis que représente le retour potentiel, du territoire syro-irakien, des départants canadiens et québécois.



**Le terme de « départant » qu'emploie le présent rapport s'efforce – bien qu'en élargissant plus qu'en tronquant le champ de compréhension du phénomène – de nuancer la terminologie de « combattant étranger », précédemment restreinte à un contingent précis d'individus, nourrissant la seule ambition de combattre ou dont la nationalité ou le lieu de résidence n'ont, stricto sensu, aucune affiliation avec l'une des parties au conflit armé.**

Bien que la définition intègre les départants non jihadistes (c'est-à-dire ceux ayant rallié les rangs des groupes rebelles opposés au régime syrien ou des mouvements armés kurdes<sup>i</sup>), nous restreindrons notre regard, dans le cadre du présent rapport, aux départants ayant rejoint un territoire contrôlé par les groupes jihadistes ou ces groupes eux-mêmes dans la zone de conflit syro-irakienne : en effet, si les enjeux liés aux départants pro-kurdes ou pro-régime syrien sont une réalité indéniable pour le Canada<sup>35</sup>, la menace qu'ils représentent pour la sécurité nationale n'a, à l'heure actuelle, pas d'équivalence avec celle de leurs homologues jihadistes<sup>iii</sup> – ceci principalement parce que les motivations qui guident leurs actions, bien que parfois idéologiques, ne sont pas nécessairement issues de frustrations envers leur pays d'origine (même si la diversité au sein de ce contingent n'en exclut pas le potentiel). Le présent rapport se limite donc à cette catégorie restreinte de départants ayant adhéré au discours ou rejoint les rangs d'organisations jihadistes en Syrie ou en Irak, et qui pourraient aujourd'hui revenir au Canada. Ce choix pratique ne doit toutefois pas minimiser l'enjeu que constituent les départants canadiens et québécois auprès des groupes kurdes ou pro-régime syrien (de mêmes que ceux évoluant dans des zones de conflit parallèles,

telles qu'en Somalie, au Mali ou en Ukraine, pour n'en citer que quelques uns), notamment en raison des séquelles psychologiques et des traumatismes dont ils sont susceptibles de souffrir à leur retour de la zone de conflit syro-irakienne<sup>iv,36</sup>.

#### 1.4 DÉPARTANTS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS PARTIS VERS LA SYRIE ET L'IRAK : UN BREF APERÇU DE LA SITUATION

Longtemps considéré comme marginal, le phénomène des départants a initialement été perçu au Canada comme une problématique davantage européenne que nord-américaine. Alors que les 28 pays membres de l'Union européenne accusaient, dès le mois de mai 2014, un flux de départs estimé à environ 2 000 ressortissants<sup>37</sup>, le Canada ne recensait pour sa part qu'une trentaine de départants vers la Syrie à la fin du mois de juillet de la même année<sup>38</sup>. Pourtant, les départs de Canadiens et de Québécois pour la zone de conflit syro-irakienne prennent forme dès l'année 2012 et vont s'accroître en 2014, puis 2015.



Comme le soulignent Dawson, Amarasingam et Bain\*, le phénomène des départants canadiens et québécois est emblématique de tendances observées dans le cadre d'autres flux de départs : les réseaux sociaux préexistants ainsi que des dynamiques sociopsychologiques de groupes influent tant sur le recrutement que sur le processus de radicalisation en lui-même\*\*. Des constats qui concordent étroitement avec les observations terrain rapportées par le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV)\*\*\*.

\* DAWSON, AMARASINGAM et BAIN, *Talking to Foreign Fighters: Socio-Economic Push versus Existential Pull Factors*, 2016, p. 16.

\*\* REYNOLDS, et HAFEZ, *Social Network Analysis of German Foreign Fighters in Syria and Iraq*, 2017, p. 16-21.

\*\*\* CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec*, 2016, p. 41-42.

Au Canada comme au Québec, ce phénomène de départ vers la zone syro-irakienne se manifeste à partir de 2012 sous la forme de vagues successives de départs, impliquant le plus souvent des réseaux de connaissances, d'amis d'école ou d'université, ainsi que des membres d'une même famille<sup>39</sup>. Ces vagues de départants canadiens émanent d'un certain nombre de noyaux géographiques, en particulier situés dans les grands centres urbains (Toronto, Montréal ou Calgary)<sup>40</sup>. Certaines provinces canadiennes sont par ailleurs plus touchées que d'autres : l'Ontario, l'Alberta et le Québec sont de celles-là<sup>41</sup>.

- Selon Dawson, Amarasingam et Bain, les départants d'Ontario représenteraient la moitié du nombre total de départants identifiés dans le cadre de leur recherche.
- En 2014, la police de Calgary estimait qu'au moins une trentaine de Calgariens avaient quitté le Canada pour rejoindre la zone syro-irakienne<sup>43</sup>.
- De son côté, le Québec accuserait des départs ou des tentatives de départ vers la Syrie de l'ordre d'une trentaine d'individus<sup>44</sup>.

À l'image des constats observés dans le reste du Canada, le CPRMV a relevé que, pour le Québec, les départs émanaient principalement d'un milieu urbain – la grande région de Montréal comptabilisant à elle seule un volume inégalé de départants<sup>i</sup>.

Une première vague de départants a ainsi quitté le Québec en 2012-2013<sup>45</sup>, suivie d'une seconde en 2015, entre lesquelles on dénombre plusieurs tentatives de départ en solitaire ou en petits groupes<sup>46</sup>. Une enquête de *La Presse et du Toronto Star*, en 2015, révélera un véritable réseau de connaissances liant chacune des vagues de départs entre elles<sup>47</sup>. De même en est-il pour ces individus émanant du milieu rural, et de toute apparences dénuées de connections : c'est le cas d'André Poulin<sup>48</sup>, un Ontarien mort au combat en 2014, pour qui une analyse approfondie dévoilera, par la suite, toute une toile de connexions<sup>49</sup>.



Si le phénomène des volontaires étrangers dans des conflits internationaux n'est pas nouveau, la guerre en Syrie est sans précédent, à la fois en ce qui concerne le volume de ressortissants occidentaux s'y étant joints, et par la diversité des profils qui composent le contingent des départants.

Alors que les conflits des décennies précédentes – comme ceux de l'Afghanistan ou de la Bosnie – avaient vu s'inscrire la participation de combattants étrangers auprès de groupes jihadistes sur place, les affrontements qui se jouent dans le théâtre syro-irakien ont transmué la qualification même de combattant étranger pour laisser place à une représentation plus large : en effet, les ressortissants étrangers ne partent plus seulement pour combattre, mais agissent bien davantage comme des agents de soutien ou comme « force humaine ».

C'est pourquoi il convient aujourd'hui de nuancer le concept de « combattant étranger » au profit de la notion de « départant », qui semble plus à même d'englober la polymorphie des individus ayant rallié le conflit en Syrie depuis son déclenchement en 2011.

Au-delà de l'aspect définitionnel et comptable du phénomène évoqué dans cette première section, il apparaît essentiel d'explorer les motivations initiales et les cheminements variés des départants, éléments d'importance dans le développement subséquent des réponses et des solutions.

i À ce propos, Hegghammer (*Should I Stay or Should I Go?*, 2013, p. 13) déplorait déjà, en 2013, la portée trop large du terme de « combattant étranger », soulignant la nécessité de distinguer à la fois les intentions (p. ex., partir combattre en zone de conflit armé ou acquérir des compétences et des tactiques terroristes) et les caractéristiques individuelles (p. ex., individus binationaux natifs et citoyens de la zone de conflit qu'ils rejoignent, et ceux exclusivement originaires d'un pays non partie au conflit) que le terme englobe.

ii De même que ceux évoluant dans des zones de conflit parallèles, par exemple en Somalie, au Mali ou en Ukraine.

iii À titre indicatif, le *Rapport public de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada* ne fait nulle part mention du risque posé pour le Canada par les départants canadiens ayant rejoint les groupes kurdes. Consulter : SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *Rapport public de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada*, 2017.

iv Cette thématique sera abordée dans un rapport ultérieur du CPRMV portant plus explicitement sur les ressortissants canadiens et québécois engagés auprès des groupes kurdes en Syrie et en Irak, ainsi que sur les enjeux légaux, psychosociaux et sociaux que ce phénomène soulève.

i Pour un regard plus approfondi sur les départants québécois, on consultera notamment : CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec*, 2016.

- 1 MALET, *Foreign Fighters: Transnational Identity in Civil Conflicts*, 2015, p. 455; HEGGHAMMER, *The Rise of Muslim Foreign Fighters: Islam and the Globalization of Jihad*, 2010 2011, p. 55; MENDELSON, *Foreign Fighters – Recent Trends*, 2011, p. 192.
- 2 MALET, *op. cit.*, p. 9.
- 3 HEGGHAMMER, *Should I Stay or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting*, 2013, p. 1.
- 4 *Ibid.*, p. 13.
- 5 HEGGHAMMER, *The Rise of Muslim Foreign Fighters: Islam and the Globalization of Jihad*, 2010 2011, p. 55; *id.*, *Should I Stay or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting*, 2013, p. 13.
- 6 MALET, *op. cit.*, p. 9; HEGGHAMMER, *The Rise of Muslim Foreign Fighters: Islam and the Globalization of Jihad*, 2010 2011, p. 57-58; *id.*, *Should I Stay or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting*, 2013; MENDELSON, *op. cit.*, p. 189; LEDUC, *Foreign Fighters: Defining the Concept and Assessing the Effectiveness of Policies to Counter Them*, 2016, p. 14.
- 7 SCHMID, *Foreign (Terrorist) Fighter Estimates: Conceptual and Data Issues*, 2015.
- 8 VAN GINKEL, et ENTENMANN, *The Foreign Fighters Phenomenon in the European Union: Profiles, Threats & Policies*, 2016, p. 4, 31.
- 9 BAKER, *How ISIS is Recruiting Women From Around the World*, 2014; BRIGGS (OBE), et SILVERMAN, *Western Foreign Fighters: Innovations in Responding to the Threat*, 2014, p. 6, 13; LOKEN, et ZELENZ, *Explaining Extremism: Western Women in Daesh*, 2018, p. 47; SHERWOOD, et collab., *Schoolgirl jihadis: the female Islamists leaving home to join Isis fighters*, 2014; PEARSON, *What is luring Western women to Syria to join Isis?*, 2015.
- 10 SALTMAN, et SMITH, *"Till martyrdom do us part": gender and the ISIS phenomenon*, 2015, p. 14; JENKINS, *When Jihadis Come Marching Home: The Terrorist Threat Posed by Westerners Returning from Syria and Iraq*, 2014, p. 22; TUCK, SILVERMAN et SMALLEY, *"Shooting in the Right Direction": Anti-ISIS Foreign Fighters in Syria & Iraq*, 2016, p. 11; BAKKER, et DE BONT, *Belgian and Dutch Jihadist Foreign Fighters (2012-2015): Characteristics, Motivations, and Roles in the War in Syria and Iraq*, 2016, p. 847, 849-850; SANDEE, et SMITH II, *Inside the Jihad: Dutch Fighters in Syria*, 2013, p. 16; ALEXANDER, *Cruel Intentions: Female Jihadists in America*, 2016, p. 20.
- 11 WRIGHT, et collab., *The Jihadi Threat: ISIS, al-Qaeda, and Beyond*, 2016, p. 5; DE KONING, NAVEST et MOORS, *European Brides in the Islamic State*, 2016; SALTMAN, *Why are British women leaving the UK to join Isis in Iraq and Syria?*, 2014.
- 12 HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *Becoming Mulan? Female Western Migrants to ISIS*, 2015, p. 10-11; HORGAN, et collab., *From Cubs to Lions: A Six Stage Model of Child Socialization into the Islamic State*, 2016, p.653; BYMAN, et SHAPIRO, *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, 2014, p. 12; ALEXANDER, *op. cit.*, p. 15; AKBAR, *'All 12 of us are in the Islamic State': Luton family confirm they ARE in Syria and encourage other Britons to join them*, 2015; WILLISHER, *I went to join ISIS in Syria, taking my four-year-old. It was a journey into hell*, 2016; JOHN, *British Family of 12 Has Crossed Into ISIS Territory in Syria*, 2015; BAUDUIN, *Terrorisme : deux compagnes d'un recruteur présumé de Daesh mises en examen*, 2016; HELLMUTH, *Of Alienation, Association, and Adventure: Why German Fighters Join ISIL*, 2016, p. 27.
- 13 DAWSON, AMARASINGAM et BAIN, *Talking to Foreign Fighters: Socio-Economic Push versus Existential Pull Factors*, 2016; DAWSON, et AMARASINGAM, *Talking to foreign fighters: Insights into the motivations for Hijrah to Syria and Iraq*, 2017.
- 14 CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec*, 2016; CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, et CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente*, 2016.
- 15 BORUM, et FEIN, *The psychology of foreign fighters*, 2017, p. 250.
- 16 LINDEKILDE, BERTELSEN et STOHL, *Who Goes, Why and With What Effects: The Problem of Foreign Fighters from Europe*, 2016, p. 870.
- 17 SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *Rapport public de 2014 sur la menace terroriste pour le Canada. Dossier spécial de 2014 : Réagir à l'extrémisme violent et aux voyages à des fins liées au terrorisme*, 2014, p. 11.
- 18 *Ibid.*
- 19 *Ibid.*, p. 14.
- 20 BRONNER, *La pensée extrême : comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*, 2016, p. 161-162.
- 21 KESVANI, et THOMAS-JOHNSON, *British Men Who Fought Bashar al-Assad's Regime Are Hiding From Their Government*, 2015.
- 22 HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *op. cit.*, p. 10-11; HORGAN, et collab., *op. cit.*; BYMAN, et SHAPIRO, *op. cit.*, p. 12; ALEXANDER, *op. cit.*, p. 15; AKBAR, *op. cit.*; WILLISHER, *op. cit.*; JOHN, *op. cit.*; BAUDUIN, *op. cit.*; HELLMUTH, *op. cit.*, p. 27.
- 23 CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, *Résolution 2178 (2014), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7272<sup>e</sup> séance, le 24 septembre 2014*, 2014, p. 2.
- 24 SAUL, *Defining Terrorism in International Law*, 2008.
- 25 KRÄHENMANN, *The Obligations under International Law of the Foreign Fighter's State of Nationality or Habitual Residence, State of Transit and State of Destination*, 2016, p. 237.
- 26 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, *A/70/330, Soixante-dixième session*, 2015, p. 8.
- 27 *Ibid.*
- 28 NILSSON, *Foreign Fighters and the Radicalization of Local Jihad: Interview Evidence from Swedish Jihadists*, 2015, p. 351.
- 29 INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS, *International humanitarian law and the challenges of contemporary armed conflicts*, 2015, p. 17.
- 30 GINSBORG, *UN Sanctions and Counter-Terrorism Strategies: Moving Towards Thematic Sanctions Against Individuals*, 2017, p. 90-91; TAYLER, *Foreign Terrorist Fighter Laws: Human Rights Rollbacks Under UN Security Council Resolution 2178*, 2016, p. 9-10.
- 31 PEREŠIN, et CERVONE, *The Western Muhajirat of ISIS*, 2015, p. 499; SALTMAN, *Why are British women leaving the UK to join Isis in Iraq and Syria?*, 2014; SHERWOOD, et collab., *Schoolgirl jihadis: the female Islamists leaving home to join Isis fighters*, 2014.
- 32 COCKBURN, *Turkey accused of recruiting ex-Isis fighters in their thousands to attack Kurds in Syria*, 2018.
- 33 BAKKER, et SINGLETON, *Foreign Fighters in the Syria and Iraq Conflict: Statistics and Characteristics of a Rapidly Growing Phenomenon*, 2016, p. 12.
- 34 HEGGHAMMER, *The Rise of Muslim Foreign Fighters: Islam and the Globalization of Jihad*, 2010 2011, p. 58.
- 35 GURSKI, *Western Foreign Fighters: The Threat to Homeland and International Security*, 2017, p. 45 51.
- 36 AMARASINGAM, et CORNEAU-TREMBLAY, *Stronger position needed on former soldiers joining Kurdish fighters*, 2017.
- 37 BARRETT, *Foreign Fighters in Syria*, 2014, p. 6, 9, 14.
- 38 SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *op. cit.*, p. 18.
- 39 DAWSON, AMARASINGAM et BAIN, *op. cit.*, p. 16-19; CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *op. cit.*
- 40 AMARASINGAM et DAWSON, *I Left to be closer to Allah. Learning from Foreign Fighters from Families and Friends*, 2018
- 41 HALL, *Canadian Foreign Fighters and ISIS*, 2015, p. 24-25; DAWSON, AMARASINGAM et BAIN, *op. cit.*, p. 16-19; ANZALONE, *Canadian Foreign Fighters in Iraq and Syria*, 2015, p. 16-18.
- 42 DAWSON, AMARASINGAM et BAIN, *op. cit.*, p. 16-19.
- 43 HALL, *op. cit.*, p. 24.
- 44 DUCHAINE, et LAROUCHE, *La nébuleuse québécoise du djihadisme*, 2015; CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *op. cit.*, p. 49.
- 45 DUCHAINE, et LAROUCHE, *Quebec men among 'first wave' of Canadians to join jihadist groups*, 2016.
- 46 DUCHAINE, et LAROUCHE, *La nébuleuse québécoise du djihadisme*, 2015.
- 47 *Ibid.*
- 48 DAWSON, AMARASINGAM et BAIN, *op. cit.*, p. 18.
- 49 DUCHAINE, et LAROUCHE, *La nébuleuse québécoise du djihadisme*, 2015.

# 02

## Pourquoi partir ? Comprendre les motivations et le cheminement des départants

Pour appréhender la question des retournants, il convient préalablement de s'assurer d'une compréhension approfondie des motivations sous-jacentes à leur départ : il devient alors possible de mieux saisir, en contrepartie, les désillusions exprimées par certains d'entre eux et pouvant motiver un retour dans leur pays d'origine ou de résidence.

### 2.1 MOTIVATIONS VARIÉES ET CHEMINEMENTS MULTIPLES DES DÉPARTANTS

La pluralité des profils et des caractéristiques personnelles des départants dissuade toute tentative d'uniformiser leurs cheminement et leurs parcours. En effet, en dehors de leur volonté commune de rejoindre une destination géographique précise, il s'avère complexe – bien que les efforts ne manquent pas<sup>i</sup> – de démêler les motivations de ceux qui ont choisi de quitter leur pays pour se rendre en Syrie et en Irak : elles sont plurielles, plus ou moins affirmées<sup>ii</sup>, même si, comme l'affirme Malet<sup>iii</sup>, l'une des motivations les plus fréquemment exprimées (certes, à différents degrés) s'avère l'idéologie et la cause mise de l'avant par les groupes combattants sur place<sup>i</sup>.

En réalité, bien souvent, les raisons fournies par les individus à leur départ sur zone ne sont que la surface visible d'un engagement multifactoriel<sup>iv</sup> – un aspect qui échappe parfois même à l'individu –, la pointe de l'iceberg d'un processus autrement plus composite. Les motifs et les raisons avancés s'avèrent bien souvent réductifs et tendent parfois à occulter des motifs moins avouables ou justifiables : par exemple, comme l'explique Hegghammer<sup>v</sup>, le goût de l'aventure représente une motivation de taille pour nombre de départants, même s'il est difficile d'en mesurer l'ampleur du fait qu'elle soit rarement énoncée comme telle dans les narratifs avancés par les départants eux-mêmes<sup>vi</sup>. De même en est-il de la recherche de sensations fortes<sup>vii</sup>.

Ainsi, bien que l'idéologie constitue un puissant aiguillon pour beaucoup de départants, elle n'exclut pas d'autres facteurs d'attractivité, telles une prédilection pour les armes, la violence, la guerre, ou la quête de sensations fortes<sup>viii</sup>.

Cette complexité des motifs d'intérêt qui animent les départants, qui se rencontre dans le contexte québécois<sup>ix</sup>, est très largement entérinée par la littérature scientifique<sup>i</sup> et les témoignages recueillis<sup>iii</sup>.

### 2.2 VENIR EN AIDE ET DÉFENDRE LES POPULATIONS MUSULMANES : LE NARRATIF DE VICTIMISATION COMMUNAUTAIRE ET HUMANITAIRE

Parmi les motivations au départ les plus souvent avancées par les départants occidentaux, on retrouve l'indignation devant l'oppression des musulmans à travers le monde<sup>x</sup>, ainsi que le devoir ressenti de venir en aide aux populations musulmanes sunnites en Syrie, victimes des massacres et des exactions commis par le régime de Bachar el-Assad<sup>xi</sup>.

Fondé sur un narratif d'identification communautaire aux victimes musulmanes du Moyen Orient<sup>xii</sup>, ce sentiment d'outrage en devient une d'obligation à intervenir sur place ; il est d'autant plus grand qu'il s'inscrit en miroir d'une perception d'inaction de la part de la communauté internationale, perçue comme « complice »<sup>xiii</sup> des violences de masse perpétrées par le régime syrien.

Comme le note Lister<sup>xiv</sup>, la montée en puissance du jihadisme en Syrie est une conséquence directe du maintien au pouvoir du régime de Bachar el-Assad et de la violence de ses exactions. Percevant le conflit à travers un prisme de victimisation communautaire et d'un outrage moral sans précédent<sup>xv</sup>, nombreux sont les départants à avoir interprété le conflit en Syrie et en Irak comme une lutte sectaire, où s'affrontent une population sunnite opprimée et un dictateur génocidaire<sup>xvi</sup>.

Dans d'autres contextes, certains départants ont vu dans le conflit en Syrie l'incarnation vibrante d'une soi-disant « guerre opposant le monde occidental au monde musulman opprimé »<sup>xvii</sup>.

Finalement, pour de nombreux départants, la volonté de venir en aide aux populations musulmanes sur place, dans une forme d'« humanitarisme communautaire »<sup>xviii</sup>, a constitué un facteur motivationnel important permettant d'expliquer leur décision de rallier la région et les groupes combattants sur place<sup>xix</sup>.

### 2.3 QUÊTE D'UN ISLAM « INTÉGRAL » ET OBLIGATION RELIGIEUSE D'UNE ÉMIGRATION : LE NARRATIF RELIGIEUX

Le narratif religieux est également prééminent dans les justifications de départ vers la Syrie données par de nombreux ressortissants occidentaux : il renvoie aux discours tenus par certains prêcheurs ou idéologues selon lesquels il existerait une obligation morale pour tout « bon musulman » de vivre selon les préceptes d'un « islam intégral » et d'émigrer vers un territoire permettant de vivre pleinement au sein d'une société islamique « authentique »<sup>xx</sup>.

La montée en puissance de l'État islamique (EI), à partir de 2013-2014, a été interprétée par certains Occidentaux comme le signe de la mise en œuvre de cette société dite « authentique » et de cet État (*dawa*) islamique, idée théorisée de longue date dans les cercles jihadistes<sup>xxi</sup>. La promesse de restauration du califat (territoire gouverné par un descendant du Prophète)<sup>xxii</sup> et d'une gloire passée a ainsi exalté les départs vers la zone de conflit syro-irakienne<sup>xxiii</sup>.

Cette promesse s'est cristallisée dans la « déclaration du califat » par l'État islamique en juin 2014, accélérant le départ des volontaires occidentaux, dès lors convaincus d'apporter leur pierre à l'édification de ce projet idéologique<sup>xxiv</sup>.

Ceci atteste bien du fait que le départ pour la Syrie dépasse la simple et seule ambition de combattre et acquiert, dans la circonstance, une dimension civico-religieuse<sup>xxv</sup>.

“

Si parvenir au califat est une fin en soi, l'émigration (ou *hijrah*) est pareillement importante pour tout départant soucieux de se garantir une place au paradis – cette épreuve d'endurance et de patience faisant office de test de piété.

HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *Becoming Mulan ? Female Western Migrants to ISIS*, 2015, p. 13.

<sup>i</sup> Ces motivations ne sont pas uniquement propres aux départants jihadistes, mais reflètent à bien des égards les motivations évoquées par leurs homologues pro-kurdes ou pro-rebelles (TUCK, SILVERMAN, et SMALLLEY, *Shooting in the Right Direction: Anti-ISIS Foreign Fighters in Syria & Iraq*, 2016, p. iii-iv; CORNEAU-TREMBLAY, *The Threat from Western Volunteers in Kurdish Groups*, 2017; AMARASINGAM, et CORNEAU-TREMBLAY, *Stronger position needed on former soldiers joining Kurdish fighters*, 2017).

<sup>ii</sup> En ce qui concerne la littérature scientifique sur les raisons et les motivations des départants étrangers vers la Syrie et l'Irak, on se référera notamment aux ouvrages suivants : MELEA-GROU-HITCHENS, HUGHES et CLIFFORD, *The Travelers: American Jihadists in Syria and Iraq*, 2018; PINTO ARENA, *The Portuguese foreign fighters phenomenon: a preliminary assessment*, 2018; CLIFFORD, *Georgian foreign fighter deaths in Syria and Iraq: what can they tell us about foreign fighter mobilization and recruitment?*, 2018; DAWSON, et AMARASINGAM, *Talking to foreign fighters: Insights into the motivations for Hijrah to Syria and Iraq*, 2016; REYNOLDS, et HAFEZ, *Social network analysis of German foreign fighters in Syria and Iraq*, 2017; YOUNGMAN, et MOORE, *Russian-Speaking Fighters In Syria, Iraq And At Home: Consequences And Context*, 2017; BERGEMA, et VAN SAN, *Waves of the Black Banner: An Exploratory Study on the Dutch Jihadist Foreign Fighter Contingent in Syria and Iraq*, 2017; CLARKE, et KAN, *Uighur Foreign Fighters: An Underexamined Jihadist Challenge*, 2017; XHARRA, et GOJANI, *Understanding Push and Pull Factors in Kosovo: Primary Interviews with Returned Foreign Fighters and their Families*, 2017; SILVERMAN, *UK Foreign Fighters to Syria and Iraq: The Need for a Real Community Engagement Approach*, 2017; GUSTAFSSON, et RANSTORP, *Swedish Foreign Fighters in Syria and Iraq: An Analysis of Open-Source Intelligence and Statistical Data*, 2017; SHEIKH, *“I Just Said It, The State”: Examining the Motivations for Danish Foreign Fighters in Syria*, 2016; FRENETT, et SILVERMAN, *Foreign Fighters: Motivations for Travel to Foreign Conflicts*, 2016; MARONE, *Italian Jihadists in Syria and Iraq*, 2016; RATELLE, *North Caucasian foreign fighters in Syria and Iraq: assessing the threat of returnees to the Russian Federation*, 2016; BAKKER, et DE BONT, *Belgian and Dutch Jihadist Foreign Fighters (2012–2015): Characteristics, Motivations, and Roles in the War in Syria and Iraq*, 2016; ANZALONE, *Canadian Foreign Fighters in Iraq and Syria*, 2015; NILSSON, *Foreign Fighters and the Radicalization of Local Jihad: Interview Evidence from Swedish Jihadists*, 2015; HEINKE, et RAUDSZUS, *German foreign fighters in Syria and Iraq*, 2015; BAKKER, et GROU, *Motives and Considerations of Potential Foreign Fighters from the Netherlands*, 2015; COOLSLET, *What drives Europeans to Syria, and to IS? Insights from the Belgian case*, 2015; WEGGEMANS, BAKKER et GROU, *Who are they and why do they go? The radicalization and preparatory processes of Dutch Jihadist foreign fighters*, 2014; SAARINEN, *The Finnish Foreign Fighter Contingent in Syria*, 2014.

<sup>iii</sup> Pour des témoignages ou des entretiens de première main, on consultera notamment : THOMSON, *Les Français jihadistes*, 2014; THOMSON, *Les Revenants : ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*, 2016.

<sup>iv</sup> Nous définissons ici la notion d'*islam intégral* comme : une religiosité de rupture qui s'ancre dans la volonté, pour certains individus, de faire de l'islam un fondement intégral, totalisant et quasi exclusif de leur identité et de leurs rapports au sein du monde social qui, en retour, est perçu comme « impur ». Plus identitaire que spirituelle, cette religiosité se caractérise avant tout par une mise à distance de toute pratique sociale et religieuse considérée comme déviante à l'égard d'un islam perçu comme « pur ».

## 2.4 AVANT-GARDE DE LA LUTTE JIHADISTE ET DE LA LUTTE ANTI-OCCIDENTALE : LE NARRATIF IDÉOLOGIQUE

Propre aux départants nourris par une motivation purement ancrée dans la doctrine jihadiste, la volonté de gagner la zone de conflit syro-irakienne tient moins au désir de contribuer aux activités insurgées des groupes terroristes opérant dans la région qu'à une campagne de lutte armée contre l'Occident<sup>26</sup>. Le mouvement jihadiste est de ce fait perçu comme un acteur incontournable et à l'avant-garde dans cette lutte contre un Occident « impérialiste », porteur d'une menace pour l'islam et l'identité musulmane : il est celui qui restaurera la gloire passée de la *Oummah*<sup>27</sup> triomphera de ses adversaires et les chassera des territoires jadis sous contrôle musulman<sup>28</sup>. Le mouvement jihadiste représente donc un espoir de revanche et un moyen d'effacer la mémoire historique de défaites et d'humiliations associées aux croisades et au colonialisme dans l'espace arabo-musulman<sup>29</sup>.

Pour certains individus, il existe une dimension quasi « contre-culturelle<sup>30</sup> » à rejoindre le mouvement jihadiste, qui va au-delà de toute justification religieuse et idéologique<sup>31</sup> : rallier le jihad symboliserait, pour de nombreux adeptes, une forme de rejet du *statu quo* de la société occidentale et des institutions en place.

Comme plusieurs études le démontrent, les départants occidentaux témoignent d'une piété incontestable<sup>ii</sup>, bien qu'ils soient animés par une rigidité théologique, et même phobique, à l'idée d'engager toute discussion autour des textes religieux islamiques ainsi que des interprétations et des traditions qui caractérisent les différents courants islamiques<sup>32</sup>. Désordre et ambiguïté n'ont pas leur place. Pour beaucoup, la religion se définit non pas par la quête d'un idéal religieux, mais plutôt par une hostilité profonde envers tout ce qui peut être considéré comme « occidental » ou comme une rupture avec « l'islam des origines ». Par conséquent, l'utopie proposée par les groupes jihadistes en Syrie et en Irak (en particulier l'EI) représente l'antithèse du modèle démocratique et devient alors un idéal contre culturel attractif.

Enfin, pour une partie des départants, ce sont les élans apocalyptiques avancés dans le discours et la propagande de l'EI qui constituent les éléments fondamentaux du narratif idéologique<sup>33</sup>. Se posant comme l'avant-garde de la lutte contre l'Occident pour la défense de l'islam et des musulmans, l'EI a su convaincre de nombreux volontaires occidentaux de rejoindre le groupe dans une perspective de fin du monde et de récit messianique autour de l'arrivée du *Mahdi*, le « sauveur de l'islam », qui pourfendra tout ennemi de la foi<sup>34</sup>.

## 2.5 À LA RECHERCHE D'UN « AILLEURS » MEILLEUR : LE NARRATIF ESCAPISTE

Le narratif escapist<sup>iii,35</sup> représente une part importante des justifications données par les ressortissants occidentaux partis vers la Syrie et l'Irak. Certains départants évoquent le goût de l'aventure (souvent lié à une romantisation du jihad) – soit le désir de combattre et d'accomplir des prouesses héroïques, les armes à la main<sup>36</sup>. D'autres sont davantage motivés par une quête identitaire qui ne peut que passer par une rupture avec leur pays d'origine<sup>37</sup>.

On note également un fort désir d'appartenance, particulièrement fréquent chez les convertis ou reconvertis, toutes nationalités confondues – lesquels représentent un pourcentage substantiel des départants<sup>38</sup> –, que beaucoup de départants n'ont pas été en mesure de ressentir ou de forger dans leur société d'origine<sup>39</sup>. Face aux discriminations, à la relégation socio-économique<sup>40</sup>, aux perceptions ou aux expériences vécues d'islamophobie<sup>41</sup> ou encore à l'impression de ne pas se sentir partie prenante de leur milieu, le besoin de s'échapper vers un « ailleurs mythifié ou fantasmé » devient alors un puissant moteur pour ces individus<sup>42</sup>.

La décision de partir peut aussi être motivée par l'aspiration à donner un sens à sa vie, accusant la monotonie d'un quotidien dépourvu d'une véritable raison d'être, condamnant une existence redondante où les temps libres et les fins de semaine sont passés à s'amuser ou à consommer. En ce sens, Hoyle, Bradford et Frenett<sup>43</sup>

insistent sur l'attrait que représente, pour les jeunes départants (ou *muhajirat*), la perspective d'une vie alternative à leur quotidien dans leur pays d'origine, incluant la possibilité d'épouser un « valeureux guerrier jihadiste »<sup>44</sup>, symbole – habilement manipulé par les organes de propagande d'un idéal masculin – « incarnant les vertus cardinales de droiture »<sup>45</sup>.

Analogiquement à cette carence ressentie quant à l'appartenance à la société ainsi qu'à la quête d'une échappatoire et d'une véritable camaraderie, nombreux sont les départants, hommes comme femmes, qui ont exprimé le fait que leur départ vers le théâtre syro-irakien était un moyen de combler un gouffre relationnel superficiel ressenti dans leur quotidien en Occident.



Les motivations des départants occidentaux (incluant les Canadiens et les Québécois) sont multiples et construites sur la base de plusieurs narratifs : il serait donc déraisonnable de croire que l'on puisse inscrire le phénomène dans un rationnel de départ exclusif.

Plus encore, on constate que ces motivations initiales ne sont pas figées dans le temps et dans l'espace : a contrario, elles évoluent au gré des trajectoires individuelles. Ainsi, alors que pour certains, l'épreuve du terrain les conduit à basculer durablement dans une radicalisation extrémiste et un engagement auprès des groupes armés jihadistes (en tête desquels, l'EI), pour d'autres, l'expérience vécue peut être synonyme de désillusions, de regrets, voire même de désengagement. Est-ce cela qui les pousse à revenir dans leur pays d'origine ou de résidence ?

La réponse est complexe et nécessite que l'on s'y penche sans adopter un angle explicatif uniforme. C'est en étudiant les raisons multiples d'une volonté de retour dans le pays d'origine ou de résidence, sans restreindre les vues – et bien que l'on ne puisse pas cerner systématiquement la situation de chaque retournant –, que l'on pourra proposer une stratégie adaptée au parcours des retournants occidentaux et répondant aux divers enjeux de sécurité, légaux ou psychosociaux qui y sont associés.

i Terme arabe employé pour décrire une « communauté de croyants musulmans » qui existerait indépendamment des frontières nationales ainsi que des contextes culturels et locaux, et qui s'incarnerait dans une solidarité internationale.

ii Comme le soulignent Caillet et Puchot (*Le combat vous a été prescrit : une histoire du jihad en France*, 2017, p.7) : « Le degré de connaissance théologique des jihadistes de France peut être extrêmement varié. La plupart développent cependant l'idée, qu'ils expriment d'une manière ou d'une autre, que le jihadisme leur a fourni un "cadre". Sans exagérer la dimension spirituelle de ce cadre par rapport à d'autres aspects (affectif, dynamique de groupe, adhésion au projet politique), il faut néanmoins entendre ces militants, et ne pas sous-estimer l'importance de la religion dans le phénomène qui nous occupe. »

iii Nous reprenons ici la définition d'escapisme proposée par Crettiez et Ainine (« *Soldats de Dieu* » : *paroles de djihadistes incarcérés*, 2017, p. 21) : « Par escapisme, nous entendons le plaisir intense que peuvent retirer des militants politiques à s'engager dans des actions radicales totalement éloignées d'une forme de quotidienneté et assurant à ceux qui s'en prévalent une image de soi grandiose et mythifiée. »

- 1 NEUMANN, *Radicalized: New Jihadists and the Threat to the West*, 2016, p. 89-97; KHOSROKHAVAR, *Le nouveau djihadisme européen*, 2017, p. 38-43; ROY, *Le Djihad et la mort*, 2016; POKALOVA, *Driving Factors behind Foreign Fighters in Syria and Iraq*, 2018.
- 2 BORUM, et FEIN, *The psychology of foreign fighters*, 2017.
- 3 MALET, *Foreign Fighters: Transnational Identity in Civil Conflicts*, 2013, p. 4, 11.
- 4 VENHAUS, *Why Youth Join al-Qaeda*, 2010, p. 8.
- 5 HEGGHAMMER, *Should I Stay or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting*, 2013, p. 6.
- 6 ARIELLI, *From Byron to bin Laden: A History of Foreign War Volunteers*, 2017, p. 23; VENHAUS, *op. cit.*, p. 11.
- 7 NUSSIO, *The Role of Sensation Seeking in Violent Armed Group Participation*, 2017.
- 8 CRONE, *Radicalization revisited: violence, politics and the skills of the body*, 2016, p. 594.
- 9 CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente*, 2016.
- 10 HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *Becoming Mulan? Female Western Migrants to ISIS*, 2015, p. 11.
- 11 SALTMAN, et SMITH, "Till martyrdom do us part": *gender and the ISIS phenomenon*, 2015, p. 11; BERGEN, "Jihad 2.0: Social Media in the Next Evolution of Terrorist Recruitment": *Testimony for the U.S. Senate Committee on Homeland Security and Governmental Affairs*, 2015, p. 7; JENKINS, *When Jihadis Come Marching Home: The Terrorist Threat Posed by Westerners Returning from Syria and Iraq*, 2014, p. 7.
- 12 CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *op. cit.*, p. 21; CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, et CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente*, 2016, p. 76-77; XHARRA, et GOJANI, *Understanding Push and Pull Factors in Kosovo: Primary Interviews with Returned Foreign Fighters and their Families*, 2017, p. 45-47.
- 13 BYMAN, et SHAPIRO, *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, 2014, p. 13; BAKKER, et DE BONT, *Belgian and Dutch Jihadist Foreign Fighters (2012-2015): Characteristics, Motivations, and Roles in the War in Syria and Iraq*, 2016, p. 846.
- 14 LISTER, *Written Testimony of Charles Lister*, 2017, p. 2.
- 15 FRENETT, Ross, et Tanya SILVERMAN. « Foreign Fighters: Motivations for Travel to Foreign Conflicts », 2016, p. 5.
- 16 NEUMANN, *Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors*, 2015; BRIGGS (OBE), et SILVERMAN, *Western Foreign Fighters: Innovations in Responding to the Threat*, 2014, p. 13 14; BORUM, et FEIN, *op. cit.*, p. 257.
- 17 LEPPINK, *Recruitment Propaganda of the Islamic State: Recruiting Narratives in the Islamic State's Propaganda*, 2017, p. 14.
- 18 XHARRA, et GOJANI, *op. cit.*, p. 48-50.
- 19 HEGGHAMMER, *op. cit.*; CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *op. cit.*, p. 21.
- 20 SALTMAN, et SMITH, "Till martyrdom do us part": *gender and the ISIS phenomenon*, 2015, p. 14; JENKINS, *op. cit.*, p. 7; WEGGEMANS, BAKKER et GROL, *Who Are They and Why Do They Go? The Radicalization and Preparatory Processes of Dutch Jihadist Foreign Fighters*, 2014; HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *op. cit.*, p. 12.
- 21 FRENETT et SILVERMAN, *op. cit.*, p. 4; BORUM, et FEIN, *op. cit.*, p. 257.
- 22 WOOD, *The Way of the Strangers: Encounters With the Islamic State*, 2016.
- 23 DAWSON, *The Failure of Prophecy and the Future of IS*, 2017, p. 3.
- 24 PEREŠIN, *Fatal Attraction: Western Muslims and ISIS*, 2015; BAKKER, et DE BONT, *op. cit.*, p. 846.
- 25 SHEIKH, "I Just Said It. The State": *Examining the Motivations for Danish Foreign Fighters in Syria*, 2016, p. 62 64; HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *op. cit.*, p. 12.
- 26 JENKINS, *op. cit.*, p. 20.
- 27 HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *op. cit.*, p. 12.
- 28 BORUM, et FEIN, *op. cit.*, p. 257.
- 29 SHEIKH, *op. cit.*, p. 64-65.
- 30 HEMMINGSEN, *An Introduction to the Danish Approach to Countering And Preventing Extremism and Radicalization*, 2015.
- 31 BAKKER, et GROL, *Motives and Considerations of Potential Foreign Fighters from the Netherlands*, 2015; NEUMANN, *Radicalized: New Jihadists and the Threat to the West*, 2016, p. 93.
- 32 CRETTEZ, et AININE, « Soldats de Dieu » : *paroles de djihadistes incarcérés*, 2017.
- 33 BYMAN, et SHAPIRO, *op. cit.*, p. 12; BAKKER, et DE BONT, *op. cit.*, p. 847.
- 34 BERGEN, *op. cit.*, p. 7.
- 35 CRETTEZ, et AININE, *op. cit.*, 2017.
- 36 MAHER, *From Portsmouth to Kobane: the British jihadis fighting for Isis*, 2014; XHARRA, et GOJANI, *op. cit.*, p. 52-53; BORUM, et FEIN, *op. cit.*, p. 257.
- 37 NEUMANN, *Radicalized: New Jihadists and the Threat to the West*, 2016, p. 93-95.
- 38 BARRETT, *Foreign Fighters in Syria*, 2014, p. 18; VAN GINKEL, et ENTENMANN, *The Foreign Fighters Phenomenon in the European Union: Profiles, Threats & Policies*, 2016, p. 56.
- 39 SALTMAN, et SMITH, "Till martyrdom do us part": *gender and the ISIS phenomenon*, 2015, p. 9 10, 15 16; NEUMANN, *Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors*, 2015; THE SOUFAN GROUP, *Foreign Fighters: An Updated Assessment of the Flow of Foreign Fighters into Syria and Iraq*, 2015, p. 6; BAKKER, et DE BONT, *op. cit.*, p. 846; LEPPINK, *op. cit.*, p. 17.
- 40 PERLIGER, et MILTON, *From Cradle to Grave: The Lifecycle of Foreign Fighters in Iraq and Syria*, 2016, p. 16-21.
- 41 CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE, *op. cit.*, p. 22-23; XHARRA, et GOJANI, *op. cit.*, p. 29-31.
- 42 BAKKER, et DE BONT, *op. cit.*, p. 845; COOLSAET, *What Drives Europeans to Syria, and to IS?: Insights from the Belgian Case*, 2015; LINDEKILDE, BERTELSEN et STOHL, *Who Goes, Why and With What Effects: The Problem of Foreign Fighters from Europe*, 2016, p. 862.
- 43 HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *op. cit.*, p. 11.
- 44 *Ibid.*, p. 13.
- 45 KHOSROKHAVAR, *op. cit.*, p. 43.

# 03

## Pourquoi revenir ? Comprendre les motivations diversiformes des « retournants »

Jusqu'à présent, la majorité des témoignages recensés dans la littérature sur les raisons du retour des volontaires étrangers sont ceux qui témoignent d'un séjour traumatisant ou désillusionnant : il existe pourtant une diversité d'autres motifs sous-jacents à la volonté de retour dans le pays d'origine ou de résidence. Cependant, en l'absence de données empiriques plus approfondies et sur la seule base d'une documentation émergente sur cette thématique<sup>1</sup>, il est difficile d'entrevoir plus qu'une fenêtre partielle sur les motivations des retournants de Syrie et d'Irak.

### Des désillusions réelles au contact d'une réalité plus difficile qu'escomptée

Malgré le départ en masse de ressortissants étrangers pour le théâtre syro-irakien, un certain nombre d'entre eux ont commencé, dès 2014, à faire entendre leurs désillusions face à la réalité de la situation sur place. Ils ont été principalement marqués par la découverte des exactions commises par les groupes jihadistes (à commencer par l'EI) et par le constat d'une forme de dévoiement de la lutte armée contre le régime de Bachar el-Assad<sup>2</sup>. La confrontation de cette réalité du terrain et de leurs attentes initiales<sup>3</sup> a nourri, pour plusieurs, une amertume profonde, les conduisant à exprimer leur volonté de revenir dans leur pays d'origine – et ce, selon des degrés divers de désengagement et de modération de leurs croyances.

“

Selon l'International Centre for the Study of Radicalisation and Political Violence (ICSR), sur le contingent connu de retournants européens, près d'une soixantaine auraient manifesté publiquement leurs désillusions face aux expériences vécues pendant leur séjour en Syrie et en Irak\*.

\* NEUMANN, Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors, 2015, p. 7.

### Une évolution des aspirations et des motivations des départants à considérer

Si ces témoignages représentent une avenue potentielle en matière de « contre-discours » face à la propagande et aux discours d'attractivité des groupes jihadistes, ils illustrent avant tout la possibilité d'un changement de perspective chez les individus ayant initialement rejoint la zone syro-irakienne. En effet, bien qu'initialement motivés par l'un ou l'autre des narratifs évoqués précédemment, nombreux sont les départants occidentaux qui, une fois sur place, ont vu changer leurs motivations et leurs projets. Si certains individus ont accentué leur adhésion à une logique extrémiste, voire même terroriste, à l'épreuve du terrain, se radicalisant un peu plus au point de commettre des violences extrêmes ou des exactions, d'autres ont à l'inverse vécu une forme de désengagement progressif des groupes jihadistes, les incitant à vouloir potentiellement revenir dans leur pays d'origine ou de résidence<sup>4</sup>.

### Une diversité de motifs au retour

Il va de soi que les expériences des départants occidentaux varient de l'un à l'autre, une fois sur place. Elles témoignent d'une grande disparité des profils susceptibles de constituer le contingent des retournants, en Europe comme en Amérique du Nord. Inversement, si le point commun de tous ces retournants est le souhait de revenir dans leur pays d'origine ou de résidence, les motivations qui influencent cette volonté sont elles multiples.

Au regard des témoignages disponibles, il est possible de distinguer cinq grands motifs au retour qui illustrent typiquement les déceptions exprimées par les départants occidentaux.

- Constat de désillusion face aux discours et aux actions contradictoires des groupes jihadistes (à commencer par l'EI) en Syrie ou en Irak ;
- Tensions culturelles et sentiment de rejet par les populations locales ;

- Conditions de vie rudes et spartiates ;
- Mécontentement quant aux rôles attribués au sein des groupes armés ;
- Peur de mourir, volonté de fuir les combats et échec du projet de l'EI.

|>

*Malgré une volonté de retour sincère, nombre de ressortissants occidentaux ont pu commettre des crimes au cours de leur séjour en Syrie ou en Irak. D'autres n'ont pas délaissé leurs idéologies radicales violentes au profit de principes démocratiques, et ce, bien qu'ils souhaitent néanmoins rejoindre leur pays d'origine en raison de la dégradation de la situation sécuritaire sur place.*

*Par conséquent, il importe d'être attentif à la situation de chaque retournant pour évaluer valablement les motivations réelles derrière leur désir de revenir au pays.*

### 3.1 DÉSILLUSION QUANT AU COMBAT MENÉ PAR LES GROUPES JIHADISTES, NOTAMMENT L'EI

#### Constat d'une préoccupation plus marquée de l'EI pour une lutte « fratricide » que le sort des populations musulmanes locales

Thème récurrent dans les témoignages des volontaires occidentaux ayant rejoint la Syrie et l'Irak : le contraste frappant entre le discours officiel projeté par les groupes jihadistes sur place (notamment l'EI) et la réalité de leurs actions.

Ainsi, on déplore une priorisation par l'EI d'une lutte « fratricide » contre les autres groupes insurgés jihadistes de la région<sup>5</sup> : or, pour certains volontaires étrangers, le sort des populations sunnites locales avait constitué un motif central de leur départ. Ce schisme semble être à l'origine de nombreuses désillusions chez les ressortissants étrangers partis sur place avec le désir de combattre le régime de Bachar el-Assad<sup>6</sup>.

En effet, l'absence de confrontation réelle entre les forces du régime syrien et l'EI a pu laisser penser à un certain nombre de volontaires étrangers que les priorités du groupe ne s'alignaient aucunement avec les souffrances des populations sunnites locales, dont l'EI se prétend pourtant le premier défenseur<sup>7</sup>. Une perception renforcée par certaines de ses actions, par exemple les échanges et le commerce de pétrole avec le régime syrien, alors que celui-ci est considéré comme un ennemi par de nombreux sympathisants de l'EI<sup>8</sup>.

D'autre part, on observe que la rivalité entre groupes jihadistes et insurgés sur place<sup>9</sup> ainsi que l'obsession de ces factions armées pour l'identification des espions ou des traîtres au sein de leur groupe semblent monopoliser toute l'attention et les efforts de guerre, au détriment de la cause initiale<sup>10</sup>.

i Pour l'EI, combattre les « apostats » (ASL et groupes jihadistes rivaux) prime sur des adversaires qui lui apparaissent plus secondaires, tels le régime syrien et Israël (KHATTIB, *The Islamic State's Strategy: Lasting and Expanding*, 2015, p. 15).

ii Il est à noter que, d'un point de vue empirique, ces désillusions ne sont pas sans fondements : en 2014, 13 % des batailles livrées par l'EI étaient dirigées contre le régime syrien, et 64 % contre les milices rebelles (les autres 23 % ne sont pas spécifiés) (WEGGEMANS, et collab., *Destination Syria: An Exploratory Study into the Daily Lives of Dutch 'Syria Travellers'*, 2016, p. 20). En contrepartie, jusqu'en novembre 2014, seules 6 % des offensives du régime syrien avaient ciblé l'EI (bien que les relations aient commencé à se détériorer nettement dès juin de la même année) (KHATTIB, op. cit., p. 4-5).

On peut ainsi supposer, comme le fait Khattib, que l'EI et le régime syrien bénéficiaient mutuellement l'un de l'autre, entretenant une relation qualifiable de pragmatique, fondée sur des intérêts communs (KHATTIB, op. cit., p. 4 ; REUTER, *The West's Dilemma: Why Assad Is Uninterested in Defeating Islamic State*, 2015 ; WEISS, et HASSAN, *ISIS: Inside the Army of Terror*, 2016, p. xiv-xv) : partenaires commerciaux (l'EI vend au régime, à prix réduit, le pétrole de ses propres puits) (KHATTIB, op. cit., p. 4 ; WEISS, *Monsters: Inside ISIS's Torture Brigades*, 2015 ; SPECKHARD, et YAYLA, *ISIS's Revenues include Sales of Oil to the al-Assad Regime*, 2016) et même, selon certaines sources, alliés militaires (REUTER, *The West's Dilemma: Why Assad Is Uninterested in Defeating Islamic State*, 2015), les deux acteurs priorisaient la lutte contre leurs adversaires communs (groupes rebelles et jihadistes rivaux) et ne trouvaient donc aucun avantage (bien que de manière temporaire) à s'affaiblir l'un l'autre (KHATTIB, op. cit., p. 4 ; REUTER, *The Terror Strategist: Secret Files Reveal the Structure of Islamic State*, 2015).

De même, malgré un net accroissement des tensions (bien que peu exacerbées) entre les deux acteurs post-juin 2014, l'EI continuera d'alimenter le régime en électricité grâce à un important barrage placé sous son contrôle (ALMOHAMMAD, et SPECKHARD, *Why Taking the Tabqa Dam is Important in the Fight against ISIS and Retaking of Raqqa*, 2017) ; en retour, le régime syrien paiera les salaires des employés de l'État résidant au sein du « califat ».

L'existence de l'EI est également venue appuyer l'argument du régime syrien voulant que ses forces armées luttent exclusivement contre des groupes rebelles extrémistes et terroristes, se présentant ainsi aux yeux de la communauté internationale, non pas sans succès (REUTER, *The West's Dilemma: Why Assad Is Uninterested in Defeating Islamic State*, 2015), comme un partenaire incontournable dans la lutte contre le terrorisme (KHATTIB, op. cit., p. 4-6) – une stratégie récurrente et de longue date du régime syrien pour se maintenir au pouvoir (O'BAGY, *Jihad in Syria: Middle East Security Report 6*, 2012, p. 13).

Ce décalage constaté entre le discours de mobilisation des groupes jihadistes (notamment celui de l'EI) et la réalité du terrain représente l'une des principales désillusions citées par les retournants, en particulier les retournants occidentaux. Il constitue également l'un des rares arguments employés afin de dissuader de nouveaux départs potentiels, autant dans les efforts de prévention officiels des gouvernements que dans les témoignages plus individuels qui s'échangent sur les réseaux sociaux<sup>11</sup>.

### Corruption au sein de l'EI et irrespect des principes religieux

Fondé dans l'optique de donner jour à une société islamique égalitaire et parfaitement harmonieuse (selon ce qui est véhiculé par sa propagande), l'EI affiche une tout autre réalité au quotidien. C'est ce qu'en disent certains retournants, qui rapportent le favoritisme systématique accordé par certains responsables hiérarchiques aux combattants étrangers, aux dépens des combattants syriens locaux : en découle un sentiment d'injustice au sein du groupe, et un ressentiment mutuel entre différentes factions de combattants<sup>12</sup>. Ce sentiment est d'ailleurs renforcé par la corruption qui sévit dans les groupes jihadistes locaux, en particulier l'EI<sup>13</sup>.

À cet effet, de nombreux exemples dénoncent les agissements des groupes jihadistes sur place, jugés non conformes à une bonne conduite islamique : actes de viols (par exemple, entre les combattants et leurs épouses), punitions gratuites et sadiques, non-observation des rituels de deuil pour les veuves de combattants tués au combat, consommation de cigarettes (ce même comportement étant, paradoxalement, réprimé chez les populations locales), ou absence délibérée d'ablutions avant la prière<sup>14</sup>.

Les départants partis avec une vision idéologique forte sont ainsi confrontés à la désillusion profonde de ne pas trouver sur place un écosystème social et idéologique aussi pur et vertueux que celui qu'ils avaient initialement espéré.

### Gravité des exactions commises par l'EI

En dépit de leur affiliation à des groupes jihadistes (incluant l'EI), nombreux sont les volontaires étrangers qui déplorent la démesure des atrocités commises : en effet, combattants comme dirigeants n'hésitent pas à s'en prendre violemment à la population civile syrienne, aux groupes combattants rivaux opérant dans la région<sup>15</sup>, aux otages ainsi qu'aux combattants de l'EI eux-mêmes<sup>16</sup>. Plusieurs ressortissants étrangers témoignent ainsi de leur désillusion envers les exactions commises par l'EI. Si les punitions – y compris mortelles – pour des raisons religieuses leur semblent justifiées et cautionnées, l'exécution arbitraire de journalistes, de travailleurs humanitaires et de non-combattants leur apparaît répréhensible

et illégitime<sup>17</sup>. Ces violences extrêmes, en contradiction totale avec le narratif de justice et de vertu qui a exalté leur départ, les désorientent et les poussent à remettre en question leurs motivations profondes, au point, parfois, de désertir les groupes combattants auxquels ils sont affiliés<sup>18</sup> et d'envisager un retour dans leur pays d'origine ou de résidence.

“

Les exemples de la Tchétchénie, de la Bosnie et de l'Irak illustrent bien les discordes et les altercations que peut susciter l'aliénation des populations locales à l'égard de l'imposition, par des volontaires étrangers, de tactiques, de pratiques et d'idéologies supranationales.

COTICCHIA, *The Military Impact of Foreign Fighters on the Battlefield: The Case of the ISIL*, 2016, p. 126.

### 3.2 TENSIONS CULTURELLES ET SENTIMENT DE REJET DES POPULATIONS LOCALES

Des affrontements similaires l'ont démontré par le passé : la présence de départants étrangers dans une zone de conflit est susceptible d'engendrer une forte « dissonance culturelle » avec les populations locales, ainsi qu'au sein même des groupes jihadistes et insurgés<sup>19</sup>.

### Tensions culturelles entre volontaires étrangers et populations locales

Khattib<sup>20</sup> rapporte des tensions croissantes entre les populations locales en Syrie ou en Irak et les volontaires étrangers, certains faisant fi des nuances culturelles et imposant par la force une version de la *charia* (loi islamique) aussi intransigeante qu'inconsistante, allant même jusqu'à outrepasser les directives des groupes jihadistes régissant les relations entre locaux et étrangers. Ceci se manifeste aussi à l'égard des départants occidentales, qui évoquent un sentiment de discrimination et des gestes d'hostilité de la part des femmes locales<sup>21</sup>. Le « califat harmonieux » – où l'absence de racisme et l'égalité confessionnelle prédomineraient sans partage – semble bien une utopie trompeuse, loin de la réalité expérimentée par ceux qui en sont revenus et qui la décrivent avec déconvenue.

### Entre discordance culturelle et attitudes de mépris

Connaissant mal le terrain sur lequel ils arrivent, certains volontaires (en particulier, occidentaux) sont saisis par les différences culturelles, souvent sous-estimées ou occultées par l'imaginaire de départ. Cette discordance ébranle et déçoit, puisqu'on ne trouve

pas l'objet de sa quête, qu'il s'agisse d'un mode de vie (« islamique », dans le cas présent), ou alors d'un statut « de libérateur des populations locales » face au régime de Bachar el-Assad ou de « défenseur des croyants » face aux menaces perçues envers l'Islam. Semblablement, le comportement de nombreux ressortissants occidentaux est vu comme « colonisateur », « méprisant », « arrogant », voire « présomptueux » par les populations locales, ce qui contribue à nourrir les tensions et le rejet parfois explicite des combattants étrangers.

### 3.3 CONDITIONS DE VIE RUDES ET SPARTIATES

Si peu de retournants l'admettent ouvertement, la médiocrité de la qualité de vie sur place a pu en surprendre et destabiliser certains. Plusieurs volontaires étrangers étaient partis avec l'espérance de l'amélioration de leur sort matériel et la promesse anticipée d'obtenir un logement, une voiture ou des objets de luxe : ils ont réalisé avec amertume que la réalité était bien différente de leurs aspirations ou des paroles données<sup>22</sup>. Sur place, ils ont au contraire fait face à des conditions difficiles (fréquentes coupures d'électricité, carences en nourriture, etc.) et à un mode de vie spartiate, bien éloigné du statut social et économique escompté. Ces éléments nourrissent une part non négligeable des motifs sous-jacents à leur volonté de retour dans leur pays d'origine ou de résidence<sup>23</sup>.

### 3.4 MÉCONTENTEMENT QUANT AUX RÔLES ATTRIBUÉS AU SEIN DES GROUPES ARMÉS

Pour certains départants étrangers impliqués auprès des groupes armés en Syrie et en Irak, les désillusions peuvent provenir d'un mécontentement entre les attentes individuelles et les directives des groupes armés eux-mêmes. Pour certains qui désiraient être dans l'action et être reconnus pour leur héroïsme, la monotonie de leurs tâches et le manque d'affectation aux déploiements armés attisent une forme de sentiment d'inutilité. Pour d'autres, c'est le contraire : ils accusent la hiérarchie de certains groupes jihadistes de privilégier l'utilisation de combattants étrangers comme « chair à canon » pour des attentats suicides ou dans le cadre de combats particulièrement difficiles et meurtriers. Certains de ces ressortissants étrangers disent avoir déserté après avoir eu vent de leur affectation à un commando suicide, éventualité à laquelle ils n'étaient aucunement résolus de se soumettre<sup>25</sup>.

En d'autres termes, sans nécessairement se distancier de l'idéologie et des croyances promues par certains groupes sur place, plusieurs volontaires étrangers refusent de n'être que des « pions ». Leur refus d'obéir aux directives ne leur laisse que peu d'options : désertir puis revenir à court ou à moyen terme dans la région, ou retourner dans leur pays d'origine ou de résidence.

### 3.5 PEUR DE MOURIR, LA VOLONTÉ DE FUIR LES COMBATS ET L'ÉCHEC DU PROJET DE L'EI

Depuis 2017, on a assisté à la progression de l'offensive des forces de la coalition en Syrie et de l'armée irakienne et des milices chiites en Irak, ce qui a oblitéré le sentiment d'invincibilité autrefois associé à l'EI (même aux yeux de ses propres membres)<sup>26</sup>.

### L'échec du projet de l'EI et l'accroissement des tensions internes

Selon les dires d'un ancien membre<sup>27</sup>, les défaites croissantes de l'EI et ses difficultés accrues auraient exacerbé les tensions<sup>28</sup>, particulièrement entre le contingent de volontaires étrangers et les combattants locaux du groupe. Des conflits de pouvoir, d'intérêts et d'argent se sont avivés, débouchant parfois sur des affrontements et des échanges de tirs. Les cadres dirigeants de l'EI ont tenté de remédier à ces disputes en soustrayant au contingent étranger les postes à responsabilité administrative et politique et en les reléguant à des rôles subalternes (tâches techniques ou industrielles : dans les manufactures d'explosifs, par exemple) : ce remaniement des troupes a toutefois eu pour conséquence d'engendrer colère et frustration chez les combattants étrangers de l'EI, et de conduire à divers actes de sabotage<sup>29</sup>. Les tensions internes au sein de l'EI ne sont pas récentes et remontent toutefois à 2015. Elles ont été à l'origine de nombreux cas de désertion du côté des volontaires étrangers, bien que ce choix soit punissable de mort.

“

Comme en témoigne un rapport du ICSR (International Centre for the Study of Radicalisation), des 58 cas de désertions observés entre janvier 2014 et août 2015, près de 60 % furent rapportés dans les 8 premiers mois de l'année 2015 – dont un tiers au cours des mois de juin à août 2015.

NEUMANN, *Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors*, 2015, p. 7.

Une autre cause des désertions se matérialise avec l'amplification des offensives adverses et le débordement des adversaires (groupes rebelles et kurdes), se faisant de plus en plus nombreux et divers : devant le décuplement des forces ennemies, aller se battre au front représente pour beaucoup une condamnation à une mort certaine. Or, alors que certains convoitent toute opportunité de mourir en martyr, d'autres contestent ouvertement la politique d'assignation au front de l'EI : le groupe répond à cette dissidence en envoyant au front tous les « gêneurs »<sup>30</sup>.

À mesure que les difficultés de l'EI en Syrie s'accroissent, les désertions de combattants étrangers semblent augmenter au sein du groupe : désireux de fuir les bombardements et d'éviter de mourir dans les combats<sup>i,31</sup>.

Bien que l'étendue du flux de déserteurs de l'EI demeure difficile à quantifier, la reprise de Mossoul et de Raqqa en 2017<sup>ii</sup> semble avoir accentué le phénomène.

- Plusieurs ex-membres de l'EI se sont regroupés à proximité de la frontière turque en attente de la franchir, moyennant la somme de 2 000 \$ payable à un passeur.
- Une communauté entière d'anciens membres du groupe (300, selon les estimations de septembre 2017<sup>32</sup>) se sont rendus près de la ville d'Idlib, désireux de regagner leurs pays de résidence ou d'origine.

La plupart de ces volontaires nient avoir commis quelque exaction que ce soit durant leur séjour en Syrie.



Les motivations des retournants sont multiples en raison des réalités individuelles, des situations vécues et des défis relevés. Cependant, un certain nombre d'entre eux souhaitent revenir dans leur pays d'origine ou de résidence sans être totalement conscients de ce qui les attend d'un point de vue judiciaire, social ou familial, et des trajectoires qu'ils devront emprunter.

Ainsi, dépendamment des conditions de leur retour, ils pourraient reprendre une vie normale tout comme ils pourraient souffrir de traumatismes issus de leurs expériences sur place, ou se sentir confus et troublés quant à leur avenir et aux voies qui s'ouvrent à eux ; d'autres pourraient également revenir avec une adhésion idéologique renforcée, voire même sombrer dans une trajectoire pouvant les conduire à perpétrer des actes de violence terroriste.

En définitive, tout volontaire étranger passé par la Syrie et l'Irak possède une histoire singulière. En s'appuyant sur ce parcours et sur ce qui est perceptible des motivations associées à la volonté de retour, il est hautement souhaitable d'évaluer la véracité des désillusions et la crédibilité du désir de réintégrer le pays d'origine dans une perspective non violente.

- À l'instar de nombreux témoignages de déserteurs de l'EI, un ressortissant saoudien décrit son rôle au sein de l'EI comme limité et, surtout, loin des combats : inspection des conditions de vie des prisonniers et documentation des abus<sup>33</sup>.
- Un déserteur britannique de l'EI prétend avoir été envoyé au front et avoir survécu aux combats sans jamais avoir tiré une seule balle<sup>34</sup>.

Depuis l'automne 2017, les multiples arrestations de ressortissants européens<sup>35</sup> et canadiens<sup>36</sup> par les forces armées kurdes ou irakiennes témoignent de ce flot de désertions des volontaires étrangers jusqu'ici engagés auprès de l'EI ou des autres groupes jihadistes sur place : elles démentent les croyances répandues, en cela qu'elles illustrent la volonté de fuir plutôt que de mourir présente chez bon nombre de volontaires étrangers, en particulier les ressortissants occidentaux.

i Contrairement aux idées reçues, les ressortissants étrangers ayant rejoint la Syrie et les groupes jihadistes sur place n'adhèrent pas nécessairement à une logique de mort en martyr ou par les armes. Comme le soulignent Amghar et Fall (*Quitter la violence islamique. Retour sur le phénomène de désaffiliation djihadiste*, 2017, p. 127) : « Il serait faux de penser que l'ensemble des djihadistes de l'État islamique combattent dans l'objectif de rechercher systématiquement la mort. En effet, au regard des premiers témoignages de "revenants" (THOMSON, *Les Revenants : ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*, 2016), force est de constater que la peur de mourir ou d'avoir vu mourir des "frères d'armes" a été l'un des éléments déclencheurs de la prise de distance avec la violence. » Pour certaines départantes évoluant au sein de l'EI, la décision de quitter le groupe et, parfois, de revenir au pays tient souvent au décès de leur époux au combat (Tingle, *British jihadi bride schoolgirl, 17, who was killed in Syria after running off to join ISIS wanted to flee but was 'encouraged to stay by friend*, 2016) : ainsi, bien que certaines se réjouissent de la mort de leur époux – y voyant l'accès certain de celui-ci au *jannah* (paradis) – et intensifient alors leur dévouement à la cause jihadiste, d'autres l'appréhendent comme une perte et une douleur trop vives pour poursuivre l'aventure au sein de l'EI (HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *Becoming Mulan? Female Western Migrants to ISIS*, 2015, p. 27), même si concrétiser un projet de fuite s'avère, en pratique, trop coûteux et dangereux (TINGLE, op. cit.; SPILLET, MARTIN et SINMAZ, *Revealed: British teenager who was killed in Syria after running off to join ISIS was too terrified to flee after fellow jihadi bride was publicly beaten to death*, 2016).

ii Mossoul et Raqqa, rappelons-le, étaient deux bastions de l'EI que la coalition internationale, les forces kurdes et l'armée irakienne ont repris en 2017.

## NOTES

- 1 NEUMANN, *Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors*, 2015; RENARD, et COOLSAET, *Returnees: Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal With Them. Assessing policies on returning foreign terrorist fighters in Belgium, Germany and the Netherlands*, 2018.
- 2 HELLMUTH, *Of Alienation, Association, and Adventure: Why German Fighters Join ISIL*, 2016, p. 45; NEUMANN, op. cit., p. 7.
- 3 ALTIER, THOROUGHGOOD et HORGAN, *Turning away from terrorism: Lessons from psychology, sociology, and criminology*, 2014, p. 648.
- 4 BYMAN, et SHAPIRO, *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, 2014.
- 5 LISTER, *Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration?*, 2015; id., *Profiling Jabhat al-Nusra*, 2016.
- 6 SANDEE, et SMITH II, *Inside the Jihad: Dutch Fighters in Syria*, 2013, p. 25; REUTER, *The Terror Strategist: Secret Files Reveal the Structure of Islamic State*, 2015.
- 7 NEUMANN, op. cit., p. 10.
- 8 SPECKHARD, et YAYLA, *Eyewitness Accounts from Recent Defectors from Islamic State: Why They Joined, What They Saw, Why They Quit*, 2015, p. 114; id., *ISIS's Revenues include Sales of Oil to the al-Assad Regime*, 2016.
- 9 THOMAS, *État islamique vs. Al-Qaïda : autopsie d'une lutte fratricide*, 2016; WATTS, *Deciphering Competition Between al-Qa'ida and the Islamic State*, 2016.
- 10 NEUMANN, op. cit., p. 10.
- 11 BYMAN, et SHAPIRO, op. cit.
- 12 WEGGEMANS, et collab., *Destination Syria: An Exploratory Study into the Daily Lives of Dutch 'Syria Travellers'*, 2016, p. 75.
- 13 DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, et BAKKER, *Returning Western foreign fighters: The case of Afghanistan, Bosnia and Somalia*, 2014, p. 3, 5; KHALIL, et SHANAHAN, *Foreign Fighters in Syria and Iraq: The day after*, 2016, p. 11; NEUMANN, op. cit., p. 11.
- 14 SPECKHARD, et YAYLA, *Eyewitness Accounts from Recent Defectors from Islamic State: Why They Joined, What They Saw, Why They Quit*, 2015, p. 114.
- 15 SEELOW, *La vie en Syrie racontée par des djihadistes français*, 2015.
- 16 NEUMANN, op. cit., p. 10.
- 17 DE FREYTAS-TAMURA, *ISIS Defectors Reveal Disillusionment*, 2015.
- 18 NEUMANN, op. cit., p. 10.
- 19 BAKKE, *Help wanted? The Mixed Record of Foreign Fighters in Domestic Insurgencies*, 2014.
- 20 KHATTIB, *The Islamic State's Strategy: Lasting and Expanding*, 2015, p. 22.
- 21 HOYLE, BRADFORD et FRENETT, *Becoming Mulan? Female Western Migrants to ISIS*, 2015, p. 25.
- 22 NEUMANN, op. cit., p. 11.
- 23 AMGHAR, et FALL, *Quitter la violence islamique. Retour sur le phénomène de désaffiliation djihadiste*, 2017, p. 128.
- 24 LINDEKILDE, BERTELSEN et STOHL, *Who Goes, Why and With What Effects: The Problem of Foreign Fighters from Europe*, 2016, p. 870.
- 25 NEUMANN, op. cit., p. 11.
- 26 ELIAS, *Mosul residents prepare for battle*, 2015.
- 27 CHULOV, *Hundreds of Isis defectors mass on Syrian border hoping to flee*, 2017.
- 28 CLARKE, *How ISIS Is Transforming*, 2017; BAHNEY, et JOHNSTON, *ISIS Could Rise Again*, 2017.
- 29 MIRONOVA, et HUSSEIN, *The Downfall of ISIS: Why Foreign Fighters Have Become a Liability*, 2016.
- 30 KHATTIB, op. cit., p. 22.
- 31 AMGHAR, et FALL, op. cit., p. 127.
- 32 CHULOV, op. cit.
- 33 CHULOV, op. cit.
- 34 CRAWFORD, *Shabazz Suleman: British IS fighter says he spent time 'on PlayStation and riding bike'*, 2017.
- 35 KAVAL, et SEELOW, *Plusieurs djihadistes français arrêtés en Syrie par des combattants kurdes*, 2017.
- 36 SHEPHARD, *Everything you need to know about Daesh 'returnees' (including that it's not illegal to simply join Daesh)*, 2017.

## Continuum des retournants : des « incorrigibles » aux « déradicalisés »

De l'importance de comprendre la diversité des profils

Il est essentiel de reconnaître la diversité des expériences personnelles et la multiplicité des motivations chez les retournants potentiels en provenance de Syrie et d'Irak. Parmi ceux désireux de regagner actuellement leur pays d'origine ou de le faire à l'issue du conflit, divers cheminements existent.

- Du contingent global estimé de 5000 ressortissants occidentaux ayant gagné la Syrie et l'Irak depuis 2012, environ 400 à 600 seraient d'ores et déjà rentrés en Europe<sup>1</sup>, moins d'une cinquantaine en Amérique du Nord.
- Alors qu'une part importante de départants sont morts sur place, un certain nombre ont été récemment capturés par les forces irakiennes ou kurdes : se pose alors la question de leur jugement sur place ou de leur rapatriement dans leur pays d'origine ou de résidence<sup>2</sup>.
- Comme l'ont montré des épisodes historiques comparables en Afghanistan, en Somalie ou en Bosnie<sup>3</sup>, plusieurs ressortissants occidentaux, bien que désillusionnés par la situation sur place, pourraient être tentés de rejoindre d'autres groupes jihadistes dans la région ou dans une autre zone de conflit (Boko Haram en Afrique de l'Ouest, Al-Qaïda dans le Maghreb islamique d'Afrique du Nord, etc.), de se reconverter pour s'impliquer ailleurs et autrement, ou, plus pragmatiquement, de s'implanter définitivement sur place (scénario improbable pour les combattants de l'EI, condamnés par de nombreux segments de la population locale chiite comme sunnite)<sup>4</sup>.
- Certains choisiront de fuir dans d'autres pays sans nécessairement rejoindre un théâtre de conflit ou un territoire où sont présents les groupes jihadistes, avec pour motivation première d'éviter tout risque d'arrestation et d'emprisonnement qu'engendrerait un retour éventuel dans leur pays d'origine<sup>5</sup>.

S'il semble difficile de déterminer quelle proportion nourrit des intentions extrémistes ou violentes par rapport aux

individus qui souhaitent réintégrer pacifiquement leur pays d'origine, il apparaît néanmoins utile de tracer une typologie permettant de saisir toute la diversité des profils qui composent cette catégorie hétérogène des retournants.

### Pourquoi craint-on les retournants ?

À cause de leur expertise dans le maniement d'armes de guerre, de leurs acquis tactiques et de leur expérience du combat, les retournants – qu'ils posent un danger immédiat pour la sécurité de leur pays ou non – doivent être vus comme un élément de risque non négligeable<sup>6</sup>.

Au-delà des actes terroristes, on peut envisager que la mise en œuvre des compétences pratiques acquises sur le terrain se fasse au profit d'un basculement dans la criminalité lors du retour dans le pays d'origine ou de résidence : si ce cheminement n'est pas le plus commun, il est aujourd'hui de plus en plus régulièrement observé<sup>7</sup>.

De plus, il faut prendre en compte ce qu'Hegghammer<sup>8</sup> dénomme « l'effet vétéran », soit l'influence importante qu'un ressortissant étranger de retour de zone de conflit est susceptible d'exercer sur des recrues potentielles, principalement à cause de sa crédibilité, de l'autorité qu'il dégage, ainsi que de l'admiration qu'il suscite pour son engagement et ses faits d'armes<sup>9</sup>. Le « vétéran » se servira de cette influence pour, par exemple, planifier un attentat terroriste ou des actions violentes<sup>10</sup> dans son pays d'origine, avec un taux de réussite favorisé par son vécu en terre syro-irakienne ; il pourra également impulser l'engagement futur d'individus radicalisés dans leur départ vers une zone de conflit et les groupes extrémistes qui s'y trouvent<sup>11</sup>.

Enfin, rappelons qu'un combattant étranger aguerri est plus sujet qu'un non-vétéran à concevoir la violence dans le pays d'origine comme une avenue d'action légitime<sup>12</sup>.

\* CONGRESSIONAL RESEARCH SERVICE, *European Fighters in Syria and Iraq: Assessments, Responses, and Issues for the United States*, 2015, p. 9; FORCESE, et MAMIKON, *Neutrality Law, Anti-Terrorism and Foreign Fighters: Legal Solutions to the Recruitment of Canadians to Foreign Insurgencies*, 2015, p. 8; REED, POHL et JEGERING, *The Four Dimensions of the Foreign Fighter Threat: Making Sense of an Evolving Phenomenon*, 2017, p. 3.

\*\* GALLAGHER, *Criminalised Islamic State Veterans – A Future Major Threat in Organised Crime Development?*, 2016; MEHRA, *Foreign Terrorist Fighters: Trends, Dynamics and Policy Responses*, 2016, p. 10.

\*\*\* HEGGHAMMER, *Should I Stay or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting*, 2013.

† BARRETT, *Beyond the Caliphate: Foreign Fighters and The Threat of Returnees*, 2017, p. 15; REED, POHL et JEGERING, *op. cit.*, p. 6.

†† HEGGHAMMER, *op. cit.*, p. 12; GURSKI, *Western Foreign Fighters: The Threat to Homeland and International Security*, 2017, p. 110.

††† HOLMAN, *'Gonna Get Myself Connected': The Role of Facilitation in Foreign Fighter Mobilizations*, 2016.

‡ HEGGHAMMER, *op. cit.*, p. 11-12.

### 4.1 « DÉSENGAGEMENT » VS « DÉRADICALISATION » : UN CONTINUUM POUR CATÉGORISER LES RETOURNANTS

Afin de bien comprendre les différents profils de retournants et leurs motivations, il convient de faire une première distinction entre deux notions en lien avec le processus de radicalisation menant à la violence<sup>1</sup> et l'engagement dans l'extrémisme violent, deux termes fondamentaux, renvoyant chacun à des comportements et à des états d'esprit bien distincts : « déradicalisation » et « désengagement »<sup>6</sup>.

#### Déradicalisation vs. désengagement

Comme son nom l'indique, le terme de « déradicalisation » implique une renonciation de la part d'un individu à un comportement et une idéologie extrémiste violente<sup>7</sup>. Malgré le fait que la définition demeure fortement abstraite, non universellement acceptée et complexe en raison de ses composantes multiples, elle réfère globalement à l'idée d'une réversibilité de l'engagement de l'individu dans l'extrémisme violent : ceci se traduit non seulement par le rejet de tout projet de violence, mais également par une rupture explicite avec l'idéologie préconisant cette violence et parfois même avec l'intégralité des croyances extrémistes qui y sont associées<sup>8</sup>.

Le terme de « désengagement » suppose, pour sa part, une distanciation plus mesurée de l'individu par rapport à ses croyances et à ses comportements antérieurs. Il s'agit bien de renoncer à la perpétration de la violence au nom d'une idéologie, mais sans pour autant en rejeter l'entièreté des préceptes, des croyances et des fondements<sup>9</sup>, que l'on ne perçoit pas comme étant négatifs ou illégitimes<sup>10</sup>.

#### Un continuum de profils : des « incorrigibles » aux « déradicalisés »

Il est possible de catégoriser, selon un continuum, les différents profils de retournants auxquels seront (et sont déjà) confrontés les différents États d'où proviennent les ressortissants étrangers partis vers la Syrie et l'Irak.

À une extrémité, on retrouve une première catégorie de retournants, celle des « **incorrigibles** » : encore fondamentalement ancrés dans une logique extrémiste violente, ils peuvent représenter une menace réelle pour la sécurité publique.

Au pôle opposé, on a les « **déradicalisés** », à savoir les individus non seulement désengagés de l'extrémisme violent mais ayant partiellement ou totalement abandonnés l'idéologie ou les croyances sous-jacentes à leur radicalisation antérieure.

Au milieu du continuum, se situe la catégorie des retournants « **désengagés** », à savoir les individus ayant rompu avec les groupes et l'idéologie extrémiste défendus par ces derniers sans nécessairement être avoir complètement renoncés à certaines de leurs croyances ou des points de vue ayant pu initialement nourrir leur radicalisation et leur engagement auprès de la cause jihadiste.

#### 4.2 LES « INCORRIGIBLES » : DES RETOURNANTS OPÉRATIONNELS, PORTEURS D'UNE MENACE RÉELLE

Bien que les retournants n'impliquent pas nécessairement une menace uniforme, la proportion de ce contingent susceptible de nourrir des projets d'actions violentes, ceux qu'Amarasingham dénomme les « retournants opérationnels »<sup>11</sup> –, sont emblématiques des craintes exprimées par les gouvernements, en particulier en Europe et en Amérique du Nord.

i Le CPRMV définit la radicalisation menant à la violence comme « un processus selon lequel des personnes adoptent un système de croyances extrêmes – comprenant la volonté d'utiliser, d'encourager ou de faciliter la violence – en vue de faire triompher une idéologie, un projet politique ou une cause comme moyen de transformation sociale » (Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, *Radicalisation : définition*, 2017).

Endurcis par les expériences vécues sur le terrain, ces « incorrigibles » représentent une première catégorie de retournants qui constitue aujourd'hui la priorité absolue pour les acteurs de la sécurité nationale<sup>12</sup>. En effet, ils posent une menace qui n'est pas illusoire, comme en attestent les attaques ou les tentatives d'attentats exemplifiées en introduction du présent document... Une menace sécuritaire qui est aujourd'hui accentuée par les appels à la violence proférés via Internet par divers groupes jihadistes (incluant l'EI)<sup>13</sup> et les encouragements à commettre des actions violentes directement dans les pays d'origine ou de résidence<sup>14</sup>. Si ces inquiétudes concernent en premier lieu les sympathisants jihadistes déjà sur place, elles s'accroissent d'autant plus au vu de la planification d'attentats potentiels par des retournants aguerris et déterminés.

Au-delà de leurs intentions violentes ou non, deux facteurs contribuent à accentuer le risque sécuritaire que ces retournants opérationnels présentent.

- L'expérience du combat et les compétences acquises sur le terrain leur confèrent une capacité suffisante pour pouvoir commettre des actions violentes s'ils le souhaitent, avec un danger légal important.
- Les séquelles psychologiques et traumatiques qu'ils ont pu subir lors de leur passage en Syrie et en Irak soulèvent la question des probabilités de crises et des problématiques de santé mentale génératrices de violence.

Si les « incorrigibles », comme il en a été question plus haut, peuvent représenter une menace en matière d'action violente dans leur pays d'origine ou de résidence, il ne faut pas écarter la possibilité que cette action soit dirigée contre des pays frontaliers ou autres territoires. Par exemple, un ressortissant européen, de retour dans son pays d'origine et sans pour autant être connu des services de sécurité locaux, pourrait planifier un attentat dans un autre pays d'Europe et s'y rendre en toute impunité pour mettre son plan à exécution<sup>15</sup>.

“

Au cours du mois d'août 2017, plus de 5 000 bombes, obus et missiles (soit 1 toutes les 8 minutes) ont été lancés par les forces de la coalition sur la ville de Raqqa, fief de l'EI.

BROWNE, *Piety and Porn: In Raqqa, the Laptop Secrets of an ISIS Wife*, 2017.

À long terme, s'ajoutent à ces risques immédiats des menaces plus indirectes, comme les aptitudes de ces retournants à être des agents de radicalisation et des figures extrémistes au niveau local.

Qu'il s'agisse d'assurer une collecte de fonds, de faire de la propagande ou encore de s'impliquer dans le recrutement en faveur d'un groupe extrémiste violent, les « incorrigibles » peuvent aisément se servir de leur expérience en Syrie et en Irak et du prestige associé afin de mobiliser et de rallier à la cause jihadiste des individus vulnérables ou disponibles.

#### 4.3 LES « DÉRADICALISÉS » : DES RETOURNANTS ENTRE DÉSILLUSIONS ET TRAUMATISMES

À l'opposé des « incorrigibles » enracinés dans leurs convictions, les retournants « déradicalisés » sont désillusionnés par le conflit syro-irakien et par leur engagement dans la cause. On l'a vu, ce désenchantement leur vient le plus souvent des querelles fratricides entre groupes jihadistes sur place et du constat d'une réalité bien moins élogieuse que ne l'avait suggéré la propagande<sup>16</sup>.

Ceci, ajouté aux traumatismes subis, a eu pour beaucoup de ressortissants étrangers un impact profond de démobilisation<sup>17</sup>.

Contrairement à leurs confrères dont l'expérience sur place et le contact avec les groupes jihadistes n'ont fait que renforcer leur état de radicalisation et leur adhésion au narratif jihadiste (au point de souscrire, dans de nombreux cas, à une version encore plus intransigeante de l'idéologie promue par l'EI), de nombreux départants étrangers en viennent à regretter leur départ vers la Syrie et leur engagement auprès des jihadistes : désabusés, ils vont jusqu'à renier complètement leurs croyances et leur affiliation extrémistes. Par conséquent, ces individus sont ceux parmi le contingent de retournants les moins à même de comporter un risque pour la sécurité nationale de leur pays d'origine ou de résidence.

Parallèlement, il s'agit sans doute de la catégorie de retournants la plus apte à être réceptive à une prise en charge axée vers la réhabilitation et la réinsertion sociale.

Certains d'entre eux, de par la crédibilité dont ils bénéficient dans les milieux radicaux, pourraient même constituer de précieux atouts en matière de prévention et d'intervention<sup>18</sup>, et détourner de possibles départs ou des trajectoires individuelles de radicalisation.

#### 4.4 LES « DÉSENGAGÉS » : DES RETOURNANTS ENTRE DÉMOBILISATION ET POSSIBLE RÉENGAGEMENT

Entre les « incorrigibles » et les « déradicalisés », on peut rattacher au continuum proposé une troisième catégorie de retournants, les « désengagés ». Ceux-ci n'affichent pas un caractère aussi tranché que les autres : ambivalents, ils sont tiraillés entre leurs désillusions et leur adhésion à une forme de « pensée extrême ».

S'ils renoncent à la violence au nom de leur idéologie, cela n'implique pas pour autant une abjuration totale du narratif jihadiste dans son ensemble ou de certains de ses aspects<sup>19</sup>. La journaliste Nabeelah Jaffer mentionne ainsi l'exemple d'une retournante déçue de son expérience en Syrie, mais qui se dit encore acquise à l'idée d'un État islamique « parfait » – même si elle conçoit que ce dernier est davantage d'ordre utopique que réel<sup>20</sup>.

Cette catégorie de retournants « désengagés » n'est pas uniforme : elle se décline sous des degrés variables de détachement et de rupture. C'est pourquoi son absence de goût pour la violence n'implique pas, de facto et pour tous, une absence totale de risque.

Pour les autorités, le défi consiste à différencier ceux dont les retours traduisent de véritables désillusions de ceux qui sont animés par un possible calcul utilitaire – incluant la possibilité de bénéficier de soins médicaux, à l'exemple de certaines retournantes enceintes<sup>21</sup>. Deux types de profils, propres à cette catégorie, peuvent être distingués :

- Le premier renvoie à des individus qui ont délaissé autant tout désir de perpétration d'actes violents que d'engagement

militant en faveur de l'idéologie jihadiste. Ces individus, malgré l'indéfectibilité de leur adhésion au narratif jihadiste, présentent un risque mineur pour la société dans laquelle ils évoluent, même si ce risque n'est pas inexistant.

- Le second type de profil, que Clarke et Amarasingam<sup>22</sup> dénomment les retournants [Traduction libre] « désengagés, mais non désillusionnés », est davantage problématique. Ces retournants éprouvent moins de désillusions envers l'idéologie jihadiste qu'envers l'expérience propre à la Syrie et à l'engagement auprès des groupes jihadistes sur place.
  - Pour certains d'entre eux, le retour dans leur pays d'origine n'est que passer – la perspective de regagner une nouvelle zone de conflit, si elle en venait à se dessiner, étant un but en soi : leur retour est ainsi davantage motivé par la fatigue, des difficultés financières, la nécessité de panser des blessures ou le désir de revoir sa famille et ses proches que par une véritable dynamique de désengagement du jihadisme<sup>23</sup>.
  - Certains, bien qu'ils délaissent tout désir de s'impliquer directement dans un projet de violence, nourrissent néanmoins l'ambition de s'impliquer de façon active dans la promotion du narratif jihadiste. Leur statut de vétéran leur conférant un prestige considérable, leur engouement et leur militantisme en faveur de la cause jihadiste représentent un danger important pour la société qu'ils ont réintégrée. S'ils ne s'impliquent aucunement dans la violence, ils relaient néanmoins un discours extrémiste légitimant ou favorisant la violence et susceptible de contribuer à la propagation, à l'émergence et à la cristallisation de trajectoires de radicalisation et de basculement dans l'extrémisme violent.



Les retournants ne constituent pas une catégorie homogène à laquelle on peut offrir, indifféremment, le même type de réponse. Bien au contraire, ils doivent être considérés dans leur individualité, leur profil allant de personnalités désillusionnées ayant rompu avec l'extrémisme violent jusqu'à des individus encore ancrés dans une radicalité porteuse de violence.

Pour les autorités des pays concernés, l'enjeu premier demeure donc celui de distinguer les différentes sous-catégories de retournants et d'évaluer le plus objectivement possible les risques qu'elles posent pour la sécurité publique, à court et à moyen terme : si le continuum des retournants permet de mieux saisir les trois grands profils qui ont pu être dégagés des témoignages et des données jusqu'ici disponibles, il convient donc de porter une attention particulière à chaque situation.

Au-delà de cet enjeu sécuritaire se pose la question de la réhabilitation et de la réintégration sociales d'individus ayant vécu et expérimenté un contexte de guerre marqué de traumatismes et de séquelles physiques comme psychiques.

Il appert de tout cela que les motivations au départ, les expériences sur place et les raisons du retour sont multifactorielles et évolutives. Saisir toute la complexité et les nuances des parcours individuels des retournants représente un défi de taille que doivent relever aujourd'hui les États concernés, incluant le Canada et le Québec.

- 1 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *Pathways of Foreign Fighters: Policy Options and Their (Un)Intended Consequences*, 2015, p. 3.
- 2 MEHRA, *Bringing (Foreign) Terrorist Fighters to Justice in a Post-ISIS Landscape Part I: Prosecution by Iraqi and Syrian Courts*, 2017; *id.*, *Bringing (Foreign) Terrorist Fighters to Justice in a Post-ISIS Landscape Part II: Prosecution by Foreign National Courts*, 2018; SALLON, *En Irak, l'expéditive justice antiterroriste après l'Etat islamique*, 2018.
- 3 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*; FORCESE, et MAMIKON, *Neutrality Law, Anti-Terrorism and Foreign Fighters: Legal Solutions to the Recruitment of Canadians to Foreign Insurgencies*, 2015, p. 8.
- 4 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 6; KHALIL, et SHANAHAN, *Foreign Fighters in Syria and Iraq: The day after*, 2016 : p. 7-9; MEHRA, *Foreign Terrorist Fighters: Trends, Dynamics and Policy Responses*, 2016, p. 8.
- 5 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 3.
- 6 HORGAN, *The Psychology of Terrorism. Second Edition*, 2014.
- 7 SCHMID, *Radicalisation, De-Radicalisation, Counter-Radicalisation : A Conceptual Discussion and Literature Review*, 2013, p. 29.
- 8 *Ibid.*, p. 40.
- 9 *Ibid.*, p. 29.
- 10 BJØRGO, et HORGAN, *Leaving Terrorism Behind: Individual and Collective Disengagement*, 2008; HORGAN, *Walking away from terrorism : Accounts of disengagement from radical and extremist movements* 2009.
- 11 AMARASINGAM, *Three Kinds of People Return Home After Joining the Islamic State – And They Must All Be Treated Differently*, 2015.
- 12 *Ibid.*
- 13 BIET, *Qui est Rachid Kassim, l'inspirateur des dernières attaques terroristes en France?*, 2016.
- 14 BAYOUMY, *ISIS urges more attacks on Western "disbelievers"*, 2014; YOURISH, WATKINS et GIRATIKANON, *Where ISIS Has Directed and Inspired Attacks Around the World*, 2016.
- 15 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 6.
- 16 AMARASINGAM, *op. cit.*
- 17 BARRETT, *Foreign Fighters in Syria*, 2014, p. 29.
- 18 CLUBB, *The Role of Former Combatants in Preventing Youth Involvement in Terrorism in Northern Ireland: A Framework for Assessing Former Islamic State Combatants*, 2016; ALONSO, et BADA, *What Role Have Former ETA Terrorists Played in Counterterrorism and Counterradicalization Initiatives in Spain?*, 2016.
- 19 AMARASINGAM, *op. cit.*; MEKHENNET, et WARRICK, *The jihadist plan to use women to launch the next incarnation of ISIS*, 2017.
- 20 JAFFER, *The secret world of Isis brides: 'U dnt hav 2 pay 4 ANYTHING if u r wife of a martyr'*, 2015.
- 21 SEELOW, *La vie en Syrie racontée par des djihadistes français*, 2015.
- 22 CLARKE, et AMARASINGAM, *Where Do ISIS Fighters Go When the Caliphate Falls? They have options*, 2017.
- 23 *Ibid.*; SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *Rapport public de 2014 sur la menace terroriste pour le Canada. Dossier spécial de 2014 : Réagir à l'extrémisme violent et aux voyages à des fins liées au terrorisme*, 2014, p. 14.

# 05

## Réalité des retournants et risques associés : état des lieux pour le Canada et le Québec

Le Canada et le Québec ne sont pas affectés de la même manière que l'Europe en ce qui a trait à l'acuité et aux risques associés au phénomène des retournants. Si la proportion de départants susceptibles de revenir au pays est difficile à estimer, elle demeure étroitement tributaire d'une série de facteurs contributifs et de facteurs modérateurs qui participent à aggraver ou à réduire le phénomène.

### 5.1 FACTEURS CONTRIBUTIFS AU PHÉNOMÈNE DES RETOURNANTS

Plusieurs facteurs contribuent à l'ampleur du phénomène des retournants et, de ce fait, au risque que celui-ci pose pour le Canada et le Québec. On mentionnera ici la nature singulière du conflit en Syrie par rapport à d'autres conflits antérieurs faisant intervenir des volontaires étrangers, la présence d'un groupe comme l'EI et son attractivité élargie, l'évolution de l'EI quant à son usage des volontaires étrangers à des fins terroristes et, finalement, la dégradation de la situation sur place, précipitant le retour potentiel d'un certain nombre de volontaires étrangers dans leur pays d'origine ou de résidence. La combinaison de ces facteurs conduit à entrevoir un phénomène distinctif par rapport aux épisodes historiques connus.

#### Singularité du conflit en Syrie et en Irak, et attractivité de l'EI : un volume de volontaires étrangers sans précédent

Les caractéristiques propres au conflit syro-irakien ainsi que les groupes qui y prennent part – à commencer par l'EI – ont teinté le contingent de ressortissants étrangers ayant rejoint la zone, et plus particulièrement les individus s'étant ralliés à la cause de l'EI. Il s'agit là d'une transmutation importante des expériences passées (Afghanistan, Bosnie, Somalie, Irak).

Tel que le soulignent Stern et Berger<sup>1</sup>, les attributs associés à la « génération EI » laissent présumer un volume de retournants difficile à mesurer et à anticiper pour les États concernés. Le narratif jihadiste, tel que porté par l'EI, a en effet diversifié et maximisé la résonance du message auprès d'un large contingent d'individus, incluant à la fois des individus attirés par des logiques combattantes, mais aussi d'autres séduits par les discours humanitaires, utopistes ou religieux du groupe.

Dans une perspective comparée de l'histoire du jihadisme, l'avènement de l'EI et sa promulgation d'un « jihad étatisé », faisant primer désir de conquête territoriale et ultraviolence, ont ainsi stimulé l'engouement d'un nombre inégalé d'individus. Il est donc permis d'affirmer que les profils de volontaires que l'EI a su s'attacher diffèrent de ceux des retournants antérieurs connus : ils comportent un risque plus important en matière de sécurité et des défis majeurs de réhabilitation<sup>2</sup>.

#### Conséquences de la socialisation interne au sein de l'EI : vers un durcissement idéologique de certains volontaires étrangers ?

Le processus de socialisation au sein des groupes jihadistes peut favoriser la consolidation, et même une réorientation des motivations initiales des individus, conditionnés par leur contact avec des pairs jihadistes souvent plus endurcis et plus idéologisés.

Plusieurs départants étrangers évoquent la transformation de leurs motivations initiales une fois sur place et à mesure de leur intégration au sein de l'EI.

Alors que les aspirations de certains départants étaient initialement purement restreintes à la lutte contre le régime el-Assad et dénuées d'une tonalité jihadiste, le contact et les liens affectifs créés sur place avec des combattants jihadistes influents et aguerris ont pu les faire évoluer et glisser vers un engagement plus idéologique et extrémiste.

Or, dans une organisation comme l'EI, où la moindre divergence est passible d'exécution, le processus de socialisation est d'autant plus renforcé<sup>3</sup>.

Cette particularité du contexte syrien, due à la présence de l'EI et à l'influence de son discours, nuance toute conclusion définitive sur le risque associé aux retournants actuels fondée sur une comparaison avec des conflits similaires passés. Alors que la doctrine du jihad global n'était pas aussi prégnante dans les années 1980-1990 pour les volontaires étrangers présents en Bosnie ou en Afghanistan, elle a été considérablement véhiculée par l'EI dans le cas du contexte syro-irakien<sup>4</sup>.

“

Le narratif jihadiste ayant une signification différente selon les individus, il peut, selon la manière dont il est articulé (restreint dans le temps et dans un contexte bien précis vs atemporel et aux ambitions globalistes), engendrer une bifurcation des motivations des volontaires étrangers.

Ainsi, pour certains jihadistes suédois évoluant en Syrie avec lesquels Nilsson a pu s'entretenir, le jihad n'a désormais d'aboutissement que dans la « subjugation des terres apostates », autrement dit dans l'extension de la lutte armée en dehors du théâtre de conflit en Syrie.

NILSSON, *Foreign Fighters and the Radicalization of Local Jihad: Interview Evidence from Swedish Jihadists*, 2015, p. 351.

#### « Retournants opérationnels » : une volonté stratégique délibérée de la part de l'EI

L'évolution stratégique de l'EI et sa volonté d'utiliser les retournants comme des acteurs offensifs dans leur pays d'origine ou de résidence constituent un troisième facteur contributif à l'aggravation du risque associé au phénomène.

Jusqu'à récemment, les attentats perpétrés en Occident au nom de l'EI tenaient davantage, selon Byman<sup>5</sup>, d'un désir de revanche de l'EI envers ses adversaires et d'une stratégie publicitaire visant à attirer de nouvelles recrues, plutôt que d'un objectif central du groupe. La plupart des attentats revendiqués par l'EI furent d'ailleurs, à quelques exceptions près, l'œuvre d'individus inspirés par la doctrine du groupe et les discours de ses dirigeants que commandités par l'EI lui-même.

Une déflexion stratégique semble néanmoins s'opérer dans le *modus operandi* du groupe, à la fois dans son mode opératoire et dans le contenu de la propagande diffusée dans par le biais de ses magazines numériques.

Selon Speckhard, Shajkovci et Yayla<sup>6</sup>, ceci se refléterait dans l'emploi différentiel fait par l'Emni (service de renseignement et police secrète de l'EI)<sup>7</sup> de volontaires occidentaux, non plus uniquement dans le cadre de la campagne militaire de l'EI en Syrie et en Irak, mais davantage à des fins d'attaques extérieures comme « retournants opérationnels » : renvoyés dans leur pays d'origine ou de résidence, de manière clandestine, ils sont là pour planifier et perpétrer des attentats. Nouvel arrivant, fantassin aguerrri, membre d'une unité de forces spéciales ou de commando du groupe, chaque retournant serait minutieusement choisi – selon sa nationalité et sa langue – par les hautes instances de l'EI afin de regagner son pays d'origine et d'intégrer des cellules dites « dormantes » : l'effet souhaité par les cadres hiérarchiques de l'EI est une succession d'attaques répétées à travers l'Occident<sup>8</sup>. Précisons toutefois que ces inquiétudes sont propres au contexte européen, l'implantation de cellules dormantes en Amérique du Nord n'ayant pas été observée jusqu'à présent : une stratégie d'incitation à la violence par le moyen d'Internet et des réseaux sociaux y est davantage préconisée par l'EI.

“

En Europe, plusieurs retournants de l'EI, désillusionnés par leur expérience, ont témoigné de la volonté répétée de l'EI d'utiliser certains ressortissants occidentaux afin d'attaquer leur pays d'origine ou de résidence.

CALLIMACHI, *How a Secretive Brand of ISIS Built a Global Network of Killers*, 2016.

CALLIMACHI, *How ISIS Built the Machinery of Terror Under Europe's Gaze*, 2016.

Ce changement stratégique de la part de l'EI se reflète également dans l'évolution du contenu de son magazine phare, *Dabiq*. Fer de lance de la machine de propagande du groupe depuis 2014, la fréquence de publication de *Dabiq* s'est quelque peu atténuée depuis l'été 2016, notamment à cause de l'intensité de l'offensive militaire subie par l'EI, tant en Syrie qu'en Irak. Si la qualité du contenu demeure inchangée, le choix des thématiques abordées reflète, implicitement, une volonté de recadrer la stratégie du groupe en vue du potentiel échec de son projet territorial sur la consolidation du pouvoir du groupe, la nécessité pour ses adeptes (à l'étranger) d'entamer la *hijrah* (migration) vers la Syrie et l'Irak, l'importance du jihad contre l'Occident et ses alliés, la valeur de la communauté musulmane (*Oummah*) et l'expansion des frontières du califat; dans les éditions les plus récentes, ce discours s'est estompé au profit d'une incitation vigoureuse, auprès des sympathisants et des adeptes de l'EI, à perpétrer des attentats dans leur pays d'origine ou de résidence. Ce recadrage répond à une volonté de préserver la cohésion et la survie du groupe en dépit de ses revers militaires et des pertes croissantes de ses acquis territoriaux<sup>9</sup>.

### Dégradation de la situation en Syrie et en Irak et désertions massives

Dès 2015, l'EI a dû faire face à une série de défis importants, exposant du coup son incapacité à mener à bien son projet idéologique. À son impossibilité d'étendre ses frontières territoriales sans affaiblir son emprise sur certaines zones, s'est ajoutée une carence en ressources et en main-d'œuvre qualifiée<sup>10</sup> pour assurer la pérennité de son projet étatique. Cumulé avec un contrôle accru des frontières par les autorités turques, à partir de 2015, le tout a contribué à ralentir considérablement la vitalité de l'EI<sup>11</sup>.

Chassé de son dernier bastion frontalier avec la Turquie au début de septembre 2016, l'EI s'est retrouvé coupé d'un axe important d'approvisionnement en ressources et en volontaires<sup>12</sup> : le flux de volontaires étrangers transitant via la frontière turque s'est ainsi presque tari depuis le début des frappes de la coalition<sup>13</sup>, passant – selon les estimations du renseignement américain – d'une cadence de 2 000 ressortissants étrangers par mois en 2015 à 50 en 2016. Cette réduction a également été constatée par de nombreux pays concernés : par exemple, les autorités françaises feront part, au cours des six premiers mois de l'année 2016, de la décroissance importante (par un facteur de 4) du nombre de départants français pour le théâtre syro-irakien ; les autorités américaines, de leur côté, noteront une baisse significative des départs de leurs

ressortissants vers la Syrie, passant – selon l'ancien directeur du FBI, James Comey – d'une moyenne approximative de 6-10 départs par mois en 2015 à seulement 1 départ, en moyenne, au cours de la période subséquente.

Selon un ancien membre de l'EI, les bombardements des forces de la coalition ont eu un effet substantiel sur le moral des membres de l'EI, nombre d'entre eux ayant choisi de fuir le groupe dès le début des frappes aériennes<sup>14</sup>.

Parallèlement, à la suite de l'échec de son offensive sur la ville kurde de Kobané en janvier 2015 et de la perte de plus de 6 000 de ses combattants<sup>15</sup>, des querelles internes ont commencé à se dessiner. Des tensions entre les différentes nationalités de combattants et des exécutions sommaires pour tentatives de désertion ou soupçons d'espionnage<sup>16</sup> ont été relatées : par exemple, l'Observatoire syrien des droits de l'homme (OSDH) rapporte, fin novembre 2015, que plus de 3 500 personnes auraient été exécutées par l'EI depuis juin 2014, dont 415 de ses membres – accusés, entre autres, d'espionnage ou de tentative de désertion<sup>17</sup>.

Le traitement impitoyable de l'EI envers ses propres membres, conjugué à la pression exercée par la coalition, semble avoir conduit à une désertion massive et à un nombre croissant de retournants potentiels. Cette désertion est toutefois complexe à interpréter, dans la mesure où tous les individus concernés ne s'avèrent pas nécessairement désengagés de l'extrémisme violent ou du jihadisme : si, pour certains, la peur de mourir et la menace d'exécution sommaire par l'EI pour désertion semblent constituer des motifs valables de désengagement, pour d'autres, quitter l'EI ou la Syrie ne signifie en rien un renoncement à l'idéologie jihadiste et à ses aboutissants.

## 5.2 FACTEURS MODÉRATEURS DU PHÉNOMÈNE DES RETOURNANTS

Si plusieurs facteurs semblent intensifier la manifestation du phénomène actuel des retournants – y compris pour le Québec et le Canada –, d'autres éléments, au contraire, modèrent son envergure et les risques qui y sont associés : le nombre important de départants décédés sur place constitue l'un de ces facteurs ; d'un point de vue pragmatique, on notera par ailleurs les contraintes géographiques liées au voyage de retour vers le Canada ou encore du ratio élevé d'individus désillusionnés parmi le contingent total de retournants – limitant les risques pour la société qu'ils réintègrent.

### Nombre restreint de retournants en raison du taux imposant de mortalité sur place

Le taux de décès chez les volontaires étrangers ayant rejoint le conflit en Syrie est complexe à évaluer. Plusieurs indications peuvent nous permettre de croire à une proportion assez élevée le nombre de décès de ressortissants étrangers en Syrie et en Irak depuis 2011 :

- Nature féroce des combats sur place, non seulement contre le régime de Bachar el-Assad, mais également entre groupes insurgés.
- Lacunes opérationnelles et tactiques de nombreux volontaires étrangers, non professionnels des armes<sup>18</sup> conduisant à les rendre plus vulnérables sur le terrain de conflit.
- Utilisation des ressortissants occidentaux dans les attentats suicides ou en première ligne des affrontements les plus difficiles.

Ce dernier argument est appuyé par plusieurs recherches portant notamment sur le rôle des ressortissants étrangers au sein d'Al-Qaïda en Irak (AQI) – groupe jihadiste antérieur à l'EI – dont une part importante furent des auteurs d'attentats suicides<sup>19</sup>. Plus récemment, on a pu observer l'omniprésence de ressortissants étrangers parmi les auteurs d'attaques suicides dans une zone de guerre, particulièrement dans un contexte de lutte de survie face à une assaillante adverse<sup>20</sup>. L'une des explications avancées concerne le fait que l'EI et Hayat Tahrir al-Cham piochent de manière régulière dans leur réserve de ressortissants étrangers les plus fanatisés afin de s'en servir comme auteurs d'attentats suicides, leur utilité sur le front des opérations de terrain étant plus que limitée par leur absence d'entraînement militaire ou de compétences combattantes<sup>21</sup>.

Malgré ces présomptions, le pourcentage de décès chez les volontaires étrangers ayant rejoint le conflit en Syrie est complexe à évaluer : en effet, les données fiables sont difficiles à obtenir, voire à estimer, en raison de multiples contraintes pratiques et méthodologiques. Néanmoins, Perliger et Milton<sup>22</sup> estiment à 65 % le pourcentage de volontaires étrangers partis en Syrie et en Irak (excluant les volontaires nord-africains et moyen orientaux) décédés sur place.

Du côté des ressortissants canadiens, les chiffres exacts semblent inconnus. En 2016, un rapport du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) soulignait, sans pour autant la chiffrer, la proportion élevée des Canadiens décédés en zone syro-irakienne ; on y mentionnait qu'en comparaison d'autres contingents nationaux et d'autres nationalités, les ressortissants canadiens semblaient mourir dans des délais plus courts après leur arrivée sur place<sup>23</sup>.

Aussi consternant que ce constat puisse l'être, le fait qu'un nombre élevé de départants canadiens aient pu trouver la mort en Syrie et en Irak contribue de facto à réduire le nombre de retournants potentiels pour le Canada et le Québec. Avec un volume initial de départants déjà réduit en comparaison du contexte européen, il ne fait pas de doute que l'ampleur du contingent potentiel de retournants canadiens demeure moindre.

### Distance entre le Canada et la zone de conflit syro-irakienne : une barrière géographique

La vaste distance géographique qui sépare la zone de conflit syro-irakienne et le Canada restreint fortement (bien qu'elle ne les rend pas impossibles) les retours clandestins, alors que s'accroît la probabilité de leur interception en cours de route par les services policiers ou les services de renseignements<sup>24</sup>. L'impact des services de sécurité sur l'atténuation du risque est d'ailleurs indéniable, compte tenu des efforts investis et des capacités éprouvées de détection et d'interception des retournants considérés comme dangereux.

Le contraste est marquant entre la préoccupation moindre accordée aux départants et aux retournants durant les années 1990 et l'attention prioritaire que l'on constate à l'heure actuelle : la vigilance des services de sécurité, y compris au Canada, s'est considérablement accrue afin de s'assurer de prendre en compte le phénomène en amont.

i Le déclin et la dégradation des conditions économiques au sein du califat (SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ, *Comprendre l'après Daech : points saillants de l'atelier*, 2017, p. 38) et la désintégration de ses ambitions étatiques sont autant le fruit de ses difficultés à naviguer de manière efficace et à mesurer la complexité des rouages de la gouvernance d'un État que le résultat des pressions externes (bombardements, embargo, etc.) exercées par les forces de la coalition (ROBINSON, et collab., *When the Islamic State Comes to Town: The Economic Impact of Islamic State Governance in Iraq and Syria*, 2017, p. 181-183, 185).

i C'est notamment le cas des retournants potentiels arrêtés sur place par les autorités kurdes, irakiennes ou turques, à propos desquels le Canada est tenu informé, et ce, indépendamment de leur sort à venir (jugement sur place, extradition, etc.).

La distance constitue donc un atout pour le Canada, à l'inverse de l'Europe où les retournants peuvent avec plus de facilité passer les frontières terrestres et, parfois, éviter les contrôles frontaliers. Toutefois, le Canada n'est pas complètement protégé par cette barrière géographique. En effet, il faut compter avec les ententes bilatérales d'immigration, en vigueur aux États-Unis<sup>25</sup> comme au Canada<sup>26</sup>, conclues avec de nombreux pays européens tels la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne<sup>27</sup> d'où proviennent les contingents de départants vers la Syrie et l'Irak parmi les plus importants<sup>28</sup> : on peut y voir une avenue potentielle de menace quand à la possibilité d'entrée, en sol canadien comme américain, de retournants potentiels.

### Désillusion ou absence de désir de s'attaquer à son pays d'origine ou de résidence

Selon Byman<sup>29</sup>, 30 à 40 % des retournants de Syrie et d'Irak seraient désillusionnés et n'entreprendraient aucun projet de violence à l'égard de leur pays d'origine ou de résidence. Ainsi, on peut imaginer qu'une part non négligeable du contingent de retournants canadiens éprouvent ces mêmes désillusions et un désengagement à l'égard des groupes jihadistes présents en Syrie et en Irak et de leurs orientations extrémistes. À l'inverse, les retournants possédant le désir de s'attaquer à leur pays d'origine ou de résidence constituent une catégorie particulière. Pour Malet, certains exemples récurrents sont souvent évoqués afin de confirmer la menace que posent les retournants. Or, les situations décrites illustrent davantage les actions d'une catégorie particulière d'entre eux – à savoir des individus dont les motivations de départ n'étaient pas ancrées dans le désir de se rendre dans une zone de conflit afin de contribuer à la lutte armée sur place, mais bien de rejoindre un groupe terroriste en vue d'acquiescer des compétences et des capacités d'agir lors d'un retour dans le pays d'origine ou de résidence<sup>30</sup> - qu'elles sont représentatives des retournants dans leur ensemble.

En réalité, comme le démontrent plusieurs auteurs<sup>31</sup>, nombreux sont les départants étrangers qui conçoivent la lutte en terre étrangère (comme dans le cas du conflit syro-irakien) comme une démarche fondamentalement distincte des enjeux sociétaux qui touchent leur pays d'origine ou de résidence. Cette justification est d'ailleurs renforcée par le discours de nombreux prêcheurs radicaux qui considèrent la lutte en terre d'islam comme légitime, tout en désapprouvant fortement la perpétration d'attentats terroristes en Occident. Pour de nombreux départants, il est également plus simple de justifier une lutte armée contre des forces armées conventionnelles que d'endosser l'identité d'un terroriste agissant contre une population civile, qui plus est dans son pays d'origine<sup>32</sup> ou dans celui où résident sa famille et ses proches<sup>33</sup>.

### 5.3 ÉTAT DES LIEUX SUR LES RETOURNANTS AU QUÉBEC ET AU CANADA : UN PHÉNOMÈNE RELATIVEMENT RESTREINT ET CONTRÔLÉ

Au Canada, Sécurité publique Canada estimait, dans un rapport paru en 2017, que sur un total de 190 départants canadiens, environ une soixantaine auraient regagné le pays<sup>34</sup> – un chiffre qui ne semble pas avoir évolué depuis deux ans<sup>35</sup>. Pour autant, de l'avis de plusieurs, ce nombre ne semble pas traduire la réalité du contingent de retournants canadiens partis en Syrie et contribue même à entretenir une certaine confusion<sup>36</sup> :

- Pour Dawson, ce chiffre de 60 retournants reflète de manière plus probable la somme de retournants provenant d'une pluralité de théâtres de conflit à travers le monde où sont présents des groupes jihadistes (Yémen, Somalie, Afghanistan, etc.), et non pas uniquement de la zone syro-irakienne<sup>37</sup>.
- Il est également vraisemblable qu'il englobe des ressortissants revenus au Canada, mais retournés par la suite en Syrie (le chercheur Lorne Dawson en compte six)<sup>38</sup> pour parfois trouver la mort sur place, ainsi que des individus que le Canada n'affilie pas officiellement à des « voyageurs extrémistes » – tels ces Canadiens ayant combattu aux côtés des groupes kurdes ou des forces rebelles syriennes<sup>39</sup>.

“

L'incertitude autour de la comptabilisation exacte des retournants fait écho à celle mentionnée dans le cas des départants. L'imprécision des recensements tient à la dissonance tant dans la compréhension (p. ex., départ auprès d'un groupe jihadiste vs départ auprès d'un groupe rebel) que dans les définitions (p. ex., résident vs citoyen) qu'emploient les autorités publiques de nombreux États pour mesurer et documenter le flux des départants et, par voie de conséquence, celui des retournants. Ces difficultés, qui s'ajoutent au danger de dédoublement de l'information, conduisent nécessairement tout effort de recensement à une approximation.

VAN GINKEL, et ENTENMANN, *The Foreign Fighters Phenomenon in the European Union: Profiles, Threats & Policies*, 2016, p. 57, 64.

Qu'en est-il vraiment? Selon les estimations de Dawson, corroborées par celles du CPRMV, le nombre réel de retournants canadiens de provenance de Syrie et d'Irak serait davantage de l'ordre de la douzaine, même si les informations à leur égard demeurent extrêmement limitées<sup>40</sup>. Il existe une forte probabilité qu'un tiers de la centaine de départants canadiens ayant gagné la zone syro-irakienne soient décédés et que la moitié du total restant ne reviennent très probablement jamais au Canada par

peur d'y être judiciarisés : ces volontaires canadiens ou québécois graveront très probablement vers d'autres zones de conflit tels le Yémen, la Somalie ou les Philippines<sup>41</sup>, posant des enjeux d'un autre type pour le Canada.

L'ambiguïté qui entoure le nombre exact d'individus susceptibles de réintégrer le sol canadien laisse planer le doute quant à la capacité des autorités à les recenser et à les intercepter en amont en vue d'évaluer le risque qu'ils peuvent représenter individuellement<sup>42</sup>. Cette incertitude n'est pas infondée, car si une large proportion de départants canadiens sont connus et fichés par les services de sécurité et de renseignements<sup>43</sup>, un chiffre noir difficile à évaluer constitue une préoccupation importante<sup>44</sup>, tant pour les autorités canadiennes<sup>45</sup> que pour nombre d'États occidentaux. Ce chiffre noir est augmenté par les détournés trompeurs qu'ont emprunté certains départants, y compris Canadiens, avant de rejoindre une zone de conflit ou d'adhérer à un mouvement : certains, par exemple, ont pu gagner des pays limitrophes comme la Turquie ou l'Égypte à des fins d'apprendre l'arabe avant de gagner la Syrie ; d'autres, encore, ont joint des groupes rebelles opposés au régime de Bachar el Assad, pour finalement changer de camp et s'associer à l'un ou l'autre des groupes jihadistes de la région. Ce flou contribue à alimenter les préoccupations des autorités quant au volume réel de retournants.

Plusieurs exemples d'actualité témoignent de l'imbricatio où sont plongés les États concernés par le phénomène à évaluer le nombre exact de départants (et, corollairement, de retournants) en raison de la fluidité des trajectoires.

- L'un des cas les plus marquants est celui de Moner Mohammad Abu Salha, un départant américain de 22 ans, originaire de l'État de la Floride, mort en mai 2014 dans un attentat au camion piégé dans le nord de la Syrie. C'est à la suite de la médiatisation de son décès que les autorités américaines constateront qu'Abu Salha était revenu de Syrie en mai 2013 pour faire escale aux États-Unis pendant six mois<sup>45</sup>, avant de regagner la zone de conflit et de mourir sur place. Son départ initial pour la Syrie était passé complètement inaperçu aux yeux des autorités américaines, de même que ses déplacements en Syrie et son retour aux États-Unis. Ce n'est que peu avant sa mort que le FBI sera informé de la décision du jeune homme de rejoindre le groupe Hayat Tahrir al Cham (HTC) et de son intention de perpétrer un attentat suicide en Syrie<sup>46</sup>. Pour les autorités américaines, cette anecdote n'est pas anodine et témoigne d'une limite des moyens dévolus à la surveillance des départants – les obligeant

à opérer de manière sélective s'agissant des personnes posant un risque pour la sécurité publique.

Le recensement des retournants se complique encore avec le dénombrement des décès : on a vu des individus fichés réintégrer le Canada ou réapparaître sur les réseaux sociaux, alors qu'ils avaient été considérés morts par les autorités<sup>47</sup>. C'est ce qu'a exprimé Michel Coulombe, l'ex-directeur du Service Canadien de Renseignement de Sécurité (SCRS), lors de son audition devant le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, en 2016 : il y a indiqué que la tendance du SCRS était donc de ne pas prendre au pied de la lettre toute annonce de décès d'un ressortissant canadien parti pour la zone syro-irakienne, évoquant la possibilité qu'un individu présumé mort ne refasse surface par la suite ; c'est pourquoi le décompte officiel des départants encore sur place comprend également le nombre d'individus présumés morts, et ce, tant qu'il n'y a pas attestation officielle du décès<sup>48</sup>. Or, confirmer ceci avec certitude relève de l'exploit et nécessite l'utilisation de méthodes parfois extrêmes :

- Certains États placent sur écoute les familles des départants.
- D'autres bénéficient d'équipes médico-légales en Irak ou dans le pays, lesquelles s'affairent à comparer l'ADN de jihadistes blessés ou décédés à une base de données nationale<sup>49</sup>.
- Les autorités américaines, quant à elles, jouissent d'un apport technologique très pointu, usant d'équipements de télécommunications pour filmer en temps réel les enterrements en Syrie et en Irak et, ainsi, entériner les décès ou s'assurer de l'identité des défunts<sup>50</sup>.

Par ailleurs, au-delà de la numération des départants et des retournants, le Canada se heurte à l'écueil supplémentaire qu'est celui de la fiabilité des acteurs « intermédiaires » sur place, dont l'appui est pourtant crucial dans l'interception et l'extradition de potentiels retournants vers leur pays d'origine ou de résidence<sup>51</sup>. Avec l'évolution du contexte actuel et l'internationalisation accrue du conflit syrien, la Turquie, considérée par de nombreux pays occidentaux comme un partenaire incontournable, tant en aval des départs pour la zone de conflit qu'aujourd'hui, en amont des retours, s'est engagée dans une série de gestes politiques et militaires qui rendent la coopération avec l'Occident (déjà difficile et fébrile)<sup>52</sup> plus complexe que jamais<sup>53</sup>. Les tensions et les objectifs parfois à contre-courant entre certains pays occidentaux et la Turquie compliquent considérablement les avenues de coopération autour de l'enjeu des retournants et de sa gestion.

<sup>i</sup> Une note de service du SCRS soulignait, en octobre 2016, les préoccupations à l'égard du nombre de départs inconnus ou à propos desquels les informations étaient restreintes (FUREY, *New docs reveal CSIS foreign fighter concerns*, 2018). Un peu après, le rapport annuel 2017 de Sécurité publique Canada renchérisait sur cette question en notant une légère augmentation du nombre total de départs recensés, attribuant cette augmentation aux nouvelles informations transmises par le SCRS sur des départants jusqu'alors ignorés (SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *Rapport public de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada : bâtir un Canada sécuritaire et résilient*, 2017, p. 6).

## 5.4 ÉTAT DES LIEUX SUR LE RETOUR DES ENFANTS ET DES MINEURS

Embarqués par leurs parents dans un départ vers la Syrie ou nés en zone de conflit, les mineurs et les enfants<sup>i</sup> en bas âge représentent un enjeu supplémentaire pour les autorités occidentales et canadiennes, qui se révèle très différent de celui posé par leurs parents. Le seul fait de l'apatridie de nombre d'entre eux constitue déjà une complication juridique singulière.

### Dénombrement des mineurs et des enfants

Il est extrêmement complexe d'estimer le nombre exact de mineurs et d'enfants canadiens concernés par le conflit syro-irakien, qu'ils soient nés ici ou là-bas<sup>54</sup>. La difficulté est la même pour les autres pays occidentaux<sup>55</sup>, qui tentent tout de même d'en faire une évaluation<sup>ii</sup>.

Selon l'International Centre for the Study of Radicalisation (ICSR), on estime que le nombre de mineurs européens partis vers la Syrie et l'Irak varierait entre 1229 et 1502<sup>56</sup>, alors qu'ils seraient autour d'une vingtaine en Amérique du Nord, dont 14 pour le Canada<sup>57</sup>. S'ajoutent à cela les enfants de départants étrangers nés sur place en Syrie ou en Irak dont le nombre est estimé à environ 730 mineurs en provenance de 19 pays<sup>58</sup>.

- **Pays-Bas.** – Les autorités néerlandaises estiment qu'en avril 2017<sup>iii</sup>, 80 enfants d'« affiliation néerlandaise<sup>iv</sup> », vivaient sur le territoire de l'EI. Sur ces 80 mineurs, 50 % avaient 3 ans et moins, 30 % avaient entre 4 et 8 ans, et 20 % avaient 9 ans et plus<sup>59</sup>.
- **France.** – En France, on dénombre environ 500 mineurs au sein du califat, dont la moitié auraient moins de 5 ans ; 20 d'entre eux auraient pris part aux combats<sup>60</sup>. Début février 2018, on estimait que 66 mineurs au total (presque tous âgés de moins de 13 ans) avaient regagné le territoire français, dont 46 bénéficient actuellement d'un suivi<sup>61</sup>.
- **Belgique.** – Coté belge, on dénombre 137 jeunes de moins de 12 ans, dont les trois quarts environ seraient nés sur place ; à ce décompte s'ajoutent 11 adolescents âgés de 12 à 18 ans<sup>62</sup>.
- **Canada.** – Au Canada, on estime à 14 le nombre total de mineurs présents ou ayant été présents en Syrie ou en Irak depuis 2012, dont 2 seraient aujourd'hui de retour au pays<sup>63</sup>.

Selon les informations disponibles, ce sont au moins cinq enfants de parents canadiens qui seraient nés en Irak ou en Syrie depuis 2012<sup>64</sup>.

Sur le terrain, avec la chute du califat, l'identification des mineurs est d'autant plus compliquée que de nombreux enfants, locaux comme étrangers, ont été rescapés des affrontements et des bombardements, ou ont perdu leurs parents dans les combats (certains ne se souviennent même plus de leur propre nom), ce qui rend problématique toute identification de leur nationalité<sup>65</sup>.

### Endoctrinement et scolarisation

L'éducation des mineurs au sein de l'EI est assurée par le *Diwan al-Ta'aleem* (un bureau administratif créé par l'EI, équivalent d'un ministère de l'Éducation)<sup>66</sup>. Toute scolarisation doit ainsi être effectuée par le corps enseignant et dans les établissements scolaires désignés par l'EI : l'éducation à la maison est proscrite, l'EI désirent conserver le contrôle du contenu<sup>67</sup>. Il n'est pas garanti pour autant que chaque enfant évoluant au sein du califat bénéficie de cet enseignement, tant du fait de la dégradation des conditions de sécurité depuis le début de la campagne de bombardements des forces de la coalition que de la pénurie d'enseignants qualifiés<sup>68</sup>.

L'école est obligatoire pour les jeunes âgés de 6 à 15 ans<sup>69</sup> (pour les filles, l'éducation est considérée comme nécessaire à la formation de toute « bonne mère »<sup>70</sup>) : jusqu'à l'âge de 6 ans, garçons et filles sont placés en maternelle, où ils partagent les mêmes locaux ; au-delà de 6 ans, la séparation des sexes est obligatoire<sup>71</sup>.

Le programme scolaire de l'EI met l'emphase sur une éducation religieuse plus poussée que sous le régime syrien.

- Une interprétation stricte de l'islam est enseignée, impliquant la mémorisation et la récitation de passages du Coran en groupes d'études. Cet enseignement littéral du Coran privilégie les passages qui légitiment les actes et exactions commis par le groupe<sup>72</sup>.
- La philosophie<sup>73</sup>, l'art, la musique, le nationalisme et les études sociales ont été supprimés du programme au profit d'un enseignement théologique et juridique ainsi que des pratiques religieuses<sup>74</sup>.

- Certaines matières sont rigoureusement limitées : l'histoire se concentre sur l'Histoire de l'islam<sup>75</sup> et sur la vie du Prophète<sup>76</sup>, alors que la géographie enseigne le nom des continents<sup>77</sup>.
- Les mathématiques, parmi d'autres domaines<sup>78</sup>, appuient leurs exercices sur des exemples militaires : addition de balles de fusil, apprentissage du temps à partir de dessins d'horloges où les heures sont marquées par des bombes à retardement<sup>79</sup>.



L'enseignement privilégie une vision bipolaire du monde, consacrée à la justification des croyances de l'EI et mettant l'emphase sur la démonisation de l'Autre, soit la « Coalition de Croisés\* », ennemie qu'il convient d'abattre ainsi que tous ces « apostats » (musulmans) et « infidèles » qui ne s'y opposent pas ouvertement.

Cette vision du monde est illustrée d'images d'armes en tout genre, dont les élèves doivent mémoriser le maniement ainsi que les situations où ils seront appelés à s'en servir.

\* Soit les forces de la coalition, comprenant 68 pays, dont le Canada fait partie.

NATIONAL COORDINATOR FOR SECURITY AND COUNTERTERRORISM, et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE, *The Children of ISIS: The indoctrination of minors in ISIS-held territory*, 2017, p. 8.

MEKHENNET, et WARRICK, *For the 'children of ISIS,' target practice starts at age 6. By their teens, they're ready to be suicide bombers*, 2016.

- Pour les départants mineurs ayant gagné les terres du califat accompagnés de leurs parents, des cours d'arabe sont prodigués, de même qu'un enseignement en anglais.
- Pour les plus jeunes, une application téléphonique, *Huroof* (« Alphabet »), apprend un vocabulaire jihadiste sous la forme d'un jeu.
- L'éducation physique, rebaptisée « entraînement jihadiste »<sup>80</sup>, inclut natation et lutte<sup>81</sup>. Elle mise sur l'inculcation de notions telles que l'obéissance (chant du serment de loyauté au calife pendant l'entraînement) et la coopération (par le moyen du jeu), préalables à toute formation militaire subséquente<sup>82</sup>. L'initiation à la violence occupe une place prépondérante – le visionnement d'exécutions et de châtements corporels sur la place publique<sup>83</sup> aux côtés des parents étant fortement encouragé<sup>84</sup>.



Les loisirs n'échappent pas non plus aux efforts de désensibilisation de l'EI, certains témoignages rapportant que les enfants jouent au football (soccer) avec des têtes décapitées<sup>85</sup>.

Cette « normalisation » de la violence accentue la force du traumatisme auquel sont exposés ces enfants au quotidien, alors qu'ils sont témoins de bombardements journaliers et qu'ils font face au décès de parents et d'amis chers<sup>86</sup>.

\* DE SÈZE, « *Les Enfants de Daesh* » : pour comprendre l'enjeu des retours en France, 2017.

\*\* NATIONAL COORDINATOR FOR SECURITY AND COUNTERTERRORISM, et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE, *The Children of ISIS: The indoctrination of minors in ISIS-held territory*, 2017, p. 9.

L'enseignement se poursuit également en dehors de l'école, les parents étant munis de guides d'apprentissage afin d'approfondir l'endoctrinement de leurs enfants dans le contexte familial (p. ex., histoires glorifiant le martyr de soi)<sup>85</sup>.

Ce mode d'éducation mise sur des principes d'endoctrinement communément employés par les groupes armés non étatiques (« Non-state armed groups » – NSAG), soit le conditionnement des mineurs par l'exposition précoce et persistante à la violence, par l'attachement et l'allégeance au groupe (particulièrement dans son opposition à l'Autre) et par la déshumanisation de l'adversaire<sup>86</sup>.

### Entraînement et préparation militaire

Parallèlement au programme scolaire, les mineurs âgés de neuf ans et plus peuvent participer, de leur propre chef ou sous la pression de leurs parents, à des camps d'entraînement où le maniement des armes blanches et des armes à feu leur est enseigné<sup>87</sup>.

- Le renseignement français dénombre quatre camps de ce type, situés dans les villes suivantes : Raqqa, Deir Ezzor, Mossoul et Tal Afar ;
- D'autres sources parlent plutôt d'une douzaine de ces camps<sup>88</sup>.

Au rythme quotidien des apprentissages – endoctrinement idéologique poussé (mêlant éducation à la charia et aux mœurs appropriées et sanctions imposées par leur transgression)<sup>89</sup> cumulé à un entraînement militaire rigoureux inspiré de celui réservé aux adultes (amalgamant exercices physiques, privations alimentaires, châtements corporels, maniement des armes et instructions sur le traitement des prisonniers) –, les mineurs sont peu à peu subdivisés par spécialités (combattants, artificiers, tireurs embusqués, etc.)<sup>90</sup>.

i Au sens de la définition que lui octroie la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans (ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES, *Convention relative aux droits de l'enfant*, 1990, article premier ; BENOTMAN, et MALIK, *The Children of Islamic State*, 2016, p. 10).

ii Pour un recensement approximatif des enfants étrangers au sein de l'EI, par pays, voir : Barrett, *Beyond the Caliphate: Foreign Fighters and The Threat of Returnees*, 2017, p. 24-25 ; Cook et Vale [International Centre for the Study of Radicalisation (ICSR)]. From Daesh to 'Diaspora': *Tracing the Women and Minors of Islamic State*, 2018, 76 p.

iii Date de parution du rapport du NCTV et de l'AIVD : NATIONAL COORDINATOR FOR SECURITY AND COUNTERTERRORISM, et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE, *The Children of ISIS: The indoctrination of minors in ISIS-held territory*, 2017.

iv Nés d'un ou de deux parents néerlandais ou ayant précédemment résidé aux Pays-Bas pendant une période de temps suffisamment importante.

## Rôle des jeunes au sein du califat de l'EI

« Lionceaux » et « perles » du califat, des noms dorés pour désigner les garçons et les filles embrigadés par l'EI, se voient attribuer des rôles bien précis et distincts au sein du califat, leurs seules fonctions communes étant propres à tout modèle de gouvernance totalitaire : dénoncer aux autorités compétentes de l'EI toute infraction ou tout manquement à la règle observés dans leur famille ou chez leurs proches<sup>91</sup> et agir comme agents prosélytes sur la place publique, incitant leurs pairs à gonfler les rangs de l'EI<sup>92</sup>. Pour le reste, on assiste à une ségrégation des garçons et des filles – les premiers se voyant confier des fonctions très publiques, tandis que les deuxièmes sont confinées au domaine privé<sup>93</sup>.

**« Lionceaux ».** – Les garçons mineurs sont conditionnés à la violence et incités à participer aux exécutions de dissidents, tâche honorifique selon les sbires de l'EI. Outre l'entraînement physique (imposé dès le jeune âge), les garçons plus âgés prennent part activement aux camps de formation au combat ainsi qu'aux déploiements sur le front. Au même titre que les adultes, ils sont également sollicités pour les actions martyres<sup>94</sup> et d'espionnage<sup>95</sup>.

- Selon un membre de l'EI interviewé par Khattib<sup>96</sup>, la formation des adolescents de 15 et 16 ans et leur emploi au combat reposent sur l'insouciance de ces jeunes recrues concernant le risque auquel ils s'exposent : ils sont ainsi plus malléables et hésitent moins à se porter volontaires pour une attaque suicide – acte présenté aux jeunes adeptes comme un honneur et un moyen de garantir leur accès privilégié au Paradis<sup>97</sup>.

“

L'emploi prolifique et entièrement transparent des enfants dans ses vidéos de propagande témoigne de la valeur que l'EI attribue à ses jeunes, dont la participation active aux exactions du groupe suscite effroi et horreur chez ses adversaires.

NATIONAL COORDINATOR FOR SECURITY AND COUNTERTERRORISM, et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE, *The Children of ISIS: The indoctrination of minors in ISIS-held territory*, 2017, p. 11.

DE SÈZE, "Les Enfants de Daesh" : pour comprendre l'enjeu des retours en France, 2017.

Force est de penser que cette tendance se soit accrue, au rythme des revers militaires subis par l'EI depuis le début des bombardements de la coalition<sup>98</sup>.

- Entre 2015 et 2016, la propagande de l'EI glorifia la mort en martyrs de 89 « lionceaux ».
- En janvier 2015, on dénombrait 6 morts chez ces jeunes, contre 11 en janvier 2016. Dans le même temps, le taux d'opérations suicides avait augmenté par un facteur de 3<sup>99</sup>.
- Pour la seule bataille de Mossoul, en janvier 2017, on estime que 51 enfants furent employés comme kamikazes<sup>100</sup>.

Les effectifs de l'EI se voyant décimés, la mobilisation des « lionceaux » sur le plan opérationnel prend de l'ampleur, bien qu'il convienne de noter qu'ils ne se substituent pas à leurs homologues adultes, mais luttent à leurs côtés<sup>101</sup>.

Outre les combats, les garçons sont affectés à la propagande de l'EI, dans laquelle ils occupent une place de choix, et pour cause : cet emploi des jeunes répond à différents objectifs qui dépassent le seul recrutement.

- Les vidéos de propagande mettant en scène des « lionceaux » menaçant l'Occident ou prenant part à des exactions (p. ex., des décapitations)<sup>102</sup> ont pour but de choquer les opposants<sup>103</sup>.
- On veut aussi exhiber des enfants morts, victimes présumées des bombardements de la coalition, afin de susciter l'indignation des partisans du groupe et de justifier l'emploi d'enfants, en retour, pour s'en prendre à l'Occident<sup>104</sup>.

**« Perles ».** – Les filles, quant à elles, sont reléguées à un rôle plus conservateur : leurs tâches s'apparentent en effet à celles de femmes au foyer. Restreintes au logis familial, elles sont destinées à épouser un « soldat du califat », à rester attentives à ses besoins, à s'adonner aux besognes domestiques et à procréer afin de contribuer à gonfler les rangs de la future génération du califat<sup>105</sup>.

Pour nombre d'entre elles, Syriennes comme non-Syriennes, – et malgré l'attrait romantique que confère la propagande de l'EI à l'idée du mariage au sein du califat – la violence conjugale et sexuelle fait partie du quotidien<sup>106</sup>.

## Évaluation du niveau de risque pour les retournants mineurs

Le retour de mineurs et de jeunes enfants en sol canadien comporte un risque important bien que non uniforme<sup>107</sup>. En effet, comme le soulignent les autorités allemandes, le risque est moindre pour les enfants en bas âge n'ayant pas été endoctrinés par l'EI, même s'il est probable qu'ils souffrent de traumatismes considérables ; les enfants plus âgés ayant suivi un endoctrinement poussé, mêlant parfois faits d'armes et exactions, présentent davantage de risques qu'il convient de contenir du mieux possible<sup>108</sup>. À cette évaluation du niveau de risque pour les retournants mineurs relativement complexe s'ajoutent certains besoins administratifs et psychosociaux particuliers, par exemple pour les mineurs orphelins ou apatrides (par exemple nés en Syrie ou en Irak de parents canadiens, mais n'ayant pas été déclarés à la naissance)<sup>109</sup>.



À court terme, le volume de retournants désillusionnés en provenance de la zone syro-irakienne est susceptible de s'accroître en raison des revers militaires subis par l'EI et de la dégradation de la situation sur le terrain. Cependant, malgré les préoccupations alimentées par l'hypothèse d'un « retour en masse » de ces volontaires étrangers dans leur pays d'origine ou de résidence, plusieurs auteurs relativisent cette réalité : en effet, si un potentiel de menace indéniable existe, la perspective d'un « tsunami » de retour est peu probable<sup>110</sup>, un constat partagé par le coordinateur national du contre terrorisme britannique, Neil Basu<sup>111</sup>. Plus encore, comme l'indique Koehler<sup>112</sup>, l'idée que ces individus entretiennent des projets d'attentats dans leur pays de résidence demeure une éventualité relativement mince, bien qu'existante.

Cependant, le risque pour la sécurité publique et en matière de radicalisation demeure incontestable et il est impératif de s'y préparer avec rigueur et cohérence, en se fondant sur une compréhension fouillée des dynamiques du phénomène et de ses individualités distinctes. Pour ce faire, de nombreux pays occidentaux ont adopté une multitude de stratégies : deux approches majeures, l'une dominée par le recours aux mesures répressives et sécuritaires, l'autre orientée vers la réhabilitation et la réinsertion des retournants s'opposent. Chacune témoigne des incertitudes qui pèsent actuellement quant à savoir laquelle de ces deux approches limite davantage la menace potentielle des retours, à court comme à long terme.

i Un rôle prépondérant de tout jeune adolescent (garçon ou fille) au sein du califat consistait dans la participation active à la production et à la diffusion de propagande sur les médias sociaux afin de recruter pairs, parents et proches, et de les inciter à gagner les terres du califat. La perturbation du réseau Internet de l'EI par les bombardements et autres préoccupations sécuritaires mit fin à ces pratiques dès la fin de 2015 (NATIONAL COORDINATOR FOR SECURITY AND COUNTERTERRORISM, et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE, *The Children of ISIS: The indoctrination of minors in ISIS-held territory*, 2017, p. 12; SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ, *Comprendre l'après Daesh : points saillants de l'atelier*, 2017, p. 38).

- 1 STERN, et BERGER, *ISIS: The State of Terror*, 2015, p. 197.
- 2 *Ibid.*, p. 198; CONGRESSIONAL RESEARCH SERVICE, *European Fighters in Syria and Iraq: Assessments, Responses, and Issues for the United States*, 2015, p. 9.
- 3 NILSSON, *Foreign Fighters and the Radicalization of Local Jihad: Interview Evidence from Swedish Jihadists*, 2015, p. 350.
- 4 *Ibid.*, p. 357.
- 5 BYMAN, *The Jihadist Returnee Threat: Just How Dangerous?*, 2016, p. 89.
- 6 SPECKHARD, SHAJKOVCI et YAYLA, *Following a Military Defeat of ISIS in Syria and Iraq: What Happens Next after the Military Victory and the Return of Foreign Fighters?*, 2017, p. 83.
- 7 SPECKHARD, et YAYLA, *The ISIS Emni : The Inner Workings and Origins of ISIS's Intelligence Apparatus*, 2016.
- 8 KOEHLER, Daniel. *Understanding Deradicalization: Methods, Tools and Programs for Countering Violent Extremism*, 2016, chapitre 3.
- 9 AZMAN, "Islamic State" (IS) Propaganda: Dabiq and Future Directions of "Islamic State", 2016, p. 4-5.
- 10 GLENN, *ISIS Losses By the Numbers*, 2016.
- 11 KHATTIB, *The Islamic State's Strategy: Lasting and Expanding*, 2015, p. 23.
- 12 ASSOCIATED PRESS, *Isis loses all territory along Syria-Turkey border*, 2016; BERTRAND, "RELAX, they are our friends": One quote shows why Turkey's ISIS problem is only going to get worse, 2016; ABD AL-HAQQ, *The Border Between Turkey and Syria Is Open for Business. Jihadists Welcome*, 2017.
- 13 STARR, *Military: 50,000 ISIS fighters killed*, 2016.
- 14 DAMON, et YAN, *CNN exclusive: ISIS fighter says U.S. airstrikes aren't effective*, 2014.
- 15 GLENN, *op. cit.*
- 16 AGENCIES, *Islamic State struggling with in-fighting among foreign jihadists*, 2015.
- 17 THE ARAB WEEKLY, *Number of ISIS executions in Syria reaches more than 3,500 in Syria alone*, 2015.
- 18 BYMAN, *op. cit.*, p. 84.
- 19 FELTER, et FISHMAN, 2007, p. 18; HAFEZ, *Suicide Bombers in Iraq: The Strategy of Ideology and Martyrdom*, 2007, p. 89, 219.
- 20 MORRIS, *ISIS file reveals "problem" foreign fighters are refusing to fight in Iraq*, 2017.
- 21 THOMSON, *Les Français jihadistes*, 2014, p. 181; CONGRESSIONAL RESEARCH SERVICE, *op. cit.*, p. 5; COTICCHIA, *The Military Impact of Foreign Fighters on the Battlefield: The Case of the ISIL*, 2016; HELLMUTH, *Of Alienation, Association, and Adventure: Why German Fighters Join ISIL*, 2016, p. 29-31.
- 22 PERLIGER, et MILTON, *From Cradle to Grave: The Lifecycle of Foreign Fighters in Iraq and Syria*, 2016, p. 40.
- 23 SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ, *The Foreign Fighters Phenomenon and Related Security Trends in the Middle East: Highlights from the workshop*, 2016, p. 9.
- 24 FLEMING, *Vigilant but Unafraid: Assessing the Threat of Canada's Returning Fighters*, 2017.
- 25 BERGEN, "Jihad 2.0: Social Media in the Next Evolution of Terrorist Recruitment": *Testimony for the U.S. Senate Committee on Homeland Security and Governmental Affairs*, 2015, p. 55.
- 26 GOUVERNEMENT DU CANADA, *Exigences d'admission selon le pays ou territoire*, 2018.
- 27 ASSEMBLÉE NATIONALE. XIVE LÉGISLATURE, *Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Charles Brisard, président du Centre d'analyse du terrorisme*, 2015, p. 5.
- 28 JENKINS, *When Jihadis Come Marching Home: The Terrorist Threat Posed by Westerners Returning from Syria and Iraq*, 2014, p. 18.
- 29 BYMAN, *op. cit.*, p. 86.
- 30 MALET, *What does the evidence tell us about the impact of foreign fighters on home-grown radicalization?*, 2015.
- 31 MARTINEZ, *Structures, environnement et basculement dans le jihadisme*, 2008; BYMAN, et SHAPIRO, *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, 2014, p. 18.
- 32 BYMAN, *op. cit.*, p. 88.
- 33 THOMSON, *op. cit.*, p. 214-215.
- 34 SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA, *Rapport public de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada : bâtir un Canada sécuritaire et résilient*, 2017, p. 6.
- 35 CHAMPAGNE, *Que faire avec les djihadistes du groupe EI à leur retour au Canada?*, 2017.
- 36 THE GLOBE AND MAIL, *Globe Editorial: Don't exaggerate the threat from returning Islamic State fighters*, 2017.
- 37 BRONSKILL, *Terrorist travellers returning to Canada can be rehabilitated, leading researcher says*, 2017.
- 38 KHANDAKER, *Chill out about returning foreign fighters, experts tell Canadians*, 2017.
- 39 THE GLOBE AND MAIL, *op. cit.*
- 40 BRONSKILL, *op. cit.*; KHANDAKER, *op. cit.*
- 41 KHANDAKER, *op. cit.*
- 42 TELLER, *Faire face à la radicalisation violente : le soutien aux familles*, 2016, p. 30.
- 43 SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ, *Mobilization to Violence (Terrorism) Research: key findings*, 2018; FAUCHER, *Comment accueillir les djihadistes canadiens qui rentrent au pays?*, 2017.
- 44 SCHMID, Alex P. et Judith TINNERS « Foreign (Terrorist) Fighter With IS : A European Perspective », 2015 ; SCHMID, *Foreign (Terrorist) Fighter Estimates: Conceptual and Data Issues*, 2015.
- 45 GOLDMAN, et MILLER, *American suicide bomber's travels in U.S., Middle East went unmonitored*, 2014; SCHMIDT, et MAZZETTI, *Suicide Bomber From U.S. Came Home Before Attack*, 2014.
- 46 SCHMIDT, et MAZZETTI, *op. cit.*
- 47 EUROJUST, *Foreign Terrorist Fighters: Eurojust's Views on the Phenomenon and the Criminal Justice Response – Third Eurojust Report*, 2015, p. 24, 27.
- 48 VINCENT, *Le casse-tête des certificats de décès des Français morts au djihad*, 2015 ; SÉNAT DU CANADA. COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE, *Témoignages [42e législature, 1re session]*, 2016.
- 49 FARMER, *How Will Spies Confirm if Jihadi John is Dead ?*, 2015.
- 50 *Ibid.*
- 51 CRAGIN, *Foreign Fighter 'Hot Potato'*, 2017.
- 52 SLOAT, *The West's Turkey Conundrum*, 2018, p. 11-14.
- 53 TEOMAN, et CAFARELLA, *The al Qaeda Blind Spot for the U.S. Approach to Turkey*, 2018; HASSAN, *Miscalculation and vulnerability simmer beneath the surface of the Syrian conflict*, 2018.
- 54 RADICALISATION AWARENESS NETWORK, *RAN ISSUE PAPER. Child Returnees from conflict zones*, 2016, p. 1.
- 55 VAN DER HEIDE, et GEENEN, *Children of the Caliphate: Young IS Returnees and the Reintegration Challenge*, 2017, p. 4; BLOOM, *How the Islamic State is recruiting Western teen girls*, 2015.
- 56 COOK, et VALE, *From Daesh to 'Diaspora': Tracing the Women and Minors of Islamic State*, [En ligne], 2018, p.17.
- 57 *Ibid.*, p.18.
- 58 *Ibid.*, p.30.
- 59 NATIONAL COORDINATOR FOR SECURITY AND COUNTERTERRORISM (NCTV), et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE (AIVD), *The Children of ISIS: The indoctrination of minors in ISIS-held territory*, 2017, p. 3-4.
- 60 DE SÈZE, "Les Enfants de Daesh" : pour comprendre l'enjeu des retours en France, 2017.
- 61 LE LIBOUX, *Le suivi des enfants de jihadistes, défi des prochaines années*, 2018.
- 62 RENARD, et COOLSAET, *From the Kingdom to The Caliphate and Back: Returnees in Belgium*, 2018, p. 19.
- 63 COOK, et VALE, *From Daesh to 'Diaspora': Tracing the Women and Minors of Islamic State*, [En ligne], 2018, p.18.
- 64 HOPPER, *At Least Five Canadian Women Have Conceived Children with Islamic State Fighters: Researcher*, 2016.
- 65 ARRAF, *Kidnapped, Abandoned Children Turn Up At Mosul Orphanage As ISIS Battle Ends*, 2017.
- 66 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 5.
- 67 BENOTMAN, et MALIK, *The Children of Islamic State*, 2016, p. 29; WEISS, *Monsters: Inside ISIS's Torture Brigades*, 2015.
- 68 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 7.
- 69 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 30.
- 70 AASGAARD, *Scandinavia's Daughters in the Syrian Civil War: What can we Learn from their Family Members' Lived Experiences?*, 2017, p. 256.
- 71 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 7; BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 30; REVKIN, *The legal foundations of the Islamic State*, 2016, p. 19.
- 72 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 7; MEKHENNET, et WARRICK, *For the 'children of ISIS,' target practice starts at age 6. By their teens, they're ready to be suicide bombers*, 2016.
- 73 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 8.
- 74 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 31.
- 75 *Ibid.*
- 76 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 8.
- 77 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 31.
- 78 MAHMOOD, 'Cubs of the Caliphate': *The Islamic State's Focus on Children*, 2016, p. 11; OLIDORT, *Inside the Caliphate's Classroom: Textbooks, Guidance Literature, and Indoctrination Methods of the Islamic State*, 2016, p. 60-61.
- 79 DE SÈZE, *op. cit.*
- 80 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 31.
- 81 *Ibid.*
- 82 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 8.
- 83 ADMIN2, *ISIS Kills Childhood: A special report on the Violations committed by ISIS against children in Syria*, 2014.
- 84 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 8.
- 85 *Ibid.*, p. 9.
- 86 LITTMAN, *Children and Extreme Violence: Insights from Social Science on Child Trajectories Into and Out of Non-State Armed Groups*, 2017, p. 5-6; HANOUSH, *ISIS Is Training an Army of Child Soldiers*, 2015.
- 87 ROGGIO, et WEISS, *Jihadists continue to advertise training camps in Iraq and Syria, 2014; id., Jihadist training camps proliferate in Iraq and Syria*, 2014.
- 88 DE SÈZE, *op. cit.*; MEKHENNET, et WARRICK, *op. cit.*
- 89 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 37; SPECKHARD, *Recovery, Rehabilitation & Reintegration of the "Lost" Children Living and Serving Under the Islamic State*, 2017, p. 3.
- 90 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 15; BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 37-40.

- 91 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 29; NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 12; THE ECONOMIST, *What to do with Islamic State's child soldiers*, 2017; MEKHENNET, et WARRICK, *op. cit.*
- 92 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 12.
- 93 COOK, et VALE, *op. cit.*, p.33.
- 94 LICHFIELD, et LYNFIELD, *War with Isis: Australian teenager dies in Iraq suicide bomb attack for militant group*, 2015; MEKHENNET, et WARRICK, *op. cit.*
- 95 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 41-42, 44; RASHEED, *Exclusive: Islamic State crushes rebellion plot in Mosul as army closes in*, 2016.
- 96 KHATTIB, *The Islamic State's Strategy: Lasting and Expanding*, 2015, p. 18.
- 97 MEKHENNET & WARRICK, *op. cit.*
- 98 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 13; VAN DER HEIDE, et GEENEN, *op. cit.*, p. 3.
- 99 BLOOM, HORGAN et WINTER, *Depictions of Children and Youth in the Islamic State's Martyrdom Propaganda*, 2015-2016, 2016, p. 31-32.
- 100 THE ECONOMIST, *op. cit.*
- 101 BLOOM, HORGAN et WINTER, *op. cit.*, p. 31-32.
- 102 THE ECONOMIST, *op. cit.*
- 103 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 41.
- 104 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 10.
- 105 BENOTMAN, et MALIK, *op. cit.*, p. 44-45; NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 12.
- 106 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 13; NAHHAS, *Marriage to ISIS Fighters: a Ghost That Haunts Women in Eastern Syria*, 2015.
- 107 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 16.
- 108 STAUDENMAIER, *Berlin to bring back children of German 'Islamic State' fighters — report*, 2017; BLOOM, *How the Islamic State is recruiting Western teen girls*, 2015; *id.*, *Cubs of the Caliphate: The Children of ISIS*, 2015.
- 109 COOK, et VALE, *op. cit.*, p.52.
- 110 MORRIS, *op. cit.*
- 111 PANTUCCI, *A View from the CT Foxhole: Neil Basu, Senior National Coordinator for Counterterrorism Policing in the United Kingdom*, 2018.
- 112 KOEHLER, *Using Family Counseling to Prevent and Intervene Against Foreign Fighters: Operational Perspectives, Methodology and Best Practices for Implementing Codes of Conduct*, [s. d.], p. 2.

## Répression ou réinsertion : quelles réponses adopter à l'égard des retournants ?

Face à l'enjeu actuel des retournants, les réponses jusqu'ici envisagées par les États, en particulier les gouvernements occidentaux, oscillent entre deux grands pôles : la répression et la réinsertion. Ces deux approches traduisent des choix politiques très différents selon les pays et les contextes.

- En Europe, l'un des espaces les plus affectés par la problématique, les stratégies punitives (mesures de criminalisation ou de répression) semblent avoir prédominé dans un certain nombre d'États (incarcération, port de bracelet électronique, retrait de passeport, interdiction de quitter ou de réintégrer le territoire national).
- Dans d'autres pays, y compris en Europe, des approches davantage orientées vers la réinsertion et l'accompagnement des retournants ont été développées et testées sur le terrain, et ce, en parallèle ou de manière alternative à une judiciarisation<sup>i</sup>.

Ces démarches sont souvent perçues dans une logique mutuellement exclusive, la priorisation d'une stratégie ayant malheureusement pour conséquence de sacrifier les avantages circonstanciels de l'autre. Loin de symboliser un dilemme manichéen et irréconciliable entre deux visions, la répression et la réinsertion doivent être pensées, au contraire, comme des variables complémentaires. Il ne s'agit pas de choisir entre l'une ou l'autre comme si elles étaient antagonistes, mais de juger des effets et des conséquences de chacune, puis d'évaluer leurs combinaisons possibles.

Très pragmatiquement, dans la réalité, le choix entre répression et réinsertion est illusoire, et ce, à la fois tant pour des raisons stratégiques que pratiques.

- Une stratégie exclusivement orientée vers l'incarcération de l'individu sans accorder d'importance aucune à sa réhabilitation sur le temps long contribuerait à accentuer le risque de réengagement dans l'extrémisme ou d'une possible « sur-radicalisation »<sup>ii</sup>.
- Inversement, une politique uniquement orientée vers la réinsertion sans tenir compte des enjeux juridiques et sécuritaires tendrait à augmenter le risque pour la société, tout en niant la responsabilité des individus partis vers la Syrie et l'Irak auprès des groupes extrémistes.

Il s'agit donc de trouver un juste équilibre entre ces deux pôles en fonction de la situation propre à chaque pays :

- nature et évaluation du phénomène des retournants ;
- enjeux institutionnels, politiques, sociaux ou culturels qui cadrent les paramètres d'une possible gestion du phénomène des retournants ;
- capacité à mettre en œuvre des dispositifs durables et des réponses adaptées au phénomène des retournants.

Cette section se propose d'éclairer les deux grandes perspectives de réponses au regard du phénomène des retournants que sont la *perspective répressive* et la *perspective réhabilitative* ou de *réinsertion* afin de mieux en saisir les contours et les limites respectives.

### 6.1 PERSPECTIVE RÉPRESSIVE : LES RETOURNANTS COMME MENACE À LA SÉCURITÉ NATIONALE

La perspective répressive (ou dite « dure ») trouve sa justification première dans la force de la menace que peuvent représenter les retournants pour la sécurité nationale de leur pays.

“

De nombreux pays européens, à l'image de la France, du Royaume Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas ou de l'Autriche, se sont initialement tournés vers des mesures sécuritaires pour lutter contre le phénomène des retournants.

LISTER, *Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration?*, 2015, p. 4.

L'Europe, principal territoire affecté par le phénomène, demeure particulièrement vulnérable en raison de la fluidité de la circulation des individus à l'intérieur de l'espace Schengen<sup>2</sup>. Face au risque posé par les retournants opérationnels ou faiblement désengagés, plusieurs États européens ont donc choisi d'adopter une posture sécuritaire en ayant recours à des mesures axées prioritairement sur le renforcement des dispositifs de mise sous contrôle juridiques et administratifs, ainsi que sur l'emploi de mesures carcérales, de surveillance ou encore de limitation des droits individuels.

En Amérique du Nord, le nombre plus restreint de départs venus des États-Unis comme du Canada ainsi que les contraintes géographiques (qui réduisent considérablement le risque de retours clandestins) ont conduit à une approche moins systématiquement orientée vers des mesures de type sécuritaire ou répressif. L'arrivée au pouvoir de Donald Trump, en janvier 2017, semble néanmoins avoir modifié les façons de faire et conduit les États-Unis à réprimer plus énergiquement la problématique des retournants.

Parmi les mesures répressives répertoriées, les trois plus répandues sont les suivantes :

- l'approche militaire ;
- le retrait ou la déchéance de la nationalité ;
- les mesures pénales ou de contrôle administratif.

### Approche militaire : tuer les retournants pour éliminer toute possibilité de retour au pays

La solution militaire à la question des ressortissants étrangers partis en Syrie et en Irak est perçue, selon les points de vue, soit comme une méthode exemplaire et efficace, soit comme un objet de controverse et de dilemmes éthiques et juridiques.

### ADHÉSION À LA STRATÉGIE DE BOMBARDEMENTS ET DE CIBLAGES MILITAIRES

La stratégie de bombardements ciblés adoptée par la coalition militaire internationale<sup>1</sup>, fer de lance de la lutte contre les groupes terroristes État islamique (EI) et Hayat Tahrir al-Cham (HTC), a reçu l'assentiment de nombreux États occidentaux, partagés entre la nécessité de démanteler la menace terroriste en provenance de Syrie et d'Irak, et l'astreinte de minimaliser la présence d'une force militaire terrestre.

Les offensives aériennes ont eu, depuis leur mise en pratique, un impact important sur la décimation des groupes terroristes sur place et des ressortissants étrangers ralliés sous leur bannière<sup>3</sup> : le contingent de cadres aguerris et de combattants expérimentés de l'EI, relativement modeste, s'est ainsi encore davantage amoindri<sup>ii</sup> au fil des combats et des bombardements, le renflouement de leur groupe étant limité par le petit nombre d'individus possédant des compétences militaires rapidement mobilisables sur le terrain<sup>4</sup>.

Si cette stratégie est justifiée officiellement par la détermination à combattre et, à terme, par la volonté de réduire la menace que pose le prestige des groupes jihadistes en Syrie et Irak, un objectif secondaire et virtuellement cryptique vise à réduire la problématique des retournants étrangers en s'assurant de les neutraliser sur place par les armes.

i Pour un aperçu du traitement de l'enjeu des retournants dans le contexte européen, consulter notamment : BURES, *EU's Response to Foreign Fighters: New Threat, Old Challenges?*, 2018.

ii Par « sur-radicalisation », nous entendons ici l'aggravation de la situation d'un individu et l'accentuation de son adhésion à l'extrémisme violent, pouvant, dans certains cas, le conduire à l'action violente. *allies actively hunt down their own foreign fighters*, 2017)

i Lors de sa montée en puissance, l'EI a été largement sous-estimé par les États occidentaux et arabes, relégué au stade de groupe insurgé périphérique. Sa fulgurante ascension à partir de 2014, parachevée par la déclaration retentissante du « califat », a changé irréversiblement la donne, suscitant les inquiétudes de la communauté internationale. En réaction aux exactions commises à l'encontre de la population yézidie et à la menace accrue des forces de l'EI sur la capitale kurde d'Erbil, le président américain Barack Obama a annoncé, le 7 août 2014, le début d'une campagne de bombardements aériens ciblés contre le groupe jihadiste en Irak. En septembre 2014, ce mandat s'est étendu à la Syrie en raison de l'évolution de la situation sur place : c'est ainsi qu'est née la coalition internationale contre l'EI, regroupant un total de 68 pays – incluant le Canada. Les objectifs de cette coalition sont multiples : contrer militairement l'EI (le Canada participera activement à la campagne de bombardements jusqu'au 15 février 2016, date à laquelle sa contribution se limitera à un rôle de soutien), mettre en place des mesures visant à restreindre le flux de combattants étrangers, lutter contre le financement étranger, assurer une assistance humanitaire et investir dans la communication stratégique (propagande, diplomatie et opérations psychologiques) afin d'enrayer ouvertement l'idéologie de l'EI.

ii À cet effet, le SCRS souligne que l'élimination de membres haut placés du groupe lors de frappes aériennes prête à penser que les rangs de l'EI furent infiltrés par certains agents de renseignements étrangers, éventualité qui aura pour effet direct d'engendrer un contrôle accru au sein de l'organisation et une réduction de l'accès à Internet, et ce, tant pour la population locale que pour les membres de l'EI (SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ, *Comprendre l'après Daech : points saillants de l'atelier*, 2017, p. 38-39).

Supprimant du même coup toute possibilité de retour et, donc, tout risque pour les États, cette stratégie s'est particulièrement accélérée à la veille de l'offensive de Mossoul, en Irak, en octobre 2016<sup>5</sup>. Ce choix tactique dissimulé, bien que de plus en plus assumé par certains États<sup>6</sup>, a conduit à l'élimination de plusieurs centaines de combattants occidentaux, tués par des bombardements – qu'ils en aient été la cible directe ou non.

Les États s'en expliquent par divers enjeux porteurs de difficultés : pratiques (accroissement important, en Europe, du nombre de judiciarisation liées à l'extrémisme violent); sécuritaires (surveillance des individus, tant avant qu'après l'incarcération); juridiques (extradition, obtention de preuves à des fins de condamnation, échanges entre juridictions légales)<sup>7</sup>.

- En 2015, l'aviation militaire britannique ciblait et éliminait deux de ses ressortissants, alors qu'un troisième était visé par des frappes américaines<sup>8</sup>.
- Plus récemment, en juin 2017, un drone américain a tué une autre ressortissante britannique, Sally Jones, membre notoire de l'EI, accompagnée de son fils de 12 ans<sup>9</sup>.

La France, pour sa part, pousse cette pratique plus loin. Pour les autorités françaises, le départ massif de ses ressortissants vers l'EI (1/5 du nombre total de départants en Europe de l'Ouest) cumulé aux attentats de Paris en novembre 2015 et aux multiples projets d'attentats pilotés ou influencés par l'EI ont marqué un tournant dans la réponse donnée au phénomène<sup>10</sup>.

- Sans pour autant rendre ces pratiques publiques (la version officielle s'efforce de préciser que ces frappes sont incidentes, ou ne ciblent que des lieux et non des individus précis)<sup>11</sup>, le gouvernement français a dressé une liste de « cibles de haute valeur »<sup>12</sup> : des ressortissants français présents dans la zone de conflit. À l'aube de l'offensive de Mossoul, cette liste a été communiquée aux forces irakiennes qui, secondées par les forces spéciales françaises, se sont vu confier la tâche d'identifier et d'éliminer ces cibles prioritaires<sup>13</sup>. Le gouvernement français s'est par ailleurs adjoint la force de frappe de l'aviation américaine en plus de ses propres moyens militaires<sup>14</sup>.

## LÉGITIMITÉ ET EFFICACITÉ DE L'APPROCHE MILITAIRE

Le choix de certains États d'avoir recours à la force militaire pour neutraliser leurs propres ressortissants n'est pas sans générer une délicate controverse, tout comme des considérations éthiques et légales notables<sup>15</sup>.

Ainsi, l'approche militaire est à la fois controversée dans sa légalité, autrement dit la légalité juridique pour les États d'avoir recours à la force militaire à l'encontre de ressortissants sans aucune procédure judiciaire<sup>16</sup>, mais également dans son efficacité, plusieurs auteurs remettant en question l'impact réel de cette stratégie sur la diminution du nombre de retournants<sup>17</sup>. Au-delà des buts poursuivis, qui apparaissent matière à discussion, on ne peut passer outre le fait que les bombardements et leurs impacts collatéraux sur le terrain (morts ou blessés parmi les civils syriens ou irakiens) rendent cette approche militaire ô combien susceptible d'accentuer la sympathie des populations civiles pâtissant des bombardements de la coalition pour les groupes terroristes sur place, hissant du même coup les combattants étrangers au statut de « martyrs »<sup>18</sup>.

Cette stratégie continue néanmoins d'être mise de l'avant par de nombreux États, pour son effet démultiplicateur et préventif en ce qui a trait à la réduction du nombre de retournants<sup>19</sup>. Au Canada, le gouvernement soutient pour sa part ne pas adhérer à de telles pratiques, comme le formulait en novembre 2017 le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale [Traduction libre]<sup>iii</sup> : « Le Canada ne fait pas emploi d'escadrons de la mort »<sup>20</sup>.

## Déchéance de nationalité : empêcher le retour ou transférer l'enjeu ailleurs ?

Distincte de la pratique de confiscation de passeport (mesure préventive principalement employée dans le but de retenir un individu dans son pays d'origine ou de résidence et d'empêcher son départ anticipé pour une zone de conflit<sup>21</sup>), la déchéance de la nationalité d'un ressortissant : ce procédé permet donc d'intervenir principalement en aval, en proscrivant le retour éventuel des

individus fichés par les autorités comme présentant un risque pour la sécurité nationale (de par leur rôle de combattants étrangers ou leur implication auprès d'une organisation terroriste).

Au-delà de sa nature symbolique – à savoir l'exclusion de l'individu réprimé pour ses agissements en dehors de la communauté nationale –, le retrait ou la déchéance de la nationalité sanctionne un départant en lui retirant sa nationalité et les droits officiels qui y sont rattachés (à commencer par la possession d'un passeport), mettant du même coup cet individu dans l'incapacité de réintégrer son pays de nationalité<sup>22</sup>.

## APPLICATION DE LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ EN OCCIDENT

Bien que l'usage de cette pratique soit documenté dans certains États (par exemple, depuis 2010, le Royaume Uni a soustrait la nationalité britannique à près d'une trentaine de personnes à cause de faits de terrorisme)<sup>23</sup>, elle ne s'adresse le plus souvent qu'à des individus détenteurs d'une double nationalité<sup>24</sup>.

En effet, l'imposition d'une déchéance de nationalité envers un individu mononational n'a pas, jusqu'à présent, été appliquée en Occident<sup>25</sup>, puisque conférer un statut d'apatride comporte de trop épineux corollaires éthiques et juridiques<sup>26</sup>, notamment basés sur les contrats sociaux suivants :

- « 1. Tout individu a droit à une nationalité. » « 2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité. » (*Déclaration universelle des droits de l'homme, article 15*)
- « Les États contractants ne priveront de leur nationalité aucun individu si cette privation doit le rendre apatride. » (*Convention sur la réduction des cas d'apatridie, article 8.1*)

## IMPLICATIONS POUR LES INDIVIDUS VISÉS PAR UNE DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

Si la déchéance de nationalité a pour avantage de limiter de façon substantielle le flux potentiel de retournants sur le territoire national, cette pratique peut, cela dit, avoir des conséquences significatives et sans doute peu souhaitables.



**En barrant la voie à tout potentiel de retour, le retrait de la nationalité peut, chez certains individus, accentuer leur sentiment d'amertume à l'égard du pays d'origine et l'enracinement durable dans une trajectoire de radicalisation et de clandestinité, parfois au sein d'autres théâtres de conflit.**

En effet, l'individu confronté à la perte de sa nationalité n'a d'autre choix que de demeurer dans la zone de conflit ou de transiter soit vers un pays dont il possède la nationalité (et qui présente des critères d'entrée plus souples à l'égard des individus partis vers la Syrie et l'Irak)<sup>27</sup>, soit vers un autre conflit régional armé (une incidence réelle de cette mesure, historiquement et empiriquement documentée par l'étude de conflits passés).

- En fermant la porte au retour de leurs ressortissants, les États qui pratiquent le retrait de la nationalité participent donc (indirectement) à la déstabilisation sécuritaire de certaines régions en proie à des conflits armés<sup>28</sup>.

D'autres répercussions sont essentielles à souligner :

- Cette mesure ne propose en aucun cas un moyen efficace de désengagement des individus visés, et n'a pour conséquence véritable que de « reporter le problème » ailleurs ou à un autre moment.
- De plus, elle contrarie tout potentiel d'arrestation et de condamnation par les autorités du pays ou des pays concernés.
- Finalement, dans le contexte européen, elle pourrait être invalidée par les instances juridiques, telle la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui, par le passé, a statué contre l'expulsion de tout individu dont la déchéance de nationalité engendrerait « des risques de traitements inhumains et dégradants » dans son second pays de nationalité<sup>29</sup>.

Dans une perspective comparable à la déchéance de la nationalité, d'autres formules ont vu le jour : par exemple, en Grande-Bretagne, le « Counter-Terrorism and Security Act » et les « Temporary Exclusion Orders » légifèrent l'accès au territoire national aux citoyens britanniques (dotés d'une double nationalité) ayant combattu illégalement à l'étranger<sup>30</sup>.

Toutes ces décisions administratives soulèvent néanmoins plusieurs enjeux légaux et des questionnements quant au traitement équitable qu'un État devrait accorder à tous ses citoyens. Pourtant, à la lumière du volume inédit de retournants, nombreux sont les pays qui ont tenté de consolider leur arsenal juridique afin d'en restreindre le flux potentiel. Souvent réactionnaires et focalisées principalement sur la volonté de faire obstacle aux départs anticipés pour la Syrie et l'Irak plus que sur une réduction du risque lié au phénomène des retournants, ces mesures demeurent tout autant draconiennes que limitées dans leur efficacité<sup>31</sup>.

i En octobre 2017, le secrétaire à la Défense britannique, Michael Fallon, apportera sa pierre à l'édifice, évoquant en conférence de presse la légitimité des frappes aériennes à l'encontre de ressortissants britanniques présents en Syrie et en Irak aux côtés de l'EI : « I can confirm that if you are a British National in Iraq or Syria and if you have chosen to fight for Daech, an illegal organization that is preparing and inspiring terror attacks on our streets, then you've made yourself a legitimate target and you run the risk, every hour of every day, of being on the wrong end of an RAF or United States missile. » (PRESS ASSOCIATION, *Britons fighting with IS in Syria 'legitimate target' for drone strikes – Fallon*, 2017)

Le ministre britannique du développement international, Rory Stewart, sera encore moins réservé dans ses propos lors d'une entrevue accordée à la BBC : « I'm afraid we have to be serious about the fact these people are a serious danger to us, and unfortunately the only way of dealing with them will be, in almost every case, to kill them. » MCCANN, *'The only way' of dealing with British Islamic State fighters is to kill them in almost every case, minister says*, 2017.

ii Sur la question des enjeux légaux liés à l'usage de la force militaire contre des combattants étrangers canadiens en Syrie et en Irak, on consultera notamment : FORCESE, et SHERRIFF, *Killing Citizens: Core Legal Dilemmas in the Targeted Killing of Canadian Foreign Terrorist Fighters*, 2017.

iii La formulation originale des propos du ministre Goodale, en anglais, est la suivante : « Canada does not engage in death squads ». (DYER, *'Canada does not engage in death squads,' while allies actively hunt down their own foreign fighters*, 2017)

## Mesures pénales : sanctionner et incarcérer les retournants à la mesure des preuves disponibles

L'application et l'imposition de sanctions pénales à l'égard des individus partis vers la Syrie et l'Irak a tardé à prendre forme dans de nombreux États, les départants pour le conflit syrien n'étant pas perçus initialement comme portant préjudice à la sécurité nationale des pays concernés. Il faudra attendre l'escalade du conflit et la concrétisation de la menace terroriste aux yeux des gouvernements occidentaux, en particulier européens, pour observer un changement de paradigme<sup>32</sup> et la mise en avant du recours à des mesures pénales comme réponse au phénomène des retournants<sup>33</sup> – réponse influencée notamment par l'adoption de la résolution 2178 au Conseil de sécurité des Nations Unies<sup>34</sup>, en 2014. La réponse pénale demeure néanmoins variable d'un État à l'autre, influencée notamment par la culture juridique nationale, l'expérience du terrorisme et la capacité d'action du système judiciaire<sup>35</sup>.

### MULTIPLICATION DU RECOURS AUX MESURES PÉNALES

Dès décembre 2014, de nombreux ressortissants européens partis vers la Syrie se voient conduits en justice et écoper de peines de prison au moment de leur retour au pays.

- En décembre 2014, un tribunal néerlandais condamne Maher H. à trois ans de prison pour planification d'homicide à des fins terroristes, alors qu'il se trouvait en Syrie<sup>36</sup>.
- Le même mois, Kreshnik B., détenu par les autorités allemandes dès son retour de Syrie en décembre 2013, est condamné par un tribunal francfortois à trois ans et neuf mois de prison pour son adhésion au groupe terroriste État islamique (EI)<sup>37</sup>.
- En novembre 2014, Flavien Moreau est condamné à sept ans de prison par les autorités françaises pour « association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme », devenant le premier Français à être condamné pour avoir rejoint des groupes jihadistes en Syrie<sup>38</sup>.
- Enfin, en février 2015, les autorités belges condamnent 45 individus pour affiliation avec les groupes terroristes État islamique (EI) et Jabhat al-Nosra (JAN)<sup>39</sup>.

Les condamnations envers les retournants se sont depuis multipliées dans différents États européens<sup>40</sup>. Au-delà des procédures pénales, le recours à l'incarcération préventive des retournants s'est imposé là où le système de justice le permettait (sur des motifs de crainte de passage à l'acte ou des risques identifiables en matière de terrorisme) : l'incarcération préventive apparaît toutefois comme un procédé contestable au vu des droits et libertés de la personne<sup>41</sup>.

### LIMITES ET CONTREPARTIES DES MESURES PÉNALES

Le recours aux mesures pénales ou d'incarcération préventive, lorsqu'il se fait dans une logique systématique, n'est pas absout de critiques.

Si ces mesures entendent dissuader les départs vers la Syrie ou l'Irak en envoyant un message punitif, elles peuvent engendrer de lourdes conséquences sur le plan de la coopération familiale et sociétale. Un cas emblématique au Royaume-Uni illustre ce propos :

- En décembre 2014, deux anciens combattants étrangers revenus récemment de Syrie, Yusuf Sarwar et Nahin Ahmed, furent condamnés par la justice britannique à treize ans de réclusion criminelle pour leur participation à l'élaboration d'actes terroristes<sup>42</sup>. Lourde en soi, la peine le fut d'autant plus que les familles des deux individus avaient coopéré avec les autorités, en les avertissant des départs des deux jeunes hommes pour la Syrie : elles furent scandalisées de constater que la justice avait agi de façon non seulement disgracieuse pour leur concours volontaire, mais surtout paradoxale par rapport à la promesse de soutien faite aux parents par les autorités britanniques, qui incitaient les familles et leurs proches à leur faire confiance.

Il est donc manifeste qu'une utilisation systématique ou inconditionnelle des mesures pénales et de détention préventive peut avoir un effet négatif important sur la coopération possible entre les familles ou les proches de retournants et les autorités publiques : dominés par la peur de voir leur collaboration avec les autorités servir de source d'information et de preuves contre leurs proches partis vers la Syrie et l'Irak, les gens pourraient être tentés de ne rien dire, voire de cacher le retour d'un individu sur le territoire national. On se prive ainsi de renseignements de première main, avec les répercussions inhérentes : retournants non identifiés ou non connus par les autorités publiques, absence de surveillance, non-évaluation du risque ou des traumatismes individuels, etc.

### Limites des réponses répressives instaurées pour faire face au phénomène des retournants

Les réponses répressives présentées ci-dessus témoignent d'un cadrage du phénomène sous l'angle de la menace sécuritaire : une réalité qu'il ne convient évidemment pas de nier, mais qui conduit à réduire le phénomène des retournants au seul enjeu, court-termiste, de la sécurité publique.

Bien qu'elles permettent de répondre à un certain nombre de défis, ces méthodes ont leurs limites et font l'objet de critiques récurrentes.

### CONFINEMENT À LA NEUTRALISATION DE LA MENACE IMMÉDIATE

L'approche répressive est critiquée en premier lieu pour sa vision restrictive de la problématique des retournants, qui se borne ici à la neutralisation de la menace. Comme le souligne Lister<sup>43</sup>, si le recours à des mesures répressives ne doit pas être écarté, toute société démocratique et tout État de droit se doivent de pourvoir au potentiel de réhabilitation et de réinsertion des individus. Quand elle est envisagée comme seule avenue, la perspective répressive écarte toute objectivité quant à la culpabilité ou à l'innocence des retournants, et balaie toute prise en compte de leurs motifs ou des circonstances individuelles sous-jacentes à leur départ initial.

### ENTRAVE À LA COLLECTE DE DONNÉES

D'un point de vue pratique, s'il est probable (bien que difficilement mesurable) qu'à court terme ces mesures répressives aient un impact non négligeable sur la réduction du risque – particulièrement en limitant physiquement le nombre de retournants dans leur pays d'origine ou en les neutralisant par des mesures pénales –, elles soustraient néanmoins une source importante de précieux témoignages et d'outils potentiels, utiles aux forces de sécurité et de renseignements ainsi qu'aux acteurs de terrain pour contrer la radicalisation et l'extrémisme violent.

En appliquant une logique répressive implacable vis-à-vis des retournants, les autorités publiques sacrifient un travail de collecte d'informations auprès des individus visés, soit parce qu'ils ont été tués, bloqués en dehors du territoire national ou tout simplement incarcérés préventivement. Ceci contribue à accentuer la radicalisation et le manque d'intérêt à coopérer ou à partager des informations potentiellement utiles au travail de prévention et de lutte contre la menace terroriste.

Cette méthodologie freine également la participation de certains retournants désillusionnés (ou plus dociles) aux efforts stratégiques de contre-narratifs ou de discours de sensibilisation auprès du grand public.

### ÉTIOLEMENT DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Les instruments répressifs, lorsqu'ils sont indiscriminés (listes noires, interdiction du territoire, peines lourdes et systématiques...), nuisent à la potentialité de retour des départants occidentaux les moins idéologisés et ambivalents<sup>44</sup>, ceux-là mêmes qu'il serait envisageable de réhabiliter.

Les relations avec les familles s'en trouvent enrayées, ce qui compromet non seulement les initiatives de prévention communautaire, mais également toute forme de coopération de la part des familles concernées quant au signalement du retour éventuel d'un retournant sur le territoire national, et ce, par peur d'entraîner une judiciarisation ou une incarcération systématique<sup>45</sup>.

### DE LA CONSOLIDATION DE LA RADICALISATION À LA « SUR-RADICALISATION » DE CERTAINS INDIVIDUS

S'il se veut préventif et se dit sécuritaire, le recours systématique à l'incarcération ou à la détention préventive des retournants ne l'est qu'à court terme. En fait, une telle pratique, qui traite indistinctement les « retournants incorrigibles » comme les « retournants désillusionnés », constitue une véritable « invitation à la radicalisation », selon les propos du coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove<sup>46</sup>. Il faut entendre par là qu'une mauvaise application de la répression (systématisation et indifférenciation des mesures, par exemple) peut conduire à aliéner les retournants, à consolider leurs convictions extrémistes et à engendrer une forme de « sur-radicalisation », portant ainsi préjudice à leur potentiel de réhabilitation et de réinsertion sociale<sup>47</sup>.

## 6.2 PERSPECTIVE RÉHABILITATIVE OU DE RÉINSERTION SOCIALE : LES RETOURNANTS COMME ENJEU PSYCHOSOCIAL

L'approche réhabilitative<sup>i</sup> ou de réinsertion sociale, souvent qualifiée de « douce » ou d'« indulgente » (« *soft* ») par ses critiques, prône une vision plus libérale pour endiguer et prendre en charge le phénomène des retournants.

Cette approche part du principe que de nombreux individus sont susceptibles de revenir dans leur pays d'origine désillusionnés par les expériences vécues, par la cause pour laquelle ils se sont engagés et par les groupes pour lesquels ils ont combattu : elle insiste donc sur la diversité des parcours des départants et sur l'importance d'aborder l'enjeu des retournants non pas uniquement avec une vision sécuritaire, mais également comme un enjeu sociétal sur le long terme. Selon cette perspective, l'approche répressive devrait donc se limiter à un rôle de prise en charge des individus présentant un danger explicite pour la sécurité nationale<sup>48</sup>.

<sup>i</sup> La réhabilitation peut se définir comme [Traduction libre] « une stratégie d'intervention élaborée afin de modifier diverses caractéristiques de l'individu (tels ses attributs comportementaux et ses habiletés cognitives, mentales, sociales, éducationnelles, vocationnelles) associées à son penchant criminel, dans l'optique de réduire tout potentiel de récidive » (ENTENMANN, et collab., *Rehabilitation for Foreign Fighters? Relevance, Challenges and Opportunities for the Criminal Justice Sector*, 2015, p. 11).

Partageant certains principes avec les démarches «DDR» (en anglais : « *disarmement, demobilization, reintegration* ») expérimentées dans des contextes de conflit ou de guerre, l'approche réhabilitative ou de réinsertion sociale des retournants est complexe en raison de la multiplicité des facteurs qu'elle doit prendre en considération, le plus souvent dans un contexte social fragilisé<sup>49</sup> : chaque retournant, de par son vécu au cours de son séjour en zone de conflit ainsi que ses caractéristiques personnelles, va réintégrer son pays d'origine ou de résidence dans un état d'esprit plus ou moins propice à sa réinsertion sociale, plus ou moins encore enraciné idéologiquement, plus ou moins prompt à légitimer ou à planifier des actions violentes. S'il existe une vaste gamme de motivations ayant poussé les volontaires occidentaux à prendre part au conflit armé en Syrie et en Irak, en miroir il existe également une large palette de motivations à leur retour. Sur le continuum des retournants exposé précédemment, il est donc possible d'entrevoir que tous les retournants ne sont pas « incorrigibles » et que nombre d'entre eux oscillent entre désillusion et désengagement.

Sans récuser leurs choix et leur responsabilité première à partir vers la Syrie et l'Irak, on peut accorder à certains retournants la recevabilité de mesures réhabilitatives plus souples orientées vers la réintégration dans la société et au sein de leur communauté. Parce qu'ils expriment une volonté sincère de se réformer et de revenir au cœur de leur société d'origine, assumant parfois totalement, ou partiellement, leur radicalisation et leur engagement auprès de groupes extrémistes en Syrie et en Irak, cette perspective leur permet de dépasser la simple labélisation de « combattant étranger » : c'est ce qui conduit aujourd'hui un certain nombre d'États ou d'acteurs à favoriser une conception pluraliste des profils qui pourraient composer le contingent des retournants<sup>50</sup>. Dès lors, le recours à des approches réhabilitatives permettant de prendre en considération cette diversité des parcours et des profils individuels semble apparaître comme une avenue potentiellement fructueuse, et ce, à plusieurs niveaux. La section qui suit offre un panorama (non exhaustif) des approches réhabilitatives développées, parmi lesquelles on retrouve :

- le modèle d'Aarhus, au Danemark ;
- les programmes HAYAT et VPN en Allemagne.

### Danemark : le modèle d'Aarhus et le pari de la réinsertion

Malgré la prédominance de l'approche répressive en Europe, diverses initiatives privilégiant une formule réhabilitative se sont développées, notamment au niveau local, avec pour objectif premier de proposer une alternative à l'incarcération préventive et à la judiciarisation systématique des retournants. Citons à cet effet le Danemark, dont le modèle constitue une référence incontournable<sup>51</sup>.

Désigné en 2008 par le coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove, comme chef de file en Europe en matière de « déradicalisation », le Danemark inscrit son approche réhabilitative dans une perspective sociétale plus large déjà prévalente dans le traitement de la criminalité et dans de nombreuses problématiques psychosociales<sup>52</sup> : il faut savoir que le Danemark applique de longue date une approche orientée vers la réhabilitation et la réinsertion des individus condamnés pour des crimes.

### APPROCHE RÉHABILITATIVE CONCERTÉE

Reprenant ce principe de réinsertion sociale pour l'appliquer à la question des retournants, une municipalité danoise, celle d'Aarhus, a développé une approche réhabilitative dite concertée<sup>53</sup>. C'est en janvier 2014 que ce programme a été mis au point par le conseil municipal et les services de police et de renseignements, en coopération et en partenariat avec les ONG locales et nationales ainsi que la communauté musulmane, les services sociaux et le système éducatif et de la santé.

“

Le programme d'Aarhus s'appuie sur l'idée que de nombreux retournants expriment de forts sentiments de désillusion quant à leur expérience en Syrie et en Irak et aux motifs les ayant poussés à rejoindre initialement cette zone de conflit. Le recours à l'incarcération n'est donc réservé qu'au cas de retournants évalués comme présentant un risque fondé pour la sécurité nationale. Ceux arborant des désillusions sont, en revanche, pris en charge sur une base volontaire par le programme mis en place par la municipalité d'Aarhus.

AGERSCHOU, *Preventing radicalization and discrimination in Aarhus, 2014-2015*; LOGAN, *Should Canada try a Danish plan to deal with radicals returning from Syria?*, 2014.

Cette méthode a pour double fonctionnalité de prévenir le départ vers la Syrie ou la radicalisation des individus à risque, tout en assurant une prise en charge des retournants danois susceptibles de vouloir regagner le Danemark<sup>54</sup>. Loin de se confiner à la seule approche réhabilitative, le programme d'Aarhus est soumis à l'impératif d'une évaluation du risque et de la menace sécuritaire posés par les retournants, cette condition étant primordiale pour décider de la rétention d'individus jugés trop à risque<sup>55</sup> :

- Tout ressortissant danois de retour au Danemark, dont les crimes ou la participation à des activités de terrorisme sont démontrables, doit être arrêté et incarcéré préventivement en attendant d'une procédure judiciaire.

- Les retournants dont les actes criminels (incluant la participation ou l'engagement auprès de groupes terroristes) sont inexistantes ou difficilement prouvables peuvent être pris en charge par le programme d'Aarhus.

### CADRE DU PROGRAMME

Le modèle d'Aarhus propose un soutien sur mesure à chaque individu en fonction de sa situation propre ; il combine une aide à l'emploi, au logement et à l'éducation, ainsi qu'un suivi psychosocial<sup>56</sup>. Afin de faciliter les démarches, il convient parfois, selon les cas, d'extraire l'individu d'un milieu nuisible à sa réinsertion<sup>57</sup>.

Ces ressources intensives placées autour de l'individu doivent permettre, à terme, d'assurer son désengagement total de l'extrémisme, tout en assurant sa réinsertion sociale. Le programme d'Aarhus ne vise pas tant une « déradicalisation » de l'individu, mais davantage son désengagement du militantisme violent<sup>58</sup>, et ce, en s'assurant de créer les conditions favorables à une renonciation à l'extrémisme<sup>59</sup>.

Le programme d'Aarhus se démarque d'autres initiatives en Europe par son approche bienveillante envers les retournants. Parfois surnommé le modèle « hug a terrorist » par ses critiques, il conçoit pourtant la prise en charge et la réinsertion des retournants danois comme indissociables et entièrement compatibles avec les préoccupations sécuritaires de ses détracteurs. Partant du principe que l'approche répressive est non seulement limitée dans son potentiel de réduction du risque, mais qu'elle peut même parfois en constituer un facteur aggravant, le programme voit en l'approche réhabilitative ou de réinsertion une solution à long terme capable non seulement de renouer les liens entre les retournants et leur société d'appartenance, mais également de parer à tout projet et désir de violence<sup>60</sup>.

Du point de vue des autorités danoises, le modèle d'Aarhus représente un investissement bénéfique, particulièrement lorsqu'il est vu comme étant complémentaire aux processus judiciaires et aux mesures pénales<sup>61</sup>.

Jusqu'à présent, le programme d'Aarhus semble jouir d'une réussite importante puisque, sur les 33 résidents de la municipalité à s'être rendus en Syrie depuis 2011, 16 d'entre eux ont réintégré le Danemark et ont été pris en charge par le programme : aucune récidive n'a depuis été recensée et tous sont entrés sur le marché du travail ou ont suivi un parcours éducatif ou de formation<sup>62</sup>.

### Allemagne : réhabiliter les retournants susceptibles d'être réceptifs à un programme d'accompagnement et de prise en charge

Pareillement au Danemark, l'Allemagne a investi dans une approche réhabilitative multisectorielle sous la tutelle de l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF), lequel assure également la coordination et la supervision de plusieurs initiatives régionales et locales de prévention de la radicalisation menant à la violence<sup>63</sup>.

### PROGRAMME HAYAT

Parmi ces initiatives, le programme HAYAT (« vie », en arabe et en turc) se veut très largement inspiré du modèle d'accompagnement et de soutien aux membres de groupes extrémistes de droite (mouvements néo-nazis, en particulier) désireux de quitter ces mouvements, déjà existant dans le contexte allemand<sup>64</sup>. Mis au point par le Centre pour la Culture démocratique (ZDK), basé à Berlin, le programme HAYAT a pour souci de faciliter la coordination et le dialogue entre services de sécurité (police et renseignement) et familles / proches, en vue d'offrir une plate-forme d'assistance pour les individus en situation de radicalisation ou à risque<sup>65</sup>.

Ce premier aspect préventif du modèle HAYAT est concomitant à un second aspect réhabilitatif<sup>66</sup>. En effet, en partenariat avec le BAMF, l'équipe de HAYAT s'est vu confier, depuis janvier 2012, l'évaluation et la prise en charge des retournants de Syrie et d'Irak<sup>67</sup> : il s'agit donc d'effectuer un premier tri en séparant les retournants potentiellement réceptifs à un programme de réhabilitation, des retournants « incorrigibles », purs et durs, dont les convictions idéologiques et les penchants pour la violence comportent un risque pour la sécurité considéré comme trop élevé ou irréversible pour une prise en charge en milieu ouvert<sup>68</sup>.

### PROGRAMME VIOLENCE PREVENTION NETWORK (VPN)

L'Allemagne est également une figure de proue en matière de projets de prise en charge et de réinsertion d'individus incarcérés pour des crimes de nature extrémiste ou des faits de terrorisme.

Tel est le cas notamment de l'organisation non gouvernementale *Violence Prevention Network* (VPN), laquelle dirige depuis déjà plus d'une décennie<sup>69</sup> un programme dont la préoccupation initiale pour la radicalisation d'extrême droite s'est élargie, plus récemment, à la radicalisation jihadiste<sup>70</sup> et, particulièrement, à la prise en charge des retournants<sup>71</sup> du présent conflit syrien : il est question ici du centre d'intervention *Advice Centre Hesse*<sup>72</sup>.

VPN intervient auprès d'individus ayant été reconnus coupables de crimes étroitement liés à l'extrémisme violent et incarcérés dans des prisons pour adultes ou dans des centres de détention pour jeunes.

- L'organisme œuvre à faciliter la réinsertion des contrevenants en les accompagnant au sein du milieu carcéral. Ceci se fait dans le cadre d'un programme de 23 semaines axé sur le dialogue de groupe, où se mêlent éducation civique et travail social, le tout fondé sur une [Traduction libre] « hiérarchie des besoins »<sup>73</sup>. Le travail se poursuit au cours de l'année suivant la libération des participants.
- VPN travaille également avec les familles des individus, les outillant et les préparant au retour éventuel de leurs proches dans leur milieu de vie, qui constitue une des conditions *sine qua non* à une réinsertion sociale vertueuse et durable. Dans le cas des retournants allemands, VPN participe à l'échelle locale à leur réinsertion, qu'ils soient judiciairisés ou non.

#### UNE APPROCHE CONTEXTUELLE DANS L'APPLICATION DE MESURES PUNITIVES

En concordance avec ces initiatives, le système judiciaire allemand a fait preuve de contextualisation dans son application des sentences envers les retournants, accordant une place importante au potentiel de réinsertion de l'individu en société<sup>74</sup>.

- Par exemple, Kreshnik Berisha, ancien membre de l'État islamique, fut incarcéré à son retour en Allemagne en 2014 et initialement condamné à purger une peine de 10 ans de prison. Manifestant du désarroi et une désillusion importante quant à son implication passée au sein de l'État islamique, il vit sa sentence commuée en trois ans de détention en échange d'un aveu de ses activités terroristes au sein du groupe et de sa pleine coopération avec les autorités allemandes<sup>75</sup>.

Cette prise en considération des contextes individuels souligne la volonté de l'administration allemande d'appréhender l'enjeu des retournants au-delà de la simple répression. C'est ce que font remarquer Heinke et Raudszus avec justesse<sup>76</sup> : bien que, depuis 2014, les autorités allemandes aient consolidé leur arsenal législatif et judiciaire en matière de terrorisme, et même si elles donnent initialement la priorité à une potentielle incarcération des retournants, elles reconnaissent qu'une approche à vocation réhabilitative s'avère une solution durable en comparaison d'un processus de judiciarisation dont les sentences sont souvent de courte durée (particulièrement en Allemagne)<sup>77</sup>.

#### Limites des réponses réhabilitatives ou de réinsertion instaurées pour faire face au phénomène des retournants

Les réponses réhabilitatives et les bénéfiques qu'elles procurent ont a priori pour avantage de permettre à de nombreux retournants de réintégrer leur pays d'origine ou de résidence, tout en minimisant le risque qu'ils ne transitent vers des zones de conflit avoisinantes ou ne reviennent de manière clandestine.

Elles permettent aussi de réduire le risque associé à ces individus en leur offrant un soutien intensif et sur mesure qui cherche à répondre à leurs besoins et à transcender leurs traumatismes et autres facteurs de vulnérabilité.

Les échos en faveur des programmes mis en place en ce sens par certains États – comme ceux du Danemark et de l'Allemagne – ne résonnent toutefois pas unanimement à l'échelle internationale. Ces initiatives font l'objet de multiples critiques, notamment en ce qui a trait à la crédibilité même du principe de réhabilitation en matière d'extrémisme violent, au message de laxisme envoyé à l'opinion publique comme aux sympathisants et aux membres de groupes extrémistes violents, ou encore au risque important existant pour la sécurité publique. Par ailleurs, si tout programme de réhabilitation et de réinsertion sociale a idéalement vocation à faire renouer l'individu avec les valeurs et principes sociétaux, la diversité des profils individuels susceptibles de composer le contingent des retournants jette nécessairement le doute quant à l'application de cette approche à l'ensemble<sup>78</sup>.

#### DÉSENGAGEMENT VS DÉRADICALISATION : DE L'IMPORTANCE DE CERNER LES OBJECTIFS VISÉS DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION SOCIALE

La majorité des réponses réhabilitatives visent d'abord et avant tout un désengagement des individus pris en charge par les programmes – c'est-à-dire le passage d'un engagement actif dans l'extrémisme violent à une distanciation par rapport à celui-ci : ce processus n'implique pas nécessairement la renonciation à des croyances radicales ou extrémistes. Le potentiel est donc limité en ce qui concerne la déradicalisation durable.

En effet, l'aboutissement de la procédure de désengagement peut être plus ou moins long en fonction des individus, ce qui laisse place à des cheminements idéologiques et à des sorties de l'extrémisme diverses.

- Dans le meilleur des cas, l'individu est susceptible de se désengager et va jusqu'à nuancer ses croyances extrémistes au point de s'engager comme « repenté » ou « ex » dans des initiatives publiques de prévention de la radicalisation menant à la violence.
- Dans d'autres cas, l'individu renonce simplement à sa volonté de rejoindre un groupe extrémiste violent ou à l'action terroriste, sans nécessairement modérer ou nuancer ses croyances idéologiques. Son soutien à un discours extrémiste peut dès lors demeurer intact, malgré son renoncement personnel à l'emploi de la violence ou à l'engagement extrémiste.
- Enfin, l'individu peut avoir renoncé à la violence, mais demeurer très impliqué dans la promulgation et la diffusion d'un discours extrémiste afin d'inciter d'autres individus à la radicalisation et à l'engagement dans l'extrémisme. Ce dernier scénario suscite l'inquiétude de nombreux critiques des réponses réhabilitatives, qui soulignent le faible écart entre un activisme restreint à un discours radical ou extrémiste et un engagement plus poussé dans l'action violente ou le terrorisme.

Certains opposants à l'approche réhabilitative arguent que les programmes offerts pourraient être utilisés par des retournants « opérationnels » comme une manière de réintégrer leur pays d'origine tout en dissimulant leurs intentions de commettre des actes violents : issus bien souvent des services policiers et de renseignements, ils disconviennent de la capacité des acteurs de la société civile à bien évaluer le risque et la sincérité des retournants qui disent vouloir modifier leurs comportements et se désengager de la violence.

Finalement, malgré l'espoir d'une réhabilitation et d'un processus de réinsertion sociale durable, l'absence d'un risque zéro en matière de récidence et de réengagement dans l'extrémisme violent demeure une préoccupation importante pour de nombreux États. Pour les partisans de l'approche répressive, l'incarcération systématique et à long terme des retournants occidentaux constitue l'une des solutions les plus fiables en matière de sécurité, garantissant à la fois un traitement uniforme pour tous les individus et une diminution du risque pour la sécurité nationale.

<sup>i</sup> Sur la perception, par l'opinion publique britannique, des « combattants étrangers », on consultera notamment : DA SILVA, et CRILLEY, «Talk about terror in our back gardens»: an analysis of online comments about British foreign fighters in Syria, 2017.



Pour faire face au phénomène des retournants, de nombreuses approches ont été adoptées – sinon expérimentées – par les États concernés. Si chacune comporte des avantages indéniables, elle porte aussi son lot d'écueils. Comme souvent en matière de politiques publiques, il apparaît donc nécessaire de combiner, dans un équilibre nuancé et évolutif, les forces de chaque façon de faire, tout en en minimisant les faiblesses.

L'approche répressive, dans son recours systématique, favorise le maintien, voire le renforcement, de la radicalisation violente chez les individus incarcérés ou privés de nationalité. Les exemples ne manquent pas pour illustrer l'effet de l'incarcération d'individus à risque dans un milieu clos, où interagissent personnalités influentes et individus influençables<sup>79</sup>. L'approche réhabilitative permet de juguler ce risque en offrant des programmes structurés, tant en milieu carcéral qu'en milieu ouvert<sup>80</sup>.

La prise en charge positive et confiante à des fins de désengagement et de réhabilitation répond tout à la fois aux préoccupations sécuritaires<sup>81</sup> et psychosociales. Elle présente une alternative solide et cohérente au « tout répressif » ou au « tout carcéral », particulièrement dans le cas des retournants dont la participation à des activités terroristes ou la perpétration d'exactions et d'actes de violence sont inexistantes ou non prouvées<sup>82</sup>. L'approche réhabilitative constitue également un moyen d'extraire l'individu d'un environnement propice aux pensées extrémistes et radicales dont il pourrait difficilement se dégager par lui-même<sup>83</sup>. Enfin, tout en soutenant la réinsertion sociale, elle permet d'accroître la compréhension du phénomène afin de parfaire les mesures de prise en charge et de prévention de la radicalisation menant à la violence<sup>84</sup>.

On ne saurait toutefois songer à instaurer une telle approche sans la concilier aux mesures judiciaires et pénales auxquelles doivent faire face les retournants : elle ne doit donc pas être comprise comme antagoniste aux obligations répressives, mais plutôt comme complémentaire à ces dernières. L'International Center for Counter-Terrorism (ICCT) le souligne avec pertinence : la réhabilitation a un rôle important à jouer à toutes les étapes d'un cas de judiciarisation, autant au cours de la phase pré-décisionnelle et décisionnelle que post-décisionnelle<sup>85</sup>. Elle s'exprime ainsi en soutien avec le milieu carcéral et en coopération avec celui-ci lorsque les retournants sont détenus préventivement ou à la suite de condamnations criminelles.

La solution semble ainsi s'imposer dans la complémentarité des approches, alors que l'une pare aux désavantages de l'autre, permettant alors à un agencement étudié d'anticiper et de prendre en charge plus adéquatement tous les cas de figure susceptibles de constituer le contingent à des retournants.

La mise en œuvre de ces modalités de gestion des retournants n'est cependant pas sans défis et il convient de s'assurer qu'elles puissent assurer une réponse au cas par cas, avec une compréhension approfondie de chaque retournant et de son environnement, ainsi que des motivations, des expériences vécues et des raisons au retour dans son pays d'origine<sup>86</sup>. Dans le même temps, il est important que toute participation à un programme de réhabilitation se fasse sur une base volontaire : il est en effet essentiel que tout recours à une prise en charge axée sur la réinsertion émane du retournant lui-même, démontrant sa volonté de se détourner de la violence et d'entamer un processus de réhabilitation et de réinsertion éventuelle en société<sup>87</sup>.

## ► NOTES

- 1 LISTER, *Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration?*, 2015, p. 11-12.
- 2 *Ibid.*, p. 4.
- 3 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *Pathways of Foreign Fighters: Policy Options and Their (Un)Intended Consequences*, 2015, p. 14.
- 4 KNIGHTS, et MELLO, *The Cult of the Offensive: The Islamic State on Defense*, 2015, p. 2.
- 5 MACHEREL, "Oui, les Etats éliminent leurs ressortissants djihadistes en Syrie et en Irak", 2017.
- 6 DYER, "Canada does not engage in death squads," while allies actively hunt down their own foreign fighters, 2017.
- 7 DWORKIN, *The Problem with a 'shoot-to-kill' Policy on Foreign Fighters*, 2017.
- 8 WINTOUR, et WATT, *UK forces kill British Isis fighters in targeted drone strike on Syrian city*, 2015.
- 9 WEAVER, Sally Jones: *UK punk singer who became leading Isis recruiter*, 2017; BOUTIN, *Targeted Killing of European Foreign Terrorist Fighters in Syria and Iraq*, 2017.
- 10 HASDAY, *Comment la France élimine les djihadistes à l'étranger*, 2017.
- 11 ALONSO, *Les zones d'ombre de la guerre contre l'EI*, 2016; DECROIX, *Irak : a France fait-elle éliminer ses ressortissants djihadistes à Mossoul?*, 2017; EL GHOBASHY, ABI-HABIB et FAUCAON, *France's Special Forces Hunt French Militants Fighting for Islamic State*, 2017.
- 12 HASDAY, *op. cit.*; ALONSO, *op. cit.*; BOGGIO, *Dans le secret des « opérations homo »*, 2015; DECROIX, *op. cit.*; FRANCE 24, *Paris accusé de sous-traiter l'élimination des jihadistes français de Mossoul*, 2017.
- 13 THE WALL STREET JOURNAL, *Enquête. Comment la France élimine ses ressortissants membres de l'État islamique*, 2017; FRANCE 24, *op. cit.*
- 14 SEELow, *Qui sont les djihadistes français tués par des « frappes ciblées »?*, 2017; BOGGIO, *op. cit.*; ALONSO, *op. cit.*
- 15 BARRETT, *Britain can deal with its Isis returnees. But not by killing them*, 2017; PEJIC, *Extraterritorial targeting by means of armed drones: Some legal implications*, 2015; DECROIX, *op. cit.*
- 16 WELLS, *Could Repatriating Foreign Fighters Make Europe Safer?*, 2016; MAZZETTI, SCHMITT et WORTH, *Two-Year Manhunt Led to Killing of Awlaki in Yemen*, 2011; DATHAN, *David Cameron faces legal challenge over drone attack that killed two British ISIS fighters in Syria*, 2015; FORCESE, et SHERRIFF, *Killing Citizens: Core Legal Dilemmas in the Targeted Killing of Canadian Foreign Terrorist Fighters*, 2017.
- 17 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 13.
- 18 MOORE, *Why air strikes alone can't destroy ISIS*, 2015; REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 14.
- 19 WINTOUR, et WATT, *op. cit.*; REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 13-14.
- 20 DYER, *op. cit.*
- 21 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 9.
- 22 *Ibid.*, p. 9-10.
- 23 CONGRESSIONAL RESEARCH SERVICE, *European Fighters in Syria and Iraq: Assessments, Responses, and Issues for the United States*, 2015, p. 28.
- 24 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 9.
- 25 *Ibid.*, p. 10; BELL, *Canadian government begins invalidating passports of citizens who have left to join extremist groups*, 2014.
- 26 DOWDING, et MCKEON, *Criminal and administrative measures against "foreign terrorist fighters"*, 2016, p. 20-21; HARVEY, *Deprivation of nationality: Implications for the fight against statelessness*, 2016, p. 37.
- 27 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 12-13.
- 28 *Ibid.*, p. 13.
- 29 ASSEMBLÉE NATIONALE. XIVE LÉGISLATURE, *Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Charles Brisard, président du Centre d'analyse du terrorisme*, 2015, p. 7.
- 30 LISTER, *op. cit.*, p. 5.
- 31 FORCESE, et MAMIKON, *Neutrality Law, Anti-Terrorism and Foreign Fighters: Legal Solutions to the Recruitment of Canadians to Foreign Insurgencies*, 2015, p. 12.
- 32 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 12.
- 33 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 9.
- 34 MEHRA, *Foreign Terrorist Fighters: Trends, Dynamics and Policy Responses*, 2016, p. 18.
- 35 PAULUSSEN, et PITCHER, *Prosecuting (Potential) Foreign Fighters: Legislative and Practical Challenges*, 2018.
- 36 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 9.
- 37 *Ibid.*; HELLMUTH, *Of Alienation, Association, and Adventure: Why German Fighters Join ISIL*, 2016, p. 30.
- 38 OBERTI, *Le parcours chaotique du premier Français accusé de jihad en Syrie*, 2014.
- 39 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 9.
- 40 EUROJUST, *Foreign Terrorist Fighters: Eurojust's Views on the Phenomenon and the Criminal Justice Response – Third Eurojust Report*, 2015, p. 24.
- 41 PAULUSSEN, *Repressing the Foreign Fighters Phenomenon and Terrorism in Western Europe: Towards an Effective Response Based on Human Rights*, 2016.
- 42 PRESS ASSOCIATION, *Two Britons jailed for 13 years for joining jihadi group in Syria*, 2014.
- 43 LISTER, *op. cit.*, p. 7.
- 44 PEREŠIN, et CERVONE, *The Western Mujahirat of ISIS*, 2015, p. 506.

- 45 LISTER, *op. cit.*; PEREŠIN, et CERVONE, *op. cit.*, p. 505.
- 46 BURGIS, *EU Terror Chief Warns on Handling of Syria Returnees*, 2015.
- 47 LISTER, *op. cit.*, p. 12; CONGRESSIONAL RESEARCH SERVICE, *European Fighters in Syria and Iraq: Assessments, Responses, and Issues for the United States*, 2015, p. 11; BURGIS, *op. cit.*
- 48 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*, p. 8.
- 49 HOLMER, et SHTUNI, *Returning Foreign Fighters and the Reintegration Imperative*, 2017, p. 9-11.
- 50 LISTER, *op. cit.*, p. 12.
- 51 ANDERSEN, *Terrorisme et contre-radicalisation: le modèle danois, 2015*; EL DIFRAOUI, et UHLMANN, *Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois*, 2015.
- 52 LOZANO, *Inventory of the best practices on de-radicalisation from the different Member States of the EU*, 2014, p. 54.
- 53 BERTELSEN, *Danish Preventive Measures and De-radicalization Strategies: The Aarhus Model*, 2015.
- 54 HEMMINGSEN, *An Introduction to the Danish Approach to Countering And Preventing Extremism and Radicalization*, 2015, p. 31.
- 55 LOGAN, *Should Canada try a Danish plan to deal with radicals returning from Syria?*, 2014; BRIGGS (OBE), et SILVERMAN, *Western Foreign Fighters: Innovations in Responding to the Threat*, 2014, p. 47.
- 56 BERTELSEN, *op. cit.*, p. 243-246.
- 57 BYMAN, et SHAPIRO, *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, 2014.
- 58 LOGAN, *op. cit.*; LISTER, *op. cit.*, p. 9.
- 59 HEMMINGSEN, *op. cit.*, p. 32; GLOBAL LEGAL RESEARCH CENTER, *Treatment of Foreign Fighters in Selected Jurisdictions*, 2014, p. 15; LISTER, *op. cit.*, p. 9.
- 60 ROSIN, *How a Danish Town Helped Young Muslims Turn Away From ISIS*, 2016.
- 61 *Ibid.*; LISTER, *op. cit.*, p. 9 10.
- 62 LISTER, *op. cit.*, p. 9.
- 63 ENDRES, *The Advice Centre on Radicalisation of the Federal Office for Migration and Refugees*, 2014.
- 64 HELLMUTH, *op. cit.*, p. 46.
- 65 KOEHLER, *Family Counselling as Prevention and Intervention Tool Against "Foreign Fighters". The German "" Program*, 2013, p. 183; BRIGGS (OBE), et SILVERMAN, *op. cit.*, p. 42; EL DIFRAOUI, et UHLMANN, *op. cit.*, p. 173-174.
- 66 BERCCZYK, *Returning From the "IS" – Experiences From the Counseling Service -Germany*, 2015.
- 67 LISTER, *op. cit.*, p. 9.
- 68 *Ibid.*, p. 10.
- 69 EL DIFRAOUI, et UHLMANN, *op. cit.*, p. 174.
- 70 LOZANO, *op. cit.*, p. 31-32; EUROPEAN NETWORK OF DERADICALISATION, *Final Report*, 2014, p. 19.
- 71 VIOLENCE PREVENTION NETWORK, *Deradicalisation, Intervention, Prevention*, [s. d.], p. 10.
- 72 VIOLENCE PREVENTION NETWORK, *Advice Centre Hesse*, [s. d.].
- 73 LOZANO, *op. cit.*, p. 32; VIOLENCE PREVENTION NETWORK, *Deradicalisation, Intervention, Prevention*, [s. d.], p. 13.
- 74 HELLMUTH, *op. cit.*, p. 46.
- 75 BBC NEWS, *Germany jails Islamic State jihadist Kreshnik Berisha*, 2014; LISTER, *op. cit.*, p. 10; HELLMUTH, *op. cit.*, p. 30.
- 76 HEINKE, et RAUDSZUS, *Germany's Returning Foreign Fighters and What to Do About Them*, 2018, p. 50.
- 77 *Ibid.*, p. 50-53.
- 78 REED, DE ROY VAN ZUIDEWIJN et BAKKER, *op. cit.*
- 79 ENTENMANN, et collab., *Rehabilitation for Foreign Fighters? Relevance, Challenges and Opportunities for the Criminal Justice Sector*, 2015, p. 10.
- 80 ENTENMANN, et collab., *op. cit.*, p. 12.
- 81 HOLMER, et SHTUNI, *op. cit.*, p. 5-6.
- 82 ENTENMANN, et collab., *op. cit.*, p. 12; NEUMANN, *Returning Jihadis: A Generational Threat*, 2016.
- 83 ENTENMANN, et collab., *op. cit.*, p. 12.
- 84 *Ibid.*
- 85 *Ibid.*, p. 16-20.
- 86 LISTER, *op. cit.*; BERCCZYK, *op. cit.*
- 87 ENTENMANN, et collab., *op. cit.*, p. 14.

Quelles que soient les priorités fixées par les États – que l'on veuille en tout premier lieu garantir la sécurité publique ou que l'on plaide pour la réinsertion sociale –, on ne peut faire fi du cadre juridique qui balise strictement le phénomène des retournants. La compréhension de ce cadre est essentielle, car il participe à définir les contours et l'étendue des réponses publiques possibles dans un contexte international, tout autant que canadien et québécois. Cette section se propose d'aborder la diversité des dispositifs juridiques applicables aux retournants canadiens et québécois, ainsi que les enjeux qu'ils peuvent poser à la fois d'un point de vue pratique et dans une perspective de protection des libertés civiles. Finalement, elle relève, à partir du contexte européen, une série de leçons en ce qui a trait à la question de la judiciarisation ou de la non judiciarisation systématique des retournants.

### 7.1 LOI SUR L'ENRÔLEMENT À L'ÉTRANGER : UN CADRE JURIDIQUE ANACHRONIQUE

Le cadre juridique canadien visant à lutter contre l'engagement potentiel de ressortissants canadiens dans des conflits à l'étranger ou auprès de forces armées étrangères existe de longue date : en effet, c'est en 1937 que le Canada adoptait la *Loi sur l'enrôlement à l'étranger* (ou « *Foreign Enlistment Act* »).

Ce texte, initialement rédigé dans un souci de parer à la participation de ressortissants canadiens à la Guerre civile espagnole<sup>1</sup>, proscribit tout engagement militaire de Canadiens dans un conflit impliquant un État allié<sup>2</sup> : « Quiconque, étant un ressortissant du Canada, dans les limites ou hors du Canada, volontairement accepte ou convient d'accepter un brevet ou engagement dans les forces armées d'un État étranger en guerre avec un État étranger ami, ou, étant ou non un ressortissant du Canada, dans les limites du Canada, incite quelqu'un à accepter ou à convenir d'accepter un brevet ou engagement dans ces forces armées, est coupable d'une infraction<sup>3</sup>. »

En d'autres termes, cette loi criminalise tout engagement d'un ressortissant canadien auprès d'un État étranger en conflit avec un second, si ce dernier est un allié du Canada.

Élaborée dans un contexte historique bien différent de celui dans lequel on se situe actuellement, la *Loi sur l'enrôlement à l'étranger* n'a pourtant pas subi de mises à jour importantes depuis son entrée en vigueur : elle fait aujourd'hui figure d'anachronisme. Les termes et définitions qu'on y retrouve ne reflètent pas toujours la réalité des conflits modernes, où les groupes insurgés ou terroristes peuvent difficilement être considérés comme des forces armées standards, encore moins émanant d'un contrôle étatique officiel.

Dans le cas du conflit syro-irakien, la *Loi sur l'enrôlement à l'étranger* ne serait donc pas applicable puisque les groupes en Syrie et en Irak qu'ont rejoints les ressortissants canadiens sont loin de pouvoir être considérés comme exerçant leurs actions sous une autorité étatique reconnue et durablement établie sur un territoire. Parallèlement, la délimitation restreinte au terme de « combattant », dans la loi de 1937 (dans sa définition des forces armées, notamment), ne recouvre pas la réalité des combattants étrangers engagés dans des groupes armés irréguliers ou illicites, ni celle des départants qui ne se sont pas engagés militairement auprès de ces groupes.

Dans les faits, les informations disponibles démontrent que la *Loi sur l'enrôlement à l'étranger* n'a pas fait l'objet d'une utilisation extensive dans le contexte canadien, pas plus qu'elle n'a servi à édifier une jurisprudence en ce qui concerne l'implication de ressortissants étrangers dans des groupes armés ou terroristes à l'extérieur du Canada<sup>4</sup>. En définitive, il semble difficile pour le Canada de mobiliser en l'état cette loi de 1937 pour trouver les clés de réponses applicables, à l'intérieur du cadre juridique, aux potentiels retournants canadiens.

### 7.2 CODE CRIMINEL DU CANADA : DISPOSITIONS JURIDIQUES D'INTÉRÊT POUR LES RETOURNANTS CANADIENS

#### Difficultés d'interprétation des lois au regard du conflit syro-irakien

La nature du conflit syro-irakien a permis de constater le flou juridique des textes de lois propres à la répression du terrorisme.

#### À L'INTERNATIONAL

Bien qu'un nombre important de départants vers la Syrie se soient ralliés à des groupes extrémistes sur place, il n'est pas illégal en soit, dans plusieurs États, de rejoindre une zone de conflit afin de prendre part à des combats. La question de la judiciarisation des départants comme des retournants est d'autant plus épineuse du fait que certains départants ont activement soutenu la cause rebelle face au régime de Bachar el Assad sans nécessairement intégrer des groupes extrémistes<sup>5</sup>. Cette particularité du conflit syrien va donc à l'encontre de toute qualification généralisante du flux de départants sous le terme de « terroriste ». C'est à ce titre que de nombreux pays, Canada inclus, ont dû adapter leur législation afin d'élaborer une parade juridique susceptible d'endiguer le phénomène des départs et de gérer le flux des retournants<sup>6</sup>.

Ce mécanisme d'évolution se dessinera dès 2013 dans plusieurs États européens et au Canada, avec la mise en place de lois antiterroristes plus extensives vis-à-vis de la question des combattants étrangers, et ce, en conformité avec la résolution 2178 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en 2014<sup>i</sup>. Dans de nombreux pays, les nouveaux cadres législatifs verront ainsi l'émergence de dispositions sanctionnant les infractions ou crimes dits « préparatoires » ou « anticipatoires »<sup>7</sup>.

#### AU CANADA

À plusieurs égards, le Canada fût soumis à cette difficile adaptabilité du cadre législatif au phénomène des départants et, aujourd'hui, à celui des retournants.

Bien que le *Code criminel* canadien soit un recours logique dans le traitement légal de cet enjeu, son champ d'application s'avérait de *facto* limité par des défis techniques ou de procédures. Comme le notent Forcese et Mamikon<sup>8</sup>, si certains crimes liés au terrorisme

Outre le *Code criminel* canadien, d'autres dispositifs juridiques régissent le comportement des citoyens canadiens à l'étranger, notamment :

- *La Loi sur la protection de l'information : L.R.C. (1985), chapitre O-5;*
- *La Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre : L.C. (2000), chapitre 24.*

et commis à l'étranger entraient bien dans le champ d'application du *Code criminel*, sous les paragraphes (3.74) et (3.75) de l'article 7 (*Infraction de terrorisme commise à l'étranger*) : les dispositions du *Code criminel* s'avéraient nettement insuffisantes dans leur couverture, les crimes touchant explicitement au terrorisme n'y trouvant pas écho<sup>9</sup>. En effet, pour les raisons évoquées précédemment, le départ pour une zone de conflit à des fins d'y combattre n'était jusqu'en 2013 pas sanctionné au Canada – à l'instar de nombreux autres pays occidentaux<sup>10</sup>. Si le *Code criminel* canadien punissait implicitement le départ ou la tentative de départ en vue de rejoindre un groupe terroriste ou de participer à des activités terroristes, cette perspective n'était pas formulée avec toutes les précisions nécessaires<sup>11</sup>.

Avec le volume accru de départs de ressortissants canadiens pour la zone syro-irakienne et les préoccupations entourant les groupes extrémistes opérant sur place<sup>12</sup>, le gouvernement fédéral n'a donc pas eu d'autre choix que de consolider ses lois.

#### Modernisation du cadre législatif pour affermir la lutte contre le terrorisme

En 2013, le Parlement canadien corrigera certaines lacunes du *Code criminel* en adoptant la *Loi sur la lutte contre le terrorisme : L.C. 2013, chapitre 9<sup>i</sup>*. Cette loi – qui modifie également la *Loi sur la preuve* au Canada et la *Loi sur la protection de l'information* – vient remplacer certains articles du *Code criminel* afin d'adapter les textes au contexte actuel en matière de terrorisme et d'en enrichir les définitions. Quatre nouveaux crimes sont ainsi introduits, portant tous sur des actes criminels liés à un départ du Canada<sup>13</sup> :

- *Quitter le Canada : participation à une activité d'un groupe terroriste (art. 83.181 C.cr.);*
- *Quitter le Canada : facilitation d'une activité terroriste (art. 83.191 C.cr.);*

i Pour prendre connaissance du texte de la résolution 2178, consulter la bibliographie sous : CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES, *Résolution 2178 (2014), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7272e séance, le 24 septembre 2014.*

ii La *Loi sur la lutte contre le terrorisme* ne constitue pas une loi indépendante, mais plutôt ce qu'on appelle une loi modificative.

- *Quitter le Canada : perpétration d'une infraction au profit d'un groupe terroriste (art. 83.201 C.cr.)*;
- *Quitter le Canada : perpétration d'une infraction constituant une activité terroriste (art. 83.202 C.cr.)*.

Ainsi, bien qu'il ne soit toujours pas rendu illégal de quitter le Canada pour la Syrie du moment que ce départ n'est pas motivé par le désir de rejoindre un groupe terroriste ou de participer à des activités terroristes<sup>14</sup>, la *Loi sur la lutte contre le terrorisme* de 2013 a permis de renforcer sensiblement les moyens d'action répressifs à l'égard des citoyens et des résidents canadiens qui choisiraient de s'engager auprès de groupes extrémistes violents, et ce, en Syrie et en Irak comme dans d'autres zones de conflit.

Pour autant, même étoffé de la sorte, ce cadre juridique canadien ne règle pas tous les problèmes, particulièrement dans le cas des retournants.

### Limites et enjeux de l'application des mesures du *Code criminel* en matière de terrorisme

Malgré certaines dispositions du *Code criminel* qui pourraient concerner les retournants canadiens, leur application dans la réalité s'avère difficile et limitée par une série de contraintes tant juridiques que pratiques.

#### FARDEAU DE LA PREUVE

L'obligation légale de prouver raisonnablement la participation de citoyens et de résidents canadiens à des activités terroristes à l'étranger constitue une problématique de taille<sup>15</sup>. Même si des soupçons fondés peuvent porter à croire que leur présence en Syrie et en Irak fut motivée par un désir de rejoindre une organisation terroriste, il demeure difficile pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de prouver, au-delà du doute raisonnable, qu'ils ont participé aux activités d'un groupe terroriste. Qu'il s'agisse d'évaluer le risque posé par le retournant ou de décider de sa potentielle judiciarisation<sup>16</sup>, la preuve doit permettre de démontrer des éléments tels que les suivants :

- la présence attestée de l'individu concerné dans la zone de conflit syro-irakienne ;
- les raisons et les motivations au départ ;
- les groupes ou les individus auxquels l'individu s'est associé ;
- le type d'activités qu'il a entreprises dans la zone de conflit ;

- les motivations au retour (si elles existent) dans le pays d'origine ou de résidence<sup>17</sup>.

La nécessité d'établir la nature de la participation d'un ressortissant canadien au conflit syro-irakien (incluant la possibilité d'une allégeance à un groupe armé et d'exactions commises sur place) rend laborieuses les accusations en vertu du *Code criminel*. Si, pour plusieurs, l'affiliation à des groupes proscrits et la perpétration de crimes violents peuvent être clairement documentées (ouvrant ainsi la porte à des accusations sévères à leur retour sur le territoire canadien), il n'en va pas de même pour une proportion importante des retournants : pour ceux-ci, une incertitude demeure quant à leurs allégeances passées, leur degré d'implication et leurs manquements au respect du droit humanitaire et international<sup>18</sup>.

La difficulté augmente si l'on considère qu'il s'agit de recueillir des preuves tangibles et suffisantes à l'extérieur du Canada, qui plus est dans une zone de conflit armé : la tâche des enquêteurs de la GRC s'en trouve considérablement compliquée<sup>19</sup>, ce qui restreint sévèrement la probabilité des accusations à l'encontre de retournants canadiens.

“

Afin de mener à bien des accusations d'affiliation et de participation aux activités d'un groupe terroriste, ou de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, la preuve doit être appuyée par une documentation conséquente démontrant avec certitude et sans nul doute possible l'implication de l'individu dans les actions reprochées.

FORCESE, et MAMIKON, *Neutrality Law, Anti-Terrorism and Foreign Fighters: Legal Solutions to the Recruitment of Canadians to Foreign Insurgencies*, 2015, p. 16.

Enfin, et limite évidente, la présence d'un ressortissant canadien dans un groupe ne faisant pas partie de la liste officielle des entités terroristes dressées par le gouvernement canadien réduit la possibilité d'établir à son égard des accusations de participation à des activités terroristes<sup>20</sup> : le fardeau de la preuve s'en trouve nettement alourdi.

### COMPLEXITÉ DE LA DÉFINITION MÊME D'« ACTIVITÉ TERRORISTE »

Comme le soulignent Forcese et Mamikon<sup>21</sup>, la complexité sémantique des lois antiterroristes ne fait que renforcer les limites de l'application du *Code criminel* aux retournants canadiens.

Le terme même d'« activité terroriste » englobe une telle consécution de paramètres qu'il devient long et ardu de tous les étayer par des preuves solides et irrécusables. Il est ainsi extrêmement malaisé de démontrer, en dehors de tout doute raisonnable, la participation d'un ressortissant canadien à des activités terroristes à l'étranger, quand bien même celui-ci se serait rendu dans un territoire contrôlé par un groupe comme l'EI : le poids de la preuve requise dépasse le seuil de confirmer la simple affiliation entre un retournant et un groupe considéré terroriste ; au sens de la loi, la démonstration doit également prouver l'« intention », c'est-à-dire la volonté de l'individu qui a rejoint le groupe terroriste [Traduction libre] « d'accroître la capacité de ce groupe terroriste de se livrer à une activité terroriste ou de la faciliter »<sup>22</sup>.

L'exercice est encore plus incertain dans le cas des retournantes, lesquelles ont été typiquement confinées (quoique pas exclusivement) à des rôles de soutien – soit celui d'épouse et de mère au foyer.

- En témoigne le cas des trois adolescentes torontoises<sup>23</sup> (une jeune fille de 15 ans et deux sœurs âgées de 18 et de 19 ans) qui avaient tenté de gagner la Turquie via l'Égypte en juillet 2014. Alertée par leurs parents, la GRC contacta un officier de liaison au Caire, lequel convainca les autorités égyptiennes d'intercepter les adolescentes à l'aéroport avant de les expulser, trois jours plus tard, vers le Canada. À leur retour, et malgré la confirmation – à la lumière de leurs activités, interactions et influences – d'un intérêt confirmé pour la cause jihadiste et en particulier pour l'État islamique (EI), la Couronne renoncera à toute poursuite au criminel : comme l'affirmera l'avocat des adolescentes, porter des accusations de soutien à un groupe terroriste aurait été compliqué par le fait qu'un départ aux fins d'épouser un membre de l'EI ne constitue pas, en soit, une preuve suffisante pour fonder une accusation de ce type.

### DILEMMES AUTOUR DU PARTAGE ET DE LA JUDICIARISATION DU RENSEIGNEMENT

Une autre difficulté tient aux contraintes qui se dressent entre le monde du renseignement et le système judiciaire, particulièrement quant au partage du renseignement à des fins de judiciarisation et à son poids relatif devant les tribunaux, les informations transmises étant souvent peu contextualisées et peu sourcées (d'origine inconnue ou non dévoilable).

Ainsi, bien que le renseignement recueilli se présente sous diverses formes (brut ou analytique, émanant de sources confidentielles ou de partenaires externes) et que les moyens d'obtention soient tout aussi contrastés, son emploi à titre de preuve dans le cadre de poursuites criminelles provoque de nombreuses objections : la fiabilité et la légitimité de la source, sa position confidentielle (les services de renseignements n'étant pas disposés à identifier leurs sources), sa contestabilité au moment du voir-dire, l'inadmissibilité de l'information du fait de son obtention par des moyens prohibés, etc. Tous ces éléments sont autant d'obstacles à une mobilisation, dans le cadre de procédures judiciaires, du renseignement collecté sur les retournants canadiens potentiels.

- À titre d'exemple, la transposition du renseignement en preuves tangibles et légalement admissibles représente un défi de taille lorsqu'il s'agit d'informations obtenues auprès des autorités irakiennes<sup>24</sup> ou kurdes<sup>25</sup>, dont les méthodes tranchent avec le seuil accepté dans le cadre d'une poursuite pénale au Canada<sup>26</sup>.

Ces différentes contraintes influent donc sur la disposition des organes de renseignement à partager abondamment avec leurs homologues policiers, réticents à l'idée d'exposer leurs sources : en fait, la réserve du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) à partager des informations jugées sensibles, au risque de mettre en péril ses sources.

Dans ces conditions, il semble raisonnable de douter de la pleine efficacité d'une coopération visant à judiciariser systématiquement tous les retournants canadiens potentiels.

- Le cas de John Maguire, ce déportant canadien (présumé décédé) ayant quitté le Canada en décembre 2012 pour rejoindre la Syrie et l'EI est, à cet effet, révélateur. Le jeune homme, dont la notoriété se confortera avec son apparition dans une vidéo de propagande de l'EI menaçant son pays d'origine, ne sera pas inquiété au moment de son départ initial. Six mois plus tard, la GRC s'efforcera encore d'élucider son modus operandi de départ. Faute de preuves suffisantes pour justifier l'obtention d'un mandat de perquisition à l'encontre de Maguire et de son ami et mentor Awso Peshdary (également un ressortissant canadien), la GRC sollicitera l'aide du SCRS : ce n'est qu'en prenant connaissance des renseignements du Service que la GRC réalisera que le SCRS était au courant des intentions de départ de Maguire bien avant que celui-ci ne décolle pour la Syrie et enquêtait déjà de longue date sur Peshdary<sup>27</sup>.

*L'argumentation présentée ci-dessus montre les imperfections du cadre juridique qui balise le sort des retournants canadiens. C'est pourquoi, dans certains cas, le recours à d'autres stratégies et mesures juridiques ou administratives<sup>28</sup> peut s'avérer nécessaire.*

i Pour une discussion plus approfondie sur les différents enjeux qui se jouent autour du cadre juridique canadien applicable en matière d'antiterrorisme, on consultera : FORCESE, et ROACH, *False Security: The Radicalization of Canadian Anti-Terrorism*, 2016.

### 7.3 LES MESURES JURIDIQUES OU ADMINISTRATIVES APPLICABLES EN AMONT DU RETOUR SUR LE TERRITOIRE CANADIEN : CONTOURNER LES LIMITES DU CODE CRIMINEL

#### Révocation du passeport

La révocation du passeport des retournants canadiens<sup>29</sup> pourrait constituer une première avenue administrative applicable en amont de leur retour sur le territoire canadien.

En effet, en vertu du *Décret sur les passeports canadiens*, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile peut décider qu'un passeport « doit être révoqué s'il a des motifs raisonnables de croire que cela est nécessaire pour prévenir la commission d'une infraction de terrorisme, au sens de l'article 2 du Code criminel, ou pour la sécurité nationale du Canada ou d'un pays ou État étranger<sup>30</sup> ».

Toutefois, la révocation du passeport de potentiels retournants canadiens pour des motifs liés à la sécurité nationale du Canada se heurte aux principes établis dans la *Charte canadienne des droits et libertés* – à commencer par le droit à la mobilité de tous les citoyens canadiens<sup>31</sup>, c'est à dire le droit de circuler sur le territoire canadien, d'en sortir et d'y entrer<sup>32</sup>.

Au-delà de ses limites juridiques, la révocation du passeport ne devrait constituer qu'une solution temporaire puisqu'elle pose le risque de transférer l'enjeu sécuritaire sur un autre territoire. À court terme, donc, elle permettrait d'empêcher le retour au pays des ressortissants canadiens, sans toutefois permettre leur prise en charge et laissant du même coup la porte ouverte à leur transfert vers d'autres théâtres de conflit.

#### Inscription sur la liste des passagers interdits

L'inscription sur la liste des passagers interdits en vertu de la *Loi sur la sûreté des déplacements aériens*<sup>33</sup> est une autre mesure dont le gouvernement peut user pour faire obstacle au retour d'un ressortissant canadien.

Cette liste, gérée par le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, permet l'exclusion d'un passager à bord d'un avion si le ministre a des motifs raisonnables de soupçonner que l'individu pourrait participer ou tenter de participer « à un acte qui menacerait la sûreté des transports [...] ou de se déplacer] en aéronef dans le but de commettre un fait [...] de terrorisme<sup>34</sup> ».

Par conséquent, l'inscription de retournants canadiens sur cette liste d'exclusion n'est possible que dans la mesure où les individus concernés représentent une menace immédiate. En d'autres termes, le gouvernement canadien ne peut pas étendre cette exclusion à tous les ressortissants canadiens susceptibles de vouloir revenir au Canada, sans détourner l'esprit de la loi et les critères inhérents et, de ce fait, de créer des atteintes aux libertés individuelles.

Une autre limite à l'utilisation de la liste des passagers interdits, c'est qu'elle ne peut pas filtrer les ressortissants canadiens qui se servent d'un faux passeport pour revenir sur le territoire canadien<sup>35</sup>.

#### Déchéance de la nationalité

La déchéance de la nationalité est une stratégie répressive qui a été adoptée dans plusieurs États occidentaux, comme nous l'avons vu dans la section 6 du présent rapport. Qu'en est-il de son application au Canada ?

En 2014, le gouvernement canadien avait modifié la *Loi sur la citoyenneté* afin d'y inclure la possibilité de déchéance de la nationalité pour les citoyens canadiens ayant double nationalité et concernés par des motifs liés à la sécurité nationale<sup>36</sup>. Toutefois, ces dispositions ont été subséquemment abrogées par le nouveau gouvernement Trudeau au cours de l'année 2016<sup>37</sup> : par conséquent, la déchéance de la nationalité ne constitue plus un levier juridique au Canada afin de traiter la situation des retournants canadiens potentiels.

Par ailleurs, cette mesure s'avérerait toute relative dans son efficacité puisque, comme nous l'avons mentionné précédemment, elle est restreinte aux individus dotés d'une double nationalité (canadienne et autre); de plus, elle demeure controversée en raison du traitement différencié qu'elle crée pour les binationaux, à la fois du point de vue du droit international que de la législation nationale de chaque État<sup>38</sup>.

### 7.4 JUDICIARISATION DES RETOURNANTS SUR LA BASE D'AUTRES CRIMES

Lorsque la judiciarisation d'un retournant pour des faits de terrorisme ne peut être menée à bien à cause des limites qu'impose le *Code criminel* (notamment au regard du fardeau de la preuve), une solution alternative se trouve dans les poursuites judiciaires intentées pour d'autres méfaits : à défaut de sanctionner le terrorisme, cette stratégie permet tout du moins d'amener les individus devant les tribunaux et de freiner leurs activités.

Au Canada, les cas de Samy Nefkha-Bahri, d'Ismaël Habib et de Kevin Omar Mohamed sont une bonne illustration de cette façon de faire.

- Soupçonné par les enquêteurs de la GRC de s'être rendu en Syrie via la Turquie, en 2012, pour rejoindre les rangs de l'EI<sup>39</sup>, Samy Nefkha-Bahri a été arrêté, interrogé, puis mis sur écoute dès son retour au Canada. La preuve requise afin de retenir des accusations fondées sur son « épisode syrien » demeurant insuffisante aux yeux des autorités canadiennes, la justice dut se contenter d'une condamnation subséquente pour des menaces que le Montréalais aurait antérieurement proférées à l'encontre d'une procureure de la Couronne<sup>40</sup>, faits pour lesquels il se verra conduit en justice en 2015<sup>41</sup>, avant d'en être acquitté deux ans plus tard<sup>42</sup>.
- Le cas d'Ismaël Habib, premier retournant canadien à être condamné et écroué pour avoir voulu quitter le Canada en vue de rejoindre une organisation terroriste à l'étranger<sup>43</sup>, est également représentatif de cette avenue de judiciarisation des retournants canadiens par la voie de crimes distincts. Son retour en Syrie, en 2013, ne sera pas ébruité jusqu'à son arrestation, en 2015, pour violence conjugale. Par la suite, il sera arrêté pour avoir tenté de quitter le Canada afin de prendre part à des activités terroristes et avoir fait une fausse déclaration dans le but de se procurer un passeport canadien<sup>44</sup>. Sa condamnation, le 29 septembre 2017, lui vaudra une peine de prison de 9 ans : 8 ans pour avoir voulu quitter le Canada pour rallier une organisation terroriste (en l'occurrence l'EI), et 1 an pour fraude de passeport<sup>45</sup>.
- Autre retournant canadien condamné pour des crimes non liés au terrorisme à la fin octobre 2017<sup>46</sup> : Kevin Omar Mohamed. Celui-ci avait quitté le Canada et gagné la Turquie, puis la Syrie, à la fin avril 2014<sup>47</sup> pour rejoindre le groupe Jabhat al-Nosra (JAN). Un mois plus tard, il revenait au Canada sous la pression de sa mère et de son frère<sup>48</sup> : son retour ne suscita néanmoins qu'amertume et regret chez le jeune homme. Il se

tourna donc vers les médias sociaux, où il appela ouvertement à la perpétration d'attaques en Occident, suggérant le Collège militaire royal du Canada, basé à Kingston (Ontario), comme cible potentielle<sup>49</sup>. En février 2016, les soupçons des autorités à son égard lui valent d'être mis en détention préventive (art. 810.011 du *Code criminel*) par crainte qu'il ne commette un attentat<sup>50</sup>. Il sera par la suite accusé de port d'une arme dissimulée<sup>51</sup>. Ce n'est qu'avec la concrétisation de preuves suffisantes, par la suite, que la Couronne décidera d'opter pour des accusations de participation à une activité d'un groupe terroriste<sup>52</sup>.

### 7.5 ENGAGEMENT DE NE PAS TROUBLER L'ORDRE PUBLIC

Si de nombreuses mesures judiciaires figurent dans l'arsenal des pouvoirs publics canadiens pour contrôler les déplacements des individus représentant une menace potentielle pour la sécurité nationale, nulle n'est plus fréquemment mise à profit que *l'engagement de ne pas troubler l'ordre public* (connu en anglais sous les termes de « *sureties to keep the peace* » [art. 810 C.cr.], ou de « *peace bond* »)<sup>53</sup>.

En vertu de l'article 810 du *Code criminel* (ce qui vaut à cette mesure l'appellation d'« engagement de ne pas troubler l'ordre public »), une dénonciation peut être déposée contre un individu afin qu'il prenne l'engagement de ne pas troubler l'ordre public : cette dénonciation constitue un recours préventif fondé, en théorie, sur le soupçon d'imminence d'un risque lié à une infraction d'ordre physique, sexuel, d'intimidation ou de harcèlement, ou liée au crime organisé; l'infraction liée au terrorisme sera rajoutée à cette liste post-11 septembre 2001.

#### Engagement de ne pas troubler l'ordre public ou engagement 810 en matière de terrorisme

L'article 810.011 (1), applicable spécifiquement à la crainte d'une infraction de terrorisme, prévoit que quiconque « a des motifs raisonnables de craindre la possibilité qu'une personne commette une infraction de terrorisme peut, avec le consentement du procureur général, déposer une dénonciation devant un juge d'une cour provinciale<sup>54</sup> ».

i Bérénice Boutin définit les mesures administratives en la matière comme des [Traduction libre] « mesures restrictives visant à prévenir un acte de terrorisme sur le territoire d'un État donné, décrétées et imposées par les pouvoirs exécutifs ou avec leur participation, et assujetties à un contrôle judiciaire limité ». (BOUTIN, *Administrative Measures Against Foreign Fighters: In Search of Limits and Safeguards*, 2016, p. 5.)

i Samy Nefkha-Bahri faisait notamment partie de la demi-douzaine de jeunes Montréalais s'étant préalablement entraînés dans un champ de tir avant que quelques-uns d'entre eux ne s'envolent pour la Turquie puis la Syrie, où certains sont soupçonnés d'avoir participé à l'enlèvement de deux journalistes américains en décembre 2013 (DUCHÂINE, et LAROUICHE, *Canadian suspect in terror probe took selfie with Justin Trudeau*, 2016; *ibid.*, *Quebec men among 'first wave' of Canadians to join jihadist groups*, 2016; LAROUICHE, et DUCHÂINE, *Soupçonné de terrorisme et autorisé à acheter des armes à feu*, 2016).

Si ce dernier estime fondés les soupçons à l'égard de l'individu concerné, il peut lui imposer une série de conditions à respecter (p. ex., port de bracelet électronique, interdiction de voyager) pendant une période inférieure à 12 mois.

- Tout refus est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 12 mois.
- Tout manquement aux conditions imposées est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 4 ans<sup>55</sup>.

L'engagement de ne pas troubler l'ordre public ou « engagement 810 » peut être utilisé de manière préventive, dans le cas des Canadiens ayant exprimé leur volonté de partir<sup>56</sup> ainsi que dans le cas des quasi-départants (refoulés et expulsés par les autorités turques à la frontière)<sup>57</sup>, et ce, afin d'entraver tout départ vers l'étranger, en particulier vers l'actuelle zone de conflit syro-irakienne. Cette mesure pourrait éventuellement être exercée temporairement pour les retournants canadiens présentant un risque faible ou pour lesquels la preuve requise pour des accusations de terrorisme n'est pas (encore) atteinte.

### Loi antiterroriste de 2015

En 2016, Forcese<sup>58</sup> dénombrait 16 « engagements 810 » ayant été imposés depuis les attentats du 11 septembre 2001 – dont 6 après l'entrée en vigueur de la *Loi antiterroriste de 2015* (issue du projet de loi C-51). Fin 2016, le journaliste du National Post, Stewart Bell notait que les mesures de « 810 » avaient été utilisées 19 fois depuis l'entrée en vigueur de la *Loi antiterroriste de 2015*<sup>59</sup>, soit une augmentation conséquente de l'utilisation de cet outil juridique dans le cadre des phénomènes de départs vers le théâtre syro-irakien.

Cette loi avait notamment modifié le *Code criminel* afin d'assouplir l'application de l'engagement 810, diminuant par exemple le poids de la preuve nécessaire pour son obtention<sup>60</sup>.

Pour autant, des preuves tangibles demeurent indispensables : le cas récent de Khalid Ahmad Ibrahim a fait jurisprudence en la matière.

- Arrêté en vertu de l'engagement 810, Khalid Ahmad Ibrahim a été acquitté lors d'un jugement rendu en 2018, dans lequel le juge refuse à la GRC toute imposition d'engagement de ne pas troubler l'ordre public, faute de preuves solides établissant un potentiel clair de passage à la violence<sup>61</sup>.

Ce précédent est important pour la jurisprudence canadienne au sens qu'il démontre clairement les limites qu'un recours à des mesures administratives de ce type peut rencontrer faute de preuves convaincantes<sup>62</sup>.



**Dans le cas des retours de Syrie ou d'Irak, la possibilité d'obtenir un engagement de ne pas troubler l'ordre public souffre également de la difficulté (relativement fréquente) de réunir des preuves suffisamment étayées.**

Les réformes à la *Loi antiterroriste de 2015* – proposées par le gouvernement libéral à la fin juin 2017<sup>63</sup> sous la forme du projet de loi C-59<sup>i</sup> – visent notamment à accroître le fardeau de la preuve requis pour obtenir l'imposition d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public. Les procureurs auraient ainsi l'obligation de démontrer la « nécessité » d'une telle mesure et ne pourraient plus fonder leur demande sur un simple soupçon de passage à l'acte<sup>64</sup>.

### Retournants canadiens et engagement de ne pas troubler l'ordre public

Jusqu'à présent, l'engagement de ne pas troubler l'ordre public n'a pas été imposé avec succès à des retournants canadiens, principalement du fait de son absence de nécessité – le dépôt d'autres accusations criminelles (ayant conduit à des condamnations) rendant superfétatoire le recours à « l'engagement 810 » (comme ce fut le cas pour Ismaël Habib, au Québec, et Kevin Omar Mohamed, en Ontario)<sup>ii,65</sup>.

Plusieurs retournants potentiels pourraient toutefois être soumis à cette mesure à leur retour sur le territoire canadien, tels que : le Québécois Wassim Boughadou, présentement détenu par les autorités turques<sup>66</sup>; une jeune Montréalaise détenue par les Forces démocratiques syriennes<sup>67</sup>; ou encore le Britanno-Canadien Jack Letts, détenu par le groupe kurde YPG et ayant demandé l'assistance du Canada<sup>68</sup>.

Un cas symbolique des limites de l'application de l'engagement de ne pas troubler l'ordre public mérite toutefois d'être détaillé ici :

En 2015, agissant de manière préventive, la justice canadienne imposa à Aaron Driver, sympathisant jihadiste de London (Ontario), l'obligation de souscrire à un engagement de ne pas troubler l'ordre public : cette mesure, imposée dans le souci de prévenir tout passage à l'acte (jugé potentiel dans le cas de Driver), obligeait le jeune homme à rompre tout contact avec les forums de discussion extrémistes. Selon Amarasingam et Forcese<sup>69</sup>, Driver était extrêmement friand de cet espace jihadiste numérique au point de le concevoir, très probablement, comme une communauté d'appartenance fondamentale, source de stabilité émotionnelle et sociale, et ce, malgré la nature répréhensible des vues partagées.

Sa dérive vers la violence et son décès subséquent soulevèrent deux interrogations. La première porta sur l'influence de cette mesure d'engagement de ne pas troubler l'ordre public sur la décision d'Aaron Driver de passer des mots aux actions : autrement dit, de traverser de la radicalisation vers une radicalisation menant à la violence<sup>70</sup>. La seconde préoccupation fut celle d'évaluer la véritable efficacité, dans de tels cas, de l'imposition même d'un engagement de ne pas troubler l'ordre public : comme le souligne le chercheur Lorne Dawson, cette mesure a très probablement eu un effet catalyseur sur Driver, l'incitant à fomenter le projet d'attentat qui lui coûta la vie, le 10 août 2016<sup>71</sup>.

À cet effet, le ministre fédéral de la Sécurité publique, Ralph Goodale, reconnaissait ouvertement les limites d'une telle mesure préventive et exprimait la volonté d'en renforcer le texte dans l'article 810.01 du *Code criminel*<sup>72</sup>.

Le cas d'Aaron Driver souligne ainsi les contraintes et les conséquences potentielles d'un recours décontextualisé à l'article 810.01, dont l'imposition tend à faillir de prendre en compte les facteurs de vulnérabilité et de protection des individus, engendrant parfois des effets contre-productifs<sup>73</sup>. Selon Dawson, Driver aurait eu besoin d'un accompagnement et d'une prise en charge réhabilitative, de manière à endiguer sa dérive idéologique et à amarrer un changement positif dans sa vie<sup>74</sup>.

## 7.6 CONDAMNATIONS DES RETOURNANTS : UN RATIO CONSÉQUENT ?

Bien qu'il existe un cadre juridique théoriquement applicable aux retournants canadiens, la question demeure quant aux mesures à adopter lorsque les spécificités du séjour en Syrie demeurent inconnues, rendant toute accusation criminelle (tant pour terrorisme que pour un autre crime) impossible à déposer.

Loin de n'être que rhétorique, cette question s'illustre en réalité dans le faible taux de condamnations des retournants par rapport au nombre total de retours, et ce, tant dans le contexte européen que canadien.

**Canada.** – Tel que nous l'avons indiqué précédemment, le nombre de retournants canadiens émanant de la zone de conflit syro-irakienne serait d'environ une douzaine. Jusqu'à présent, seuls deux d'entre eux (Ismaël Habib et Kevin Omar Mohamed) ont été judiciairisés et condamnés avec succès pour les faits reprochés.

**Royaume-Uni.** – Au Royaume-Uni, on recensait en 2016 un ratio de condamnations des retournants de 1/8, soit 54 individus parmi les quelque 400 retournants dénombrés par les autorités depuis 2012. Ce nombre de 400 retournants serait toutefois en deçà de la réalité, puisqu'il existe un chiffre noir des retournants inconnu des services de sécurité – certains experts britanniques suggérant que la figure officielle de 400 cacherait dans les faits un chiffre plus officieux tournant davantage autour de 800 à 1000 retournants britanniques<sup>75</sup>.

**France.** – Les autorités françaises dénombraient quant à elles environ 290 retournants, fin octobre 2017, incluant plus d'une cinquantaine de mineurs. Sur ce total, 130 seraient actuellement incarcérés, les autres faisant l'objet d'un suivi « administratif » (de la part des services de renseignements) ou judiciaire<sup>76</sup>.

**Pays-Bas.** – Aux Pays-Bas, une tendance quasi similaire s'observe. Sur les 50 retournants recensés jusqu'à présent, 7 ont été condamnés et 8 sont en cours de judiciarisation. Les 35 individus non poursuivis dans le cadre de procédures judiciaires demeurent libres du fait de l'absence de preuves tangibles pouvant conduire à une judiciarisation ou d'une non-volonté des autorités néerlandaises de le faire. Il convient de mentionner que la plupart des retournants concernés se sont joints très tôt au conflit et ont regagné les Pays-Bas avant 2015, ce qui peut expliquer cette tendance à une moindre judiciarisation<sup>77</sup>.

<sup>i</sup> Il est à noter que lors de la finalisation du présent rapport en août 2018, le projet de loi C-59 était encore à l'étude au Parlement à Ottawa.

<sup>ii</sup> D'autres Canadiens figurent dans la liste potentielle des retournants mais ne sont pas connus publiquement, pour différentes raisons : soit parce que leur identité demeure inconnue (BAKSH, et LANCASTER, *Young Canadian ISIS recruit says he saw violence on scale he could never have imagined in Syria, 'people were forced to watch, some were disgusted, some even recorded it on their phones'*, 2017; NATIONAL POST, *Would-be terrorists back in Quebec under RCMP watch after leaving for Syria eight months ago*, 2015); soit parce que la preuve formelle de leur présence en Syrie est présentement infondée (DUCHÂINE, et LAROUCHE, *Quebec men among 'first wave' of Canadians to join jihadist groups*, 2016; Larouche, et Duchaine, *Canadian suspect in terror probe took selfie with Justin Trudeau*, 2016; BELL, *How RCMP officers tracked three Canadian girls in Egypt before they could join ISIL in Syria*, 2015). De plus, l'engagement 810 n'a pas eu à être appliqué aux départants dont le projet de gagner la Syrie a avorté, cela par leur arrestation et leur extradition par les autorités du pays de transition, telles la Turquie ou l'Égypte.

**Allemagne.** – Le faible taux de condamnations des retournants allemands soulève les mêmes interrogations. En octobre 2016, les autorités allemandes faisaient état, dans un rapport public, de 274 retournants allemands revenus sur le territoire national sur un total de 784 départants (soit 35 % de retours). De ces 274 retournants allemands, environ la moitié (48 %) auraient réintégré le « milieu salafiste/extrémiste », alors que 9 % s'en seraient écartés définitivement. Seuls 12 % des retournants allemands auraient été incarcérés, en dépit des motivations multiples à leur retour sur le territoire allemand<sup>i</sup>.

Selon Eurojust, l'unité de coopération judiciaire de l'Union européenne, la majorité des États européens se voient contraints de procéder à une gestion au cas par cas de l'enjeu des retournants en raison de la diversité des profils auxquels ils font face. La viabilité et le poids potentiels des accusations pouvant être portées

à l'encontre des retournants, la jurisprudence en vigueur dans chacun des pays ainsi que la capacité des tribunaux nationaux à faire face au flot de retournants constituent autant d'éléments dans l'équation de la judiciarisation des retournants dans les pays européens<sup>79</sup>. Du fait de ces enjeux, les pratiques de judiciarisation des retournants diffèrent selon les États européens :

- Certains privilégient, en premier lieu, l'arrestation et la mise en garde à vue systématique des retournants, tels la France<sup>80</sup>, la Belgique<sup>81</sup> et les Pays-Bas, ces derniers se réservant le droit de les détenir et de les interroger pendant une période maximale de 90 heures<sup>82</sup>.
- D'autres opèrent de manière plus sélective, évaluant au cas par cas le niveau de dangerosité et de risque (élevé, moyen, faible) que représente chaque retournant pour décider par la suite du traitement judiciaire à appliquer<sup>83</sup>.



Devant l'ampleur des difficultés techniques qui se posent quand vient le temps d'amasser des preuves tangibles concernant des accusations de terrorisme, devant la complexité des procédures et de l'application des dispositions judiciaires, tout ceci au regard de la pluralité des situations des retournants, de plus en plus de gouvernements européens cherchent aujourd'hui à développer le recours à des mesures de désengagement, de déradicalisation et de réhabilitation – en complémentarité ou comme alternative à une judiciarisation systématique de leurs retournants.

Plusieurs États reconnaissent également que la judiciarisation n'atteint pas toujours ses visées en matière de sécurité – que ce soit à moyen ou à long terme – et que, dans certains cas, elle pourrait être avantageusement remplacée par des programmes de réhabilitation et de réinsertion sociales.

Dans une vaste majorité de situations, ces outils sont utilisés a posteriori du processus judiciaire ou au cours de la phase décisionnelle. À d'autres moments, ils sont mis en place en aval de toute judiciarisation, ouvrant la porte à une forme de justice alternative pour les retournants considérés comme non criminalisables et plus facilement réinsérables<sup>84</sup>.

Pour Eurojust, néanmoins, quelle que soit la stratégie préconisée, l'individu se doit d'être évalué [Traduction libre] « selon des directives, critères et indicateurs de risques clairs et objectifs » ; il doit par ailleurs bénéficier d'un suivi. L'organisation européenne souligne que, dans les cas où des retournants d'âge mineur sont impliqués, un volet de réhabilitation et de réinsertion devrait être incorporé et que, lors d'une condamnation, ces jeunes devraient bénéficier de réductions de peine<sup>85</sup>.

<sup>i</sup> Parmi l'ensemble des retournants identifiés par les autorités allemandes, 10 % seraient revenus par désillusion ou par frustration, 8 % seraient revenus pour des « raisons tactiques », 10 % à cause de pressions familiales ou de demandes de proches, et finalement 6 % pour cause de maladie ou autres problèmes de santé (FEDERAL CRIMINAL POLICE OFFICE, et collab., *Analysis of the background and process of radicalization among persons who left Germany to travel to Syria or Iraq based on Islamist motivations*, 2016, p. 29-30).

## ► NOTES

- 1 FROHN-NIELSEN, *Canada's Foreign Enlistment Act: Mackenzie King's Expedient Response to the Spanish Civil War*, 1982.
- 2 FORCESE, et MAMIKON, *Neutrality Law, Anti-Terrorism and Foreign Fighters: Legal Solutions to the Recruitment of Canadians to Foreign Insurgencies*, 2015, p. 34; FORCESE, *When can Canadians Fight in Foreign Wars? Key Legal Issues*, 2014.
- 3 CANADA, *Loi sur l'enrôlement à l'étranger : L.R.C. (1985), chapitre F-28*, art. 3.
- 4 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 35.
- 5 *Ibid.*, p. 12; BAKKER, PAULUSSEN et ENTENMANN, *Dealing with European Foreign Fighters in Syria: Governance Challenges & Legal Implications*, 2013, p. 15.
- 6 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 13; FORCESE, et ROACH, *False Security: The Radicalization of Canadian Anti-terrorism*, 2015.
- 7 PAULUSSEN, et PITCHER, *Prosecuting (Potential) Foreign Fighters: Legislative and Practical Challenges*, 2018, p. 14-16.
- 8 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 15.
- 9 *Ibid.*
- 10 *Ibid.*, p. 14.
- 11 FORCESE, et ROACH, *op. cit.*, p. 107.
- 12 HALL, *Canadian Foreign Fighters and ISIS*, 2015, p. 30 ; FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 15.
- 13 FORCESE, et ROACH, *op. cit.*, p. 107.
- 14 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 15.
- 15 *Ibid.*, p. 16 ; PAULUSSEN, et PITCHER, *op. cit.*, p. 26-29.
- 16 BAKKER, PAULUSSEN et ENTENMANN, *op. cit.*, p. 6.
- 17 *Ibid.*
- 18 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 16.
- 19 FAUCHER, *Comment accueillir les djihadistes canadiens qui rentrent au pays?*, 2017.
- 20 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 16.
- 21 *Ibid.*, p. 17.
- 22 SHEPHARD, *Everything you need to know about Daesh 'returnees' (including that it's not illegal to simply join Daesh)*, 2017.
- 23 BELL, *How RCMP officers tracked three Canadian girls in Egypt before they could join ISIL in Syria*, 2015.
- 24 SALLON, *En Irak, l'expéditive justice antiterroriste après l'Etat islamique*, 2018.
- 25 TAYLER, *The Kurdish Government Is Torturing Boys*, 2017.
- 26 FORCESE, *Intelligence Swords and Shields in Canadian Law*, 2018; BELL, *What happens when an ISIS member returns to Canada? The story of one Toronto-area man*, 2017.
- 27 DIMMOCK, *CSIS aware of terror suspect's flight from Canada, while RCMP investigated*, 2016.
- 28 MEHRA, *Foreign Terrorist Fighters: Trends, Dynamics and Policy Responses*, 2016, p. 19-20.
- 29 FORCESE, et ROACH, *op. cit.*, p. 182.
- 30 CANADA, *Décret sur les passeports canadiens (TR/81-86)*, 2018, art. 10.1.
- 31 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 22.
- 32 *Charte canadienne des droits et libertés*, art. 6. (1).
- 33 FORCESE, et ROACH, *op. cit.*, p. 185-189.
- 34 CANADA, *Loi sur la sûreté des déplacements aériens*, 2015, art. 8 (1).
- 35 FORCESE, et ROACH, *op. cit.*, p. 189.
- 36 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 22.
- 37 GODBOUT, *Loi sur la citoyenneté : des mesures adoptées sous Harper disparaîtront*, 2016.
- 38 TRAVINA, *Citizenship revocation in response to the foreign fighter threat*, 2016; FORCESE, et ROACH, *op. cit.*, p. 198-199).
- 39 DUCHAINE, et LAROUCHE, *Canadian suspect in terror probe took selfie with Justin Trudeau*, 2016; *ibid.*, *Quebec men among 'first wave' of Canadians to join jihadist groups*, 2016; LAROUCHE, et DUCHAINE, *Soupçonné de terrorisme et autorisé à acheter des armes à feu*, 2016.
- 40 CARDWELL, *Academics investigate the roots of radicalization: looking at ways to stop Canadians from becoming radicalized*, 2017.
- 41 DUCHAINE, et LAROUCHE, *Quebec men among 'first wave' of Canadians to join jihadist groups*, 2016.
- 42 NGUYEN, *Acquitté d'avoir intimidé une procureure fédérale*, 2017.
- 43 GARON, *Ismaël Habib coupable d'avoir voulu rejoindre une organisation terroriste à l'étranger*, 2017; INTERNATIONAL CRIMES DATABASE, R. c. *Habib*, 2017 QCCQ 6948, [s. d.].
- 44 DUCHAINE, et LAROUCHE, *Quebec men among 'first wave' of Canadians to join jihadist groups*, 2016.
- 45 INTERNATIONAL CRIMES DATABASE, *op. cit.*
- 46 LORIGGIO, *Ont. man who pleaded guilty to terror charge sentenced to 4.5 years in prison: lawyer*, 2017; RUSSELL, et BELL, *Canadian who tried to join terror group in Syria sentenced to 4.5 years*, 2017.
- 47 RUSSELL, et BELL, *op. cit.*
- 48 LORIGGIO, *op. cit.*
- 49 RUSSELL, et BELL, *op. cit.*
- 50 NASSER, *Kevin Mohamed linked to Twitter persona that underwent 'dramatic change'*, 2016.
- 51 RUSSELL, et BELL, *op. cit.*
- 52 PERKEL, *Detained Ont. man charged with terror offence*, 2016.

- 53 FORCESE, *When can Canadians Fight in Foreign Wars? Key legal Issues*, 2016.
- 54 CANADA, *Code criminel : L.R.C. (1985), chapitre C-46*, 2017, art. 810.011 (1).
- 55 FORCESE, et MAMIKON, *op. cit.*, p. 21.
- 56 LAROUCHE, DUCHAINE et RENAUD, *Soupçonnés de terrorisme, deux élèves du Collège de Maisonneuve arrêtés*, 2015.
- 57 RUKAVINA, *Montreal father of would-be jihadi hid passports to try to keep son home*, 2016; BELL, *Two Ontario men returning from Turkey arrested on terrorism peace bonds*, 2016.
- 58 FORCESE, *When can Canadians Fight in Foreign Wars? Key legal Issues*, 2016.
- 59 BELL, *Police Seek Terrorism Peace Bond against B.C. man. Nineteenth-60Time Tool has Been Used Since Last Year*, 2016.
- 60 ROACH, et FORCESE, *Legislating in Fearful and Politicized Times: The Limits of Bill C-51's Disruption Powers in Making Us Safer*, 2015, p. 153-154.
- 61 PROCTOR, *Mentally Ill or Time-bomb Terrorist? Restrictions Rejected for Accused ISIS Sympathizer*, CBC News, 2018.
- 62 BELL, *Judge dismisses RCMP peace bond against B.C. man accused of wanting to join ISIS to behead Canadians*, 2018.
- 63 FORCESE, et ROACH, *The roses and the thorns of Canada's new national security bill*, 2017.
- 64 ROACH, et FORCESE, *A report card on the national security bill, 2017; LING, The Trudeau government peels back bill C-51 — mostly*, 2017.
- 65 LORIGGIO, *op. cit.*
- 66 POULIOT, et DESMARAIS, *Un Québécois soupçonné de terrorisme dans la ligne de mire du FBI*, 2017.
- 67 DUCHAINE, *Une Montréalaise tente de rentrer au pays avec ses enfants nés chez les djihadistes*, 2017.
- 68 BREWSTER, *Alleged ISIS operative 'Jihadi Jack' begs Canada to let him come here*, 2018.
- 69 AMARASINGAM, et FORCESE, *Radicalization and violence in Canada: The Aaron Driver case*, 2016.
- 70 *Ibid.*
- 71 CARDWELL, *op. cit.*
- 72 RADIO-CANADA, et LA PRESSE CANADIENNE, *Terrorisme : Ottawa songe à renforcer les ordonnances de bonne conduite*, 2016.
- 73 FORCESE, *When can Canadians Fight in Foreign Wars? Key legal Issues*, 2016.
- 74 CARDWELL, *op. cit.*
- 75 MENDICK, *Only one in eight jihadists returning to UK is caught and convicted*, 2016.
- 76 HUFFPOST, et AFP, *La moitié des 240 jihadistes de retour en France sont en prison*, 2017.
- 77 VAN GINKEL, et MINKS, *Addressing the Challenge of Returnees: Threat Perceptions, Policies and Practices in the Netherlands*, 2018, p. 61.
- 78 FEDERAL CRIMINAL POLICE OFFICE, et collab., *Analysis of the background and process of radicalization among persons who left Germany to travel to Syria or Iraq based on Islamist motivations*, 2016.
- 79 EUROJUST, *Foreign Terrorist Fighters: Eurojust's Views on the Phenomenon and the Criminal Justice Response – Third Eurojust Report*, 2015, p. 22-30.
- 80 JACOB, *Djihadistes : plus de 240 "revenants" en France depuis 2012*, 2017.
- 81 RENARD, et COOLSAET, *From the Kingdom to The Caliphate and Back: Returnees in Belgium*, 2018, p. 29.
- 82 VAN GINKEL, et MINKS, *op. cit.*, p. 61.
- 83 EUROJUST, *op. cit.*, p. 22-23.
- 84 *Ibid.*, p. 34.
- 85 *Ibid.*, p. 24.

# CONCLUSION

## Vers une approche pluridimensionnelle, intersectorielle et concertée de gestion des retournants au Canada et au Québec ?

Au Canada, le cadre juridique actuel se prête difficilement à une judiciarisation systématique de tous les retournants<sup>i</sup>. Toutefois, à partir des leçons tirées du contexte européen, il est opportun de se questionner sur le bien-fondé d'une telle réponse pour le Canada et le Québec : au regard des écueils identifiés, il nous apparaît plus adéquat de favoriser un juste équilibre entre approche répressive et approche réhabilitative, un aménagement qui semble essentiel et davantage porteur d'un traitement en profondeur et durable du phénomène.

### Les limites d'une application systématique de mesures répressives : un enjeu de ressources avant tout ?

On a pu observer que l'application systématique de mesures répressives et pénales à l'encontre des retournants n'est non seulement pas adaptée à la pluralité des profils – et, de toute façon, difficilement exécutable à court terme –, mais s'avère en plus contre-productive à long terme.

### SURVEILLANCE DES RETOURNANTS

Les ressources humaines et matérielles allouées à l'arsenal sécuritaire, bien que considérables, ne permettent pas d'assurer la surveillance 24 heures sur 24 de tous les retournants sur le territoire. La Commission d'enquête sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe abordait déjà ce problème dans un rapport publié en avril 2015, où elle soulignait le « caractère plus diffus et multiforme de la menace », complexifiant à la fois la garantie de surveillance continue de chaque individu ainsi que la capacité des pouvoirs

publics à déterminer, avant tout, « ce qui caractérise la dangerosité d'un individu »<sup>1</sup>.

Le Canada n'échappe évidemment pas à ce constat :

- Selon Phil Gurski, ancien analyste pour le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), 40 personnes seraient nécessaires pour garantir la surveillance continue d'un seul individu<sup>2</sup>, ce qui reviendrait à la mobilisation d'entre 1200 à 2400 agents, affectés à la seule surveillance des retournants concernés<sup>3</sup>.

Il va sans dire que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) n'a aucunement les ressources disponibles, tant humaines que financières, pour assurer une surveillance constante de chaque retournant. D'autant plus que, pour la GRC comme pour d'autres services policiers européens et nord-américains<sup>4</sup>, les moyens alloués en matière de lutte contre le terrorisme se font en général aux dépens d'autres enquêtes d'ordre criminel.

- Bob Paulson, alors le directeur de la GRC, soulignait en mars 2015 que la priorité allouée au contre terrorisme au Canada avait engendré la réaffectation de plus de 600 agents à ce secteur, mettant sur la touche environ 321 enquêtes criminelles d'importance<sup>5</sup>.

Par conséquent, une approche orientée vers la surveillance des retournants n'est non seulement pas imperméable à toute menace (comme l'illustre, par exemple, le cas d'Aaron Driver<sup>ii</sup>), mais également inconcevable tant humainement que financièrement parlant<sup>iii</sup>. Comme le souligne Barrett<sup>6</sup>, allouer plus de ressources à la sécurité n'est pas toujours la réponse souhaitable : l'accent devrait davantage être mis sur une réduction du risque plutôt que sur l'augmentation de la capacité de l'État à surveiller ses citoyens, cette dernière approche ayant plutôt pour résultat d'accroître la menace du terrorisme.

### INCARCÉRATION

L'option pénale et carcérale, quant à elle, n'a de pertinence que pour les retournants dont l'affiliation à des groupes terroristes ou les exactions sont connues et peuvent être clairement documentées.

De plus, le milieu carcéral étant reconnu pour favoriser certaines dynamiques de radicalisation ou de sur-radicalisation, la judiciarisation indiscriminée et systématique des retournants par les autorités canadiennes pourrait s'avérer contre-productive au point d'engendrer une menace supplémentaire<sup>7</sup>. À long terme, cette politique aurait pour effet éventuel de remettre en liberté des individus dont certains n'auraient ni renoncé à l'extrémisme, ni à la violence.



*Sans dispositifs de prise en charge et d'accompagnement destinés à assurer leur réinsertion durable dans la société, les retournants canadiens et québécois se trouveront livrés à eux mêmes. Dès lors, le risque est là qu'ils réintègrent les mêmes milieux ayant généré initialement leur radicalisation, qu'ils soient soumis aux mêmes influences négatives qu'avant leur départ ou encore qu'ils approfondissent leur engagement dans l'extrémisme violent : ceci compromet toute possibilité de lutter de manière plus globale contre le phénomène des départs et de la radicalisation menant à la violence<sup>8</sup>.*

*Pour l'ensemble de ces raisons, il semble essentiel que le Canada et le Québec puissent se doter d'une stratégie et de dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des retournants.*

### Une approche pluridimensionnelle, multisectorielle et concertée de gestion des retournants pour le Canada et le Québec

La pluralité des profils des retournants implique forcément de se pencher sur une solution pluridimensionnelle, multisectorielle et concertée de gestion des retournants<sup>9</sup> – à savoir le recours à une stratégie et à des dispositifs qui mettent de l'avant un traitement individualisé, appliqué au cas par cas et adapté aux réalités de chacun<sup>i</sup>.

### ÉVALUATION DU NIVEAU DE RISQUE

En premier lieu, il importe de procéder à une évaluation systématique et approfondie du niveau de risque que représente chaque retournant pour la sécurité publique, tout en mesurant la possibilité d'intervention et de réinsertion sociale. Cette appréciation doit se faire sous une multiplicité de regards, en croisant les expertises et les niveaux d'analyse. Comme le soulignent Malet et Hayes : « Parmi les retournants qui deviennent ou tentent de devenir des terroristes domestiques, le temps moyen estimé entre le retour et la commission potentielle d'un acte ou une arrestation est de moins de six mois pour la majorité d'entre eux, alors que la majorité des attaques s'effectuent dans la première année suivant le retour et presque toutes les tentatives d'attaques identifiées ont lieu dans les trois premières années à la suite du retour » [Traduction libre]<sup>10</sup>. En conclusion, ces données démontrent bien l'importance d'assurer une identification adéquate des retournants d'un point de vue sécuritaire dans la mesure où la vaste majorité des risques s'exercent avant tout à court terme.

### IDENTIFICATION DES MOTIVATION ET DES BESOINS

En second lieu, il faut connaître les motivations d'engagement initiales de l'individu dans la radicalisation menant à la violence, afin de mettre en place des stratégies de remplacement pour y répondre et ainsi faciliter sa réinsertion en société. C'est ce que suggère la littérature sur les bonnes pratiques en la matière, tout en insistant sur :

- la participation volontaire de l'individu ;
- la mobilisation de son cercle familial et affectif ;
- l'identification d'objectifs clairs (déradicalisation vs désengagement, ou une combinaison des deux) ;
- la définition des critères de mesure de réussite (p. ex., renonciation à la violence vs reconsidération des croyances) ou d'échec (récidive) ;
- la recommandation de l'approche souhaitable (réhabilitation, répression ou une combinaison des deux) selon le profil de l'individu.

Ces étapes sont cruciales pour mener à bien tout programme de prise en charge et de réinsertion.

i On peut compter que cette situation perdurera dans un futur plus ou moins proche.

ii Ce cas a été décrit dans la section 7.5. du présent rapport, qui traite notamment des limites et des contraintes que pose l'article 810 du *Code criminel* : *Engagement de ne pas troubler l'ordre public*.

iii Le seul coût pour la surveillance en permanence de 50 individus s'élèverait mathématiquement à 150 millions de dollars canadiens par an, soit plus de la moitié du budget annuel 2016-2017 de la GRC alloué aux enquêtes criminelles d'envergure (AMARASINGAM, et FORCSE, *Radicalization and violence in Canada: The Aaron Driver case*, 2016).

i Cette section synthétise les éléments généraux de l'approche proposée par le Centre de prévention menant à la violence (CPRMV) en ce qui a trait aux retournants, tel qu'elle est présentée dans le document « *Retournants* » : *quelles mesures adopter?* » publié en 2018. Le document est téléchargeable gratuitement sur le site web du CPRMV à l'adresse suivante : [indd.adobe.com/view/9624f958-8a89-4eeb-9001-3afc550c5f0d](http://indd.adobe.com/view/9624f958-8a89-4eeb-9001-3afc550c5f0d).

## FACTEURS DE RÉUSSITE DU PROGRAMME

Au regard des expériences internationales et de l'évaluation qui en a été faite, deux aspects clés semblent se dégager concernant la réussite de la prise en charge et de l'accompagnement des retournants.

- **Priorisation du risque.** – Il s'avère essentiel d'évaluer le degré de dangerosité du retournant et de le positionner sur une échelle de gradation du risque, et ce, en fonction des actions commises lors de son séjour en Syrie ou en Irak, ainsi que de ses motivations de départ et de retour<sup>12</sup> : ceci permettra d'effectuer une analyse contextuelle et révélatrice des ressources et des besoins de chaque individu.
- **Impliquer la famille et le milieu.** – L'implication de la famille dans le processus de prise en charge doit être privilégiée dès le retour de l'individu afin qu'un climat affectif favorable soit restauré – certaines familles décident parfois de rompre tout contact avec leur enfant ou leur proche lors de son départ<sup>13</sup>. Cette contribution précoce, en favorisant l'appropriation sociale et affective de l'individu, libère du même coup son potentiel de désengagement et de réinsertion<sup>14</sup>. L'application peut néanmoins être limitée dans certains cas de figure, tels que les retournants faisant l'objet de préoccupations sécuritaires de premier ordre ou dont l'état d'esprit n'est nullement favorable à participer à une réinsertion encadrée<sup>15</sup>.

L'approche de gestion des retournants doit également impliquer les différentes parties prenantes, c'est-à-dire une pluralité d'acteurs provenant de divers milieux (sécurité nationale, organismes communautaires, services de la santé, services sociaux, groupe religieux, etc.), dont les efforts doivent être coordonnés.

“

Un aspect primordial de toute approche de réinsertion stipule la participation active de la communauté au vu de ses capacités, non seulement dans une optique d'identification des retournants potentiels, mais dans l'effort de réinsertion et de réhabilitation des retournants sur le long terme.

TELLER, *Faire face à la radicalisation violente : le soutien aux familles : Compte rendu des séminaires*, septembre 2015-janvier 2016, 2016, p. 29.

## RETOURNANTS EUX-MÊMES : DES OUTILS POSITIFS EN PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

À plus long terme, les récits et les témoignages de retournants pourront servir d'outils de sensibilisation afin de dissuader d'autres individus d'adhérer aux discours extrémistes, ou encore pour faire le jour sur les conditions vécues en Syrie et en Irak par rapport à ce

qui en est dit dans la propagande<sup>16</sup>. Pour Malet<sup>17</sup>, si une proportion non négligeable de retournants comporte potentiellement un risque pour la sécurité nationale, une part tout aussi importante représente la source la plus efficace et la plus crédible de contre-narratifs en matière de prévention de la radicalisation menant à la violence : que l'on songe pour cela à l'efficacité des campagnes de sensibilisation contre l'alcool au volant qui font appel à des gens ayant été condamnés pour conduite en état d'ébriété, ou aux campagnes pour la prévention du suicide qui laissent la parole à des personnes dont un proche s'est suicidé.

## Le cas spécifique des enfants et des mineurs : quelles solutions pour cette catégorie particulière de retournants ?

Le contingent de retournants canadiens et québécois comprendra presque assurément des mineurs et des enfants en bas âge auxquels il faudra offrir des solutions adaptées et créatives<sup>18</sup>.

Témoins ou auteurs de violences, victimes de traumatismes en tout genre et exposés à un embrigadement idéologique axé vers la haine de l'« Autre » et la dévotion fanatique à une idéologie violente, ces enfants de ressortissants canadiens soulèvent des questions juridiques comme morales et sociales quant à leur réinsertion en société<sup>19</sup>. Le risque qu'ils représentent ne doit pas être sous-estimé, particulièrement compte tenu des ambitions de l'EI en matière d'opportunités d'attaques terroristes<sup>20</sup> : on pourrait avoir tendance à penser que les enfants ne sont pas dangereux du fait de leur jeune âge et de la victimisation subie, mais ce serait mésestimer les enseignements qu'ils ont reçus et la désensibilisation à la violence qui leur a été inculquée<sup>21</sup>.

Il faut garder à l'esprit que certains mineurs ont subi un durcissement idéologique et reçu une formation militaire poussée, allant même jusqu'à prendre part aux combats et aux exactions<sup>22</sup> : pour ceux-là, on peut s'attendre à une radicalisation avérée, bien qu'à des degrés plus ou moins élevés. L'exposition chronique à un climat perpétuel de guerre et de violence (observée, commise ou subie) présage également de la perturbation de leur développement social, moral, émotionnel et cognitif<sup>23</sup>.

- On s'attend à ce que ces enfants gardent de graves séquelles mentales et physiques<sup>24</sup>, comme le démontrent des entretiens auprès d'anciens « lionceaux » ayant réussi à fuir le joug de l'EI<sup>25</sup>.
- Ils pourraient également être sujets à la dépression, avoir des tendances à l'agressivité<sup>26</sup> et présenter des troubles de stress post-traumatiques pouvant se manifester par la perte soudaine de la parole, des peurs intenses ainsi que différents symptômes développementaux susceptibles de persister à long terme<sup>27</sup>.

Parmi les autres facteurs de risque s'ajoutent les traumatismes secondaires (perte d'un parent, séparation d'avec la famille) que ces mineurs pourraient subir dans le courant de leur prise en charge<sup>28</sup>.

Les approches de réinsertion et de réhabilitation des mineurs engagés auprès de groupes extrémistes violents émergent tout juste au niveau international ; elles peuvent néanmoins se fonder sur des expériences équivalentes – par exemple, les « enfants-soldats » ou les « mineurs criminels » –, en focalisant la réflexion sur deux volets majeurs : d'une part, l'âge et l'attitude des jeunes concernés<sup>29</sup> ; d'autre part, le lien inextricable entre les mineurs et leurs parents quand il est question de prise en charge<sup>30</sup>. Sur ce dernier point, une nuance doit cependant être apportée : de façon générale, le degré de réussite de la réinsertion des retournants mineurs dépendra en grande partie de celle de leurs parents, ces derniers exerçant une influence considérable sur la réceptivité de leurs enfants à toute formule de prise en charge et à tout effort de réinsertion ; cela dit, on peut concevoir aisément que mineurs et parents ne partagent pas le même niveau de désillusion (si désillusion il y a)<sup>31</sup>.

Bref, les solutions doivent tenir compte non seulement du jeune âge et des caractéristiques individuelles et développementales des jeunes, mais aussi de leur véritable responsabilité dans les choix qu'ils ont faits<sup>32</sup>.

“

Betancourt souligne la distinction importante à faire entre les mineurs victimes de traumatismes plus généraux (p. ex., avoir visionné exactions et autres violences au quotidien), et ceux dont les traumatismes sont liés à des expériences intimes de viols, de blessures et de meurtres (perpétrés ou subis) : si, dans les deux cas, les bouleversements sont sévères, les séquelles dont témoigne le second groupe engendrent une disposition plus grande à l'agressivité.

À cet effet, Betancourt rappelle le rôle fondamental du volet communautaire dans la réinsertion à long terme de l'enfant-soldat – le sentiment d'acceptation étant susceptible, d'une part, de réduire le potentiel de dépression et, d'autre part, d'accroître le développement d'attitudes prosociales et de confiance en soi, et cela, quel que soit le degré du traumatisme.

BETANCOURT, *Sierra Leone's Former Child Soldiers: A Follow-up Study of Psychosocial Adjustment and Community Reintegration*, 2010, p. 1089-1090.

## Quelles attentes, quelles limites dans la gestion des retournants au Canada et au Québec ?

Bien que le Canada ne soit qu'à l'aube d'un aménagement durable et cohérent de structures d'intervention et de réhabilitation des individus engagés dans l'extrémisme, il faut croire suffisamment dans le potentiel de réhabilitation de ces derniers pour continuer d'investir les efforts en ce sens : lorsqu'elle est possible, la réinsertion sociale doit être privilégiée à l'approche carcérale<sup>33</sup>.

Cependant, la prise en charge des retournants ne doit pas être pensée comme un modèle infaillible. Le peu de recherches disponibles sur les bonnes pratiques de réinsertion, de désengagement et de déradicalisation invite à la plus grande prudence quand il s'agit de terrorisme et des phénomènes qui en découlent – dans le cas présent, les retournants. D'une part, parce que les motivations de retour sont difficiles à évaluer et à garantir, et laissent nécessairement place à une certaine marge d'erreur ; d'autre part, parce que le potentiel de récurrence de tout retournant est bien réel : il est toujours possible qu'il succombe à nouveau à une idéologie extrémiste et qu'il renoue avec la violence ; cette assertion s'étend aux proches qui l'ont suivi en zone syro-irakienne et aux enfants qui y sont nés. C'est pourquoi la réussite de la prise en charge dépend-elle de la mobilisation active du milieu communautaire, familial et institutionnel afin d'encadrer valablement l'individu et de faciliter le rétablissement de son évolution idoine en société<sup>34</sup>.

À l'heure actuelle, bien que plusieurs initiatives locales de prévention aient vu le jour sur l'ensemble du territoire canadien<sup>35</sup>, les structures en mesure d'accueillir et d'accompagner les retournants potentiels de Syrie et d'Irak demeurent limitées. Si l'on mise sur un programme de réhabilitation qui soit fiable et sans mailles, il faut alors prendre les moyens pour développer l'expertise existante et s'assurer d'une coordination durable entre les différents paliers de gouvernement, tout autant qu'entre les différents acteurs (sécurité, services sociaux et de santé, milieux communautaires, etc.) responsables de créer le filet de sécurité permettant un retour « pacifié » sur le territoire canadien de ces retournants qui sont, en définitive, nos concitoyens.

- 1 COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ORGANISATION ET LES MOYENS DE LA LUTTE CONTRE LES RÉSEAUX DJIHADISTES EN FRANCE ET EN EUROPE, *Filières « djihadistes » : pour une réponse globale et sans faiblesse*, 2015, p. 10.
- 2 FAUCHER, *Comment accueillir les djihadistes canadiens qui rentrent au pays?*, 2017.
- 3 UZIELLI, MOHYEDDIN et PENMAN, *What should Canada do with foreign fighters who return home?*, 2017.
- 4 HOMELAND SECURITY COMMITTEE, *Final report of the task force on combating terrorist and foreign fighter travel*, 2015, p. 33.
- 5 CBC NEWS, *Counter-terrorism work has 'sidetracked' 300 RCMP criminal probes*, 2015.
- 6 BARRETT, *Beyond the Caliphate: Foreign Fighters and The Threat of Returnees*, 2017, p. 26.
- 7 TOWNSEND, *Returning jihadis could help combat ISIS, says EU counter-terrorism chief*, 2016.
- 8 LINDEKILDE, BERTELSEN et STOHL, *Who Goes, Why and With What Effects: The Problem of Foreign Fighters from Europe*, 2016, p. 870.
- 9 CHEVRIER-PELLETIER, *Quel futur pour une approche intersectorielle en gestion des retours de combattants étrangers au Canada : une étude exploratoire*, 2017.
- 10 MALET et HAYES, *Foreign Fighter Returnees: An Indefinite Threat?*, 2018, p. 15.
- 11 FAUCHER, *op. cit.*
- 12 BARRETT, *Foreign Fighters in Syria*, 2014, p. 26.
- 13 TELLER, *Faire face à la radicalisation violente : le soutien aux familles : Compte rendu des séminaires, septembre 2015-janvier 2016*, 2016, p. 34.
- 14 KOEHLER, *Using Family Counseling to Prevent and Intervene Against Foreign Fighters: Operational Perspectives, Methodology and Best Practices for Implementing Codes of Conduct*, [s. d.], p. 9; MAHER, et NEUMANN, *Pain, Confusion, Anger, and Shame: The Stories of Islamic State Families*, 2016, p. 14.
- 15 KOEHLER, *op. cit.*, p. 9.
- 16 TOWNSEND, *op. cit.*
- 17 MALET, *What does the evidence tell us about the impact of foreign fighters on home-grown radicalization?*, 2015.
- 18 VAN DER HEIDE, et GEENEN, *Children of the Caliphate: Young IS Returnees and the Reintegration Challenge*, 2017.
- 19 SHAW, *Jihadi Children Return to Europe: "Purer" Than Adult Fighters*, 2016.
- 20 NATIONAL COORDINATOR FOR SECURITY AND COUNTERTERRORISM (NCTV), et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE (AIVD), *The Children of ISIS: The indoctrination of minors in ISIS-held territory*, 2017, p. 16.
- 21 *Ibid.*
- 22 VAN DER HEIDE, et GEENEN, *op. cit.*, p. 4.
- 23 BLOOM, *Cubs of the Caliphate: The Children of ISIS*, 2015.
- 24 RADICALISATION AWARENESS NETWORK, *RAN ISSUE PAPER. Child Returnees from conflict zones*, 2016, p. 1.
- 25 BLOOM, *How the Islamic State is recruiting Western teen girls, 2015*; MEKHENNET, et WARRICK, *For the 'children of ISIS,' target practice starts at age 6. By their teens, they're ready to be suicide bombers*, 2016.
- 26 LITTMAN, *Children and Extreme Violence: Insights from Social Science on Child Trajectories Into and Out of Non-State Armed Groups*, 2017, p. 8.
- 27 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 16; MEKHENNET, et WARRICK, *op. cit.*; LE LIBOUX, *Le suivi des enfants de jihadistes, défi des prochaines années*, 2018.
- 28 LITTMAN, *op. cit.*, p. 9.
- 29 VAN DER HEIDE, et GEENEN, *op. cit.*, p. 13.
- 30 LE LIBOUX, *op. cit.*
- 31 NCTV, et AIVD, *op. cit.*, p. 16.
- 32 RADICALISATION AWARENESS NETWORK, *op. cit.*
- 33 BRONSKILL, *Terrorist travellers returning to Canada can be rehabilitated, leading researcher says*, 2017.
- 34 KHALIL, et SHANAHAN, *Foreign Fighters in Syria and Iraq: The day after*, 2016, p. 11-12.
- 35 ROBERTSON, *Calgary police to launch terrorism intervention program, 2015*; *id.*, *Delay of National Terrorism Intervention Strategy Prompts Local Upstarts*, 2015.

# BIBLIOGRAPHIE

AASGAARD, Andrea. « Scandinavia's Daughters in the Syrian Civil War: What can we Learn from their Family Members' Lived Experiences? », *Journal for Deradicalization*, no 13, [En ligne], 2017, p. 243-275. [journals.sfu.ca/jd/index.php/jd/article/view/130/107] (Consulté le 1er mai 2018).

ABD AL-HAQQ, Ahmad. « The Border Between Turkey and Syria Is Open for Business. Jihadists Welcome », *Newsweek*, [En ligne], 2017. [newsweek.com/border-between-turkey-and-syria-open-business-jihadists-welcome-635072] (Consulté le 1er mai 2018).

ADMIN2. « ISIS Kills Childhood: A special report on the Violations committed by ISIS against children in Syria », *The Syrian Human Rights Committee*, [En ligne], août 2014. [shrc.org/en/?p=23838] (Consulté le 1er mai 2018).

AFP. « L'EI prépare un repli sur la vallée de l'Euphrate », *La Presse*, [En ligne], mars 2017. [lapresse.ca/international/dossiers/le-groupe-etat-islamique/201703/08/01-5076719-lei-prepare-un-repli-sur-la-vallee-de-leuphrate.php] (Consulté le 1er mai 2018).

AFP. « Human Rights Watch says Iran recruiting Afghans for Syria fight », *Arab News*, [En ligne], octobre 2017. [arabnews.com/node/1182776/world] (Consulté le 1er mai 2018).

AGENCIES. « Islamic State struggling with in-fighting among foreign jihadists », *The Telegraph*, [En ligne], février 2015. [telegraph.co.uk/news/worldnews/islamic-state/11424218/islamic-state-struggling-with-in-fighting-among-foreign-jihadists.html] (Consulté le 1er mai 2018).

AGERSCHOU, Toke. « Preventing radicalization and discrimination in Aarhus », *Journal for Deradicalization*, no 1, hiver 2014-2015, p. 5-22.

AHMED, Saeed, et Greg BOTELHO. « Who is Michael Zehaf-Bibeau, the man behind the deadly Ottawa attack? », *CNN*, [En ligne], 2014. [cnn.com/2014/10/22/world/canada-shooter/index.html] (Consulté le 1er mai 2018).

AKBAR, Jay. « 'All 12 of us are in the Islamic State': Luton family confirm they ARE in Syria and encourage other Britons to join them », *DailyMail.com*, [En ligne], 2015. [dailymail.co.uk/news/article-3149190/All-12-Islamic-State-Luton-family-release-statement-confirming-Syria.html] (Consulté le 1er mai 2018).

AL JAZEERA MEDIA NETWORK. *Nusra Leader: No End to Conflict with ISIL in Syria*, [En ligne], 2015. [aljazeera.com/news/2015/06/nusra-leader-conflict-isil-syria-150604021024858.html%3E] (Consulté le 1er mai 2018).

ALAMI, Mona. « ISIS Is Running Short of Recruits », *Newsweek*, [En ligne], 2015. [newsweek.com/isis-running-short-recruits-311375] (Consulté le 1er mai 2018).

AL-ARABY AL-JADEED. « Syrian regime turns to foreigners to fight its battles », *The New Arab*, [Traduction], [En ligne], mai 2015. [alaraby.co.uk/english/politics/2015/5/12/syrian-regime-turns-to-foreigners-to-fight-its-battles] (Consulté le 1er mai 2018).

ALEXANDER, Audrey, [Program on Extremism, The George Washington University]. *Cruel Intentions: Female Jihadists in America*, [En ligne], 2016, 21 p. [cchs.gwu.edu/sites/cchs.gwu.edu/files/downloads/Female%20jihadists%20in%20America.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

ALMOHAMMAD, Asaad. H., et Anne SPECKHARD, [International Center for the Study of Violent Extremism]. « Why Taking the Tabqa Dam is Important in the Fight against ISIS and Retaking of Raqqa », *Brief Reports*, [En ligne], 2017. [icsve.org/brief-reports/why-taking-the-tabqa-dam-is-important-in-the-fight-against-isis-and-retaking-of-raqqa/] (Consulté le 1er mai 2018).

ALONSO, Pierre. « Les zones d'ombre de la guerre contre l'EI », *Libération*, [En ligne], décembre 2016. [liberation.fr/planete/2016/12/25/les-zones-d-ombre-de-la-guerre-contre-l-ei\_1537445] (Consulté le 1er mai 2018).

ALONSO, Rogelio, et Javier Díaz BADA. « What Role Have Former ETA Terrorists Played in Counterterrorism and Counterradicalization Initiatives in Spain? », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 39, no 11, 2016, p. 982-1006.

ALTIER, Mary Beth, Christian N. THOROUGHGOOD et John HORGAN. « Turning away from terrorism: Lessons from psychology, sociology, and criminology », *Journal of Peace Research*, vol. 51, no 5, septembre 2014, p. 647-661.

AMARASINGAM, Amarnath, et Craig FORCESE. « Radicalization and violence in Canada: The Aaron Driver case », *Policy Options*, [En ligne], août 2016. [policyoptions.irpp.org/magazines/august-2016/radicalization-and-violence-in-canada-the-aaron-driver-case/] (Consulté le 1er mai 2018).

AMARASINGAM, Amarnath, et Guillaume CORNEAU-TREMBLAY. « Stronger position needed on former soldiers joining Kurdish fighters », *Policy Options*, [En ligne], janvier 2017. [policyoptions.irpp.org/magazines/janvier-2017/stronger-position-needed-on-former-soldiers-joining-kurdish-fighters/] (Consulté le 1er mai 2018).

AMARASINGAM, Amarnath, et Lorne L. DAWSON « I Left to be closer to Allah. Learning from Foreign Fighters from Families and Friends », Londres (Royaume-Uni), Institute for Strategic Dialogue, 2018, 16 p.

AMARASINGAM, Amarnath. « Three Kinds of People Return Home After Joining the Islamic State – And They Must All Be Treated Differently », *Vice News*, [En ligne], décembre 2015. [news.vice.com/article/three-kinds-of-people-return-home-after-joining-the-islamic-state-and-they-must-all-be-treated-differently] (Consulté le 1er mai 2018).

AMGHAR, Samir, et Khadiyatoullah FALL. « Quitter la violence islamique. Retour sur le phénomène de désaffiliation djihadiste », *Revue du MAUSS*, vol. 49, no 1, 2017, p. 115-133.

ANAGNOSTOU, Dia, et Dimitris SKLEPARIS, [Hellenic Foundation for European & Foreign Policy, European Commission]. *Trends in Radicalisation That May Lead to Violence: National Background Study, Greece*, juillet 2015, 87 p.

ANAS, Abdullah. *The Birth of the Afghani Arabs: A Biography of Abdullah Anas with Mas'oud and Abdullah Azzam*, [traduction de Nadia Masid], Londres (Royaume-Uni), Saqi, 2002. [Document inédit].

ANDERSEN, Lars Erslev. « Terrorisme et contre-radicalisation: le modèle danois », *Politique étrangère*, no 2, 2015, p. 173-183.

ANZALONE, Christopher. « Canadian Foreign Fighters in Iraq and Syria », *CTC Sentinel*, vol. 8, no 4, avril 2015, p. 14-19.

ARIELLI, Nir. *From Byron to bin Laden: A History of Foreign War Volunteers*, Cambridge (États-Unis), Harvard University Press, 2017, 304 p.

ARON, Leon. « The Coming of the Russian Jihad, Part II: Commentary », *War on the Rocks*, [Plateforme Internet], [En ligne], 19 décembre 2016. [https://warontherocks.com/2016/12/the-coming-of-the-russian-jihad-part-ii/] (Consulté le 1er mai 2018).

ARRAF, Jane. « Kidnapped, Abandoned Children Turn Up At Mosul Orphanage As ISIS Battle Ends », *NPR*, [En ligne], décembre 2017. [npr.org/sections/parallels/2017/12/27/569396126/kidnapped-abandoned-children-turn-up-at-mosul-orphanage-as-isis-battle-ends] (Consulté le 1er mai 2018).

ARSENAULT, Adrienne. « Mother of dead Canadian jihadi launches de-radicalization effort », *CBC News*, [En ligne], septembre 2014. [cbc.ca/news/canada/mother-of-dead-canadian-jihadi-launches-de-radicalization-effort-1.2759170] (Consulté le 1er mai 2018).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. *A/70/330, Soixante-dixième session : Utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination*, [En ligne], 19 août 2015, 27 p. [www.un.org/fr/ga/search/view\_doc.asp?symbol=A/70/330] (Consulté le 1er mai 2018).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. *A/RES/60/1, Soixantième session : Document final du Sommet mondial de 2005*, [En ligne], 24 octobre 2005. [unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/UN/UNPAN021755.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. *Convention relative aux droits de l'enfant*, [En ligne], 1990. [ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx] (Consulté le 1er mai 2018).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. *Convention sur la réduction des cas d'apatridie*, [En ligne], 30 août 1961. [ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/Statelessness.aspx] (Consulté le 1er mai 2018).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, [En ligne], 10 décembre 1948. [un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html] (Consulté le 1er mai 2018).

ASSEMBLÉE NATIONALE. XIVE LÉGISLATURE. *Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes : Audition, ouverte à la presse, de M. Jean-Charles Brisard, président du Centre d'analyse du terrorisme : Compte rendu n° 19 : Session ordinaire de 2014 2015*, [En ligne], 12 février 2015. [cat-int.org/wp-content/uploads/2016/03/Audition-JCB-12-f%C3%A9v-2015.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

ASSOCIATED PRESS. « Isis loses all territory along Syria-Turkey border », *CBC News*, [En ligne], septembre 2016. [cbc.ca/news/world/isis-loses-all-territory-along-syria-turkey-border-1.3748049] (Consulté le 1er mai 2018).

AZMAN, Nur Aziemah. « “Islamic State” (IS) Propaganda: Dabiq and Future Directions of “Islamic State” », *Counter Terrorist Trends and Analysis*, vol. 8, no 10, octobre 2016, p. 3-8.

BACZKO, Adam, Gilles DORRONSORO et Arthur QUESNAY. *Civil War in Syria: Mobilization and Competing Social Orders*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, 346 p.

BAHNEY, Benjamin, et Patrick B. JOHNSTON, [RAND Corporation]. *ISIS Could Rise Again*, [Blogue], [En ligne], décembre 2017. [rand.org/blog/2017/12/isis-could-rise-again.html] (Consulté le 1er mai 2018).

BAKER, Aryn. « How ISIS is Recruiting Women From Around the World », *Time*, [En ligne], septembre 2014. [time.com/3276567/how-isis-is-recruiting-women-from-around-the-world/] (Consulté le 1er mai 2018).

BAKKE, Kristin M. « Help wanted? The Mixed Record of Foreign Fighters in Domestic Insurgencies », *International Security*, vol. 38, no 4, printemps 2014, p. 150-187.

BAKKER, Edwin, Christoph PAULUSSEN et Eva ENTENMANN. « Returning Jihadist Foreign Fighters », *Security and Human Rights*, vol. 25, no 1, janvier 2014, p. 11-32.

BAKKER, Edwin, Christophe PAULUSSEN et Eva ENTENMANN. « Dealing with European Foreign Fighters in Syria: Governance Challenges & Legal Implications », *ICCT Research Paper*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, 2013, 28 p.

BAKKER, Edwin, et Jeanine DE ROY VAN ZUIJDEWIJN. « Jihadist Foreign Fighter Phenomenon in Western Europe: A Low-Probability, High-Impact Threat », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, 2015, 22 p.

BAKKER, Edwin, et Mark SINGLETON. « Foreign Fighters in the Syria and Iraq Conflict: Statistics and Characteristics of a Rapidly Growing Phenomenon », p. 9-25, dans Andrea DE GUTTRY, Franscesca CAPONE et Christophe PAULUSSEN, *Foreign Fighters under International Law and Beyond*, La Haye (Pays-Bas), T.M.C. Asser Press, 2016, 533 p.

BAKKER, Edwin, et Peter GROL. « Motives and Considerations of Potential Foreign Fighters from the Netherlands », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], 2015. [icct.nl/wp-content/uploads/2015/07/ICCT-Bakker-Grol-Motives-and-Considerations-of-Potential-Foreign-Fighters-from-the-Netherlands-July2015.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

BAKKER, Edwin, et Roel DE BONT. « Belgian and Dutch Jihadist Foreign Fighters (2012-2015): Characteristics, Motivations, and Roles in the War in Syria and Iraq », *Small Wars & Insurgencies*, vol. 27, no 5, mars 2016, p. 837-857.

BAKSH, Nazim, et John LANCASTER. « Young Canadian ISIS recruit says he saw violence on scale he could never have imagined in Syria, 'people were forced to watch, some were disgusted, some even recorded it on their phones' », *CBC News*, [En ligne], septembre 2017. [cbc.ca/news/isis-canadian-recruit-returns-1.4281860] (Consulté le 1er mai 2018).

BARRETT, Richard, [The Soufan Center]. *Beyond the Caliphate: Foreign Fighters and The Threat of Returnees*, 2017, 40 p.

BARRETT, Richard, [The Soufan Group]. *Foreign Fighters in Syria*, New York, The Soufan Group, 2014, 33 p.

BARRETT, Richard. « Britain can deal with its Isis returnees. But not by killing them », *The Guardian*, [En ligne], octobre 2017. [theguardian.com/commentisfree/2017/oct/30/britain-isis-returnees-killingislamic-state] (Consulté le 1er mai 2018).

BAUDUIN, Clémence. « Terrorisme : deux compagnes d'un recruteur présumé de Daesh mises en examen », *RTL.fr.*, [En ligne], novembre 2016. [rtl.fr/actu/societe-faits-divers/deux-compagnes-d-un-recruteur-presume-de-daesh-mises-en-examen-a-paris-7785739964] (Consulté le 1er mai 2018).

BAYOUMY, Yara. « ISIS urges more attacks on Western “disbelievers” », *The Independent*, [En ligne], septembre 2014. [independent.co.uk/news/world/middle-east/isis-urges-more-attacks-on-western-disbelievers-9749512.html] (Consulté le 1er mai 2018).

BBC NEWS. *Germany jails Islamic State jihadist Kreshnik Berisha*, [En ligne], décembre 2014. [bbc.com/news/world-europe-30344625] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart, et Andrew RUSSEL. « How police hunted down an Ontario terror suspect from anonymous online posts », *Global News*, [En ligne], novembre 2017. [globalnews.ca/news/3834325/how-police-hunted-ontario-terror-suspect-isis-anonymous/] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart. « Canadian government begins invalidating passports of citizens who have left to join extremist groups », *National Post*, [En ligne], septembre 2014. [news.nationalpost.com/news/canada/canadian-government-revoking-passports-of-citizens-trying-to-join-extremist-groups] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart. « Document reveals RCMP strategy for possible 'flood of foreign fighters' fleeing Mosul offensive », *The National Post*, [En ligne], octobre 2016. [nationalpost.com/news/document-reveals-rcmp-strategy-for-possible-flood-of-foreign-fighters-fleeing-mosul-offensive] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart. « How RCMP officers tracked three Canadian girls in Egypt before they could join ISIL in Syria », *The National Post*, [En ligne], avril 2015. [nationalpost.com/news/canada/how-rcmp-tracked-canadian-girls-in-egypt-before-they-could-join-isis-in-syria] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart. « Judge dismisses RCMP peace bond against B.C. man accused of wanting to join ISIS to behead Canadians », *Global News*, [En ligne], janvier 2018. [globalnews.ca/news/3987363/rcmp-peace-bond-isis/] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart. « Two Ontario men returning from Turkey arrested on terrorism peace bonds », *The National Post*, [En ligne], avril 2016. [nationalpost.com/news/canada/two-ontario-men-returning-from-turkey-arrested-on-terrorism-peace-bonds] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart. « Police seek terrorism peace bond against B.C. man. Nineteenth time tool has been used since last year », *The National Post*, [En ligne], décembre 2016. [https://nationalpost.com/news/canada/police-seek-terrorism-peace-bond-against-b-c-man] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart. « What happens when an ISIS member returns to Canada? The story of one Toronto-area man », *Global News*, [En ligne], septembre 2017. [globalnews.ca/news/3733536/isis-member-returns-to-canada-toronto-man/] (Consulté le 1er mai 2018).

BELL, Stewart. « Windsor man who 'got the last laugh' and slipped past no-fly list into Turkey now back in Canadian court », *The National Post*, [En ligne], octobre 2015. [nationalpost.com/news/canada/windsor-man-who-got-the-last-laugh-and-slipped-past-no-fly-list-into-turkey-now-back-in-canadian-court] (Consulté le 1er mai 2018).

BENOTMAN, Noman, et Nikita MALIK. *The Children of Islamic State*, Londres (Royaume-Uni), Quilliam, 2016, 100 p.

BERCZYK, Julia. « Returning From the “IS” – Experiences From the Counseling Service HAYAT-Germany », *Sicherheits Politik-blog*, [En ligne], mars 2015. [sicherheitspolitik-blog.de/2015/03/20/returning-from-the-is-experiences-from-the-counseling-service-hayat-germany/] (Consulté le 1er mai 2018).

BERGEMA, Reinier, et Marion VAN SAN. « Waves of the Black Banner: An Exploratory Study on the Dutch Jihadist Foreign Fighter Contingent in Syria and Iraq », *Studies in Conflict & Terrorism*, 2017, p. 1-26.

BERGEN, Peter. *“Jihad 2.0: Social Media in the Next Evolution of Terrorist Recruitment”: Testimony for the U.S. Senate Committee on Homeland Security and Governmental Affairs*, [En ligne], 2015, 20 p. [hsgac.senate.gov/imo/media/doc/Testimony-Bergen-2015-05-07.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

BERTELSEN, Preben. « Danish Preventive Measures and De-radicalization Strategies: The Aarhus Model », *Panorama: Insights into Asian and European Affairs*, no 1, p. 241-253.

BERTRAND, Natasha. « “RELAX, they are our friends”: One quote shows why Turkey's ISIS problem is only going to get worse », *Business Insider*, [En ligne], avril 2016. [businessinsider.com/turkey-isis-syria-border-problem-2016-4] (Consulté le 1er mai 2018).

BETANCOURT, Theresa Stichick, et collab. « Sierra Leone's Former Child Soldiers: A Follow-up Study of Psychosocial Adjustment and Community Reintegration », *Child Development*, vol. 81, no 4, juillet 2010, p. 1077-1095.

BIET, Guillaume. « Qui est Rachid Kassim, l'inspirateur des dernières attaques terroristes en France? », *Europe 1*, [En ligne], septembre 2016. [europe1.fr/societe/qui-est-rachid-kassim-l-inspirateur-des-dernieres-attaques-terroristes-2844091] (Consulté le 1er mai 2018).

BILGER, Philippe. « Ce léger parfum de naïveté qui flotte sur le plan anti-radicalisation du gouvernement », *Atlantico*, [En ligne], mars 2018. [atlantico.fr/decryptage/leger-parfum-naivete-qui-flotte-plan-anti-radicalisation-gouvernement-3321903.html] (Consulté le 1er mai 2018).

BJØRGO, Tore, et John HORGAN. *Leaving Terrorism Behind: Individual and Collective Disengagement*, New York (États-Unis), Routledge, 2008, 328 p.

BLOOM, Mia, John HORGAN et Charlie WINTER. « Depictions of Children and Youth in the Islamic State's Martyrdom Propaganda, 2015-2016 », *CTC Sentinel*, vol. 9, no 2, [En ligne], février 2016, p. 29-32. [ctc.usma.edu/app/uploads/2016/02/CTC-SENTINEL-Vol9Iss214.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

BLOOM, Mia. « Cubs of the Caliphate: The Children of ISIS », *Foreign Affairs*, [En ligne], juillet 2015. [foreignaffairs.com/articles/2015-07-21/cubs-caliphate] (Consulté le 1er mai 2018).

BLOOM, Mia. « How the Islamic State is recruiting Western teen girls », *The Syrian Observatory for Human Rights*, [En ligne], mars 2015. [syriaohr.com/en/?p=14042] (Consulté le 1er mai 2018).

BOGGIO, Philippe. « Dans le secret des "opérations homo" », *Slate.fr*, [En ligne], mars 2015. [slate.fr/story/99473/operations-homo] (Consulté le 1er mai 2018).

BONTE, Arièle. « "Dans la nuit de Daesh", le récit d'une repentie », *Le Figaro.fr : Madame Figaro*, [En ligne], janvier 2016. [madame.lefigaro.fr/societe/sophie-kasiki-confession-une-repentie-daech-110116-111677] (Consulté le 1er mai 2018).

BORUM, Randy, et Robert FEIN. « The psychology of foreign fighters », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 40, no 3, p. 248-266.

BOUTIN, Bérénice. « Administrative Measures Against Foreign Fighters: In Search of Limits and Safeguards », *ICCT Research Paper*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, décembre 2016, 35 p.

BOUTIN, Bérénice. « Targeted Killing of European Foreign Terrorist Fighters in Syria and Iraq », *Peace Palace Library*, [Blogue], [En ligne], octobre 2017. [peacepalacelibrary.nl/2017/10/targeted-killing-of-european-foreign-terrorist-fighters-in-syria-and-iraq/] (Consulté le 1er mai 2018).

BREEDEN, Aurelien, et Lilia BLAISE. « Frenchman Plotting 'Imminent' Attack Is Charged With Terrorism », *The New York Times*, [En ligne], 30 mars 2016. [nytimes.com/2016/03/31/world/europe/brussels-attacks-prime-minister-office.html] (Consulté le 1er mai 2018).

BREWSTER, Murray. « Alleged ISIS operative 'Jihadi Jack' begs Canada to let him come here », *CBC News*, [En ligne], février 2018. [cbc.ca/news/politics/jihadi-jack-isis-consular-1.4526882] (Consulté le 1er mai 2018).

BRIGGS (OBE), Rachel, et Tanya SILVERMAN, [The Institute for Strategic Dialogue]. *Western Foreign Fighters: Innovations in Responding to the Threat*, [En ligne], 2014, 59 p. [www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2016/02/ISD]2784\_Western\_foreign\_fighters\_V7\_WEB.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

BRISARD, Jean-Charles, et Kévin JACKSON. « The Islamic State's External Operations and the French-Belgian Nexus », *CTC Centinel*, [En ligne], novembre-décembre 2016, 8 p. [cat-int.org/wp-content/uploads/2016/11/ISIS-Opex-and-the-French-Belgian-Nexus.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

BRONNER, Gérald. *La pensée extrême : comment des hommes ordinaires deviennent des fanatiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 2016, 367 p.

BRONSKILL, Jim. « Terrorist travellers returning to Canada can be rehabilitated, leading researcher says », *The Globe and Mail*, [En ligne], novembre 2017. [theglobeandmail.com/news/national/terrorist-travellers-returning-to-canada-can-be-rehabilitated-leading-researcher-says/article37090496/] (Consulté le 1er mai 2018).

BROWNE, Gareth. « Piety and Porn: In Raqqa, the Laptop Secrets of an ISIS Wife », *The Daily Beast*, [En ligne], octobre 2017. [thedailybeast.com/piety-and-porn-in-raqqa-the-laptop-secrets-of-an-isis-wife] (Consulté le 1er mai 2018).

BURES, Oldrich. « EU's Response to Foreign Fighters: New Threat, Old Challenges? », *Terrorism and Political Violence*, janvier 2018.

BURGIS, Tom. « EU Terror Chief Warns on Handling of Syria Returnees », *Financial Times*, [En ligne], janvier 2015. [ft.com/content/3817e6e6-a561-11e4-ad35-00144feab7de] (Consulté le 1er mai 2018).

BYMAN, Daniel, [The Brookings Institution]. « Frustrated Foreign Fighters », *Order from chaos*, [Blogue], [En ligne], juillet 2017. [https://www.brookings.edu/blog/order-from-chaos/2017/07/13/frustrated-foreign-fighters/] (Consulté le 1er mai 2018).

BYMAN, Daniel, et Jeremy SHAPIRO, [Foreign Policy at Brookings]. *Be Afraid. Be A Little Afraid: The Threat of Terrorism from Western Foreign Fighters in Syria and Iraq*, Policy Paper, no 34, novembre 2014, 30 p.

BYMAN, Daniel. « The Homecomings: What Happens When Arab Foreign Fighters in Iraq and Syria Return? », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 38, no 8, 2015, p. 581-602.

BYMAN, Daniel. « The Jihadist Returnee Threat: Just How Dangerous? », *Political Science Quarterly*, vol. 131, no 1, printemps 2016, p. 69-99.

BYMAN, Daniel. « What do the Paris attacks tell us about foreign fighters? », *The Washington Post*, [En ligne], novembre 2015. [washingtonpost.com/news/monkey-cage/wp/2015/11/16/what-do-the-paris-attacks-tell-us-about-foreign-fighters/] (Consulté le 1er mai 2018).

CAILLET, Romain, et Pierre PUCHOT. *Le combat vous a été prescrit : une histoire du jihad en France*, Paris (France), Éditions Stock, octobre 2017, 288 p.

CALGARY POLICE SERVICE, et REDIRECT. *About Us: ReDirect*, [En ligne]. [redirect.cpsevents.ca/about-us/] (Consulté le 1er mai 2018).

CALLIMACHI, Rukmini. « How a Secretive Brand of ISIS Built a Global Network of Killers », *The New York Times*, 3 mars 2016.

CALLIMACHI, Rukmini. « How ISIS Built the Machinery of Terror Under Europe's Gaze », *The New York Times*, 29 mars 2016.

CAMPBELL, Andy, Peter Andrew HART et Willa FREJ. « Gunman Cedric Larry Ford Kills 3 In Kansas Shooting Rampage Following Protection Order », *The Huffington Post*, [En ligne], février 2016. [huffingtonpost.com/entry/kansas-shooting-dead\_us\_56cf9cb8e4b0871f60eadc59] (Consulté le 1er mai 2018).

CANADA. Charte canadienne des droits et libertés, Loi de 1982 sur le Canada (R.-U.) : (1982), chapitre 11, Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2012, Annexe B, *Loi constitutionnelle de 1982*, partie I.

CANADA. Code criminel : *L.R.C. (1985), chapitre C-46, à jour au 9 mai 2018*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2017.

CANADA. *Décret sur les passeports canadiens (TR/81-86), à jour au 9 mai 2018*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2018.

CANADA. *Loi antiterroriste de 2015 : L.C. (2015), chapitre 20*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada.

CANADA. *Loi sur l'enrôlement à l'étranger : L.R.C. (1985), chapitre F-28, à jour au 9 mai 2018*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada.

CANADA. *Loi sur la citoyenneté : L.R.C. (1985), chapitre C-29, à jour au 9 mai 2018*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2018.

CANADA. *Loi sur la défense nationale : L.R.C. (1985), chapitre N-5, à jour au 9 mai 2018*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2015.

CANADA. *Loi sur la lutte contre le terrorisme : L.C. (2013), chapitre 9, sanctionnée le 25 avril 2013*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada.

CANADA. *Loi sur la protection de l'information : L.R.C. (1985), chapitre O-5, à jour au 9 mai 2018*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2017.

CANADA. *Loi sur la sûreté des déplacements aériens : L.C. (2015), chapitre 20, art. 11, à jour au 9 mai 2018*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2015.

CANADA. *Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre : L.C. (2000), chapitre 24, à jour au 9 mai 2018*, Ottawa, Ministère de la Justice du Canada, 2000.

CARDWELL, Mark. « Academics investigate the roots of radicalization: looking at ways to stop Canadians from becoming radicalized », *University Affairs*, [En ligne], février 2017. [universityaffairs.ca/features/feature-article/academics-investigate-roots-radicalization/] (Consulté le 1er mai 2018).

CBC NEWS. *Counter-terrorism work has 'sidetracked' 300 RCMP criminal probes*, [En ligne], mars 2015. [cbc.ca/news/politics/counter-terrorism-work-has-sidetracked-300-rcmp-criminal-probes-1.2985224] (Consulté le 1er mai 2018).

CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. « *Retournants* » : *quelles mesures adapter?*, [En ligne], 2018, 33 p. [jndd.adobe.com/view/9624f958-8a89-4eeb-9001-3afc550c5f0d] (Consulté le 1er mai 2018).

CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. *Enjeux et défis posés par le retour de Québécois partis en Syrie/en Irak*, [En ligne], 2016, 1 p. [info-radical.org/wp-content/uploads/2016/09/retour-syrie-cprmv.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. *Enjeux et perspectives de la radicalisation menant à la violence en milieu scolaire au Québec*, [En ligne], 2016, 83 p. [info-radical.org/wp-content/uploads/2016/08/RAPPORT\_CPRMV.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. *Radicalisation : définition*, [En ligne], 2017. [info-radical.org/fr/radicalisation/definition/] (Consulté le 1er mai 2018).

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA. *Projet de loi C-59 : Loi concernant des questions de sécurité nationale : [Première session, quarante-deuxième législature]*, [En ligne], mai 2018. [parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-59/deuxieme-lecture] (Consulté le 31 mai 2018).

CHAMPAGNE, Sarah R. « Que faire avec les djihadistes du groupe EI à leur retour au Canada? », *Le Devoir*, 29 novembre 2017.

CHEVRIER-PELLETIER, Alexandre. *Quel futur pour une approche intersectorielle en gestion des retours de combattants étrangers au Canada : une étude exploratoire*, [Travail dirigé par David Morin], Université de Sherbrooke, 2017.

CHULOV, Martin. « Hundreds of Isis defectors mass on Syrian border hoping to flee », *The Guardian*, [En ligne], septembre 2017. [theguardian.com/world/2017/sep/12/hundreds-of-isis-defectors-mass-on-syrian-border-hoping-to-flee] (Consulté le 1er mai 2018).

CLAPPER, James R. *Statement for the Record: Worldwide Threat Assessment of the US Intelligence Community: Senate Armed Services Committee*, [En ligne], février 2016, 29 p. [dni.gov/files/documents/SASC\_Unclassified\_2016\_ATA\_SFR\_FINAL.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

CLARKE, Colin P., [RAND Corporation]. *How ISIS Is Transforming*, [Blogue], [En ligne], 2017. [rand.org/blog/2017/09/how-isis-is-transforming.html] (Consulté le 1er mai 2018).

CLARKE, Colin P., et Amarnath AMARASINGAM. « Where Do ISIS Fighters Go When the Caliphate Falls? They have options », *The Atlantic*, [En ligne], mars 2017. [theatlantic.com/international/archive/2017/03/isis-foreign-fighter-jihad-syria-iraq/518313/] (Consulté le 1er mai 2018).

CLARKE, Colin P., et Paul Rexton KAN. « Uighur Foreign Fighters: An Underexamined Jihadist Challenge », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, novembre 2017, 18 p.

CLARKE, Colin P., et Phillip SMYTH, [RAND Corporation]. *Where Is Assad Getting His Fighters from? (It's Not Just Lebanon and Iraq)*, [Blogue], [En ligne], janvier 2018. [rand.org/blog/2018/01/where-is-assad-getting-his-fighters-from-its-not-just.html] (Consulté le 1er mai 2018).

CLARKE, Colin, et Phillip SMYTH. « The Implications of Iran's Expanding Shi'a Foreign Fighter Network », *CTC Sentinel*, vol. 10, no 10, novembre 2017, p. 14-18.

CLIFFORD, Bennett. « Georgian foreign fighter deaths in Syria and Iraq: what can they tell us about foreign fighter mobilization and recruitment? », *Caucasus Survey*, vol. 6, no 1, 2018, p. 62-80.

CLUBB, Gordon. « The Role of Former Combatants in Preventing Youth Involvement in Terrorism in Northern Ireland: A Framework for Assessing Former Islamic State Combatants », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 39, no 9, 2016, p. 842-861.

COCKBURN, Patrick. « Turkey accused of recruiting ex-ISIS fighters in their thousands to attack Kurds in Syria », *The Independent*, [En ligne], février 2018. [independent.co.uk/news/world/middle-east/turkey-isis-aftrin-syria-kurds-free-syrian-army-jihadi-video-fighters-recruits-a8199166.html] (Consulté le 1er mai 2018).

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ORGANISATION ET LES MOYENS DE LA LUTTE CONTRE LES RÉSEAUX DJIHADISTES EN FRANCE ET EN EUROPE, [rapporteur : Jean-Pierre Sueur]. *Filières « djihadistes » : pour une réponse globale et sans faiblesse*, rapport n° 388 (2014-2015), 1er avril 2015, 440 p.

CONGRESSIONAL RESEARCH SERVICE, [Kristin Archick, et coll.]. *European Fighters in Syria and Iraq: Assessments, Responses, and Issues for the United States*, [En ligne], 2015, 42 p. [fas.org/sgp/crs/row/R44003.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES. *Menace mondiale liée aux combattants terroristes étrangers : analyse et recommandations*, [En ligne], mai 2015, 29 p. [un.org/sc/ctc/wp-content/uploads/2015/06/N1508458\_FR.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES. *Résolution 1566 (2004), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5053e séance le 8 octobre 2004*, [En ligne], 2014, 3 p. [www.un.org/fr/documents/view\_doc.asp?symbol=S/RES/1566%20(2004)] (Consulté le 1er mai 2018).

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES. *Résolution 2178 (2014), adoptée par le Conseil de sécurité à sa 7272e séance, le 24 septembre 2014*, [En ligne], 2014, 9 p. [www.un.org/fr/documents/view\_doc.asp?symbol=S/RES/2178(2014)] (Consulté le 1er mai 2018).

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, et CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE. *L'engagement des femmes dans la radicalisation violente*, Québec, Conseil du statut de la femme, 2016, 116 p.

COOK, J. et Gina VALE, [International Centre for the Study of Radicalisation (ICSR)]. *From Daesh to 'Diaspora': Tracing the Women and Minors of Islamic State*, [En ligne], 2018, 76 p. [https://icsr.info/wp-content/uploads/2018/07/Women-in-ISIS-report\_20180719\_web.pdf] (Consulté le 1er août 2018).

COOLSAET, Rik. *What Drives Europeans to Syria, and to IS?: Insights from the Belgian Case*, [Egmont Paper 75], [En ligne], 2015, 24 p. [egmontinstitute.be/content/uploads/2015/03/75.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

COOPER, Helene. « ISIS Is on Its Heels, but Fighting to the Death », *The New York Times*, [En ligne], 2017. [nytimes.com/2017/09/02/world/middleeast/isis-iraq-fight.html] (Consulté le 1er mai 2018).

CORNEAU-TREMBLAY, Guillaume. « *The Threat from Western Volunteers in Kurdish Groups* », *Small Wars Journal*, [En ligne], juin 2017. [smallwarsjournal.com/jrnl/art/the-threat-from-western-volunteers-in-kurdish-groups] (Consulté le 1er mai 2018).

CORNEAU-TREMBLAY, Guillaume. « Tunisian Fighters Joining the War in Syria (and Iraq): A Comparative Study », *The Canadian Journal for Middle East Studies* (The Researcher), vol. 1, no 1, août 2015, p. 1-28.

CORNELL, Svante. « Russia: an Enabler of Jihad? », *Vocal Europe*, [En ligne], février 2017. [vocaleurope.eu/russia-an-enabler-of-jihad/] (Consulté le 1er mai 2018).

COTICCHIA, Fabrizio. « The Military Impact of Foreign Fighters on the Battlefield: The Case of the ISIL », p. 121-138, dans Andrea DE GUTTRY, Franscesca CAPONE et Christophe PAULUSSEN, *Foreign Fighters under International Law and Beyond*, La Haye (Pays-Bas), T.M.C. Asser Press, 2016, 533 p.

CRAGIN, R. Kim. « Foreign Fighter 'Hot Potato' », *Lawfare*, [En ligne], 2017. [lawfareblog.com/foreign-fighter-hot-potato] (Consulté le 1er mai 2018).

CRAGIN, R. Kim. « The Challenge of Foreign Fighter Returnees », *Journal of Contemporary Criminal Justice*, vol. 33, no 3, avril 2017, p. 292-312.

CRAGIN, R. Kim. « The November 2015 Paris Attacks: The Impact of Foreign Fighter Returnees », *Orbis*, vol. 61, no 2, mars 2017, p. 212-226.

CRAWFORD, Alex. « Shabazz Suleman: British IS fighter says he spent time 'on PlayStation and riding bike' », *Sky News*, [En ligne], octobre 2017. [news.sky.com/story/shabazz-suleman-british-is-fighter-says-he-spent-time-on-playstation-and-riding-bike-11105793] (Consulté le 1er mai 2018).

CRETTEZ, Xavier, et Bilel AININE, [Fondation Jean Jaurès]. « *Soldats de Dieu* » : paroles de djihadistes incarcérés, La Tour-d'Aigues (France), Éditions de l'Aube, 2017, 168 p.

CRONE, Manni. « Radicalization revisited: violence, politics and the skills of the body », *International Affairs*, vol. 92, no 3, 2016, p. 587-604.

DA SILVA, Raquel, et Rhys CRILLEY. « "Talk about terror in our back gardens": an analysis of online comments about British foreign fighters in Syria », *Critical Studies on Terrorism*, vol. 10, no 1, 2017, p. 162-186.

DAMON, Arwa, et Holly YAN. « CNN exclusive: ISIS fighter says U.S. airstrikes aren't effective », *CNN*, [En ligne], septembre 2014. [cnn.com/2014/09/29/world/meast/isis-fighter-and-defector-interviews/index.html] (Consulté le 1er mai 2018).

DATHAN, Matt. « David Cameron faces legal challenge over drone attack that killed two British ISIS fighters in Syria », *The Independent*, [En ligne], septembre 2015. [independent.co.uk/news/uk/politics/david-cameron-faces-legal-challenge-over-drone-attack-that-killed-two-british-isis-fighters-10515131.html] (Consulté le 1er mai 2018).

DAVISON, John, et Ellen FRANCIS. « Final assault starts on Syria's Raqqa as some Islamic State fighters quit », *Reuters*, [En ligne], octobre 2017. [reuters.com/article/us-mideast-crisis-syria-raqqa/final-assault-starts-on-syrias-raqqa-as-some-islamic-state-fighters-quit-idUSKBN1CK05A] (Consulté le 1er mai 2018).

DAWSON, Lorne L. « The Failure of Prophecy and the Future of IS », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter Terrorism – The Hague, [En ligne], 2017, 9 p. [icct.nl/wp-content/uploads/2017/09/ICCT-Dawson-The-Failure-of-Prophecy-and-The-Future-of-ISIS-Sept-2017.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

DAWSON, Lorne L., Amarnath AMARASINGAM et Alexandra BAIN, [The Canadian Network for Research on Terrorism, Security, and Society]. « Talking to Foreign Fighters: Socio-Economic Push versus Existential Pull Factors », *Working Paper Series*, no 16 14, juillet 2016, 53 p.

DAWSON, Lorne L., et Amarnath AMARASINGAM. « Talking to foreign fighters: Insights into the motivations for Hijrah to Syria and Iraq », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 40, no 3, 2017, p. 191-210.

DE FREYTAGS-TAMURA, Kimiko. « ISIS Defectors Reveal Disillusionment », *The New York Times*, [En ligne], septembre 2015. [nytimes.com/2015/09/21/world/europe/isis-defectors-reveal-disillusionment.html] (Consulté le 1er mai 2018).

DE KONING, Martijn, Aysha NAVEST et Annelies MOORS. « European Brides in the Islamic State », *SAPIENS*, [En ligne], 2016. [sapiens.org/culture/islamic-state-brides/?utm\_source=SAPIENS.org+Subscribers&utm\_campaign=295876b17e-Email+Blast+11.18&utm\_medium=email&utm\_term=0\_18b7e41cd8-295876b17e-183932497] (Consulté le 1er mai 2018).

DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, Jeanine, et Edwin BAKKER. « Returning Western foreign fighters: The case of Afghanistan, Bosnia and Somalia », *The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague*, vol. 5, no 2, 2014, 12 p.

DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, Jeanine. « Terrorism and Beyond: Exploring the Fallout of the European Foreign Fighter Phenomenon in Syria and Iraq », *Perspectives on Terrorism*, vol. 10, no 6, décembre 2016, p. 82-96.

DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, Jeanine. « The Foreign Fighters' Threat: What History Can (not) Tell Us », *Perspectives on Terrorism*, vol. 8, no 5, 2014, p. 59-73.

DE ROY VAN ZUIJDEWIJN, Jeanine. *Fearing the Western Muslim Foreign Fighter: The Connection Between Fighting the Defensive Jihad and Terrorist Activity in the West*, [Thèse (M.A.)], Université d'Utrecht, [En ligne], 2014, 120 p. [dspace.library.uu.nl/handle/1874/290146] (Consulté le 1er mai 2018).

DE SÈZE, Cécile. « "Les Enfants de Daesh" : pour comprendre l'enjeu des retours en France », *RTL*, [En ligne], octobre 2017. [rtl.fr/actu/societe-faits-divers/les-enfants-de-daesh-replay-france-5-7790380469] (Consulté le 1er mai 2018).

DECROIX, Alexandre. « Irak : la France fait-elle éliminer ses ressortissants djihadistes à Mossoul? », LCI, [En ligne], mai 2017. [lci.fr/international/irak-la-france-fait-elle-eliminer-ses-ressortissants-djihadistes-daech-etat-islamique-a-mossoul-2053806.html] (Consulté le 1er mai 2018).

DEIBERT, Ronald. « Who Knows What Evils Lurk in the Shadows? », p. 191-202, dans Edward M. IACOBUSI, et Stephen J. TOOPE, *After The Paris Attacks: Responses in Canada, Europe, and Around the Globe*, Toronto, University of Toronto Press, 2015, 256 p.

DEISS, Joseph, et Annemarie HUBER-HOTZ, [Conseil fédéral suisse]. *Rapport sur l'extrémisme*, 25 août 2004, p. 4693-4768.

DESCOURS, Guillaume. « Vers un procès de la cellule djihadiste de Cannes-Torcy », *Le Figaro.fr*, [En ligne], 2015. [lefigaro.fr/actualite-france/2015/12/14/01016-20151214ARTFIG00316-vers-un-proces-de-la-cellule-djihadiste-de-cannes-torcy.php] (Consulté le 1er mai 2018).

DESMARAI, Sonia, Chantal LAVIGNE et Karine BASTIEN, [Radio-Canada.ca]. *Ces Québécois sont secrètement partis combattre en Syrie*, [En ligne], 8 décembre 2016. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1004518/syrie-combats-quebecois-otages-terrorisme-enquete] (Consulté le 1er mai 2018).

DÉSY, Caroline. « 18 juillet 1936 - Le début d'une guerre "incivile" en Espagne », *Le Devoir*, [En ligne], 18 juillet 2006. [ledevoir.com/opinion/idees/113884/18-juillet-1936-le-debut-d-une-guerre-incivile-en-Espagne] (Consulté le 1er mai 2018).

DETTMER, James, [Middle East Institute]. *Foreign Fighters in Syria and the Threat of Domestic Terrorism in Europe*, [En ligne], 2014. [mei.edu/content/at/foreign-fighters-syria-and-threat-domestic-terrorism-europe] (Consulté le 1er mai 2018).

DIMMOCK, Gary. « CSIS aware of terror suspect's flight from Canada, while RCMP investigated », *Ottawa Citizen*, [En ligne], décembre 2016. [ottawacitizen.com/news/local-news/csis-knew-intimate-details-of-suspected-terrorists-final-hours-before-leaving-canada] (Consulté le 1er mai 2018).

DINHAM, Paddy. « 'I regret coming back': White Muslim convert who went to fight for ISIS and named his son after Osama bin Laden is now back in Belgium - but still dreams of a worldwide Islamic caliphate », *The Daily Mail*, [En ligne], mars 2017. [dailymail.co.uk/news/article-4370132/White-Muslim-convert-fought-ISIS-Belgium.html] (Consulté le 1er mai 2018).

DODWELL, Brian, Daniel MILTON et Don RASSLER, [Combating Terrorism Center at West Point]. *The Caliphate's Global Workforce: An Inside Look at the Islamic State's Foreign Fighter Paper Trail*, avril 2016, 37 p.

DOWDING, Ryan, et Charles MCKEON. « Criminal and administrative measures against "foreign terrorist fighters" », *Human Rights Law Clinic papers*, Brighton (Royaume-Uni), Sussex Centre for Human Rights Research, University of Sussex, 2016, 31 p.

DUCHAINE, Gabrielle, et Vincent LAROUCHE, [La Presse]. « Canadian suspect in terror probe took selfie with Justin Trudeau », *The Star*, [En ligne], septembre 2016. [thestar.com/news/canada/2016/09/29/canadian-suspect-in-terror-probe-took-selfie-with-justin-trudeau.html] (Consulté le 1er mai 2018).

DUCHAINE, Gabrielle, et Vincent LAROUCHE, [La Presse]. « Quebec men among 'first wave' of Canadians to join jihadist groups », *The Star*, [En ligne], octobre 2016. [thestar.com/news/canada/2016/10/01/the-quebec-trailblazers-at-heart-of-a-terror-probe.html] (Consulté le 1er mai 2018).

DUCHAINE, Gabrielle, et Vincent LAROUCHE. « La nébuleuse québécoise du djihadisme », *La Presse*, [En ligne], 2015. [lapresse.ca/actualites/201505/30/01-4873918-la-nebuleuse-quebecoise-du-djihadisme.php] (Consulté le 1er mai 2018).

DUCHAINE, Gabrielle. « Une Montréalaise tente de rentrer au pays avec ses enfants nés chez les djihadistes », *La Presse*, [En ligne], novembre 2017. [lapresse.ca/actualites/national/201711/28/01-5145084-une-montrealaise-tente-de-rentreer-au-pays-avec-ses-enfants-nes-chez-les-djihadistes.php] (Consulté le 1er mai 2018).

DURIEZ, Isabelle. « Témoignage : Sophie, 33 ans, revenue de l'enfer de Daech », *Elle*, [En ligne], janvier 2016. [elle.fr/Societe/News/Temoignage-Sophie-33-ans-revenue-de-l-enfer-de-Daech-3023329] (Consulté le 1er mai 2018).

DUYVESTEYN, Isabelle, et Bram PEETERS. « Fickle Foreign Fighters? A Cross-Case Analysis of Seven Muslim Foreign Fighter Mobilisations (1980-2015) », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism - The Hague, 2015, 35 p.

DYER, Evan. « 'Canada does not engage in death squads,' while allies actively hunt down their own foreign fighters », *CBC*, [En ligne], novembre 2017. [cbc.ca/news/politics/isis-fighters-returning-target-jihadis-1.4404021] (Consulté le 1er mai 2018).

DWORKIN, Anthony. « The Problem with a 'shoot-to-kill' Policy on Foreign Fighters », *European Council on Foreign Relations*, [En ligne], 13th december 2017. [https://www.ecfr.eu/article/commentary\_the\_problem\_with\_a\_shoot\_to\_kill\_policy\_on\_foreign\_fighters] (Consulté le 1er mai 2018).

EBSWORTH, David. *Spanish Civil War - The International Women who Fought for Spain*, [En ligne], 16 août 2017. [davidebsworth.com/spanish-civil-war-international-women-fought-spain] (Consulté le 1er mai 2018).

EDWARDSON, Lucie. « Community referrals essential to CPS ReDirect radicalization intervention program », *Metro News*, [En ligne], 2016. [metronews.ca/news/calgary/2016/09/07/community-referrals-essential-to-calgary-police-redirect.html] (Consulté le 2 février 2018).

EL DIFRAOUI, Asiem, et Milena UHLMANN. « Prévention de la radicalisation et déradicalisation : les modèles allemand, britannique et danois », *Politique étrangère*, no 4, 2015, p. 171-182.

EL GHOBASHY, Tamer, ABI-HABIB Maria et Benoit FAUCAON, « France's Special Forces Hunt French Militants Fighting for Islamic State », *Wall Street Journal*, [En ligne], mai 2017. [https://www.wsj.com/articles/frances-special-forces-hunt-french-militants-fighting-for-islamic-state-1496090116targ] (Consulté le 1er mai 2018).

ELIAS, Saleh. « Mosul residents prepare for battle », *Al-Monitor*, [En ligne], 2015. [al-monitor.com/pulse/originals/2015/03/iraq-mosul-battle-residents-trapped-islamic-state.html] (Consulté le 23 janvier 2018).

EL-SAID, Hamed, et Richard BARRETT, [United Nations Office of Counter-Terrorism]. *Enhancing the Understanding of the Foreign Terrorist Fighters Phenomenon in Syria*, juillet 2017, 58 p.

ENDRES, Florian. « The Advice Centre on Radicalisation of the Federal Office for Migration and Refugees », *Journal EXIT-Deutschland*, vol. 2, p. 1-20.

ENTENMANN, Eva, et collab. « Rehabilitation for Foreign Fighters? Relevance, Challenges and Opportunities for the Criminal Justice Sector », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism - The Hague, vol. 6, no 5, décembre 2015, 28 p.

EUROJUST. *Foreign Terrorist Fighters: Eurojust's Views on the Phenomenon and the Criminal Justice Response - Third Eurojust Report*, 2015, 54 p.

EUROPEAN NETWORK OF DERADICALISATION. *Final Report*, Berlin (Allemagne), Violence Prevention Network, 2014, 27 p.

FARMER, Ben. « How will Spies Confirm if Jihadi John is Dead ? », *The Telegraph*, [En ligne], novembre 2015. [https://www.telegraph.co.uk/news/worldnews/middleeast/syria/11993401/How-will-spies-confirm-if-jihadi-john-is-dead.html] (Consulté le 1er mai 2018).

FAUCHER, Johanne. « Comment accueillir les djihadistes canadiens qui rentrent au pays ? », *Radio-Canada*, [En ligne], janvier 2017. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1011622/djihadistes-irak-syrie-daesh-etat-islamique-retour-canada] (Consulté le 1er mai 2018).

FEDERAL CRIMINAL POLICE OFFICE, FEDERAL OFFICE FOR THE PROTECTION OF THE CONSTITUTION et THE HESSE INFORMATION AND COMPETENCE CENTRE AGAINST EXTREMISM. *Analysis of the background and process of radicalization among persons who left Germany to travel to Syria or Iraq based on Islamist motivations*, [En ligne], 2016, 56 p. [bka.de/SharedDocs/Downloads/DE/Publikationen/Publikationsreihen/Forschungsergebnisse/2017AnalysisOfTheBackgroundAndProcessOfRadicalization.html] (Consulté le 1er mai 2018).

FELTH, Jesse. « Habib's statements obtained during 'Mr. Big' sting are admissible, judge rules », *The Montreal Gazette*, [En ligne], mars 2017. [montrealgazette.com/news/habibs-confessions-obtained-during-mr-big-sting-are-admissible-judge-rules] (Consulté le 1er mai 2018).

FELTER, Joseph, et Brian FISHMAN, [Combating Terrorism Center at West Point]. *Al-Qa'ida's Foreign Fighters in Iraq: A First Look at the Sinjar Records*, janvier 2007, 31 p.

FLEMING, Eric. « Vigilant but Unafraid: Assessing the Threat of Canada's Returning Fighters », *The Canadian Network for Research on Terrorism, Security, And Society*, [Blogue], [En ligne], janvier 2017. [tsasblog.wordpress.com/2017/01/26/vigilant-but-unafraid-assessing-the-threat-of-canadas-returning-fighters-2/] (Consulté le 1er mai 2018).

FLORES, Marcello. « Foreign Fighters Involvement in National and International Wars: A Historical Survey », p. 27-47, dans Andrea DE GUTTRY, Francesca CAPONE et Christophe PAULUSSEN, *Foreign Fighters under International Law and Beyond*, La Haye (Pays-Bas), T.M.C. Asser Press, 2016, 533 p.

FORCESE, Craig, et Ani MAMIKON. « Neutrality Law, Anti-Terrorism and Foreign Fighters: Legal Solutions to the Recruitment of Canadians to Foreign Insurgencies », *University of British Columbia Law Review*, 2015, 40 p.

FORCESE, Craig, et Kent ROACH. « The roses and the thorns of Canada's new national security bill », *Maclean's*, [En ligne], juin 2017. [macleans.ca/politics/ottawa/the-roses-and-thorns-of-canadas-new-national-security-bill/] (Consulté le 1er mai 2018).

FORCESE, Craig, et Kent ROACH. *False Security: The Radicalization of Canadian Anti-terrorism*, Toronto, Irwin Law, 2015, 632 p.

FORCESE, Craig, et Leah West SHERRIFF. « Killing Citizens: Core Legal Dilemmas in the Targeted Killing Abroad of Canadian Foreign Fighters », *The Canadian yearbook of international law/Annuaire canadien de droit international*, vol. 54, juillet 2017, p. 134-187.

FORCESE, Craig. « Antiterror Peace Bonds in a Nutshell », *National Security Law*, [Blogue], [En ligne], avril 2016. [craigforcese.squarespace.com/national-security-law-blog/2016/4/1/antiterror-peace-bonds-in-a-nutshell.html] (Consulté le 1er mai 2018).

FORCESE, Craig. « Intelligence Swords and Shields in Canadian Law », *National Security Law*, [Blogue], [En ligne], février 2018. [craigforcese.squarespace.com/national-security-law-blog/2018/2/26/intelligence-swords-and-shields-in-canadian-law.html] (Consulté le 1er mai 2018).

FORCESE, Craig. « Staying Left of the Bang: Fixing Canada's Dysfunctional System of Parallel CSIS/RCMP Anti-terror Investigations », *National Security Law*, [Blogue], [En ligne], janvier 2017. [craigforcese.squarespace.com/national-security-law-blog/2017/1/24/staying-left-of-the-bang-fixing-canadas-dysfunctional-system.html] (Consulté le 1er mai 2018).

FORCESE, Craig. « When can Canadians Fight in Foreign Wars? Key legal Issues », *National Security Law*, [Blogue], [En ligne], novembre 2014. [craigforcese.squarespace.com/national-security-law-blog/2014/11/21/when-can-canadians-fight-in-foreign-wars-key-legal-issues.html] (Consulté le 1er mai 2018).

FRANCE 24. *Paris accusé de sous-traiter l'élimination des jihadistes français de Mossoul*, [En ligne], mai 2017. [france24.com/fr/20170530-irak-mossoul-armee-francaise-elimination-jihadistes-ei-etat-islamique-wsj] (Consulté le 1er mai 2018).

FRANCOISOR. *Terrorisme : Kevin Guivarch, un Breton cadre de l'Etat islamique arrêté en Turquie avec ses quatre femmes*, [En ligne], octobre 2016. [francoisoir.fr/societe-faits-divers/terrorisme-kevin-guivarch-un-breton-cadre-de-letat-islamique-arrete-en-turquie] (Consulté le 1er mai 2018).

FREEMAN, Hadley. « What do many lone attackers have in common? Domestic violence », *The Guardian*, [En ligne], mars 2017. [theguardian.com/commentisfree/2017/mar/28/lone-attackers-domestic-violence-khalid-masood-westminster-attacks-terrorism] (Consulté le 1er mai 2018).

FRENETT, Ross, et Tanya SILVERMAN. « Foreign Fighters: Motivations for Travel to Foreign Conflicts », p. 63-76, dans Andrea DE GUTTRY, Franscesca CAPONE et Christophe PAULUSSEN, *Foreign Fighters under International Law and Beyond*, La Haye (Pays-Bas), T.M.C. Asser Press, 2016, 533 p.

FRITZ, Jason, et Joseph K. YOUNG. « Transnational Volunteers: American Foreign Fighters Combating the Islamic State », *Terrorism and Political Violence*, 2017, p. 1-20.

FROHN-NIELSEN, Thor Erik. *Canada's Foreign Enlistment Act: Mackenzie King's Expedient Response to the Spanish Civil War*, [Mémoire de maîtrise], The University of British Columbia – Department of History, [En ligne], 1982, 104 p. [circle.ubc.ca/bitstream/handle/2429/23101/UBC\_1982\_A8%20F76.pdf?sequence=1] (Consulté le 1er mai 2018).

FUREY, Anthony. « FUREY: New docs reveal CSIS foreign fighter concerns », *Toronto Sun*, [En ligne], janvier 2018. [torontosun.com/news/national/new-docs-reveal-csis-foreign-fighter-concerns] (Consulté le 1er mai 2018).

GALLAGHER, Martin. « Criminalised' Islamic State Veterans – A Future Major Threat in Organised Crime Development? », *Perspectives on Terrorism*, vol. 10, no 5, 2016, p. 51-67.

GARON, Geneviève, et Marc VERREAULT. « Les déclarations d'Ismaël Habib admissibles en preuve », *Radio-Canada*, [En ligne], mars 2017. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1020575/declarations-ismael-habib-admissibles-preuve-accusations-participation-activites-terroristes] (Consulté le 1er mai 2018).

GARON, Geneviève. « Ismaël Habib coupable d'avoir voulu rejoindre une organisation terroriste à l'étranger », *Radio-Canada*, [En ligne], juin 2017. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1040551/ismael-habib-jugement-organisation-terroriste-etranger-faux-passeport-operation-mr-big-grc] (Consulté le 1er mai 2018).

GARTENSTEIN-ROSS, Daveed. *Jihad 2.0: Social Media in the Next Evolution of Terrorist Recruitment: Hearing before the Senate Committee on Homeland Security & Governmental Affairs*, [En ligne], 2015, p. 89-99. [gpo.gov/fdsys/pkg/CHRG-114shrg95653/pdf/CHRG-114shrg95653.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

GERGES, Fawaz A. *The Far Enemy: Why Jihad Went Global*, 2e éd., New York (États-Unis), Cambridge University Press, 2009, 402 p.

GINSBORG, Lisa. « UN Sanctions and Counter-Terrorism Strategies: Moving Towards Thematic Sanctions Against Individuals », p. 73-104, dans Larissa VAN DEN HERIK, *Research Handbook on UN Sanctions and International Law*, Cheltenham (Royaume-Uni), Edward Elgar Publishing, 2017, 544 p.

GLENN, Cameron, [Wilson Center]. *ISIS Losses By the Numbers*, [En ligne], mars 2016. [wilsoncenter.org/article/isis-losses-the-numbers] (Consulté le 1er mai 2018).

GLOBAL LEGAL RESEARCH CENTER, [Law Library of Congress]. *Treatment of Foreign Fighters in Selected Jurisdictions*, [En ligne], 2014, 51 p. [loc.gov/law/help/foreign-fighters/index.php] (Consulté le 1er mai 2018).

GLOBAL NEWS. *How the RCMP deals with terrorist fighters returning to Canada*, [En ligne], septembre 2017. [globalnews.ca/video/3734286/how-the-rcmp-deals-with-terrorist-fighters-returning-to-canada] (Consulté le 1er mai 2018).

GODBOUT, Marc, [La Presse canadienne]. *Loi sur la citoyenneté : des mesures adoptées sous Harper disparaîtront*, *Radio-Canada*, [En ligne], février 2016. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/767242/mccallum-citoyennete-loi-conservateur-terrorisme-abroge] (Consulté le 1er mai 2018).

GOLDMAN, Adam, et Greg MILLER. « American suicide bomber's travels in U.S., Middle East went unmonitored », *The Washington Post*, [En ligne], octobre 2014. [washingtonpost.com/world/national-security/american-suicide-bombers-travels-in-us-middle-east-went-unmonitored/2014/10/11/38a3228e-4fe8-11e4-aa5e-7153e466a02d\_story.html?utm\_term=.2aaf72c57598] (Consulté le 1er mai 2018).

GOUVERNEMENT DU CANADA. *Exigences d'admission selon le pays ou territoire*, [En ligne], mars 2018. [cic.gc.ca/francais/visiter/visas-tous.asp] (Consulté le 1er mai 2018).

GURSKI, Phil. *The Threat From Within. Recognizing Al Qaeda Inspired Terrorism in the West*, Maryland (États-Unis), Rowman & Littlefield, 2015, 162 p.

GURSKI, Phil. *Western Foreign Fighters: The Threat to Homeland and International Security*, Maryland (États-Unis), Rowman & Littlefield, 2017, 173 p.

GUSTAFSSON, Linus, et Magnus RANSTORP. *Swedish Foreign Fighters in Syria and Iraq: An Analysis of open-source intelligence and statistical data*, Stockholm, Swedish Defence University, 2017, 135 p.

GUSTERSON, Hugh. « Understanding Mass Killings », *SAPIENS*, [En ligne], juillet 2016. [sapiens.org/blog/conflicted/mass-killers-military-service/] (Consulté le 1er mai 2018).

HAFEZ, Mohammed M. *Suicide Bombers in Iraq: The Strategy of Ideology and Martyrdom*, Washington (États-Unis), United States Institute of Peace Press, 2007, 285 p.

HAID, Haid, [Syndication Bureau]. *Syria's New Emerging Wars*, [En ligne], 2018. [syndicationbureau.com/en/syrias-new-emerging-wars/] (Consulté le 1er mai 2018).

HALL, Justine. *Canadian Foreign Fighters and ISIS*, [Mémoire], Université d'Ottawa, [En ligne], 2015, 67 p. [ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/33448/1/HALL,%20Justine%2020159.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

HALL, Richard. « The U.S. has been bombing the Islamic State for a year. What has been achieved? », *The Week*, [En ligne], août 2015. [theweek.com/articles/571084/been-bombing-islamic-state-year-what-been-achieved] (Consulté le 1er mai 2018).

HAMID, Mustafa, et Leah FARRALL. *The Arabs at War in Afghanistan*, Oxford (Royaume-Uni), Oxford University Press, 2015, 355 p.

HANOUSH, Feras. « ISIS Is Training an Army of Child Soldiers », *Newsweek*, [En ligne], novembre 2015. [newsweek.com/isis-training-army-child-soldiers-396392] (Consulté le 1er mai 2018).

HARVEY, Alison. « Deprivation of nationality: Implications for the fight against statelessness », *Questions of International Law*, no 31, 2016, p. 21-38.

HASDAY, Antoine. « Comment la France élimine les djihadistes à l'étranger », *Slate.fr*, [En ligne], janvier 2017. [slate.fr/story/133301/france-djihadistes] (Consulté le 1er mai 2018).

HASSAN, Hassan. « Miscalculation and vulnerability simmer beneath the surface of the Syrian conflict », *The National*, [En ligne], février 2018. [thenational.ae/opinion/comment/miscalculation-and-vulnerability-simmer-beneath-the-surface-of-the-syrian-conflict-1.704463] (Consulté le 1er mai 2018).

HASSAN, Hassan. « The secret world of ISIS training camps – ruled by sacred texts and the sword », *The Guardian*, [En ligne], janvier 2015. [theguardian.com/world/2015/jan/25/inside-isis-training-camps] (Consulté le 1er mai 2018).

HEGGHAMMER, Thomas, et Petter NESSER. « Assessing the Islamic State's Commitment to Attacking the West », *Perspectives on Terrorism*, vol. 9, no 4, juillet 2015.

HEGGHAMMER, Thomas. « Should I Stay or Should I Go? Explaining Variation in Western Jihadists' Choice between Domestic and Foreign Fighting », *American Political Science Review*, [En ligne], février 2013, 15 p. [hegghammer.com/\_files/Hegghammer\_-\_Should\_I\_stay\_or\_should\_I\_go.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

HEGGHAMMER, Thomas. « Syria's Foreign Fighters », *Foreign Policy*, décembre 2013.

HEGGHAMMER, Thomas. « The Rise of Muslim Foreign Fighters: Islam and the Globalization of Jihad », *International Security*, vol. 35, no 3, hiver 2010-2011, p. 53-94.

HEINKE, Daniel, et Jan RAUDSZUS. « German foreign fighters in Syria and Iraq », *CTC Sentinel*, vol. 8, no 1, janvier 2015, p. 18-21.

HEINKE, Daniel, et Jan RAUDSZUS. « Germany's Returning Foreign Fighters and What to Do About Them », p. 41-54, dans Thomas RENARD, et Rik COOLSAET, [Egmont], « Returnees: Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal With Them. Assessing policies on returning foreign terrorist fighters in Belgium, Germany and the Netherlands », *Egmont Paper*, no 101, Bruxelles (Belgique), EGDMONT – Royal Institute for International Relations, février 2018, 76 p.

HELLMUTH, Dorle. « Of Alienation, Association, and Adventure: Why German Fighters Join ISIL », *Journal for Deradicalization*, no 6, printemps 2016, p. 24-50.

HEMMINGSEN, Ann-Sophie, [Danish Institute for International Studies]. « An Introduction to the Danish Approach to Countering And Preventing Extremism and Radicalization », *DIIS Reports*, [En ligne], 2015, 53 p. [econstor.eu/bitstream/10419/144731/1/848331087.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

HEMMINGSEN, Ann-Sophie. « Viewing jihadism as a counterculture: potential and limitations », *Behavioral Sciences of Terrorism and Political Aggression*, vol. 7, no 1, 2015, p. 3-17.

HOCHSCHILD, Adam. *Spain in Our Hearts: Americans in the Spanish Civil War, 1936-1939*, Londres (Royaume-Uni), Pan Macmillan, 2017, 464 p.

HOFFMAN, Bruce. *Anonymous Soldiers: The Struggle for Israel, 1917-1947*, New York, First Vintage Books Edition, 2016, 618 p.

HOLMAN, Timothy. « 'Gonna Get Myself Connected': The Role of Facilitation in Foreign Fighter Mobilizations », *Perspectives on Terrorism*, vol. 10, no 2, 2016, 23 p.

HOLMAN, Timothy. « Why States Fail to Counter Foreign Fighter Mobilizations: The Role of Intelligence Services », *Perspectives on Terrorism*, vol. 10, no 6, 2016, p. 140-156.

HOLMER, Georgia, et Adrian SHTUNI, [United States Institute of Peace]. *Returning Foreign Fighters and the Reintegration Imperative*, Washington (États-Unis), United States Institute of Peace, 2017, 14 p.

HOMELAND SECURITY COMMITTEE. *Final report of the task force on combating terrorist and foreign fighter travel*, [En ligne], septembre 2015, 65 p. [homeland.house.gov/wp-content/uploads/2015/09/TaskForceFinalReport.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

HOPPER, Tristin. « At least five Canadian women have conceived children with ISIL fighters : researcher », *The National Post*, [En ligne], février 2016. [news.nationalpost.com/news/world/at-least-five-canadian-women-have-conceived-children-with-isil-fighters-researcher] (Consulté le 1er mai 2018).

HORGAN, John. « The Lost Boys », *CREST Security Review*, no 4, printemps 2017, p. 10-13.

HORGAN, John. *The Psychology of Terrorism. Second Edition*, New York, Routledge, 2014.

HORGAN, John. *Walking away from terrorism: Accounts of disengagement from radical and extremist movements*, New York, Routledge, 2009.

HORGAN, John., et collab. « From Cubs to Lions: A Six Stage Model of Child Socialization into the Islamic State », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 40, no 7, 2016, p. 645-664.

HOYLE, Carolyn, Alexandra BRADFORD et Ross FRENETT, [Institute for Strategic Dialogue]. *Becoming Mulan? Female Western Migrants to ISIS*, [En ligne], 2015, 47 p. [isdglobal.org/wp-content/uploads/2016/02/ISD]2969\_Becoming\_Mulan\_01.15\_WEB.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

HUFFPOST, et AFP. « Deux femmes du djihadiste français Kevin Guiavarch, expulsées de Turquie mises en examen », *Le Huffington Post*, [En ligne], octobre 2016. [huffingtonpost.fr/2016/10/26/deux-femmes-du-djihadiste-francais-kevin-guiavarch-expulsees-de/] (Consulté le 1er mai 2018).

HUFFPOST, et AFP. « La moitié des 240 jihadistes de retour en France sont en prison », *Le Huffington Post*, [En ligne], octobre 2017. [huffingtonpost.fr/2017/10/26/la-moitie-des-240-jihadistes-de-retour-en-france-sont-en-prison\_a\_23257319/] (Consulté le 1er mai 2018).

ICCT. « Roundtable Expert Meeting & Conference on Rehabilitation and Reintegration of Violent Extremist Offenders: Core Principles & Good Practices », *Background Paper*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], février 2012, 15 p. [icct.nl/download/file/ICCT-Background-Paper-Rehab-Core-Principles-Good-Practices.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

INTERNATIONAL COMMITTEE OF THE RED CROSS. *International humanitarian law and the challenges of contemporary armed conflicts*, Genève (Suisse), octobre 2015, 61 p.

INTERNATIONAL CRIMES DATABASE. *R. c. Habib, 2017 QCCQ 6948*, [En ligne], [s. d.]. [internationalcrimesdatabase.org/Case/3289] (Consulté le 1er mai 2018).

INTERNATIONAL CRISIS GROUP. *The North Caucasus Insurgency and Syria: An Exported Jihad? Europe Report N°238*, [En ligne], 16 mars 2016, 40 p. [www.refworld.org/pdfid/56eab9f84.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

JACKSON, Angela. *British Women and the Spanish Civil War*, coll. Routledge/Canada Blanch Studies on Contemporary Spain, New York, Routledge, 2002, 336 p.

JACOB, Etienne. « Djihadistes : plus de 240 "revenants" en France depuis 2012, dont la moitié en prison », *Le Figaro.fr*, [En ligne], octobre 2017. [lefigaro.fr/actualite-france/2017/10/26/01016-20171026ARTFIG00319-djihadistes-plus-de-240-revenants-en-france-depuis-2012-dont-la-moitie-en-prison.php] (Consulté le 1er mai 2018).

JAFFER, Nabeelah. « The secret world of Isis brides: 'U dnt hav 2 pay 4 ANYTHING if u r wife of a martyr' », *The Guardian*, [En ligne], juin 2015. [theguardian.com/world/2015/jun/24/isis-brides-secret-world-jihad-western-women-syria] (Consulté le 1er mai 2018).

JAWAID, Arsla. « From Foreign Fighters to Returnees: The Challenges of Rehabilitation and Reintegration Policies », *Journal of Peacebuilding & Development*, vol. 12, no 2, 2017, p. 102-107.

JAYARAMAN, Shiva. « International Terrorism and Statelessness: Revoking the Citizenship of ISIL Foreign Fighters », *Chicago Journal of International Law*, vol. 17, no 1, [En ligne], 2016, p. 178-216. [chicagounbound.uchicago.edu/cjil/vol17/iss1/6] (Consulté le 1er mai 2018).

JENKINS, Brian Michael. *When Jihadis Come Marching Home: The Terrorist Threat Posed by Westerners Returning from Syria and Iraq*, Santa Monica (États-Unis), Rand Corporation, 2014, 39 p.

JOFFÉ, George. « Global Jihad and Foreign Fighters », *Small Wars & Insurgencies*, vol. 27, no 5, août 2016, p. 800-816.

JOHN, Tara. « British Family of 12 Has Crossed Into ISIS Territory in Syria », *Time*, [En ligne], 2015. [time.com/3927977/isis-british-family/] (Consulté le 1er mai 2018).

JOHNIAN, Andrew. « Psychologist Discusses 'Mutual Radicalization' in Groups and Nation-States », *Georgetown Security Studies Review*, [En ligne], novembre 2017. [georgetownsecuritystudiesreview.org/2017/11/26/psychologist-discusses-mutual-radicalization-in-groups-and-nation-states/] (Consulté le 1er mai 2018).

JONES, Seth G., et collab. *Rolling Back the Islamic State*, Santa Monica (États-Unis), Rand Corporation, 2017, 297 p.

KAVAL, Allan, et Soren SEELow. « Plusieurs djihadistes français arrêtés en Syrie par des combattants kurdes », *Le Monde.fr*, [En ligne], décembre 2017. [lemonde.fr/police-justice/article/2017/12/27/plusieurs-djihadistes-francais-arretes-en-syrie-par-des-combattants-kurdes\_5235075\_1653578.html] (Consulté le 1er mai 2018).

KESVANI, Hussein, et Amandla THOMAS-JOHNSON. « British Men Who Fought Bashar al-Assad's Regime Are Hiding From Their Government », *BuzzFeed News*, [En ligne], juin 2015. [buzzfeed.com/husseinkesvani/british-foreign-fighters?utm\_term=.tubwenoQ6#.sflJ3jqZ] (Consulté le 1er mai 2018).

KHALIL, Lydia, et Rodger SHANAHAN, [Lowy Institute for International Policy]. « Foreign Fighters in Syria and Iraq: The day after », *Lowy Institute Analyses*, [En ligne], septembre 2016, 22 p. [lowyinstitute.org/publications/foreign-fighters-syria-and-iraq-day-after] (Consulté le 1er mai 2018).

KHANDAKER, Tamara. « Chill out about returning foreign fighters, experts tell Canadians », *Vice News*, [En ligne], novembre 2017. [news.vice.com/en\_ca/article/zmyyk3/chill-out-about-returning-foreign-fighters-experts-tell-canadians] (Consulté le 1er mai 2018).

KHATTIB, Lina, [Carnegie Middle East Center]. *The Islamic State's Strategy: Lasting and Expanding*, Washington (États-Unis), Carnegie Endowment for International Peace, juin 2015, 33 p.

KHOSROKHAVAR, Farhad. « Le nouveau djihadisme européen », *REVUE DU M.A.U.S.S. : Religion. Le retour? : Entre violence, marché et politique*, vol. 1, no 49, 2017, p. 31-47.

KNIGHTS, Michael, et Alexander MELLO. « The Cult of the Offensive: The Islamic State on Defense », *CTC Sentinel*, vol. 8, no 4, [En ligne], avril 2015, p. 1-7. [ctc.usma.edu/app/uploads/2015/05/CTCSentinel-Vol8Issue43.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

KOEHLER, Daniel. *Understanding Deradicalization: Methods, Tools and Programs for Countering Violent Extremism*. Londres, (Royaume-Uni), Routledge, 2016.

KOEHLER, Daniel. « Family Counselling as Prevention and Intervention Tool Against "Foreign Fighters". The German "Hayat" Program », *Journal EXIT-Deutschland*, [En ligne], 2013. [journals.sfu.ca/jed/index.php/jex/article/view/49] (Consulté le 1er mai 2018).

KOEHLER, Daniel. *Using Family Counseling to Prevent and Intervene Against Foreign Fighters: Operational Perspectives, Methodology and Best Practices for Implementing Codes of Conduct*, [En ligne], [s. d.], 10 p. [mei.edu/sites/default/files/Koehler.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

KRÄHENMANN, Sandra. « Foreign Fighters under International Law », *Academy Briefing*, no 7, Genève (Suisse), Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève, 2014, 64 p.

KRÄHENMANN, Sandra. « The Obligations under International Law of the Foreign Fighter's State of Nationality or Habitual Residence, State of Transit and State of Destination », p. 229-258, dans Andrea DE GUTTRY, Francesca CAPONE et Christophe PAULUSSEN, *Foreign Fighters under International Law and Beyond*, La Haye (Pays-Bas), T.M.C. Asser Press, 2016, 533 p.

LANG, Daniel, et Grant MITCHELL, [Standing Senate Committee on National Security and Defence]. *Countering the Terrorist Threat in Canada: An Interim Report*, [En ligne], 2015, 26 p. [publications.gc.ca/collections/collection\_2015/sen/yc33-0/YC33-0-412-18-eng.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

LAROUCHE, Vincent, et Gabrielle DUCHAINE. « Soupçonné de terrorisme et autorisé à acheter des armes à feu », *La Presse*, [En ligne], septembre 2016. [lapresse.ca/actualites/201609/29/01-5025576-soupconne-de-terrorisme-et-autorise-a-acheter-des-armes-a-feu.php] (Consulté le 1er mai 2018).

LAROUCHE, Vincent, Gabrielle DUCHAINE et Daniel RENAUD. « Soupçonnés de terrorisme, deux élèves du Collège de Maisonneuve arrêtés », *La Presse*, [En ligne], avril 2015. [lapresse.ca/actualites/justice-et-faits-divers/faits-divers/201504/15/01-4861389-soupconnes-de-terrorisme-deux-eleves-du-college-de-maisonneuve-arretes.php] (Consulté le 1er mai 2018).

LE LIBOUX, Tiphaine. « Le suivi des enfants de jihadistes, défi des prochaines années », *La Voix du Nord*, [En ligne], février 2018. [lavoixdunord.fr/314878/article/2018-02-10/le-suivi-des-enfants-de-jihadistes-defi-des-prochaines-annees] (Consulté le 1er mai 2018).

LEDUC, Raphaël. *Foreign Fighters: Defining the Concept and Assessing the Effectiveness of Policies to Counter Them*, [Mémoire], Université d'Ottawa, 2016, 49 p.

LEDUC, Sarah. « Des Occidentaux avec les Kurdes à Afrin : l'ultra-gauche monte au front (1/2) », *France 24*, [En ligne], mars 2018. [www.france24.com/fr/20180220-syrie-turquie-kurdes-afrin-occidentaux-ultra-gauche-france-ygp-notre-dame-landes] (Consulté le 1er mai 2018).

LEDWITH, Mario, Richard PENDLEBURY et Josh WHITE. « Ticketing cars at a London hospital, the British jihadi who's 'back from fighting on the front line' in Syria », *The Daily Mail*, [En ligne], mai 2016. [dailymail.co.uk/news/article-3589889/Ticketing-cars-London-hospital-British-jihadi-s-fighting-line-Syria.html] (Consulté le 1er mai 2018).

LEPPINK, Dorian. *Recruitment Propaganda of the Islamic State: Recruiting Narratives in the Islamic State's Propaganda*, [Thèse (BA)], RWTH Aachen University, 2017, 28 p.

LEWIS, Dustin A., Naz K. MODIRZADEH et Gabriella BLUM, [Harvard Law School Program on International Law and Armed Conflict]. *Medical Care in Armed Conflict: International Humanitarian Law and State Responses to Terrorism*, septembre 2015, 208 p.

LICHFIELD, John, et Ben LYNFIELD. « War with Isis: Australian teenager dies in Iraq suicide bomb attack for militant group », *The Independent*, [En ligne], mars 2015. [independent.co.uk/news/world/middle-east/isis-execution-video-boy-seen-shooting-dead-israeli-spy-is-identified-as-french-citizen-10101741.html] (Consulté le 1er mai 2018).

LINDEKILDE, Lasse, Preben BERTELSEN et Michael STOHL. « Who Goes, Why and With What Effects: The Problem of Foreign Fighters from Europe », *Small Wars & Insurgencies*, vol. 27, no 5, 2015, p. 858-877.

LING, Justin. « The Trudeau government peels back bill C-51 — mostly », *Vice News*, [En ligne], juin 2017. [news.vice.com/en\_ca/article/wjzk94/the-trudeau-government-peels-back-bill-c-51-mostly] (Consulté le 1er mai 2018).

LISTER, Charles, [The Brookings Institution]. *Returning Foreign Fighters: Criminalization or Reintegration?*, [Policy Briefing], [En ligne], 2015, 12 p. [brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/En-Fighters-Web.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

LISTER, Charles, [The Center for Middle East Policy at Brookings]. « Profiling Jabhat al-Nusra », *The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World*, [Analysis Paper], [En ligne], 2016, 51 p. [brookings.edu/wp-content/uploads/2016/07/iwr\_20160728\_profiling\_nusra.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

LISTER, Charles. « Competition among Violent Islamist Extremists: Combating an Unprecedented Threat », *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 668, no 1, 21 octobre 2016, p. 53-70.

LISTER, Charles. *Written Testimony of Charles Lister, Senior Fellow, Middle East Institute, to the United States House Committee on Foreign Affairs. Hearing on "Syria After the Missile Strikes: Policy Options"*, [En ligne], 2017. [docs.house.gov/meetings/FA/FA00/20170427/105890/HHRG-115-FA00-Wstate-ListerC-20170427.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

LITTMAN, Rebecca. *Children and Extreme Violence: Insights from Social Science on Child Trajectories Into and Out of Non-State Armed Groups*, New York, United Nations University, octobre 2017, 13 p. (Children and Extreme Violence).

LOGAN, Nick. « Should Canada try a Danish plan to deal with radicals returning from Syria? », *Global News*, [En ligne], octobre 2014. [globalnews.ca/news/1626263/should-canada-try-a-danish-plan-to-deal-with-radicals-returning-from-syria/] (Consulté le 1er mai 2018).

LOKEN, Meredith, et Anna ZELENZ. « Explaining Extremism: Western Women in Daesh », *European Journal of International Security*, vol. 3, no 1, février 2018, p. 45-68.

LORIGGIO, Paola. « Ont. man who pleaded guilty to terror charge sentenced to 4.5 years in prison: lawyer », *CTV News*, [En ligne], octobre 2017. [ctvnews.ca/canada/ont-man-who-pleaded-guilty-to-terror-charge-sentenced-to-4-5-years-in-prison-lawyer-1.3657341] (Consulté le 1er mai 2018).

LOZANO, Maria, [TERRA]. *Inventory of the best practices on de-radicalisation from the different Member States of the EU*, [En ligne], 2014, 58 p. [terra-net.eu/files/nice\_to\_know/20140722134422CVERLTdef.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

MACHEREL, Cathy. « "Oui, les Etats éliminent leurs ressortissants djihadistes en Syrie et en Irak" », *24 heures*, [En ligne], juin 2017. [24heures.ch/monde/oui-etats-eliminent-ressortissants-djihadistes-syrie-irak/story/27213229] (Consulté le 1er mai 2018).

MACHNIKOWSKI, Ryszard, et Arkadiusz LEGIEĆ. « The Favored Conflicts of Foreign Fighters From Central Europe », *Terrorism Monitor*, vol. 15, no 19, octobre 2017.

MACKINNON, Mark. « Bypassing official channels, Canada's Ukrainian diaspora finances and fights a war against Russia », *The Globe and Mail*, [En ligne], 2017. [theglobeandmail.com/news/world/ukraine-canadas-unofficial-war/article23208129/] (Consulté le 1er mai 2018).

MAHER, Shiraz, et Peter R. NEUMANN, [International Centre for the Study of Radicalisation (ICSR)]. *Pain, Confusion, Anger, and Shame: The Stories of Islamic State Families*, [En ligne], 2016, 14 p. [http://icsr.info/wp-content/uploads/2016/04/ICSR-Report-Pain-Confusion-Anger-and-Shame-The-Stories-of-Islamic-State-Families1.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

MAHER, Shiraz. « From Portsmouth to Kobane: the British jihadist fighting for Isis », *New Statesman*, [En ligne], 2014. [newstatesman.com/2014/10/portsmouth-kobane] (Consulté le 1er mai 2018).

MAHMOOD, Sara. « 'Cubs of the Caliphate': The Islamic State's Focus on Children », *Counter Terrorist Trends and Analysis*, vol. 8, no 10, octobre 2016, p. 9-12.

MALET, David. « Foreign Fighter Returnees: An Indefinite Threat? », *Terrorism and Political Violence*, Ahead of Publication, 5 juillet 2018, p. 1-19.

MALET, David. « Foreign Fighter Mobilization and Persistence in a Global Context », *Terrorism and Political Violence*, vol. 27, no 3, 5 mai 2015, p. 454-473.

MALET, David. « The European Experience With Foreign Fighters and Returnees », p. 6-18, dans Thomas RENARD, et Rik COOLSAET, [Egmont], « Returnees: Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal With Them. Assessing policies on returning foreign terrorist fighters in Belgium, Germany and the Netherlands », *Egmont Paper*, no 101, Bruxelles (Belgique), Egmont – Royal Institute for International Relations, février 2018, 76 p.

MALET, David. *Foreign Fighters: Transnational Identity in Civil Conflicts*, New York, Oxford University Press, 2013, 272 p.

MALET, David. *What does the evidence tell us about the impact of foreign fighters on home-grown radicalization?*, [exposé tenu lors de l'événement *What have we learned about radicalisation?* – Radicalisation Research, 6 juillet 2015], [En ligne], 2015. [radicalisationresearch.org/debate/malet-foreign-fighters-home-grown-radicalization/] (Consulté le 1er mai 2018).

MARONE, Francisco. « Italian Jihadists in Syria and Iraq », *Journal of Terrorism Research*, vol. 7, no 1, janvier 2016, p. 20-35.

MARTINEZ, Luis. « Structures, environnement et basculement dans le jihadisme », *Cultures & Conflits*, no 69, [En ligne], printemps 2008, p. 133-156. [journals.openedition.org/conflits/10912] (Consulté le 1er mai 2018).

MASRI, Lena. « They lived under ISIS; now they struggle with deep depression or other mental illness », *ABC News*, [En ligne], décembre 2017. [abcnews.go.com/International/lived-isis-now-struggle-deep-depression-mental-illness/story?id=51997494] (Consulté le 1er mai 2018).

MAZZETTI, Mark, Eric SCHMITT et Robert F. WORTH. « Two-Year Manhunt Led to Killing of Awlaki in Yemen », *The New York Times*, [En ligne], septembre 2011. [nytimes.com/2011/10/01/world/middleeast/anwar-al-awlaki-is-killed-in-yemen.html] (Consulté le 1er mai 2018).

MCCANN, Kate. « 'The only way' of dealing with British Islamic State fighters is to kill them in almost every case, minister says », *The Telegraph*, [En ligne], octobre 2017. [telegraph.co.uk/news/2017/10/22/way-dealing-british-islamic-state-fighters-kill-almost-every/] (Consulté le 1er mai 2018).

MEDIUM, [@DFRLab]. *A Serb, a Texan, and a Colombian Walk Into a War: Profiling the foreign fighters who joined the Russia-backed separatists*, [En ligne], 2016. [medium.com/dfrlab/a-serb-a-texan-and-a-colombian-walk-into-a-war-9a0389dda2ba] (Consulté le 1er mai 2018).

MEDIUM, [@DFRLab]. *The Foreign Fighters Battling for Ukraine: Profiling volunteers who joined Ukrainian battalions*, [En ligne], 2016. [https://medium.com/@DFRLab/the-foreign-fighters-battling-for-ukraine-c314e3c3e6e2] (Consulté le 1er mai 2018).

MEHRA, Tanya. « Foreign Terrorist Fighters: Trends, Dynamics and Policy Responses », *The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague*, vol. 7, no 7, 2016, 32 p.

MEHRA, Tanya. *Bringing (Foreign) Terrorist Fighters to Justice in a Post-ISIS Landscape Part II: Prosecution by Foreign National Courts*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], janvier 2018. [icct.nl/publication/bringing-foreign-terrorist-fighters-to-justice-in-a-post-isis-landscape-part-ii-prosecution-by-foreign-national-courts/] (Consulté le 1er mai 2018).

MEHRA, Tanya. *Bringing (Foreign) Terrorist Fighters to Justice in a Post-ISIS Landscape Part I: Prosecution by Iraqi and Syrian Courts*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], décembre 2017. [icct.nl/publication/bringing-foreign-terrorist-fighters-to-justice-in-a-post-isis-landscape-part-i-prosecution-by-iraqi-and-syrian-courts/] (Consulté le 1er mai 2018).

MEKHENNET, Souad, et Joby WARRICK. « For the 'children of ISIS,' target practice starts at age 6. By their teens, they're ready to be suicide bombers », *The Washington Post*, [En ligne], octobre 2016. [washingtonpost.com/world/national-security/for-the-children-of-isis-target-practice-starts-at-age-6-by-their-teens-theyre-ready-to-be-suicide-bombers/2016/10/06/3b59f0fc-8664-11e6-92c2-14b64f3d453f\_story.html?utm\_term=.dff4c9b48a97] (Consulté le 1er mai 2018).

MEKHENNET, Souad, et Joby WARRICK. « The jihadist plan to use women to launch the next incarnation of ISIS », *The Washington Post*, [En ligne], novembre 2017. [washingtonpost.com/world/national-security/the-jihadist-plan-to-use-women-to-launch-the-next-incarnation-of-isis/2017/11/26/e81435b4-ca29-11e7-8321-481fd63f174d\_story.html?utm\_term=.3715528af13a] (Consulté le 1er mai 2018).

MELEAGROU-HITCHENS, Alexander, Seamus HUGHES et Bennett CLIFFORD. *The Travelers: American Jihadists in Syria and Iraq*, Washington, Program on Extremism, The George Washington University, 2018, 102 p.

MENDELSON, Barak. « Foreign Fighters – Recent Trends », *Orbis*, vol. 55, no 2, [En ligne], 2011, p. 189-202. [doi.org/10.1016/orbis.2011.01.002] (Consulté le 1er mai 2018).

MENDICK, Robert. « Only one in eight jihadists returning to UK is caught and convicted », *The Telegraph*, [En ligne], mai 2016. [telegraph.co.uk/news/2016/05/21/only-one-in-eight-jihadists-returning-to-uk-is-caught-and-convic/] (Consulté le 1er mai 2018).

MERZ, Fabien. « Dealing with Jihadist Returnees: A Tough Challenge », *CSS Analyses in Security Policy*, no 210, 2017, 4 p.

MILLS, Claire. « ISIS/Daesh: the military response in Iraq and Syria », *Commons Briefing papers*, no 06995, Royaume-Uni, House of Commons Library, mars 2017, 65 p.

MIRONOVA, Vera, et Mohammed HUSSEIN. « The Downfall of ISIS: Why Foreign Fighters Have Become a Liability », *Foreign Affairs*, septembre 2016.

MISHALI-RAM, Meirav. « Foreign fighters and transnational Jihad in Syria », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 41, no 3, p. 169-190.

MOORE, Jack. « Why air strikes alone can't destroy ISIS », *Newsweek*, 4 décembre 2015.

MORRIS, Loveday. « Isis file reveals "problem" foreign fighters are refusing to fight in Iraq », *The Independent*, [En ligne], février 2017. [independent.co.uk/news/world/middle-east/isis-iraq-foreign-fighters-return-europe-refusing-fight-sick-notes-a7567131.html] (Consulté le 1er mai 2018).

NAHHAS, Lilia. « Marriage to ISIS Fighters: a Ghost That Haunts Women in Eastern Syria », *Syria Deeply*, [En ligne], 31 juillet 2015. [newsdeeply.com/syria/articles/2015/07/31/marriage-to-isis-fighters-a-ghost-that-haunts-women-in-eastern-syria] (Consulté le 1er mai 2018).

NASSER, Shanifa. « Kevin Mohamed linked to Twitter persona that underwent 'dramatic change' », *CBC News*, [En ligne], mars 2016. [cbc.ca/news/canada/toronto/kevin-mohamed-twitter-abu-jayyid-1.3509129] (Consulté le 1er mai 2018).

NATIONALCOORDINATORFORSECURITYANDCOUNTERTERRORISM (NCTV), et GENERAL INTELLIGENCE AND SECURITY SERVICE (AIVD). *The Children of ISIS: The indoctrination of minors in ISIS-held territory*, [En ligne], avril 2017, 18 p. [english.aivd.nl/publications/publications/2017/04/26/the-children-of-isis.-the-indoctrination-of-minors-in-isis-held-territory] (Consulté le 1er mai 2018).

NATIONAL POST. *Would-be terrorists back in Quebec under RCMP watch after leaving for Syria eight months ago*, [En ligne], 7 août 2015. [nationalpost.com/news/canada/would-be-terrorists-back-in-quebec-under-rcmp-watch-after-leaving-for-syria-eight-months-ago] (Consulté le 1er mai 2018)

NESSER, Petter. « Chronology of Jihadism in Western Europe 1994-2007: Planned, Prepared, and Executed Terrorist Attacks », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 31, no 10, 2008, p. 924-946.

NESSER, Petter. « How did Europe's Global Jihadis Obtain Training for their Militant Causes? », *Terrorism and Political Violence*, vol. 20, no 2, 2008, p. 234-256.

NEUMANN, Peter R. *Radicalized: New Jihadists and the Threat to the West*, Londres (Royaume-Uni), I.B. Tauris & Co., 2016, 256 p.

NEUMANN, Peter R., [International Centre for the Study of Radicalisation (ICSR)]. *Foreign fighter total in Syria/Iraq now exceeds 20,000; surpasses Afghanistan conflict in the 1980s*, [En ligne], janvier 2015. [icsr.info/2015/01/foreign-fighter-total-syriairaq-now-exceeds-20000-surpassesafghanistan-conflict-1980s/] (Consulté le 1er mai 2018).

NEUMANN, Peter R., [International Centre for the Study of Radicalisation (ICSR)]. *Victims, Perpetrators, Assets: The Narratives of Islamic State Defectors*, [En ligne], 2015, 16 p. [icsr.info/wp-content/uploads/2015/09/ICSR-Report-Victims-Perpetrators-Assets-The-Narratives-of-Islamic-State-Defectors.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

NEUMANN, Peter. « Returning Jihadis: A Generational Threat », *Fathom*, [En ligne], automne 2016. [fathomjournal.org/returning-jihadis-a-generational-threat/] (Consulté le 1er mai 2018).

NEWEUROPE. *The Latest: Europol estimates 5,000-7,000 European foreign fighters trained in Syria or Iraq*, [En ligne], décembre 2015. [neweurope.eu/wires/the-latest-europol-estimates-5000-7000-european-foreign-fighters-trained-in-syria-or-iraq/] (Consulté le 1er mai 2018).

NEWS STAFF, [City News]. « Two Ontario men arrested on terrorism peace bonds appear in court, no charges laid », *City News*, [En ligne], avril 2016. [toronto.citynews.ca/2016/04/21/two-ontario-men-arrested-on-terrorism-peace-bonds-appear-in-court-no-charges-laid/] (Consulté le 1er mai 2018).

NGUYEN, Michael. « Acquitté d'avoir intimidé une procureure fédérale », *Le Journal de Montréal*, [En ligne], juin 2017. [journaldemontreal.com/2017/06/06/acquitte-davoir-intimide-une-procureure-federale] (Consulté le 1er mai 2018).

NILSSON, Marco. « Foreign Fighters and the Radicalization of Local Jihad: Interview Evidence from Swedish Jihadists », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 38, no 5, 2015, p. 343-358.

NORDLAND, Rod. « A Visit to the Tense Front Line Between Kurds and Turks », *The New York Times*, [En ligne], février 2018. [nytimes.com/2018/02/01/world/middleeast/syria-turkey-kurds-militias.html] (Consulté le 1er mai 2018).

NUSSIO, Enzo. « The Role of Sensation Seeking in Violent Armed Group Participation », *Terrorism & Political Violence*, [En ligne], 2017, 26 p. [papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\_id=2932304] (Consulté le 1er mai 2018).

O'BAGY, Elizabeth, [Institute for the Study of War]. *Jihad in Syria: Middle East Security Report 6*, [En ligne], septembre 2012, 42 p. [understandingwar.org/report/jihad-syria] (Consulté le 1er mai 2018).

OBERTI, Charlotte. « Le parcours chaotique du premier Français accusé de jihad en Syrie », *France 24*, [En ligne], octobre 2014. [france24.com/fr/20141017-france-parcours-chaotique-premier-francais-accuse-jihad-syrie-flavien-moreau-justice-proces-] (Consulté le 1er mai 2018).

OLIDORT, Jacob. *Inside the Caliphate's Classroom: Textbooks, Guidance Literature, and Indoctrination Methods of the Islamic State*, Washington, The Washington Institute for Near East Policy, 2016, 76 p.

ORTON, Kyle. *The Forgotten Foreign Fighters: The PKK in Syria*, Londres (Royaume-Uni), The Henry Jackson Society, 2017, 132 p.

PANTUCCI, Raffaello, [Combating Terrorism Center at West Point]. « A View from the CT Foxhole: Neil Basu, Senior National Coordinator for Counterterrorism Policing in the United Kingdom », *CTC Sentinel*, vol. 11, no 2, [En ligne], février 2018, p. 10-14. [ctc.usma.edu/view-ct-foxhole-neil-basu-senior-national-coordinator-counterterrorism-policing-united-kingdom/] (Consulté le 1er mai 2018).

PARRISH, Karen, [U.S. Army]. « Stopping flow of foreign fighters to ISIS 'will take years', Army official says », *DoD News*, [En ligne], avril 2017. [army.mil/article/185550/stopping\_flow\_of\_foreign\_fighters\_to\_isis\_will\_take\_years\_army\_official\_says] (Consulté le 1er mai 2018).

PAULUSSEN, Christophe, et Kate PITCHER. « Prosecuting (Potential) Foreign Fighters: Legislative and Practical Challenges », *ICCT Research Paper*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, janvier 2018, 48 p.

PAULUSSEN, Christophe. « Repressing the Foreign Fighters Phenomenon and Terrorism in Western Europe: Towards an Effective Response Based on Human Rights », *ICCT Research Paper*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, novembre 2016, 38 p.

PEARSON, Elizabeth. « What is luring Western women to Syria to join Isis? », *The Telegraph*, [En ligne], février 2015. [telegraph.co.uk/news/worldnews/islamic-state/11429118/What-is-luring-Western-women-to-Syria-to-join-Isis.html] (Consulté le 1er mai 2018).

PEJIC, Jelena, [International Committee of the Red Cross]. « Extraterritorial targeting by means of armed drones: Some legal implications », *International Review of the Red Cross*, mai 2015, 40 p.

PEJIC, Jelena. « Armed Conflict and Terrorism: There is a (Big) Difference », p. 171-204, dans Ana SALINAS DE FRIAS, Katja SAMUEL et Nigel WHITE, *Counter-Terrorism: International Law and Practice*, Oxford (Royaume-Uni), Oxford University Press, 2012, 1156 p.

PEREŠIN, Anita, et Alberto CERVONE. « The Western *Muhajirat* of ISIS », *Studies in Conflict & Terrorism*, vol. 38, no 7, [En ligne], 2015, p. 495-509. [tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1057610X.2015.1025611] (Consulté le 1er mai 2018).

PEREŠIN, Anita. « Fatal Attraction: Western Muslims and ISIS », *Perspectives on Terrorism*, vol. 9, no 3, [En ligne], 2015, p. 21-38. [researchgate.net/publication/301748250\_Fatal\_Attraction\_Western\_Muslims\_and\_ISIS] (Consulté le 1er mai 2018).

PERKEL, Colin, [The Canadian Press]. « Detained Ont. man charged with terror offence », *CTV News*, mars 2016. [ctvnews.ca/canada/detained-ont-man-charged-with-terror-offence-1.2836216] (Consulté le 1er mai 2018).

PERLIGER, Arie, et Daniel MILTON, [Combating Terrorism Center at West Point]. *From Cradle to Grave: The Lifecycle of Foreign Fighters in Iraq and Syria*, [En ligne], novembre 2016, 51 p. [ctc.usma.edu/app/uploads/2016/11/Cradle-to-Grave2.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

PETERSON, Nolan. « Hunting ISIS: We're Killing 1,000 Fighters A Month », *Newsweek*, [En ligne], septembre 2015. [newsweek.com/hunting-isis-were-killing-1000-fighters-month-372663] (Consulté le 1er mai 2018).

PETERSON, Nolan. « Why a Russian is Fighting for Ukraine », *Newsweek*, [En ligne], avril 2015. [newsweek.com/why-russian-fighting-ukraine-320723] (Consulté le 1er mai 2018).

PETROU, Michael. *Renegades: Canadians in the Spanish Civil War*, Vancouver, UBC Press, 2008, 304 p.

PEW RESEARCH CENTER. *Climate Change and Financial Instability Seen as Top Global Threats*, [En ligne], juin 2013, 30 p. [pewglobal.org/2013/06/24/climate-change-and-financial-instability-seen-as-top-global-threats/] (Consulté le 1er mai 2018).

PHAM-LÊ, Jérémie. « Enfants français, bourreaux de Daech: "Un défi adressé à l'Occident" », *L'Express*, [En ligne], mai 2016. [lexpress.fr/actualite/societe/enfants-francais-bourreaux-de-daech-un-defi-adresse-a-l-occident\_1792840.html] (Consulté le 1er mai 2018).

PINTO ARENA, Maria do Céu. « The Portuguese foreign fighters phenomenon: a preliminary assessment », *Journal of Policing, Intelligence and Counter Terrorism*, vol. 13, no 1, 2018, p. 93-114.

POKALOVA, Elena. « Driving Factors behind Foreign Fighters in Syria and Iraq », *Studies in Conflict & Terrorism*, [En ligne], 2018. [tandfonline.com/doi/full/10.1080/1057610X.2018.1427842] (Consulté le 1er mai 2018).

POULIOT, Gaétan, et Sonia DESMARAIS. « Un Québécois soupçonné de terrorisme dans la ligne de mire du FBI », *Radio-Canada*, [En ligne], avril 2017. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1029330/quebecois-soupcons-terrorisme-fbi] (Consulté le 1er mai 2018).

PRESS ASSOCIATION. « Britons fighting with IS in Syria `legitimate target´ for drone strikes - Fallon », *The Daily Mail*, [En ligne], octobre 2017. [dailymail.co.uk/wires/pa/article-4974794/Britons-fighting-IS-Syria-legitimate-target-drone-strikes-Fallon.html] (Consulté le 1er mai 2018).

PRESS ASSOCIATION. « Two Britons jailed for 13 years for joining jihadi group in Syria », *The Guardian*, [En ligne], décembre 2014. [theguardian.com/uk-news/2014/dec/05/two-britons-jailed-13-years-joining-jihadi-group-syria] (Consulté le 1er mai 2018).

PROCTOR, J. « Mentally ill or time-bomb terrorist? Restrictions rejected for accused ISIS sympathizer », *CBC News*, [En ligne], février 2018. [https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/isis-peace-bond-courts-terrorism-1.4533749] (Consulté le 1er mai 2018).

PROVOST, Anne-Marie. « Un appel à l'aide pour soutenir les familles aux prises avec un proche radicalisé », *Radio-Canada*, [En ligne], mars 2017. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/1025022/un-appel-a-laide-pour-soutenir-les-familles-aux-prises-avec-un-proche-radicalise] (Consulté le 1er mai 2018).

RADICALISATION AWARENESS NETWORK. *RAN ISSUE PAPER. Child Returnees from conflict zones*. novembre 2016, 23 p.

RADICALISATION AWARENESS NETWORK. *RAN MANUAL. Responses to returnees: Foreign terrorist fighters and their families*, 2017, 98 p.

RADICALISATION AWARENESS NETWORK. *The RAN Declaration of Good Practices for Engagement with Foreign Fighters for Prevention, Outreach, Rehabilitation and Reintegration*, [s. d.], 6 p.

RADIO-CANADA, et LA PRESSE CANADIENNE. *Terrorisme : Ottawa songe à renforcer les ordonnances de bonne conduite*, [En ligne], août 2016. [ici.radio-canada.ca/nouvelle/798108/goodale-terrorisme-code-criminel-amendement-bonne-conduite] (Consulté le 1er mai 2018).

RASHEED, Ahmed. « Exclusive: Islamic State crushes rebellion plot in Mosul as army closes in », *Reuters*, [En ligne], octobre 2016. [reuters.com/article/us-mideast-crisis-iraq-mosul-exclusive/exclusive-islamic-state-crushes-rebellion-plot-in-mosul-as-army-closes-in-idUSKBN12E0Z0] (Consulté le 1er mai 2018).

RASMUSSEN, Nicholas J. *Countering Violent Islamist Extremism: The Urgent Threat of Foreign Fighters and Homegrown Terror: Hearing Before The House Committee On Homeland Security*, [En ligne], février 2015. [dni.gov/files/NCTC/documents/news\_documents/Countering\_Violent\_Islamist\_Extremism.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

RATELLE, Jean-François. « North Caucasian foreign fighters in Syria and Iraq: assessing the threat of returnees to the Russian Federation », *Caucasus Survey*, vol. 4, no 3, p. 218-238.

REED, Alastair, Jeanine DE ROY VAN ZUIDEWIJN et Edwin BAKKER. « Pathways of Foreign Fighters: Policy Options and Their (Un) Intended Consequences », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism - The Hague, [En ligne], 2015, 19 p. [icct.nl/download/file/ICCT-Reed-De-Roy-Van-Zuidewijn-Bakker-Pathways-Of-Foreign-Fighters-Policy-Options-And-Their-Un-Intended-Consequences-April2015(1).pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

REED, Alastair, Johanna POHL et Marjolein JEGERINGS. « The Four Dimensions of the Foreign Fighter Threat: Making Sense of an Evolving Phenomenon », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism - The Hague, vol. 8, no 1, 2017, 16 p.

RENARD, Thomas, et Rik COOLSAET, [Egmont]. « From the Kingdom to The Caliphate and Back: Returnees in Belgium », p. 19-40, dans Thomas RENARD, et Rik COOLSAET, [Egmont], « Returnees: Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal With Them. Assessing policies on returning foreign terrorist fighters in Belgium, Germany and the Netherlands », *Egmont Paper*, no 101, Bruxelles (Belgique), Egmont - Royal Institute for International Relations, février 2018, 76 p.

RENARD, Thomas, et Rik COOLSAET, [Egmont]. « Returnees: Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal With Them. Assessing policies on returning foreign terrorist fighters in Belgium, Germany and the Netherlands », *Egmont Paper*, no 101, Bruxelles (Belgique), Egmont - Royal Institute for International Relations, février 2018, 76 p.

REUTER, Christoph. « The Terror Strategist: Secret Files Reveal the Structure of Islamic State », *Spiegel Online*, [En ligne], avril 2015. [spiegel.de/international/world/islamic-state-files-show-structure-of-islamist-terror-group-a-1029274.html] (Consulté le 1er mai 2018).

REUTER, Christoph. « The West's Dilemma: Why Assad Is Uninterested in Defeating Islamic State », *Spiegel Online*, [En ligne], décembre 2015. [spiegel.de/international/world/islamic-state-helps-assad-gain-legitimacy-in-west-a-1066211.html] (Consulté le 1er mai 2018).

REVKIN, Mara, [The Center for Middle East Policy at Brookings]. « The legal foundations of the Islamic State », *The Brookings Project on U.S. Relations with the Islamic World*, [Analysis Paper], no 23, juillet 2016, 41 p.

REYNOLDS, Sean C., et Mohammed M. HAFEZ. « Social Network Analysis of German Foreign Fighters in Syria and Iraq », *Terrorism and Political Violence*, février 2017, p. 1-26.

ROACH, Kent, et Craig FORCESE. « A report card on the national security bill », *Policy Options*, [Forum], [En ligne], juin 2017. [policyoptions.irpp.org/magazines/june-2017/a-report-card-on-the-national-security-bill/] (Consulté le 1er mai 2018).

ROACH, Kent, et Craig FORCESE. « Legislating in Fearful and Politicized Times: The Limits of Bill C-51's Disruption Powers in Making Us Safer », p. 141-158, dans Edward IACOBUCCHI, et Stephen J. TOOPE, *After the Paris Attacks: Responses in Canada, Europe and Around the Globe*, Toronto, University of Toronto Press, 2015, 221 p.

ROBERTSON, Dylan. « Calgary police to launch terrorism intervention program », *Calgary Herald*, [En ligne], septembre 2015. [calgaryherald.com/news/local-news/calgary-police-to-launch-terrorism-intervention-program] (Consulté le 1er mai 2018).

ROBERTSON, Dylan. « Delay of National Terrorism Intervention Strategy Prompts Local Upstarts », *Calgary Herald*, [En ligne], avril 2015. [calgaryherald.com/news/national/delay-of-national-terrorism-intervention-strategy-prompts-local-upstarts] (Consulté le 1er mai 2018).

ROBINSON, Eric, et collab. *When the Islamic State Comes to Town: The Economic Impact of Islamic State Governance in Iraq and Syria*, Santa Monica, Rand Corporation, 2017, 260 p.

ROBINSON, Mary. *Human Rights in the Shadow of 11 September: Commonwealth Lecture*, [En ligne], juin 2002. [commonwealthfoundation.com/wp-content/uploads/2013/01/Commonwealth\_Lecture\_2002\_Mrs\_Mary\_Robinson\_0.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

ROGGIO, Bill, et Caleb WEISS. « Jihadist training camps proliferate in Iraq and Syria », *FDD's Long War Journal*, [En ligne], octobre 2014. [longwarjournal.org/archives/2014/10/jihadist\_training\_ca.php] (Consulté le 1er mai 2018).

ROGGIO, Bill, et Caleb WEISS. « Jihadists continue to advertise training camps in Iraq and Syria », *FDD's Long War Journal*, [En ligne], décembre 2014. [longwarjournal.org/archives/2014/12/jihadists\_continue\_t.php] (Consulté le 1er mai 2018).

ROGGIO, Bill. « ISIS video shows Zarqawi training camp in Syria », *FDD's Long War Journal*, [En ligne], mai 2014. [longwarjournal.org/archives/2014/05/isis\_video\_shows\_zar.php] (Consulté le 1er mai 2018).

ROSLIN, Hanna. « How a Danish Town Helped Young Muslims Turn Away From ISIS », *NPR*, [En ligne], juillet 2016. [npr.org/sections/health-shots/2016/07/15/485900076/how-a-danish-town-helped-young-muslims-turn-away-from-isis] (Consulté le 1er mai 2018).

ROY, Olivier. *Le Jihad et la mort*, Paris (France), Éditions du Seuil, 2016, 176 p.

RUKAVINA, Steve. « Montreal father of would-be jihadi hid passports to try to keep son home », *CBC News*, [En ligne], août 2016. [cbc.ca/news/canada/montreal/ghalmi-darko-documents-released-1.3726070] (Consulté le 1er mai 2018).

RUSSELL, Andrew, et Stewart BELL. « Canadian who tried to join terror group in Syria sentenced to 4.5 years », *Global News*, [En ligne], octobre 2017. [globalnews.ca/news/3834323/kevin-omar-mohamed-canadian-terror-suspect-sentenced-jail/] (Consulté le 1er mai 2018).

SAARINEN, Juha. « The Finnish Foreign Fighter Contingent in Syria », *CTC Sentinel*, vol. 7, no 3, mars 2014, p. 6-10.

SAGEMAN, Marc. *Turning to Political Violence: The Emergence of Terrorism*, University of Pennsylvania Press, Philadelphie (États-Unis), 2017, 520 p.

SALLON, Hélène. « En Irak, l'expéditive justice antiterroriste après l'Etat islamique », *Le Monde*, [En ligne], février 2018. [lemonde.fr/international/article/2018/02/28/en-irak-l-expeditive-justice-antiterroriste-apres-l-ei\_5263580\_3210.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SALTMAN, Erin Marie, et Melanie SMITH, [The Institute for Strategic Dialogue]. « *Till martyrdom do us part: gender and the ISIS phenomenon*, [en ligne], 2015, 75 p. [bit.ly/1TrVKT3] (Consulté le 1er mai 2018).

SALTMAN, Erin Marie. « Why are British women leaving the UK to join Isis in Iraq and Syria? », *The Independent*, [En ligne], septembre 2014. [independent.co.uk/voices/comment/why-are-british-women-leaving-the-uk-to-join-isis-in-iraq-and-syria-9721823.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SANDEE, Ronald, et Michael S. SMITH II, [Kronos]. *Inside the Jihad: Dutch Fighters in Syria*, [En ligne], 2013, 28 p. [kronosadvisory.com/Kronos\_DUTCH.FIGHTERS.IN.SYRIA.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

SAUL, Ben. *Defining Terrorism in International Law*, Oxford (Royaume-Uni), Oxford University Press, 2008, 373 p.

SAYER, Nina A., et collab. « Reintegration Problems and Treatment Interests Among Iraq and Afghanistan Combat Veterans Receiving VA Medical Care », *Psychiatric Services*, vol. 61, no 6, juin 2010, p. 589-597. [ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/20513682] (Consulté le 1er mai 2018).

SCHANZER, Jonathan, et Merve TAHIROGLU, [Foundation for Defense of Democracies]. *Bordering on Terrorism: Turkey's Syria Policy and the Rise of the Islamic State*, Washington (États-Unis), FDD Press, novembre 2014, 24 p.

SCHMID, Alex P. « Foreign (Terrorist) Fighter Estimates: Conceptual and Data Issues », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], 2015, 21 p. [icct.nl/wp-content/uploads/2015/10/ICCT-Schmid-Foreign-Terrorist-Fighter-Estimates-Conceptual-and-Data-Issues-October20152.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

SCHMID, Alex P. et Judith TINNES « Foreign (Terrorist) Fighter With IS : A European Perspective », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], 2015, 69 p. [https://icct.nl/wp-content/uploads/2015/12/ICCT-Schmid-Foreign-Terrorist-Fighters-with-IS-A-European-Perspective-December2015.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

SCHMID, Alex. P. « Radicalisation, De-Radicalisation, Counter-Radicalisation : A Conceptual Discussion and Literature Review », *ICCT Policy Brief*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], 2013, 91 p. [icct.nl/download/file/ICCT-Schmid-Radicalisation-De-Radicalisation-Counter-Radicalisation-March-2013.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

SCHMIDT, Michael S., et Mark MAZZETTI. « Suicide Bomber From U.S. Came Home Before Attack », *The New York Times*, [En ligne], juillet 2014. [nytimes.com/2014/07/31/us/suicide-bomber-from-us-came-home-before-attack.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SCHMITT, Eric, et Somini SENGUPTA. « Thousands Enter Syria to Join ISIS Despite Global Efforts », *The New York Times*, [En ligne], septembre 2015. [nytimes.com/2015/09/27/world/middleeast/thousands-enter-syria-to-join-isis-despite-global-efforts.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. *Rapport public de 2014 sur la menace terroriste pour le Canada. Dossier spécial de 2014 : Réagir à l'extrémisme violent et aux voyages à des fins liées au terrorisme*, [En ligne], 2014, 43 p. [securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2014-pblc-rpr-trrrst-thrt/2014-pblc-rpr-trrrst-thrt-fra.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. *Rapport public de 2016 sur la menace terroriste pour le Canada : bâtir un Canada sécuritaire et résilient*, [En ligne], 2016, 28 p. [publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2016-pblc-rpr-trrrst-thrt/index-fr.aspx] (Consulté le 1er mai 2018).

SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA. *Rapport public de 2017 sur la menace terroriste pour le Canada : bâtir un Canada sécuritaire et résilient*, [En ligne], 2017, 23 p. [securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/pblc-rprt-trrrst-thrt-cnd-2017/pblc-rprt-trrrst-thrt-cnd-2017-fr.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

SEELow, Soren. « Kevin Guiavarch, le djihad en "arrêt maladie" », *Le Monde*, [En ligne], février 2017. [lemonde.fr/police-justice/article/2017/02/23/kevin-guiavarch-le-djihad-en-arret-maladie\_5084248\_1653578.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SEELow, Soren. « La vie en Syrie racontée par des djihadistes français », *Le Monde*, [En ligne], octobre 2015. [lemonde.fr/police-justice/article/2015/10/19/la-vie-en-syrie-racontee-par-des-djihadistes-francais\_4791989\_1653578.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SEELow, Soren. « Qui sont les djihadistes français tués par des "frappes ciblées"? », *Le Monde*, [En ligne], 2017. [lemonde.fr/police-justice/article/2017/01/04/qui-sont-les-djihadistes-francais-tues-par-des-frappes-ciblees\_5057279\_1653578.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SÉNAT DU CANADA. COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE. *Témoignages [42e législature, 1re session]*, [En ligne], 7 mars 2016. [sencanada.ca/fr/Content/Sen/committee/421/secd/52409-f] (Consulté le 1er mai 2018).

SÉNAT DU CANADA. COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE. *Délibérations du Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale et de la défense. Fascicule 15 - Témoignages du 2 avril 2015 [41e législature, 2e session]*, [En ligne], 2 avril 2015. [sencanada.ca/fr/content/sen/committee/412/secd/15ev-52037-f] (Consulté le 1er mai 2018).

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ, [Intelligence Assessments Branch]. *Mobilization to Violence (Terrorism) Research: key findings*, [En ligne], 2018, 11 p. [csis.gc.ca/pblctns/thrpbctns/IMV\_-\_Terrorism-Research-Key-findings-eng.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ. « Comprendre l'après Daesh : points saillants de l'atelier : [atelier organisé par le Service canadien du renseignement de sécurité ainsi que par Interactions, le cercle de réflexion de la Direction Générale de la Sécurité Extérieure en France] », *Regards sur le monde : avis d'experts*, no 2017-05-01, Ottawa, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, mai 2017, 65 p.

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ. « File #74: "CSIS Intelligence to Evidence Explanatory Documents.pdf" », *Secret Law Gazette*, [sous la direction de Craig Forcese], [En ligne], juin 2016. [secretlaw.omeka.net/files/show/74] (Consulté le 1er mai 2018).

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ. « The Foreign Fighters Phenomenon and Related Security Trends in the Middle East: Highlights from the workshop: [28-29 October 2015] », *World Watch: Expert Notes*, no 2016-01-01, Ottawa, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, janvier 2016, 160 p.

SERVICE DES POURSUITES PÉNALES DU CANADA. *Condamnation dans une affaire de terrorisme*, [En ligne], 31 octobre 2017. [ppsc-sppc.gc.ca/fra/nvs-nws/2017/31\_10\_17.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SHAW, Leslie. « Jihadi Children Return to Europe: "Purer" Than Adult Fighters », *Clarion Project*, [En ligne], décembre 2016. [clarionproject.org/analysis/jihadi-children-return-europe-purer-adult-fighters] (Consulté le 1er mai 2018).

SHEIKH, Jakob. « "I Just Said It. The State": Examining the Motivations for Danish Foreign Fighters in Syria », *Perspectives on Terrorism*, vol. 10, no 6, 2016, p. 59-67.

SHEPHARD, Michelle. « 22-year-old Montreal woman escapes Daesh with infant daughters three years after travelling to Syria », *The Star*, [En ligne], novembre 2017. [thestar.com/news/world/2017/11/27/22-year-old-montreal-woman-escapes-daesh-with-infant-daughters-three-years-after-travelling-to-syria.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SHEPHARD, Michelle. « Everything you need to know about Daesh 'returnees' (including that it's not illegal to simply join Daesh) », *The Star*, [En ligne], novembre 2017. [thestar.com/news/world/analysis/2017/11/30/everything-you-need-to-know-about-daesh-returnees-including-that-its-not-illegal-to-join-daesh.html] (Consulté le 1er mai 2018).

SHERWOOD, Harriet, et collab. « Schoolgirl jihadis: the female Islamists leaving home to join Isis fighters », *The Guardian*, [En ligne], septembre 2014. [theguardian.com/world/2014/sep/29/schoolgirl-jihadis-female-islamists-leaving-home-join-isis-iraq-syria] (Consulté le 1er mai 2018).

SILL, Édouard. « La croisade des gosses », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, no 110, avril-juin 2011, p. 19-32.

SILVERMAN, Tanya. « UK Foreign Fighters to Syria and Iraq: The Need for a Real Community Engagement Approach », *Studies in Conflict & Terrorism*, 2017, p. 1-17.

SINGER, Peter W. « The New Children of War », *ASPJ – Africa and Francophonie*, vol. 1, no 2, [En ligne], été 2010, p. 77-90. [http://www.airuniversity.af.mil/Portals/10/ASPJ\_French/journals\_E/Volume-01\_Issue-2/singer\_e.pdf?ver=2017-06-19-144643-213] (Consulté le 1er mai 2018).

SLOAT, Amanda, [Foreign Policy at Brookings]. *The West's Turkey Conundrum*, [En ligne], 2018, 29 p. [brookings.edu/wp-content/uploads/2018/02/fp\_20180212\_west\_turkey\_conundrum.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

SLUG NEWS, [Collectif de journalistes d'investigation]. « L'histoire de Marie, de retour de l'enfer de Daesh », *Slate.fr*, [En ligne], juin 2017. [slate.fr/story/147660/marie-de-retour-de-lenfer-de-daech] (Consulté le 1er mai 2018).

SMYTH, Phillip. « The Shiite Jihad in Syria and Its Regional Effects », *Policy Focus*, no 138, Washington (États-Unis), The Washington Institute for Near East Policy, 2015, 80 p.

SPECKHARD, Anne, [The International Center for the Study of Violent Extremism]. « Tunisian Foreign Fighter Uprising Inside ISIS Occurs Today in Raqqa », *Brief Reports*, [En ligne], mars 2016. [icsve.org/brief-reports/tunisian-foreign-fighter-uprising-inside-isis-occurs-today-in-raqqa/] (Consulté le 1er mai 2018).

SPECKHARD, Anne, [The International Center for the Study of Violent Extremism]. « Recovery, Rehabilitation & Reintegration of the "Lost" Children Living and Serving Under the Islamic State », *Brief Reports*, [En ligne], mars 2017. [icsve.org/brief-reports/recovery-rehabilitation-reintegration-of-the-lost-children-living-and-serving-under-the-islamic-state/] (Consulté le 1er mai 2018).

SPECKHARD, Anne, Ardian SHAJKOVCI et Ahmet S. YAYLA. « Following a Military Defeat of ISIS in Syria and Iraq: What Happens Next after the Military Victory and the Return of Foreign Fighters? », *Journal of Terrorism Research*, vol. 8, no 1, p. 81-89.

SPECKHARD, Anne, et Ahmet S. YAYLA, [The International Center for the Study of Violent Extremism]. « ISIS's Revenues include Sales of Oil to the al-Assad Regime », *Brief Reports*, [En ligne], avril 2016. [icsve.org/brief-reports/isiss-revenues-include-sales-of-oil-to-the-al-assad-regime/] (Consulté le 1er mai 2018).

SPECKHARD, Anne, et Ahmet S. YAYLA, [The International Center for the Study of Violent Extremism]. « The ISIS Emni: The Inner Workings and Origins of ISIS's Intelligence Apparatus », *Research Reports*, [En ligne], décembre 2016. [icsve.org/research-reports/the-isis-emni-the-inner-workings-and-origins-of-isiss-intelligence-apparatus/] (Consulté le 1er mai 2018).

SPECKHARD, Anne, et Ahmet S. YAYLA. « Eyewitness Accounts from Recent Defectors from Islamic State: Why They Joined, What They Saw, Why They Quit », *Perspectives on Terrorism*, vol. 9, no 6, [En ligne], 2015, p. 95-118. [terrorismanalysts.com/pt/index.php/pot/article/view/475/html] (Consulté le 1er mai 2018).

SPECKHARD, Anne, et Ardian SHAJKOVCI, [The International Center for the Study of Violent Extremism]. « Beware the Women of ISIS: There Are Many, and They May Be More Dangerous Than the Men », *The Daily Beast*, [En ligne], août 2017. [thedailybeast.com/beware-the-women-of-isis-there-are-many-and-they-may-be-more-dangerous-than-the-men] (Consulté le 1er mai 2018).

SPILET, Richard, Arthur MARTIN et Emine SINMAZ. « Revealed: British teenager who was killed in Syria after running off to join ISIS was too terrified to flee after fellow jihadi bride was publicly beaten to death », *DailyMail.com*, [En ligne], août 2016. [dailymail.co.uk/news/article-3735850/British-jihadi-bride-Kadiza-Sultana-scared-flee-ISIS-public-execution.html] (Consulté le 1er mai 2018).

STARR, Barbara. « Military: 50,000 ISIS fighters killed », *CNN politics*, [En ligne], 2016. [edition.cnn.com/2016/12/09/politics/isis-dead-us-

military/] (Consulté le 1er mai 2018).

STAUDENMAIER, Rebecca. « Berlin to bring back children of German 'Islamic State' fighters — report », *DW*, [En ligne], novembre 2017. [dw.com/en/berlin-to-bring-back-children-of-german-islamic-state-fighters-report/a-41501060] (Consulté le 1er mai 2018).

STERN, Jessica, et J. M. BERGER. *ISIS: The State of Terror*, New York, HarperCollins Publishers, 2015, 421 p.

STONE, Laura. « Canadian women in IS territory having children with fighters: researchers », *The Globe and Mail*, [En ligne], février 2016. [theglobeandmail.com/news/politics/canadian-women-in-is-territory-having-children-with-fighters-researchers/article28778264/] (Consulté le 1er mai 2018).

TAARNBY, Michael. *Recruitment of Islamist Terrorists in Europe: Trends and Perspectives*, Aarhus (Danemark), Centre for Cultural Research, University of Aarhus, janvier 2005, 57 p.

TAYLER, Letta. « Foreign Terrorist Fighter Laws: Human Rights Rollbacks Under UN Security Council Resolution 2178 », *International Community Law Review*, vol. 18, no 5, décembre 2016, p. 455-482.

TAYLER, Letta. « The Kurdish Government Is Torturing Boys », *Foreign Policy*, [En ligne], février 2017. [foreignpolicy.com/2017/02/01/the-kurdish-government-is-torturing-boys-islamic-state-krq-asayish/] (Consulté le 1er mai 2018).

TEISCEIRA-LESSARD, Philippe, [La Presse]. « Militants d'extrême gauche combattant en Syrie : on n'a pas les moyens de surveiller ces gens-là », *La Presse+*, [En ligne], mars 2017. [plus.lapresse.ca/screens/d2596011-c8a7-402b-a61a-7ce8274c7ac3%7C\_0.html] (Consulté le 1er mai 2018).

TELLER, Michel, [Fondation Roi Baudouin]. *Faire face à la radicalisation violente : le soutien aux familles : Compte rendu des séminaires, septembre 2015-janvier 2016*, Bruxelles (Belgique), Fondation Roi Baudouin, mars 2016, 43 p.

TEOMAN, Elizabeth, et Jennifer CAFARELLA, [Institute for the Study of War]. *The al Qaeda Blind Spot for the U.S. Approach to Turkey*, [En ligne], février 2018. [iswresearch.blogspot.ca/2018/02/the-al-qaeda-blind-spot-for-us-approach.html?utm\_source=Al+Qaeda+Blind+spot+for+US-Turkey&utm\_campaign=Al+Qaeda+Blind+Spot+for+U.S.+Approach+to+Turkey&utm\_medium=email] (Consulté le 1er mai 2018).

THE ARAB WEEKLY. *Number of ISIS executions in Syria reaches more than 3,500 in Syria alone*, [En ligne], février 2015. [thearabweekly.com/article/2952/Number%20of%20ISIS%20executions%20in%20Syria%20reaches%20more%20than%203,500%20in%20Syria%20alone] (Consulté le 1er mai 2018).

THE ECONOMIST. *What to do with Islamic State's child soldiers*, [En ligne], juin 2017. [economist.com/news/middle-east-and-africa/21723416-cubs-caliphate-are-growing-up-what-do-islamic-states-child] (Consulté le 1er mai 2018).

THE GLOBE AND MAIL. *Globe Editorial: Don't exaggerate the threat from returning Islamic State fighters*, [Éditorial], [En ligne], décembre 2017. [theglobeandmail.com/opinion/editorials/globe-editorial-dont-exaggerate-the-threat-from-returning-islamic-state-fighters/article37169329/] (Consulté le 1er mai 2018).

THE LOCAL. *Half of returning jihadists still devoted to cause: report*, [En ligne], novembre 2016. [thelocal.de/20161128/one-in-four-jihadists-cooperated-with-authorities-upon-return-to-germany] (Consulté le 1er mai 2018).

THE SOUFAN GROUP. *Foreign Fighters: An Updated Assessment of the Flow of Foreign Fighters into Syria and Iraq*, New York, The Soufan Group, 2015, 25 p.

THE SOUFAN GROUP. *The Collapse of Syria's 'Moderate' Rebels*, [En ligne], 2015. [soufangroup.com/tsg-intelbrief-the-collapse-of-syrias-moderate-rebels/] (Consulté le 1er mai 2018).

THE WALL STREET JOURNAL. « Enquête. Comment la France élimine ses ressortissants membres de l'État islamique », *Courrier international*, [En ligne], mai 2017. [courrierinternational.com/article/enquete-comment-la-france-elimine-ses-ressortissants-membres-de-letat-islamique] (Consulté le 1er mai 2018).

THOMAS, Dominique. « État islamique vs. Al-Qaïda : autopsie d'une lutte fratricide », *Politique étrangère*, printemps 2016, no 1, p. 95-106.

THOMSON, David. *Les Français jihadistes*, Paris (France), Les Arènes, 2014, 256 p.

THOMSON, David. *Les Revenants : ils étaient partis faire le jihad, ils sont de retour en France*, Paris (France), Éditions du Seuil, 2016, 304 p.

TIFLATI, Hicham. « Opinion: Canada needs a better approach to dealing with disillusioned ISIS returnees », *The Montreal Gazette*, [En ligne], février 2016. [montrealgazette.com/opinion/columnists/opinion-canada-needs-a-better-approach-to-dealing-with-disillusioned-isis-returnees] (Consulté le 1er mai 2018).

TINGLE, Rory. « British jihadi bride schoolgirl, 17, who was killed in Syria after running off to join ISIS wanted to flee but was 'encouraged to stay by friend' », *The Daily Mail*, [En ligne], août 2016. [dailymail.co.uk/news/article-3739109/British-jihadi-bride-schoolgirl-17-killed-Syria-running-join-ISIS-wanted-flee-encouraged-stay-friend.html] (Consulté le 1er mai 2018).

TISDALL, Simon. « The epic failure of our age: how the west let down Syria », *The Guardian*, [En ligne], février 2018. [theguardian.com/world/2018/feb/10/epic-failure-of-our-age-how-west-failed-syria] (Consulté le 1er mai 2018).

TOWNSEND, Mark. « Returning jihadis could help combat ISIS, says EU counter-terrorism chief », *The Guardian*, [En ligne], avril 2016. [theguardian.com/uk-news/2016/apr/16/returning-jihadis-help-combat-isis-syria-eu-terrorism] (Consulté le 1er mai 2018).

TRAVINA, Maria. *Citizenship revocation in response to the foreign fighter threat*, [Mémoire de maîtrise], University of Oslo – Faculty of Law, mai 2016, 57 p.

TSURKOV, Elizabeth. « Israel's Deepening Involvement with Syria's Rebels », *War on the Rocks*, [En ligne], février 2018. [warontherocks.com/2018/02/israels-deepening-involvement-syrias-rebels/] (Consulté le 1er mai 2018).

TSVETKOVA, Maria. « How Russia allowed homegrown radicals to go and fight in Syria », *Reuters*, [En ligne], 13 mai 2016. [https://www.reuters.com/investigates/special-report/russia-militants/] (Consulté le 1er mai 2018).

TUCK Henry, Tanya SILVERMAN et Candace SMALLEY, [The Institute for Strategic Dialogue]. « "Shooting in the Right Direction": Anti-ISIS Foreign Fighters in Syria & Iraq », *Horizons Series*, no 1, [En ligne], 2016, 55 p. [strategicdialogue.org/wp-content/uploads/2016/08/ISD-Report-Shooting-in-the-right-direction-Anti-ISIS-Fighters.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

TUROVSKY, Daniil. « How Isis is recruiting migrant workers in Moscow to join the fighting in Syria », *The Guardian*, [En ligne], mai 2015. [theguardian.com/world/2015/may/05/isis-russia-syria-islamic-extremism] (Consulté le 1er mai 2018).

UZIELLI, Julian, Samira MOHYEDDIN et Anne PENMAN. « What should Canada do with foreign fighters who return home? », [Entrevue], *The Current*, CBC Radio, [En ligne], novembre 2017. [cbc.ca/radio/thecurrent/the-current-for-november-27-2017-1.4418695/what-should-canada-do-with-foreign-fighters-who-return-home-1.4418722] (Consulté le 1er mai 2018).

VAN DER HEIDE, Liesbeth, et Jip GEENEN. « Children of the Caliphate: Young IS Returnees and the Reintegration Challenge », *ICCT Research Paper*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, vol. 8, no 10, août 2017, 19 p.

VAN GINKEL, Bibi, et Eva ENTENMANN. « The Foreign Fighters Phenomenon in the European Union: Profiles, Threats & Policies », *ICCT Research Paper*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, vol. 7, no 2, 2016, 54 p.

VAN GINKEL, Bibi, et Simon MINKS. « Addressing the Challenge of Returnees: Threat Perceptions, Policies and Practices in the Netherlands », p. 55-70, dans Thomas RENARD, et Rik COOLSAET, [Egmont], « Returnees: Who Are They, Why Are They (Not) Coming Back and How Should We Deal With Them. Assessing policies on returning foreign terrorist fighters in Belgium, Germany and the Netherlands », *Egmont Paper*, no 101, Bruxelles (Belgique), Egmont – Royal Institute for International Relations, février 2018, 76 p.

VAN MIERT, Hans. « The Right Target in Sight? Returnees and the Current Jihadist Threat », *Security and Global Affairs*, 2017, p. 30-41.

VAN OSTAËYEN, Pieter, et Guy VAN VLIERDEN, [European Foundation for Democracy, et Counter Extremism Project]. *The Role of Belgian Fighters in the Jihadification of the Syrian War: From Plotting Early in 2011 to the Paris and Brussels Attacks*, 2017, 26 p.

VAN SAN, Marion. « Lost Souls Searching for Answers? Belgian and Dutch Converts Joining the Islamic State », *Perspectives on Terrorism*, vol. 9, no 5, 2015, p. 47-56.

VENHAUS, John M. Col, [United States Institute of Peace]. *Why Youth Join al-Qaeda*, [En ligne], 2010, 19 p. [usip.org/sites/default/files/SR236Venhaus.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

VIDINO, Lorenzo, Francesco MARONE et Eva ENTENMANN. *Fear Thy Neighbor: Radicalization and Jihadist Attacks in the West*, Milan (Italie), Ledizioni LediPublishing, 2017, 108 p.

VIOLENCE PREVENTION NETWORK. *Advice Centre Hesse*, [En ligne], [s. d.]. [violence-prevention-network.de/en/projects/advice-centre-hesse] (Consulté le 20 février 2018).

VIOLENCE PREVENTION NETWORK. *Deradicalisation, Intervention, Prevention*, [En ligne], [s. d.], 23 p. [violence-prevention-network.de/en/component/phocadownload/category/1-publikationen?download=169:violence-prevention-network-deradicalisation-intervention-prevention] (Consulté le 1er mai 2018).

VINCENT, Élise. « Le case-tête des certificats de décès des Français morts au djihad », *Le Monde*, [En ligne], juin 2015. [https://www.lemonde.fr/societe/article/2015/06/18/le-casse-tete-des-certificats-de-deces\_4657163\_3224.html] (Consulté le 1er mai 2018).

WARRICK, Joby. « Extremist Syrian faction touts training camp for boys », *The Washington Post*, [En ligne], décembre 2013. [washingtonpost.com/world/national-security/extremist-syrian-faction-touts-training-camp-for-boys/2013/12/16/e0b4cca4-628e-11e3-a373-0f9f2d1c2b61\_story.html?utm\_term=.71b5f485a0b4] (Consulté le 1er mai 2018).

WATTS, Clint. « Deciphering Competition Between al-Qaeda and the Islamic State », *CTC Sentinel*, vol. 9, no 7, juillet 2016, p. 1-6.

WEAVER, Matthew. « Sally Jones: UK punk singer who became leading Isis recruiter », *The Guardian*, [En ligne], octobre 2017. [theguardian.com/world/2017/oct/12/sally-jones-the-uk-punk-singer-who-became-isis-white-widow] (Consulté le 1er mai 2018).

WEGGEMANS, Daan, Edwin BAKKER et Peter GROL. « Who Are They and Why Do They Go? The Radicalization and Preparatory Processes of Dutch Jihadist Foreign Fighters », *Perspectives on Terrorism*, vol. 8, no 4, 2014, p. 100-110.

WEGGEMANS, Daan, et collab., [Leiden University]. *Destination Syria: An Exploratory Study into the Daily Lives of Dutch 'Syria Travellers'*, novembre 2016, 124 p.

WEISS, Michael, et Hassan HASSAN. *ISIS: Inside the Army of Terror*, New York (États-Unis), Regan Arts, 2016, 448 p.

WEISS, Michael. « Monsters: Inside ISIS's Torture Brigades », *The Daily Beast*, [En ligne], 2015. [thedailybeast.com/inside-isis-torture-brigades] (Consulté le 1er mai 2018).

WELLS, David. *Could Repatriating Foreign Fighters Make Europe Safer?*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], novembre 2016. [icct.nl/publication/could-repatriating-foreign-fighters-make-europe-safer/] (Consulté le 1er mai 2018).

WILLSHER, Kim. « I went to join ISIS in Syria, taking my four-year-old. It was a journey into hell », *The Guardian*, [En ligne], 2016. [theguardian.com/world/2016/jan/09/sophie-kasiki-isis-raqqa-child-radicalised] (Consulté le 1er mai 2018).

WINSOR, Morgan. « ISIS Executes 100 Foreign Fighters For Trying To Flee Syria », *International Business Times*, [En ligne], décembre 2014. [ibtimes.com/isis-executes-100-foreign-fighters-trying-flee-syria-1764018?webSyncID=d4e86b51-cbe1-6149-edb8-2e3418ac592e&sessionGUID=d790a7ed-881b-0eed-e454-3d998e6c3c4c] (Consulté le 1er mai 2018).

WINTER, Charlie. « War by Suicide: A Statistical Analysis of the Islamic State's Martyrdom Industry », *ICCT Research Paper*, The International Centre for Counter-Terrorism – The Hague, [En ligne], février 2017, 33 p. [icct.nl/publication/war-by-suicide-a-statistical-analysis-of-the-islamic-states-martyrdom-industry/] (Consulté le 1er mai 2018).

WINTOUR, Patrick, et Nicholas WATT. « UK forces kill British Isis fighters in targeted drone strike on Syrian city », *The Guardian*, [En ligne], septembre 2015. [theguardian.com/uk-news/2015/sep/07/uk-forces-airstrike-killed-isis-briton-reyaad-khan-syria] (Consulté le 1er mai 2018).

WITTE, Griff, Sudarsan RAGHAVAN, et James MCAULEY. « Flow of foreign fighters plummets as Islamic State loses its edge », *The Washington Post*, [En ligne], septembre 2016. [washingtonpost.com/world/europe/flow-of-foreign-fighters-plummets-as-isis-loses-its-edge/2016/09/09/ed3e0dda-751b-11e6-9781-49e591781754\_story.html] (Consulté le 1er mai 2018).

WOOD, Graeme. *The Way of the Strangers: Encounters With the Islamic State*, New York (États-Unis), Random House, 2016, 352 p.

WRIGHT, Christopher J. « How Dangerous Are Domestic Terror Plotters with Foreign Fighter Experience? The Case of Homegrown Jihadis in the US », *Perspectives on Terrorism*, vol. 10, no 1, p. 32-40.

WRIGHT, Robin, et collab., [United States Institute of Peace, et Wilson Center]. *The Jihadi Threat: ISIS, al-Qaeda, and Beyond*, [En ligne], 2016, 43 p. [www.usip.org/sites/default/files/The-Jihadi-Threat-ISIS-Al-Qaeda-and-Beyond.pdf] (Consulté le 1er mai 2018).

WRIGHT, Robin. « Are We Nearing the Endgame with ISIS? », *The New Yorker*, [En ligne], juillet 2017. [newyorker.com/news/news-desk/are-we-nearing-the-endgame-with-isis] (Consulté le 1er mai 2018).

XHARRA, Behar, et Nita GOJANI, [United Nations Development Programme]. *Understanding Push and Pull Factors in Kosovo: Primary Interviews with Returned Foreign Fighters and their Families*, 2017, 80 p.

YOUNGMAN, Mark, et Cerwyn MOORE, [Centre for Research and Evidence on Security Threats]. *Russian-Speaking' Fighters In Syria, Iraq And At Home: Consequences And Context*, novembre 2017, 46 p.

YOURISH, Karen, Derek WATKINS et Tom GIRATIKANON. « Where ISIS Has Directed and Inspired Attacks Around the World », *The New York Times*, [En ligne], mars 2016. [nytimes.com/interactive/2015/06/17/world/middleeast/map-isis-attacks-around-the-world.html?\_r=0] (Consulté le 1er mai 2018).

ZELIN, Aaron Y., [Partnership for Peace Consortium]. « Sunni Foreign Fighters in Syria: Background, Facilitating Factors, and Select Responses », *PfPC Background Paper*, no 1, mai 2014, 4 p.

ZENGERLE, Patricia, et Jonathan LANDAY. « CIA Director Says Islamic State Still Serious Threat », *Reuters*, [En ligne], juin 2016. [reuters.com/article/us-mideast-crisis-fighters-idUSKCN0Z21ST] (Consulté le 1er mai 2018).



**CENTRE DE  
PRÉVENTION**  
DE LA RADICALISATION  
MENANT À LA VIOLENCE

<b>LIGNE D'ASSISTANCE 24/7</b>	Montréal : 514 687-7141 Ailleurs au Québec : 1 877 687-7141 <b>C'est confidentiel!</b>
--	--

[info-radical.org](http://info-radical.org)

180 190 200 210 220 230 240 250 260  
150 160 170 180 190 200 210 220 230 240 250 260  
120 130 140 150 160 170 180 190 200 210 220 230 240 250 260